
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-quatrième séance – Mercredi 25 mai 2016, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, *M. François Bärtschi*, *M. Régis de Battista*, *M^{me} Maria Casares*, *M. Adrien Genecand*, *M. Alain de Kalbermatten*, *M^{me} Danièle Magnin*, *M^{me} Maria Pérez* et *M. Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 mai 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 24 mai et mercredi 25 mai 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il y a un an, le 2 juin 2015 très exactement, le Conseil administratif vous présentait son projet pour les années 2015-2020 dans le discours de législature. Il s'engageait dans le même temps à vous transmettre une feuille de route pour la mise en œuvre concrète de ce projet politique; cette feuille de route, la voici. De nombreuses collaboratrices et de nombreux collaborateurs de différents départements ont contribué à ce document. J'aimerais les en remercier. Puisqu'on vient de me le signaler, j'aimerais aussi indiquer qu'il y a une petite faute d'orthographe que l'on rectifiera. Je remercie M^{me} Courvoisier de nous l'avoir signalée.

Ce document affirme une vision pour Genève et établit nos priorités pour une ville qui se veut accueillante, innovante, engagée et écologique. Nous vous proposons des choix clairs et assumés. Le Conseil administratif prend aujourd'hui ses responsabilités en affirmant ses priorités. Vous noterez que ce document répond également à des attentes du Conseil municipal, dont nous avons tenu compte. Il vous reviendra, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, de vous déterminer le moment venu sur ces priorités et d'assumer ainsi les responsabilités qui sont les vôtres en donnant ou non au Conseil administratif les moyens de mettre en œuvre cette feuille de route.

J'ai toute confiance qu'en collaborant en bonne intelligence nous parviendrons à relever les défis qui nous attendent et à répondre aux besoins des habitantes et des habitants et, ainsi, à construire ensemble la ville de demain. Le Conseil administratif est bien évidemment à disposition de votre Conseil pour évoquer cette feuille de route. Je vous remercie pour votre attention.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, comme vous avez pu le remarquer, aujourd'hui je suis un peu festif. C'est ma dernière séance ordinaire en tant que président du Conseil municipal, on va dire. (*Exclamations.*) Il y aura encore une séance le 7 juin durant laquelle je présiderai la première partie lors des nouvelles élections. Le Parti socialiste m'offre une marionnette (*il la présente*). Je ne sais pas ce que cela signifie, mais j'imagine que c'est quelque chose de bien! J'espère que notre séance se passera à merveille. Comme je vous l'avais dit hier, il ne faut pas rater l'entrée, mais il ne faut surtout pas rater la sortie. C'est Johnny qui le disait.

Je tiens également à saluer à la tribune un jeune homme à lunettes, Benjamin Meylan; levez-vous, s'il vous plaît. (*Applaudissements.*) Ce monsieur était déjà là hier. Je l'avais vu une fois sur Léman bleu. Bien qu'il soit assez jeune, il adore la politique. J'en profite pour le saluer, car c'est quand même la deuxième séance durant laquelle il nous supporte. Merci, Monsieur. (*Applaudissements.*)

Avec un peu plus de sérieux, le bureau adresse ses sincères condoléances à notre collègue M^{me} Maria Pérez, dont le beau-fils, Leo Banderet, est subitement décédé.

Je vous informe que M. Sami Kanaan est retenu par des obligations liées à ses fonctions et qu'il arrivera avec quelques minutes de retard, vers 17 h 20, pour la séance de ce jour. Il nous prie de bien vouloir excuser son retard et il nous serait reconnaissant d'attendre sa présence pour traiter les rapports PR-1148 A et PR-1139 A. Ce sera fait.

Nous avons été informés de la démission de M^{me} Leila Emamzadah, membre de l'Union démocratique du centre, du conseil de la Fondation Saint-Gervais – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires. Nous avons reçu une lettre du président de cette fondation, M. Bernard Lescaze, et le bureau a considéré que seule la lettre de M^{me} Leila Emamzadah ferait vraiment foi. Peut-être que M. Bernard Lescaze a voulu un peu préciser les choses, néanmoins nous attendons la lettre de M^{me} Leila Emamzadah.

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

4. Questions orales.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs, je reviens sur la question qui m'a été posée par M. Simon Brandt. Hier vous m'avez posé une question, Monsieur Brandt, et je vous avais assuré que j'irai au-devant de mes services pour connaître la situation du préau Ferdinand-Hodler. Vous aviez dit qu'il était fermé auparavant, qu'il a rouvert et que, depuis, l'insalubrité et les incivilités auraient augmenté. Sachez qu'après vérification, contrairement à vos dires et aux informations que vous avez, il n'y a pas eu de modification dans les horaires d'ouverture de ce préau depuis plusieurs années.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a pas été informé d'une situation qui se serait dégradée. Sachez également, et cela intéresse peut-être tout le Conseil, que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a effectué une tournée de tous les préaux durant trois week-ends de suite, afin d'avoir une réelle appréciation de la situation de ces préaux. De manière générale, Ferdinand-Hodler ne semble pas être problématique, mais nous ne pouvons empêcher qu'il y ait de temps à autre des incidents. Bien évidemment, ce service suit la situation de près. Je vous remercie pour votre attention.

5. Proposition du Conseil administratif du 4 mai 2016 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève avec abaissement de prix, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 3262, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 793 m², sise chemin de la Petite-Boissière 22A, avec dépendances N° 1104 (quote-part inconnue) et N° 1125 (pour 1/10^e), par M^{me} Bénédicte Isabelle Marie Deryckere et M. Koen Marcel Deryckere à M. Gilles Adrien Emile Lakajzen, pour le prix de 3 200 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1184)¹.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la nuit m'a porté conseil. En effet, j'ai soumis hier à l'Unité juridique de mon département deux amendements proposés lors du deuxième débat portant sur le droit de préemption dans le cadre de la vente de la

¹ Proposition, 7319.

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

parcelle sise au chemin de la Petite-Boissière. Le premier amendement relatif à l'augmentation de 500 000 francs du prix d'achat ne pose juridiquement pas de problème, la décision vous appartient. Toutefois, comme je vous l'avais précisé hier soir lors de notre débat, le deuxième amendement formulé par le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien pose un problème. Je l'explique tout simplement: la mention «à l'exclusion de toute autre condition prévue dans l'acte» citée par l'article premier du projet de délibération doit être maintenue afin d'exonérer la Ville de Genève de toute condition comprise dans l'acte initial de transaction qu'elle ne pourrait appliquer et surtout afin de ne pas prendre en charge d'éventuels accords qui auraient été passés.

Dans l'e-mail que je vous ai envoyé tout à l'heure j'ai cité l'exemple d'un accord prévoyant que l'acquéreur fournisse au vendeur un appartement dans le futur immeuble, ou tous autres accords multiples et variés qui peuvent avoir lieu. L'article qui vous est soumis ne vise pas à maintenir des logements d'utilité publique (LUP), c'est la clause d'utilité publique qui permet de faire cette préemption. Pour respecter la volonté de celles et ceux qui ont proposé cet amendement, je vous propose le projet d'amendement suivant:

Projet d'amendement

Ajout d'un nouvel article 9:

Art. 9. – Le Conseil municipal demande d'ores et déjà que le PLQ qui sera élaboré par le Conseil administratif comprenne, sur l'ensemble de son périmètre, un ratio de 60% de logements d'utilité publique et de 40% de logements en loyers libres.

Ainsi je vous propose un nouvel article qui prévoit que les plans localisés de quartier (PLQ) doivent contenir un ratio de 60% de LUP et 40% de logements en loyers libres. Le contenu vous regarde, mais au moins juridiquement nous sommes *clean*, et ça me permet d'aller signer chez le notaire le droit de préemption tel quel, de manière correcte et d'éliminer toutes les autres contraintes qui surgiront peut-être au moment de la signature.

J'espère que j'ai été clair. Si vous le voulez bien, je dépose cet amendement pour que je ne sois pas embêté devant le notaire. Merci de votre attention.

Le président. Nous en prenons note. Il faudrait peut-être nous amener ce nouvel amendement, afin que nous puissions le distribuer. A présent nous entrons en troisième débat, et je donne la parole à M. François Mireval.

Troisième débat

M. François Mireval (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, le Parti socialiste s'est interrogé sur l'acceptation ou non de la préemption proposée. D'une manière générale il s'agit d'un droit légal par lequel une collectivité publique ne prive personne de sa propriété, comme cela a été clairement démontré hier. Toutefois la seule possibilité du droit de préemption ne suffit pas. Encore faut-il que le conseiller administratif qui nous le propose nous propose également un projet réalisable à court terme. Cette condition n'est pas fortement remplie ici. Le projet lui-même ne parle que de moyen terme, ce que nous pouvons fixer à cinq ans, peut-être dix ans, ce qui n'est pas extrêmement satisfaisant. D'autre part, nous souhaitons un nombre de logements suffisant pour intervenir dans ce domaine. Même en regroupant les trois parcelles si l'achat s'effectuait, le projet lui-même parle de 11 logements, ce qui est un nombre extrêmement restreint. D'autre part, une préemption ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Ici les 3 millions de francs initialement proposés offraient déjà 400 000 francs de plus-value au propriétaire, ce que le Parti socialiste estime d'ores et déjà excessif, mais tout juste acceptable dans ce cas. Une préemption ne saurait se faire en dilapidant l'argent du contribuable. L'amendement du Mouvement citoyens genevois propose de dilapider l'argent des contribuables, puisqu'il propose de prendre un demi-million de francs dans la poche des contribuables pour l'offrir au propriétaire qui empochait déjà 400 000 francs même sans le Mouvement citoyens genevois. On voit bien à quel point ce dernier se fait ici complice actif des spéculateurs.

Le Parti socialiste estime ce nouveau prix inacceptable pour les finances publiques. Nous préférons consacrer cet argent à d'autres fins. Par exemple le gouffre financier annoncé du 12, rue des Alpes dont nous avons longuement discuté hier aura certainement besoin de quelques-uns de ces millions de francs en vue des promesses évoquées hier par ma camarade Maria Vittoria Romano, compte tenu du magistrat. Le Parti socialiste vous demande donc de refuser cette surfacturation spéculative. Cet investissement est maintenant trop cher pour les finances de la Ville. Osons lui dire non!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que le débat a déjà eu lieu hier. Nous vous invitons évidemment à accepter l'amendement du Mouvement citoyens genevois ainsi que l'amendement de M. Pagani qui rend les choses plus claires. Je pense qu'il faut quand même bien se rendre compte d'une chose: est-ce que vous voulez que cette opération réussisse ou est-ce que vous voulez qu'elle échoue? Parce que si vous voulez qu'elle échoue, alors ne mettez même pas 3 millions de francs, mettez 2,72 millions de francs qui représentent, je crois, l'estimation de l'Office cantonal du logement

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

et de la planification foncière. Ainsi vous serez certains qu'au bout de la course, peut-être après douze mois et des frais engagés par la municipalité, cette opération aura échoué. Nous, nous voulons qu'elle réussisse, parce que nous voulons que des logements puissent être rapidement construits.

Vous transmettez à M. Mireval, Monsieur le président, que le coup de gueule du Genevois de la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui dénonce justement ces bêtises, mensonges ou demi-vérités dits en même temps dans la campagne sur la votation du 5 juin qui concerne notre budget 2016. Je crois que vous êtes les champions du monde du gaspillage. Venir dire ici qu'il ne faut pas gaspiller 500 000 francs dans ce projet, alors qu'on ne les gaspille justement pas... Au contraire, avec ces 500 000 francs on va permettre à cette opération de se réaliser. Pour le reste vous êtes les champions du monde pour jeter l'argent par la fenêtre en n'étant même pas capables de comprendre que le boni 2015 provient des années précédentes et non des comptes réels 2015. Mais évidemment cela vous arrange, alors on embellit les choses et on dit des mensonges selon lesquels même les prestations municipales sont menacées. Or c'est parfaitement faux, puisqu'elles font l'objet d'un règlement et que tous les bénéficiaires y ont droit. Même si la ligne était à zéro franc, les gens y auraient droit. Arrêtez de dire des mensonges! Dites maintenant la vérité au moins une fois dans votre vie!

Je crois qu'il faut voter correctement cette proposition pour qu'on puisse aller de l'avant et pour que l'on puisse accepter cette préemption et ces amendements, y compris celui de M. le magistrat Paganì. On aura enfin réalisé quelque chose d'intelligent.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme le veut la procédure et puisque nous sommes en troisième débat, je vous confirme que le Mouvement citoyens genevois maintient son amendement pour une augmentation de l'enveloppe du prix d'achat de cette villa qui nous permettra de construire plus d'une dizaine de logements.

Monsieur le président, j'aimerais que vous puissiez transmettre à M. Mireval que s'il veut empêcher la construction et la création de nouveaux logements, il s'y prend très bien. En effet, M. Mireval vient de nous dire que nous gaspillons 500 000 francs en plus de l'argent public. Non, Monsieur Mireval, nous ne gaspillons pas 500 000 francs en plus. Nous dépensons 3,5 millions, nous investissons 3,5 millions pour enfin créer des logements à quelques habitants qui pourront en profiter. Malheureusement ce que l'on fait n'est pas assez, à mon goût. On pourrait faire plus. On se contente de certaines règles du PLQ qui sera établi au regard de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (Ldtr).

On fait ce qu'on peut, mais au moins on essaie de le faire, contrairement à vous qui, par un sursaut de réalisme par rapport au budget, ne voulez pas dépenser aujourd'hui 500 000 francs, alors que vous êtes prêts à gaspiller des millions pour des subventions dont on ne sait pas très bien à quoi elles servent. Je trouve ce positionnement totalement ridicule et dogmatique. Je trouve vraiment regrettable que vous empêchiez de construire et d'offrir des logements à la population qui en a besoin. Aujourd'hui les gens ne savent pas où loger. Des dizaines et des dizaines de personnes logent dans leur voiture, à la sauvette chez des copains, ou à la bonne franquette chez des copines – ou en France voisine, exactement, vous avez raison, Monsieur Holenweg. Et ces gens-là aimeraient bien habiter à Genève et avoir un logement décent, soit pour recevoir leurs enfants par exemple, soit simplement pour vivre décentement et trouver un emploi.

Aujourd'hui vous vous opposez à la création de logements pour 500 000 francs. J'aimerais juste que vous réfléchissiez bien avant d'appuyer sur votre bouton, si vous voulez réellement prendre cette responsabilité face à une quinzaine de familles qui pourraient profiter de ces logements d'ici quelques années. Vous êtes prêts à ne pas tergiverser sur le prix de vente et vous êtes prêts à refuser cette construction. C'est une responsabilité que vous allez prendre aujourd'hui, soit. Si vous préférez investir dans la culture, je peux le comprendre, mais ce n'est pas mon but. Je pense d'abord aux concitoyens genevois, je pense d'abord à ceux qui ont besoin d'un logement et d'un toit pour dormir, et non pas à un petit spectacle que vous allez subventionner.

M. Jacques Pagan (UDC). Chères et chers collègues, la position de l'Union démocratique du centre vise à soutenir l'amendement qui vient de vous être présenté par M. Pagani. Cela signifie pratiquement que nous accepterons cette proposition PR-1184 avec les modifications de prix proposées par le Mouvement citoyens genevois en incluant, par le biais de l'amendement de M. Pagani les volontés manifestées par le Parti libéral-radical concernant cette opération qui doit comprendre, sur l'ensemble de son périmètre, un ratio de 60% de LUP et de 40% de logements en loyer libre.

Je crois quand même que nous avons raison de poser nos conditions, d'intervenir, de faire des suggestions et de déposer des amendements. Toutefois ce n'est pas nous qui sommes en charge de la réalisation de cette opération à caractère social. A un moment donné il faut faire confiance au pouvoir exécutif en place, dont on sait pertinemment qu'il est immense en Ville de Genève. C'est quelque chose que l'on peut regretter au nom de l'autonomie communale, parce qu'elle privilégie exclusivement le rôle du Conseil administratif, mais c'est comme ça. Nous faisons confiance à l'activité de M. Pagani. Nous faisons confiance au Conseil administratif concernant ce projet spécifique et nous vous demandons d'en faire de même.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Scherb, secrétaire.)

M^{me} Anne Carron (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme nous l'avons déjà évoqué hier, la pénurie de logements sévit à Genève depuis des dizaines d'années sans qu'aucune solution n'ait pu être mise en place pour l'enrayer. Cette pénurie frappe toutes les couches de la population en quête d'un logement, qu'il soit subventionné ou non. Nous nous réjouissons bien sûr que 2000 logements aient pu être construits dans le canton en 2015, ce qui constitue un record depuis vingt ans, mais si nous voulons atteindre le but fixé dans le plan directeur 2030 de 50 000 logements, l'effort doit être soutenu. Nous savons qu'il s'agit d'une bataille permanente que de surmonter les obstacles à la construction de logements à Genève. Nous restons attentifs à ce que la Ville participe à l'effort. Quand bien même la préemption n'est pas notre outil préféré, nous accepterons celle qui nous est soumise avec les amendements présentés par le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical et l'amendement qui vient de nous être proposé par M. Pagani qui clarifie la situation.

Cette préemption concerne un quartier destiné à se développer, à proximité du centre-ville, un quartier bien desservi par les transports publics, proche de la future gare de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). Alors que la Confédération appelle à densifier les villes, ce quartier correspond en tous points au lieu idéal pour cela. En préemptant avec abaissement de prix, comme nous le propose le Conseil administratif, nous avons bien des chances – cela a été rappelé tout à l'heure – de nous empêtrer dans une procédure de recours de la part du vendeur qui n'est pas gagnée d'avance et qui pourrait retarder le projet de construction, ce qui n'est pas souhaitable vu les besoins en logement à Genève. C'est pour cette raison que nous souscrivons à l'amendement du Mouvement citoyens genevois fixant le montant à 3,5 millions de francs, contre lequel le vendeur s'est dit prêt à ne pas recourir.

Concernant la rentabilité, nous pensons qu'il serait effectivement préférable de dédier les 11 logements prévus à du loyer libre, accessible à la classe moyenne. La parcelle voisine, propriété de la Ville, accueillera 14 logements sociaux. Considérant que les familles de la classe moyenne sont frappées de plein fouet par la pénurie, nous estimons que la Ville se doit de les aider aussi. Nous accueillerons donc favorablement la perspective de 11 logements à loyer libre destinés à ces familles qui pourront elles aussi profiter des attraits de ce nouveau quartier.

Dans notre réflexion nous avons également pris en compte le fait que l'acheteur de la villa concernée par la préemption serait prêt à la louer pour un montant de 96 000 francs par an jusqu'au démarrage de la construction de l'immeuble, ce qui n'est pas négligeable. Des logements à loyer accessible pour les familles de la classe moyenne qui doivent elles aussi pouvoir vivre sur le territoire de la ville

de Genève, c'est ce que souhaite le Parti démocrate-chrétien. En acceptant la préemption et les amendements du Mouvement citoyens genevois, du Parti libéral-radical et de M. Pagani, c'est ce qui arrivera.

M. Grégoire Carasso (S). Quelques mots simplement au nom du groupe socialiste. Je rappelle la décennie d'expérience de droits de préemption que nous avons systématiquement acceptés et soutenus jusqu'à ce soir. C'était la doctrine du magistrat et du conseiller administratif jusqu'alors qui fait manifestement l'objet d'inflexions et d'un interventionnisme d'une majorité de ce Conseil municipal qui remet fondamentalement en question le droit de préemption. Si nous y avons toujours adhéré, c'est bien entendu avec l'ambition de la maîtrise foncière pour que la collectivité publique maîtrise le sol et puisse ensuite construire des logements abordables, destinés essentiellement à la majorité de la population, vous l'aurez compris. Dans cette optique-là, à côté de la maîtrise foncière, il y avait systématiquement un investissement de l'argent public pour lutter contre la spirale d'inflation des prix, autrement dit la spéculation immobilière. Le magistrat nous le rappelait année après année, et c'étaient précisément les raisons pour lesquelles la droite s'y opposait jusqu'à ce soir, à tout le moins.

Et là on se trouve dans une situation où une majorité semble prête à se dégager pour investir 3,5 millions de francs d'argent public juste pour l'acquisition foncière, sans le premier franc pour la construction de 11 logements. Une majorité de ce plénum qui généralement nous explique que la jauge d'investissement et les finances publiques de manière générale doivent être gérées avec raison, s'apprête à offrir dans le sillage de la proposition de M. Pagani, non pas 400 000 francs, mais 900 000 francs de plus-value au propriétaire. Vous décidez donc de faire cadeau au vendeur de près de 1 million de francs d'argent public de bonus spéculatif sur un total de trois millions et demi de francs pour la maîtrise foncière, sans l'ombre du premier franc pour construire ces 11 logements.

Que l'on parle de Sécheron pour de nouveaux logements ou que l'on parle des 100 millions de francs pour les Minoteries, le Parti socialiste accepte systématiquement les projets de quartier, la création de logements et les rénovations. Ce sont des investissements que nous avons constamment soutenus. Mais la capacité de la collectivité publique de soutenir ces investissements et de soutenir la création de logements, c'est précisément de renoncer à des démarches spéculatives. Là on se retrouve pour la première fois avec un droit de préemption où l'argent public servira à soutenir la spéculation immobilière dans ce quartier, ce qui nous semble tout à fait déraisonnable. Voilà les raisons fondamentales pour lesquelles le Parti socialiste s'opposera à ce droit de préemption si l'amendement du Mouvement citoyens genevois, le cadeau du million de francs spéculatif, est accepté par ce plénum. (*Applaudissements.*)

M. François Mireval (S). Je reprends brièvement la parole puisque mon nom a été cité plusieurs fois par les orateurs du Mouvement citoyens genevois. Je rappelle que la position que j'ai exprimée tout à l'heure n'était bien entendu pas ma position personnelle, mais clairement celle du Parti socialiste. Je souhaite que M. le président ou tout membre du bureau présidant la séance veille à éviter une personnalisation des débats. Argumentons sur le fond, s'il vous plaît. Je rappelle par ailleurs qu'aussi bien en plénière qu'en commission des finances, de nombreux orateurs de droite appellent à limiter les investissements. Beaucoup de ces orateurs viennent du Mouvement citoyens genevois. Pour une fois ils ont l'occasion de montrer la cohérence de leur démarche.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Lorsque l'on augmente un budget s'agissant d'un droit de préemption, ce n'est pas sans conséquence. En effet, l'amendement proposé par le Mouvement citoyens genevois a pour conséquence que la population qui a besoin de ces logements verra ses loyers augmenter; c'est un simple calcul de rendement. Il s'agit tout simplement de constater que lorsque vous achetez un bien plus cher, il est forcément plus cher à la location.

Alors s'ils n'arrivent pas à faire ce genre de calcul, ça ne m'étonne pas qu'ils proposent des prix farfelus. Cela étant, en ce qui concerne les amendements, nous les Verts nous sommes déjà positionnés. Des logements, nous en voulons. C'est un souhait des Verts que la population y ait accès, mais pas à n'importe quel prix. L'amendement du Parti libéral-radical ne peut être accepté par les Verts, bien que la rédaction de M. le conseiller administratif Pagani soit de bien meilleure facture que ce qui a été proposé par le Parti libéral-radical. Pour les mêmes motifs les Verts n'accepteront pas qu'il y ait des pourcentages imposés pour des logements qui ne correspondent pas aux besoins de la population.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a des jours où l'on doit avaler des couleuvres, comme on dit. J'ai pris acte du fait qu'une majorité veut augmenter le prix et j'ai pris acte du fait qu'une majorité dans cette enceinte veut imposer des pourcentages sur le PLQ. On discutera de la question du PLQ quand celui-ci arrivera, car il arrivera en septembre. On aura cette discussion sur le pourcentage. C'est une option que la majorité de ce Conseil municipal prend sur le futur PLQ. Je m'engage à en tenir compte, il n'y a pas de problème.

En ce qui concerne la préemption, je me permets d'intervenir à ce stade du débat. On peut toujours avaler des couleuvres... Toutefois il faut voir l'histoire de ce dossier. En fait ce sont d'autres personnes que le propriétaire actuel qui ont fait des stupidités en coupant la parcelle en deux et en permettant l'achat

de cette parcelle au prix hors norme de la zone de développement. Les gens qui ont fait des affaires ce sont les promoteurs d'avant. Je trouve qu'il faut rétablir cette responsabilité-là. Vous ne pouvez pas la faire reporter sur le propriétaire actuel qui a acheté ce bien, alors qu'on lui a fait croire qu'il pouvait faire des tas de choses avec. Il s'agit d'un autre propriétaire. Je pourrais vous donner son nom exact, mais ce n'est pas le lieu pour cela. Il a fait une affaire en or, parce qu'il a obtenu des passe-droits de l'autorité cantonale. Il faut le dire: il a obtenu des passe-droits. C'est donc une première chose à rétablir. La deuxième chose à rétablir, c'est que vous ne pouvez pas dire, Mesdames et Messieurs du Parti socialiste, que les locataires vont subir l'augmentation de 500 000 francs, puisqu'en fait si les futurs locataires veulent obtenir des subventions, le plan financier de toutes les collectivités, y compris des promoteurs, sera contrôlé. Même s'ils n'obtiennent pas de subvention, on est en zone de développement et les plans financiers seront contrôlés. Il n'y a donc pas d'influence sur le prix actuel des loyers qui seront offerts à la population.

Pour finir, Mesdames et Messieurs, en fonction de ça, je demande que l'on mette un terme à ce débat. C'est vrai qu'on y perd de l'argent, mais je trouve qu'il vaut mieux acheter aujourd'hui. C'est l'expérience que j'ai acquise de ce travail, parce qu'à chaque fois que j'ai dit non, on n'achète pas aujourd'hui, je me suis retrouvé pénalisé trois ans après. Si on ne fait pas cet achat-là, on va se retrouver dans cinq ans avec l'impossibilité de construire les 25 logements qui sont en jeu. C'est bien de ça qu'il est question. Si le propriétaire acquiert ce bien, je devrai me retrouver devant lui dans une situation catastrophique, puisque lui aura posé ses valises avec ses enfants et il me dira: «Mais attendez, cette parcelle me va très bien, vous allez construire une école à côté et ça me va très bien de rester là.» Parce que c'est ce qu'il va se passer, on va construire une école à côté. C'est bien ça l'enjeu de cette affaire. S'il faut avaler une couleuvre à 500 000 francs, je trouve que cela en vaut la peine.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, oui la couleuvre est grosse, la couleuvre est chère et même un peu scandaleuse. Parfois c'est dur, mais nous n'accepterons pas cette augmentation, pas plus que nous n'accepterons l'amendement du Parti libéral-radical, parce que nous pensons que c'est trop tôt et que de toute manière ce PLQ reviendra et nous en discuterons.

Cependant puisqu'il faut passer par là, nous avalerons la couleuvre en acceptant que la collectivité publique acquière ce bien, parce que nous pensons qu'effectivement la crise du logement implique qu'il le faille. Nous espérons bien qu'à partir de maintenant ça ne se reproduira pas de manière systématique. Nous allons donc accepter cette proposition. Juste une chose: on entend aussi parler des catégories de gens qui habitent les logements; c'est à croire que la

Ville ne crée du logement que pour les plus pauvres... c'est faux. Je rappelle quand même que la Ville donne aussi des droits de superficie à des coopératives qui ne représentent pas les catégories les plus pauvres, mais qui représentent la classe moyenne, dans la plupart des cas des gens relativement jeunes et des familles de la classe moyenne. Ensemble à gauche soutient également cela.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reviens rapidement sur ce que le magistrat a dit tout à l'heure. Ce prix n'a pas d'incidence sur les loyers, parce que de toute manière les loyers sont contrôlés et on ne pourra pas faire de loyers libres comme si on était en zone ordinaire, sans contrôle. Je crois qu'il ne faut pas dire de choses inexactes. A un moment donné il faut quand même dire les choses telles qu'elles sont.

En ce qui nous concerne, de temps en temps nous voulons limiter les investissements et surtout les étaler dans le temps, parce qu'il faut qu'ils puissent rentrer dans le package entre le budget de fonctionnement et le budget des investissements pour que l'on puisse les autofinancer en bonne partie, dans le sens que l'on veut éviter que la dette de la Ville de Genève n'augmente. Or ce n'est pas votre *trend*. Monsieur le président de séance, vous transmettez au Parti socialiste, à MM. Carasso et Mireval, qu'il est vrai que le Parti socialiste accepte tout ce qu'on lui présente, tout. C'est clair que pour lui c'est facile. Il dit oui à chaque fois, il ne se pose pas trop de questions.

Nous, nous ne disons pas oui à chaque fois, mais là nous disons oui, parce que nous voulons justement avoir ces deux parcelles pour construire des logements dans un délai raisonnable, et c'est un bon investissement dans ce sens-là. Parce que les champions des dépenses ce sont quand même l'Alternative et le Parti socialiste. Il faut aussi savoir raison garder. C'est un peu trop facile de prétendre que parce que l'on veut limiter les investissements, on ne devrait pas augmenter ce prix. Nous, nous ne voulons pas augmenter ce prix pour le plaisir de payer plus le propriétaire, mais tout simplement parce que l'on veut que cette opération se réalise et que si on n'augmente pas le prix, elle ne se réalisera pas. Tout simplement. On aura l'impossibilité de réaliser les 25 logements prévus sur ces parcelles.

Quand on a la chance d'avoir déjà plusieurs parcelles dans ce périmètre dont deux concomitantes, je pense que ce serait une erreur de ne pas s'accrocher à cette préemption et de ne pas payer un prix qui est quand même correct. On n'est pas aux 3,9 millions de francs que le propriétaire demande et on n'est pas non plus aux 3 millions qui sont proposés. On est entre les deux, ni à gauche ni à droite, vous voyez, on pourrait dire ça comme ça. A un moment donné il faut savoir mettre le poing dans la poche et aller de l'avant pour construire des logements en ville de Genève pour ceux qui en ont besoin.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Comme annoncé hier et selon les votes, au final le Parti libéral-radical, qui n'est pas pour la préemption, la refusera. Il se rend bien compte de la démarche entreprise ici. L'objectif de notre refus de préemption est que nous y voyons d'abord un moyen d'acquérir de manière un peu violente une propriété auprès d'un propriétaire qui n'a rien demandé et qui se voit imposer cette décision par la Ville.

Nous voulons que ceci se passe le moins possible dans la douleur. Nous accepterons le premier amendement du Mouvement citoyens genevois, étant donné que nous pourrions ainsi limiter les dégâts. Avec notre deuxième amendement nous pourrions soulever le fait que ce projet est flou, inconnu et peu viable financièrement, selon ce qui nous a été annoncé dans la proposition que nous avons reçue. C'est ce que nous voyons au travers des débats qui ont lieu et qui durent depuis longtemps, depuis hier soir, et qui risquent de perdurer encore ce soir. C'est la raison pour laquelle nous espérons que vous soutiendrez notre amendement visant à imaginer, prévoir et obliger qu'il y ait une répartition claire de 60% de LUP et 40% de logements en loyers libres. Avec tout ça nous espérons rendre la chose un peu moins désagréable, un peu moins mauvaise et un peu moins mal ficelée qu'elle ne l'était au début.

Voilà les raisons pour lesquelles nous accepterons les amendements mais refuserons le principe de préemption que nous avons toujours refusé.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Dire qu'on achète un terrain plus cher et que cela n'aura pas de répercussion sur les locataires, c'est un mythe. C'est un mythe avec l'amendement proposé qui va passer avec la majorité qui est ici, puisqu'on demande des loyers libres. D'une manière ou d'une autre, le locataire va payer cette différence. Donc ne venez pas raconter n'importe quoi s'agissant des prix. En ce qui concerne la violence subie par le propriétaire qui veut vendre, c'est un choix personnel que de vouloir vendre. Il y a un acheteur tout à fait solvable. Je trouve que le droit de préemption est la façon la plus douce d'acquérir des terrains pour les besoins de la population.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, premier vice-président.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle ce qu'il s'est passé hier soir pour que tout le monde soit conscient des responsabilités qu'il prend. *(Brouhaha.)* Mesdames et Messieurs du Parti socialiste, houhou... Je vous rappelle la situation dans laquelle on va se trouver. J'ai bien compris qu'il y a une majorité pour accepter

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

cette préemption, avec éventuellement les amendements. Ça vous regarde. Mais ce que j'ai compris c'est qu'il fallait au moins les deux tiers pour adopter la clause d'urgence, car si elle n'est pas adoptée ce soir, je devrai attendre quarante jours la fin du délai référendaire – et le droit de préemption tombe, puisqu'il tombe le 4 juin. Je ne pourrai donc pas exercer le droit de préemption, étant donné que je n'aurai pas les deux tiers. Monsieur le président, je parle sous votre contrôle et sous celui de la personne responsable du Service du Conseil municipal.

Celles et ceux qui pour toute une série de raisons, ou par une mauvaise humeur peut-être légitime, n'accepteront pas cette proposition, y compris le Parti libéral-radical, prennent la responsabilité de nous empêcher d'exercer ce droit fondamental qu'est la politique active foncière pour permettre la construction de logements en ville. Je vous remercie de votre attention.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Grégoire Carasso (S). Je souhaite simplement réagir aux propos du magistrat, et avant que je n'oublie, le Parti socialiste aimerait le vote nominal sur cet objet, parce que si les prises de position sont maintenues, nous nous retrouverons dans une configuration où cette préemption ne se fera pas. Le Parti libéral-radical s'y opposera au final, si j'ai bien compris, parce qu'il est fondamentalement opposé au droit de préemption. Le Parti socialiste s'y opposera, car il est fondamentalement opposé à la spéculation avec de l'argent public.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous entrons en procédure de vote. Nous procéderons comme hier; nous referons tous les votes. Il faut au minimum deux tiers et 41 voix pour que la clause d'urgence soit acceptée. En premier lieu vous votez l'amendement du Mouvement citoyens genevois suivant:

Projet d'amendement

A l'article premier de la délibération, remplacer «au prix de 3 000 000 de francs» par «au prix de 3 510 000 francs»; aux articles 2 et 4 de la délibération, remplacer respectivement «un montant de 3 200 000 francs» et «à concurrence de 3 200 000 francs» par «un montant de 3 710 000 francs» et «à concurrence de 3 710 000 francs».

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement du Mouvement citoyens genevois est accepté par 35 oui contre 34 non.

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

Ont voté oui (35):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (34):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Vincent Schaller (LR).

Présidence:

M. Carlos Medeiros, président, a voté pour départager les voix.

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

Le président. Le deuxième amendement sur lequel vous votez à présent est celui présenté par M. Rémy Pagani, au nom du Conseil administratif, et concerne l'ajout du nouvel article suivant:

«*Art. 9.* – Le Conseil municipal demande d'ores et déjà que le PLQ qui sera élaboré par le Conseil administratif comprenne, sur l'ensemble de son périmètre, un ratio de 60% de logements d'utilité publique et de 40% de logements en loyers libres.»

Mise aux voix à l'appel nominal, l'amendement du Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 28 non.

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Stéphane Guex (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (28):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Vincent Schaller (LR).

Présidence:

M. Carlos Medeiros, président, n'a pas voté.

Le président. Je vous fais à présent voter l'article 8. Je vous rappelle que selon l'article 79 de la Constitution, relatif à la clause d'urgence, «les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du Conseil municipal à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres. Le référendum est exclu contre les autres délibérations déclarées urgentes.» Je souligne également que le président participe au vote, puisque la majorité qualifiée est requise, au vu de l'art. 21 al. 2 de la loi sur l'administration des communes (LAC). Ce qui est important, c'est que deux tiers des voix et au minimum 41 oui sont nécessaires.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article 8 est refusé par 29 non contre 41 oui (1 abstention).

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG),

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Joris Vaucher (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (29):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Olivier Gurtner (S), Ahmed Jama (S), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virgine Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M. Olivier Wasmer (LR).

Se sont abstenus (1):

M. Pascal Holenweg (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Vincent Schaller (LR).

Présidence:

M. Carlos Medeiros, président, vote lors d'une délibération qui requiert la majorité qualifiée (article 21, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes).

Le président. Vous avez refusé l'article 8. Quarante et un oui ne suffisent pas à composer les deux tiers. Je récapitule: le premier amendement du Mouvement citoyens genevois modifie les articles premier, 2 et 4; l'article 8 a été refusé et l'article 9 a été accepté. Vous votez maintenant la délibération dans son ensemble, soit les articles premier à 7 et le nouvel article 9.

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

Mise aux voix article par article à l'appel nominal, la délibération amendée est acceptée par 41 oui contre 29 non.

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Joris Vaucher (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (29):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), Ahmed Jama (S), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M. Olivier Wasmer (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M. Emmanuel Deonna (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Vincent Schaller (LR).

Proposition: droit de préemption au chemin de la Petite-Boissière 22A

Présidence:

M. Carlos Medeiros, président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m) et l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d) de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu la promesse de vente et d'achat signée le 4 mars 2016 de la parcelle N° 3262 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise chemin de la Petite-Boissière 22A;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 3262 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 793 m², sise chemin de la Petite-Boissière 22A, avec dépendances N° 1104 (quote-part inconnue) et N° 1125 (pour 1/10^e), au prix de 3 510 000 francs, aux fins de construction de logements d'utilité publique à l'exclusion de toute autre condition prévue dans l'acte. A défaut d'acceptation des conditions fixées par la Ville de Genève, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 710 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus aux acquéreurs évincés compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 710 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 8. – Le Conseil municipal demande d'ores et déjà que le PLQ qui sera élaboré par le Conseil administratif comprenne, sur l'ensemble de son périmètre, un ratio de 60% de logements d'utilité publique et de 40% de logements en loyers libres.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 300 000 francs destiné au remplacement du fond mobile et à la rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre, parcelle N° 7142, feuille N° 64, secteur Genève-Cité (PR-1148 A)¹.

Rapport de M. Emmanuel Deonna.

La proposition a été renvoyée en commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 27 octobre 2015. La commission s'est réunie le 9 décembre 2015 sous la présidence de M. Jean Rossiaud. Les notes de séances ont été prises par M. Nicolas Rey; qu'il soit sincèrement remercié pour la qualité de son travail.

¹ Proposition, 2248.

Séance du 9 décembre 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M. Alexandre Vaucher, architecte responsable d'opération à la DPBA, et M. Lucas Amos, architecte EPFL-SIA et mandataire

Présentation du projet

Les auditionnés ont plaidé en faveur de l'engagement rapide du crédit nécessaire pour la rénovation de la piscine de l'école de Pâquis-Centre. L'objet en question semble dans un état de vétusté avancé, à la limite du délabrement. Il est nécessaire d'installer un fond mobile qui soit conforme aux règles fédérales en matière de sécurité, sachant que plus de 8000 enfants suivent des cours de natation dans cette piscine, qui est aussi ouverte huit heures par semaine au public. La natation est le sport le plus pratiqué hors club à Genève. Cette piscine de quartier fait face à une forte demande comme d'autres piscines de quartier ayant la même vocation. La natation est aussi le sport où l'on recense le plus de décès. Or, l'apprentissage de la natation par les jeunes enfants nécessite que ces derniers aient pied dans le bassin tout au long de leur scolarité primaire. De plus, les professeurs de gymnastique qui encadrent les cours de natation ne sont formés aux premiers secours que dans un cadre où les enfants ont pied. D'où l'importance d'installer le fond mobile adéquat.

Les éléments techniques principaux à relever sont les suivants:

- les vérins hydrauliques actuellement en fonction sont victimes de l'usure. Les fuites dans un environnement tel qu'une piscine nécessitent des changements trop fréquents de l'eau du bassin. Cet aspect est important pour comprendre le choix du sol mobile qui va être installé, qui répond à toutes les normes en vigueur et aux meilleurs standards en matière de qualité;
- le système de la firme canadienne Spiralift a été installé avec succès au Victoria Hall il y a sept ou huit ans. Dans le cas présent, il sera installé en milieu humide, ce qui s'effectue déjà ailleurs en Suisse. Ce système présente les avantages d'être uniquement mécanique et très compact, de nécessiter un entretien très facile grâce à un matériau inoxydable;
- nécessaire, l'opération de désamiantage ne s'applique cependant pas à l'ensemble de la piscine. Les analyses y relatives indispensables ont été effectuées. Le gros du travail de désamiantage concernera les parois du bassin et les conduites techniques dans lesquelles ont pu se déposer des particules d'amiante; il s'agira de les nettoyer lors de la pose du faux plafond;
- une grande attention est portée à la question du filtrage de l'eau. Avec une fréquentation atteignant les 1000 personnes par jour, il n'est pas toujours pos-

sible de maintenir le niveau de propreté de l'eau escompté en utilisant seulement des produits dits «verts». Cependant, le remplacement de l'utilisation abusive du chlore par une méthode plus élaborée basée sur les rayons UV est reconnu comme une nécessité.

Questions et remarques des commissaires

Les commissaires de la commission des travaux et des constructions ont posé des questions relatives à la fréquentation des piscines de quartier et des autres bassins ouverts au public en Ville de Genève. D'autres questions ont porté sur la taille des bassins de quartier et l'évolution de la réglementation fédérale sur la taille des bassins. Les commissaires ont demandé également des renseignements sur les projets de piscines dans d'autres communes genevoises (Carouge, Lancy, etc.).

De manière générale, les commissaires sont soucieux de favoriser un aménagement des horaires plus favorables aux usagers compte tenu de la demande croissante.

Les experts en charge du dossier prennent note de cette demande. Ils expliquent les contraintes auxquelles ils sont confrontés (budgétaires, organisationnels et de calendrier). Ils font observer que le chantier de la piscine de Pâquis-Centre démarrera après l'ouverture du bassin de la nouvelle piscine de Chandieu à l'hiver. Le bassin de Chandieu permettra de soulager un peu celui de Varembe qui est totalement surchargé. Un autre nouveau bassin, destiné au public, est prévu aux Eaux-Vives. Pour ce qui est du bassin des Pâquis, il s'agit d'une mise à niveau pour maintenir sa capacité d'exploitation. On peut s'attendre aussi à ce qu'une partie de l'utilisation des Pâquis soit absorbée par la nouvelle piscine de Chandieu.

Au niveau de la Ville de Genève, seul le chantier des Pâquis est prévu pour l'instant. Il est envisagé de rénover la piscine des Vernets mais ce projet est compliqué par le fait qu'il implique une fermeture complète du bassin pour plusieurs mois, qui est difficile à compenser pour les usagers très fidèles de ce bassin. Pour l'instant, il n'est pas prévu d'adaptation pour les piscines de Liotard et de Contamines.

Les commissaires souhaitent aussi savoir s'il est possible de réaliser des économies d'échelle en coordonnant les rénovations des bassins de quartier. D'autres invoquent une possible participation de la Ville de Genève à des projets de construction hors du territoire municipal.

Le magistrat en charge de la culture et des sports répond que pour ce qui est des bassins scolaires, on suit une logique de rationalité évitant d'effectuer des

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

chantiers distincts, sauf raisons impératives. Même si les questions techniques sont les mêmes, les bâtiments sont différents et les questions se posent de façon distincte, ce qui réduit les possibilités d'économies d'échelles.

S'agissant de l'effort intercommunal en matière de piscines, M. Kanaan, magistrat chargé du département de la culture et du sport, répond que 50% du public qui fréquente les installations sportives ou culturelles viennent d'autres communes genevoises. Il souligne que les communes limitrophes de la Ville de Genève disposent de moyens financiers conséquents. Il fait aussi remarquer que 300 000 000 de francs d'investissements sportifs sont d'ores et déjà prévus pour les prochaines douze à quinze années.

M. Kanaan s'engage à fournir un état des lieux mis à jour des piscines genevoises et des potentielles rénovations à effectuer dans les prochaines années. Les estimations relatives à la fréquentation des bassins et des demandes non satisfaites dans les quartiers seront également mises à la disposition des commissaires, ces informations devant permettre à la commission de disposer d'une vue d'ensemble en matière de crédits.

Discussions, prises de positions des partis et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il paraît évident de passer immédiatement au vote. Il déclare que M. Kanaan – bien qu'il ne soit pas du même parti que lui – depuis qu'il est entré en fonction en 2011, fait du très bon travail et essaye de rattraper le retard accumulé. Il faut donc l'aider face à l'ampleur de cette tâche, en votant ce soir notamment.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe ne s'oppose pas à voter lors de la même séance. Il précise néanmoins qu'il n'y a pas d'urgence dans la mesure où il faut attendre que la piscine de Chandieu ouvre pour commencer les travaux des Pâquis.

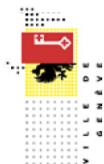
Un commissaire socialiste déclare que son groupe est favorable au fait de voter ce soir. Elle précise toutefois qu'il faut voter également un renvoi en plénière afin de pouvoir réagir rapidement, si besoin est.

Vote sur la proposition

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1148 qui est acceptée à l'unanimité des membres de la commission sans amendement. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

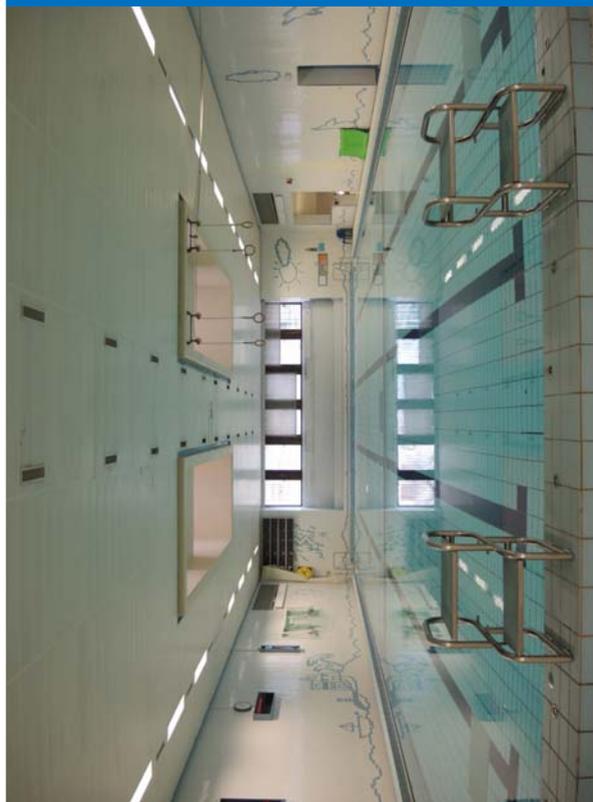
Annexes:

- présentation PowerPoint
- courrier de M. Sami Kanaan à la commission des travaux et des constructions du 16 décembre 2015, comprenant les annexes suivantes:
 - tableau récapitulatif la liste des piscines municipales (état des lieux)
 - étude intermédiaire (test méthodologique) du Service de l'urbanisme de la Ville de Genève concernant la planification 2015-2030 des piscines couvertes
 - présentation du volet sportif du 11^e plan financier d'investissement (PFI) réalisée à la commission des sports du Conseil municipal
 - étude sur les charges de ville-centre sur Genève
 - étude sur les charges de ville-centre sur Genève (annexes)



PISCINE DE PÂQUIS-CENTRE

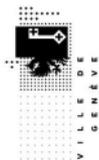
PR N° 1148 – RÉNOVATION PARTIELLE



Proposition en vue de
l'ouverture d'un crédit
d'un montant de

2'300'000.-

destiné au remplacement
du fond mobile et à la
rénovation partielle de la
piscine de Pâquis-Centre.



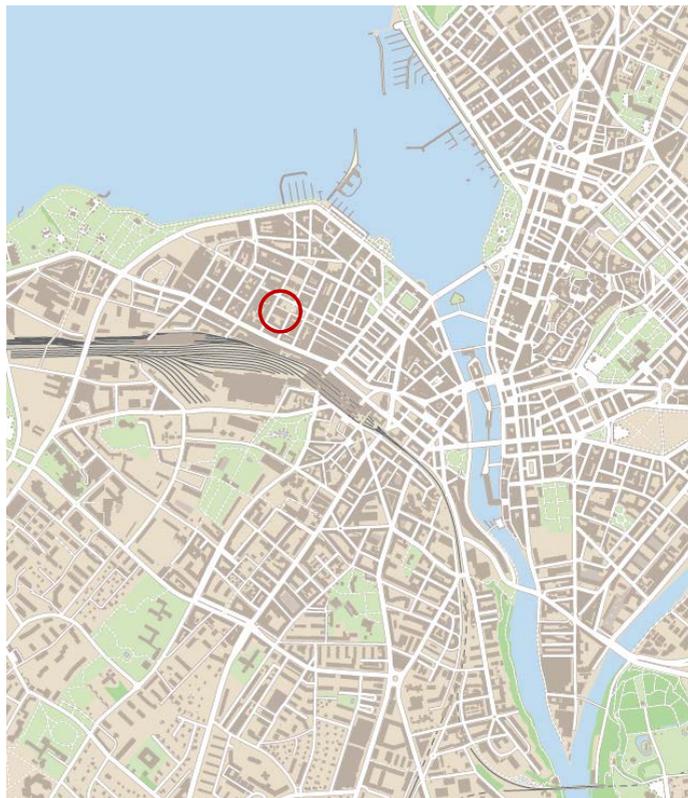
2.

LOCALISATION

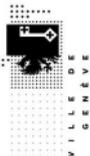
Plan de situation

Navigation 20 / rue du Môle 19
1201 Genève
Section Genève-Cité

Parcelle N° 7142
Feuille N° 64



3.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Contexte

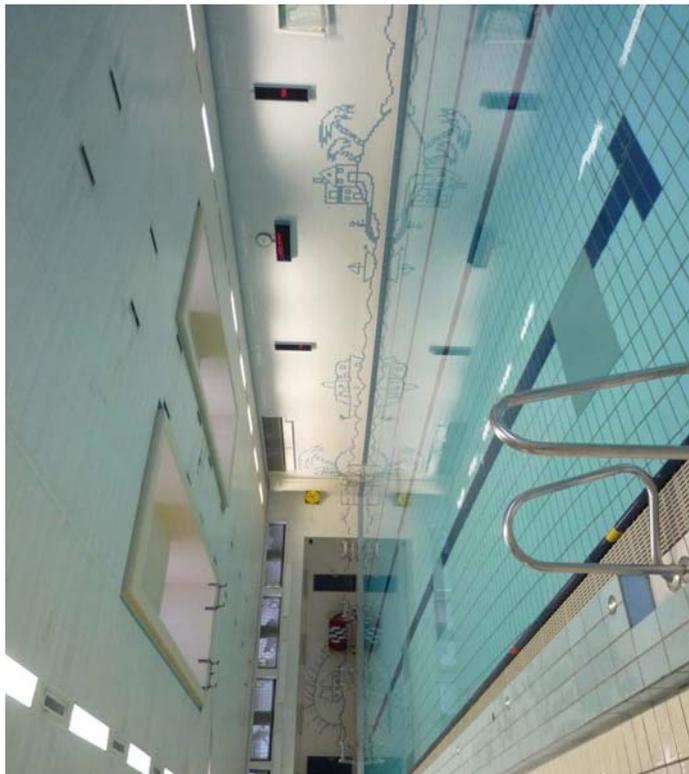
La piscine de Pâquis-Centre a été construite en 1979. Elle n'a pas subi de rénovation depuis lors.

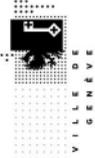
C'est une installation sportive très utilisée et appréciée, qui participe de manière active à la vie du quartier des Pâquis.

Fréquentation : 28'000 entrées / an

Répartition :

- 8'000 enfants de l'école
- 20'000 personnes membres des clubs, des associations ainsi que du public.



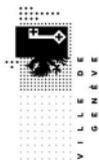


4.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Piscines à Genève

- 35 piscines couvertes à l'échelle de l'agglomération, dont 5 en Ville de Genève (soit 13.5 %). Il s'agit des piscines des Vernets, de Varembe, de l'école Liotard, de l'école Pâquis-Centre et de l'école des Contamines. A elles 5, ces piscines possèdent **7 bassins couverts**.
- **Natation : sport N° 1** pratiqué de manière libre; 2ème sport le plus pratiqué à Genève.
- **616'000 entrées publiques** pour les piscines, **59'000 heures d'entraînement club**.
- La demande actuelle est forte, avec une marge de progression importante, et plutôt tournée sur la pratique de la natation libre (hors clubs) et de loisirs (ludique, bien-être).
- La piscine scolaire de Chandieu (25 mètres) sera mise en service à la rentrée 2016. Elle permettra de «soulager» Varembe d'une partie de la demande clubs et écoles pour ainsi libérer plus d'espaces pour la pratique libre.



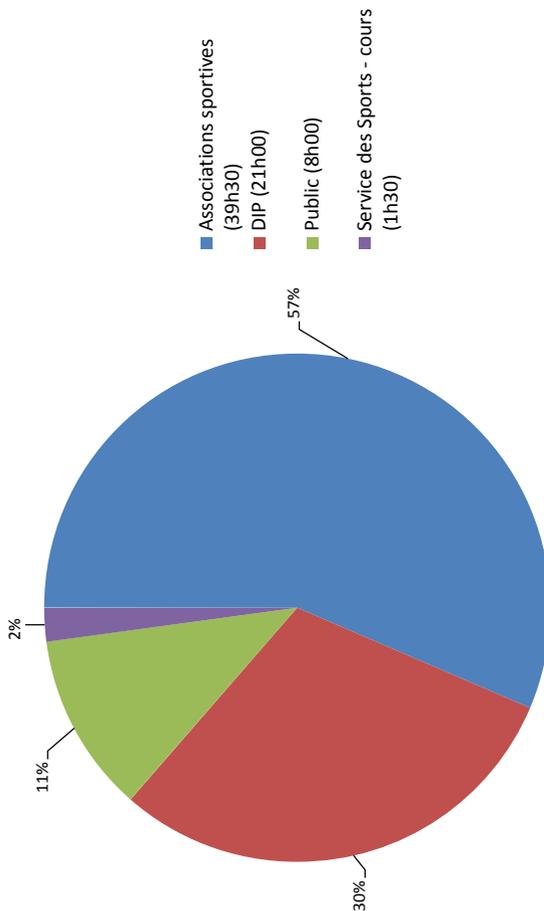
5.

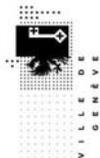
EXPOSÉ DES MOTIFS

Fréquentation de la piscine des Pâquis

Piscine des Pâquis : seul bassin scolaire ouvert quelques heures par semaine au grand public.

Occupation hebdomadaire

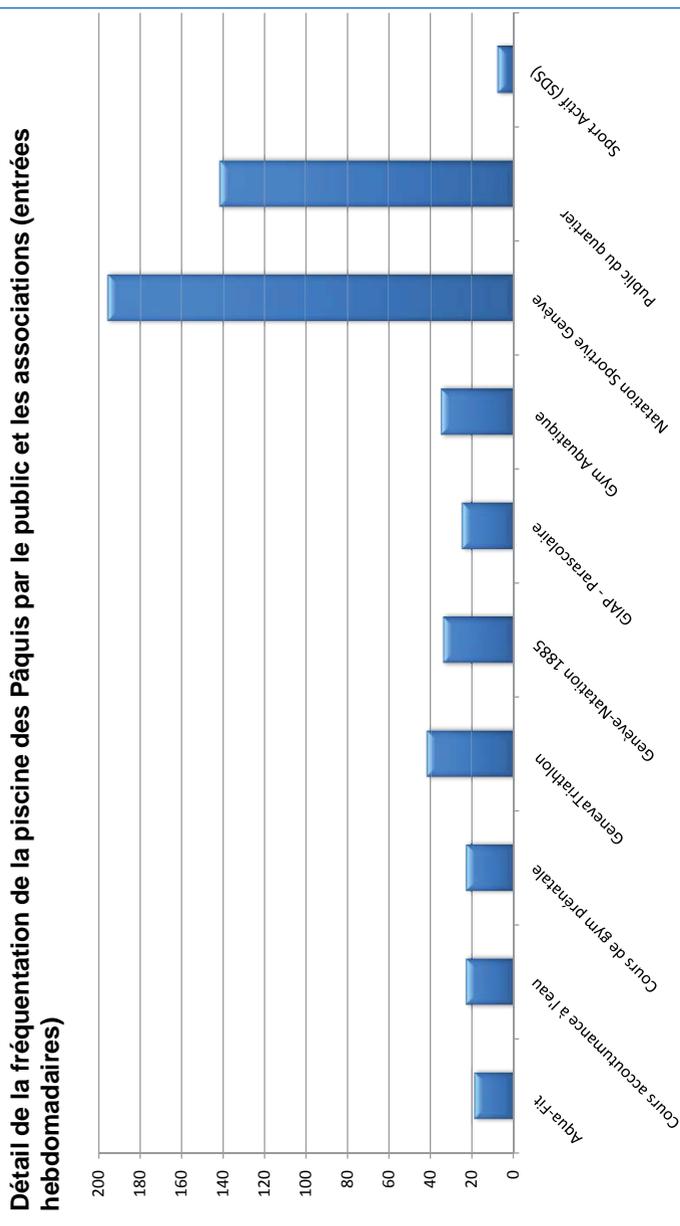




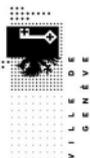
6.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Fréquentation de la piscine des Pâquis



7.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Besoins scolaires et exigences cantonales

❖ Recommandations cantonales concernant l'apprentissage de la natation par les jeunes élèves

Avoir pied pour l'apprentissage de la natation afin d'améliorer les conditions de sécurité par rapport aux piscines traditionnelles

→ Implique la mise en place d'un fond mobile si l'on veut que ce bassin puisse également servir aux activités clubs et des autres publics.

❖ Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire du 28 juin 1989 (RCLSP) (C 1 10.11)

Chapitre III Programme des constructions

Art. 7 Groupe scolaire type

Un groupe scolaire type de 16 classes doit comprendre :

...

d) éventuellement :

...

6° 1 bassin pour l'apprentissage de la natation, à fond réglable (dimensions minimum 16,66 x 8 m) et ses locaux annexes.

8.

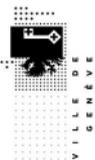
EXPOSÉ DES MOTIFS**Fond mobile: état actuel**

- Fond mobile constitué d'une plateforme en béton supportée par dix vérins à bain d'huile :
- système lourd et inutilisable lors d'un problème sur un seul vérin;
 - risques de fuites d'huile;
 - changement régulier nécessaire des joints des vérins;
 - vérins en fin de vie.



Commandes hydrauliques des vérins

9.

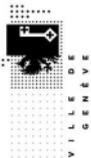


EXPOSÉ DES MOTIFS

État actuel



10.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Faux plafond: état actuel



Altération des équipements techniques dans le faux plafond

Faux plafond au-dessus du bassin :

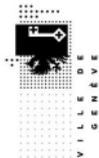
- nombreuses traces de rouille;
- dégradations dues à l'humidité et au chlore;
- fuites dans les descentes d'eaux usées;
- éclairage plus aux normes;
- dégradation des canaux de ventilation et descentes d'eaux usées.



Corrosion des gaines de ventilation

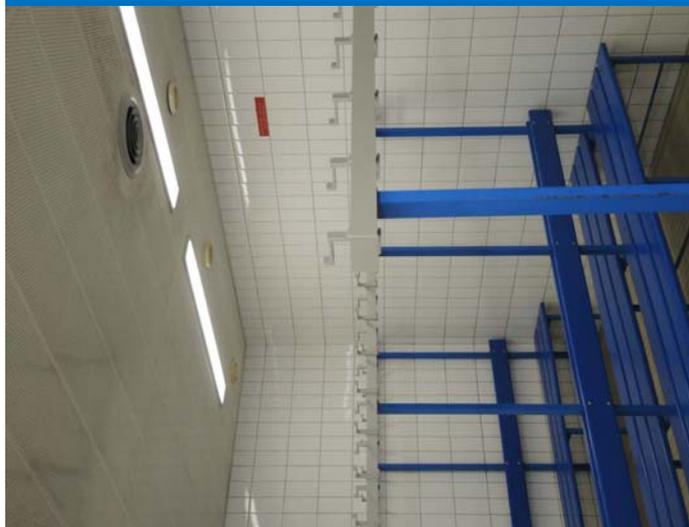


11.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Vestiaires et plages: état actuel



Vestiaires :

- transformation du local actuellement utilisé pour se sécher les cheveux en deux vestiaires pour les enseignants;
- manque de vestiaires pour les personnes à mobilité réduite.



12.

EXPOSÉ DES MOTIFS

État actuel

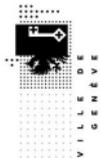


Plafond de l'entrée



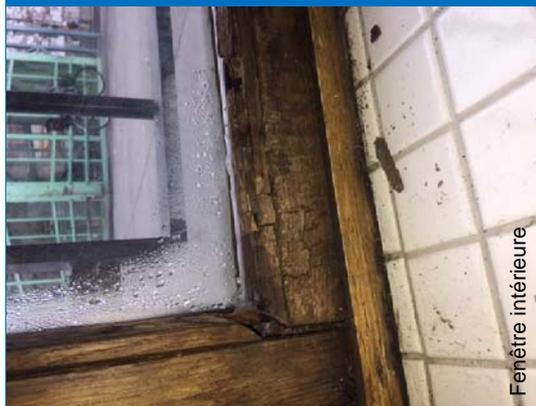
Sous-face des plages autour du bassin

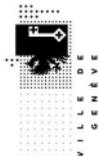
13.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Fenêtres: état actuel

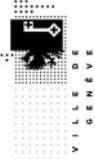




14.

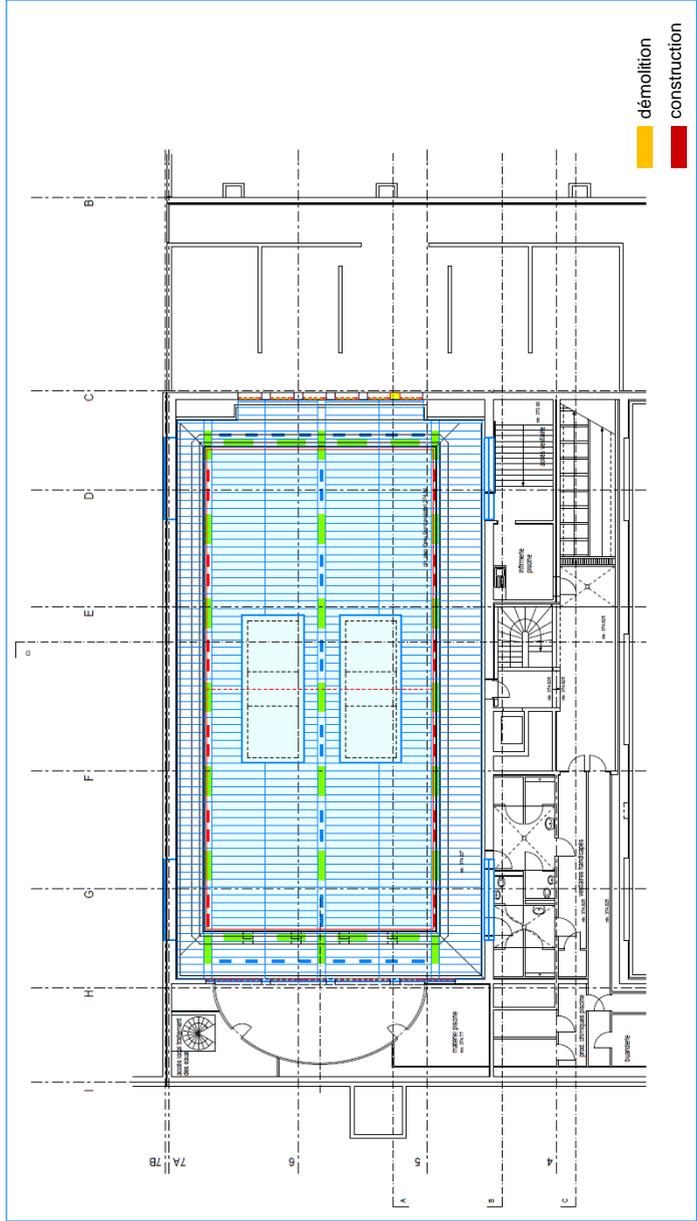
PROJET**Programme des travaux**

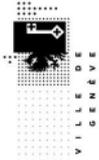
- Nouvelle étanchéité et nouveau revêtement en carrelage réalisés dans le bassin et sur les plages autour du bassin.
- Remplacement des installations techniques de ventilation, sanitaire et électricité.
- Remplacement des faux plafonds du bassin et dans les vestiaires du 2^{ème} sous-sol.
- Nouveau fond mobile en acier inoxydable, basé sur un système à vérins mécaniques plus légers, moins encombrants et sans huile.
- Création de nouveaux vestiaires pour les professeurs et réhabilitation du vestiaire pour personnes handicapées.
- Remplacement de quelques portes métalliques dans un état de dégradation avancé.
- Remplacement des fenêtres par des fenêtres à triple vitrage qui respectent les exigences de performance énergétique actuelles.
- Elimination de l'amiante des surfaces traitées dans le cadre des travaux.



15.

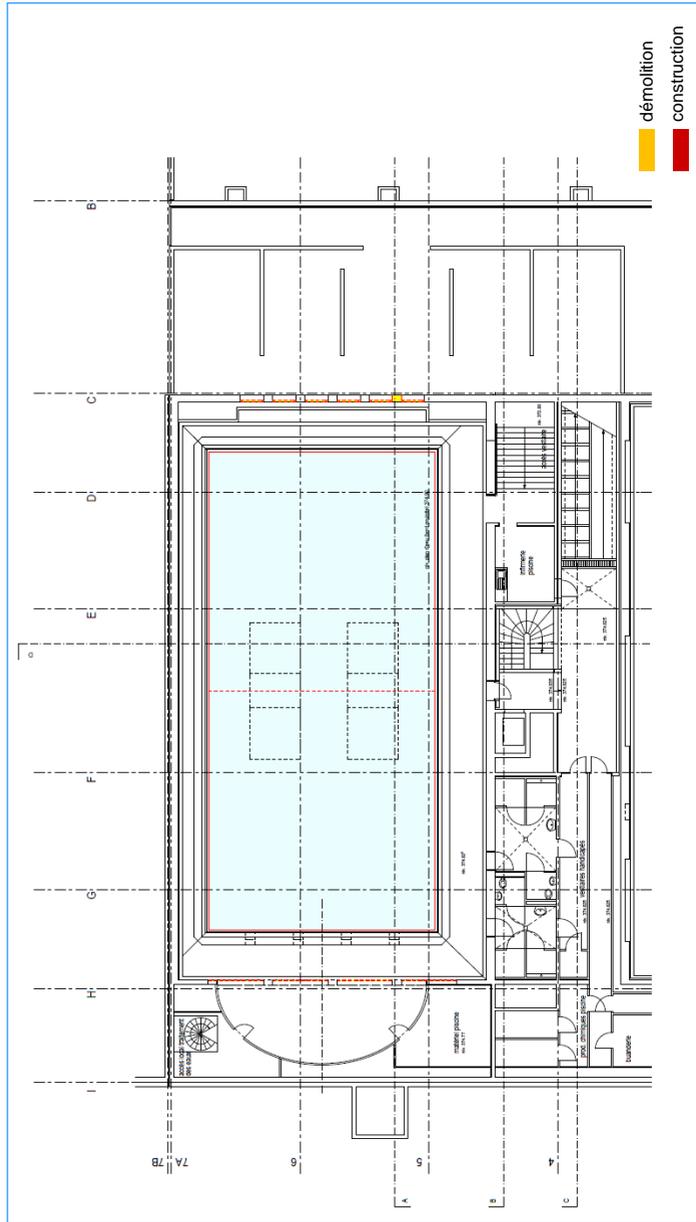
PROJET
Plan niveau bassin avec faux plafonds





16.

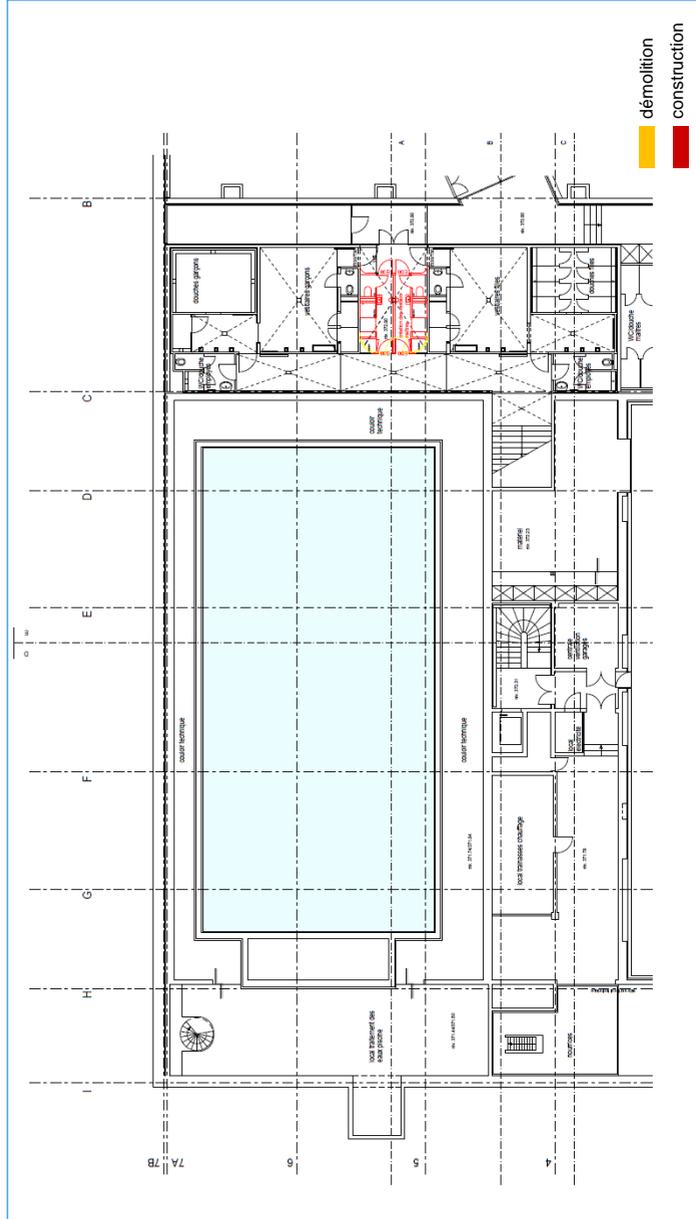
PROJET
Plan niveau bassin sans faux plafonds

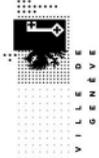




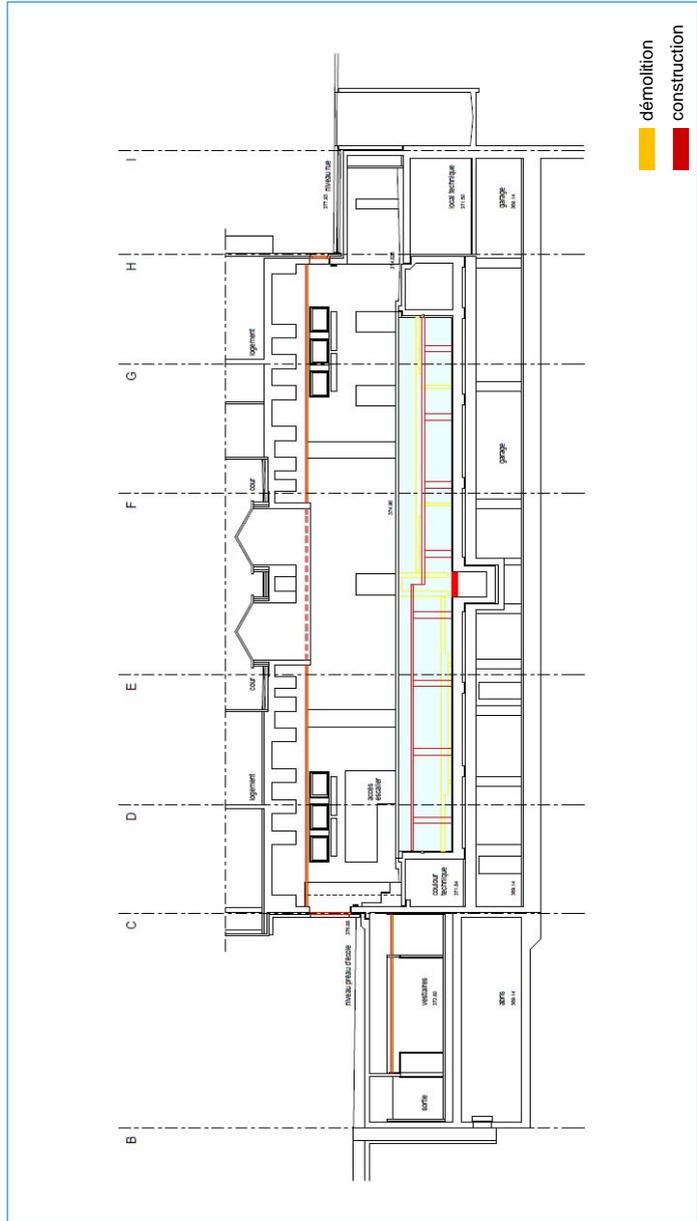
17.

PROJET
Plan niveau vestiaires

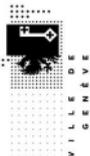




PROJET
Coupe



19.

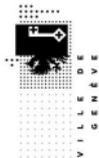


PROJET

Rénovation des installations techniques

- Remplacement complet des gaines de ventilation au-dessus du bassin.
- Remplacement des écoulements des eaux usées et des alimentations eau chaude/eau froide dans le faux plafond au-dessus du bassin.
- Amélioration des écoulements du bassin et des plages autour du bassin.
- Remplacement des luminaires dans les faux plafonds au-dessus du bassin et dans les vestiaires «école/public».
- Installation d'un système Passotel pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.
- Fond mobile composé de deux parties indépendantes et d'une structure formée d'une charpente en acier inoxydable soutenue par des vérins télescopiques ultracompacts.





20.

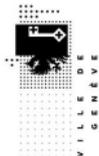
ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Rénovation et réaffectation d'une villa, prix (validité novembre 2014)

CFC	Intitulé	Montants
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	
118.	Désamiantage	91'000.-
2.	BÂTIMENT	1' 010'000.-
21	Gros œuvre 1	248'000.-
22	Gros œuvre 2	26'000.-
23	Installations électriques	142'000.-
24	Chauffage, ventilation,	85'000.-
25	Installations sanitaires	104'000.-
27	Aménagements intérieurs 1	43'000.-
28	Aménagements intérieurs 2	362'000.-
3.	Equipement d'exploitation	552'000.-
365.	Dispositif de levage	552'000.-
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	437'700.-
51	Autorisations, taxes	3'000.-
52	Echantillons, maquettes, reproductions, etc.	5'000.-
58	Compte d'attente provisions et réserves	92'700.-
59	Compte d'attente pour honoraires	337'000.-

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC
Rénovation et réaffectation d'une villa, prix (validité novembre 2014)

CFC	Intitulé	Montants
	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT	2'090'700.-
	Calculs des frais financiers	
	I. Coût total de la construction (HT terrain déduit)	2'090'700.-
	+ TVA 8 %, arrondi	167'300.-
	II. Coût total de l'investissement (TTC)	<u>2'258'000.-</u>
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements	112'900.-
	(5% x 2'258'000 francs)	<u>2'370'900.-</u>
	III. Sous-total	
	+ intérêts intercalaires	31'100.-
	(2,25% x 2'370'900 x 14 mois / 2 x 12), arrondi	<u>2'402'000.-</u>
	IV. Sous-total	
	+ FMAC (2% x 2'402'000), arrondi	<u>48'000.-</u>
	COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION TTC	2'450'000.-
	<u>A déduire</u> : crédit d'étude PR-911/4 (voté le 13.12.2011)	- 150'000.-
	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ	2'300'000.-



22.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES**Valeurs statistiques, autorisations****Valeurs statistiques**

Volume concerné par les travaux :

3'430 m³

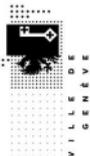
Total CFC 2 + CFC 59, montants HT :

1'347'000

Prix au m³ :393 CHF HT / m³**Autorisations de construire**

Ce projet de rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° APA 41964, déposée le 5 mars 2015 et délivrée le 16 avril 2015.

23.



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Délais, planning intentionnel

Délais

Début travaux :

3 mois après le vote du CM

Durée travaux :

8 mois

Ces travaux ne pourront pas commencer avant que la nouvelle piscine de quartier de Chandieu ne soit en exploitation pour permettre au Service des sports de respecter les engagements pris auprès des utilisateurs de la piscine.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
 Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre



DÉPARTEMENT
 DE LA CULTURE ET DU SPORT
 LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

PAR COURRIEL

Monsieur Jean ROSSIAUD
 Président de la Commission des travaux et
 des constructions du Conseil municipal

Genève, le 16 décembre 2015

Objet

PR-1148 : Piscine Pâquis – audition du 9 décembre 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, je fais suite à l'audition de la Commission des travaux et des constructions du 9 décembre dernier. J'ai le plaisir de vous transmettre les réponses suivantes concernant l'objet mentionné en titre, que je vous remercie de faire suivre aux membres de la commission que vous présidez.

1. Etat des lieux – piscines municipales

Vous trouverez en *Annexe 1* de la présente, un tableau récapitulant la liste des piscines municipales.

2. Planification 2015-2030 des piscines couvertes

Vous trouverez en *Annexe 2*, une étude intermédiaire (test méthodologique) du Service de l'urbanisme de la Ville de Genève concernant la planification 2015-2030 des piscines couvertes.

3. 11ème Plan financier d'investissement - Sport

Vous trouverez en *Annexe 3* la présentation du volet sportif du 11ème Plan financier d'investissement (PFI) réalisée à la Commission des sports du Conseil municipal.

4. Etude sur les charges de ville-centre sur Genève

Vous trouverez en *Annexe 4* l'étude, et son annexe, des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes, menée par Ecoplan, *Les charges de centre de la Ville de Genève*.

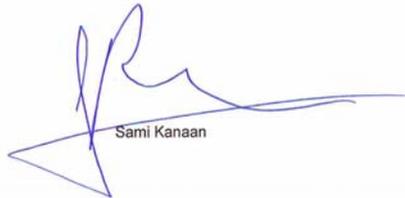
Cette étude a établi que la Ville de Genève supporte CHF 123 millions de prestations dont profitent les habitant-e-s des 44 autres communes genevoises alors qu'elle perçoit 13 millions de francs du solde de la péréquation financière intercommunale.

Plus précisément concernant les piscines, il convient de relever qu'actuellement la Ville de Genève prend en charge un important effet de débordement en accueillant 40% d'usagers et d'usagers à la piscine des Vernets, qui est la seule piscine couverte de 50 mètres de la région et olympique de surcroît, qui proviennent des 44 autres communes genevoises.

En outre, 60% de l'ensemble des usagères et usagers des Vernets travaillent en Ville de Genève.

Concernant la piscine de Varembe, 24% des usagères et usagers proviennent des autres communes genevoises. Ces chiffres ont été établis en 2013 dans le cadre de l'enquête sociologique menée sur la fréquentation des infrastructures sportives de la Ville de Genève. Cet effet de débordement a une répercussion directe sur la saturation de ces infrastructures. Or la Ville de Genève ne perçoit pas de compensation financière des autres communes pour cette charge.

Espérant que ces informations seront utiles à la poursuite de vos travaux et demeurant à disposition pour toute autre question, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Sami Kanaan

Annexes ment.

Copies : Rémy Pagani (CA), Claude-Alain Macherel, co-directeur (DCA),
Philippe Meylan, directeur (DPBA), Martine Koelliker, directrice adjointe (DCS),
Sybille Bonvin, cheffe de service (SPO)

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Etat des lieux des piscines - Ville de Genève
 Décembre 2015

	Equipements	Année de construction	Caractéristiques	Principales rénovations	Fréquentation
Infrastructures existantes	Piscines de Contamines	1972	Bassin 16mx8m	1989 : système de filtration 2003 : rénovation de la chaufferie 2009 : rénovation des vestiaires La rénovation générale est prévue avec la celle de l'école	DIP 2'640 heures par an Clubs et associations 5'725 heures par an (pas d'ouverture au public et de données en nombre d'entrées)
	Piscine de Liotard	1975	Bassin 25mx10m	1989 : Réhabilitation du hall et des vestiaires La rénovation générale est prévue avec celle de l'école. Dépot du crédit d'étude prévu pour 2017.	DIP 2'647 heures par an Clubs et associations 5'430 heures par an 34'000 entrées par an
	Piscine de Pâquis-Centre	1979	Bassin de 25mx12m	Octobre 2015: dépot du crédit de construction pour le remplacement du fond mobile et à la rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre.	28'000 entrées par an
	Piscine de Varemé	1991	Bassin 33mx16m Bassin plongeon 12mx9m Bassin 25mx11m Bassin extérieur 25mx12.5m Pataugeoire extérieure 7mx7m	2008 : amélioration acoustique 2010 : rénovation casier et vestiaires 2011 : refecton de l'éclairage	200'000 entrées par an
Nouvelles infrastructures	Piscine des Vernets	Piscine intérieure 1966 Piscine extérieure 1970	Bassin olympique 50mx22m Bassin 25mx10m Pataugeoire 10mx10m Bassin extérieur 21mx16m Pataugeoire extérieure 12.6m diamètre	1993/94 : réhabilitation générale 1998 : carrelage fond de bassin 1999 : réhabilitation générale extérieure 2000 : refecton des portes 2001 : éclairage bassin 2007/08 : rénovation vestiaires 2012 : refecton bassin 25m	400'000 entrées par an
	Piscine de Chaudieu Complexe sportif de la Gare des Eaux-Vives, avec piscine	Ouverture: septembre 2016 Ouverture du chantier: des 2020 (durée 3 ans)	Bassin de 25mx12m Bassin de 25mx15m		scolaires et clubs scolaires, clubs et public

Planification directrice des équipements sportifs



Planification 2015-2030 des piscines couvertes (Test méthodologique)



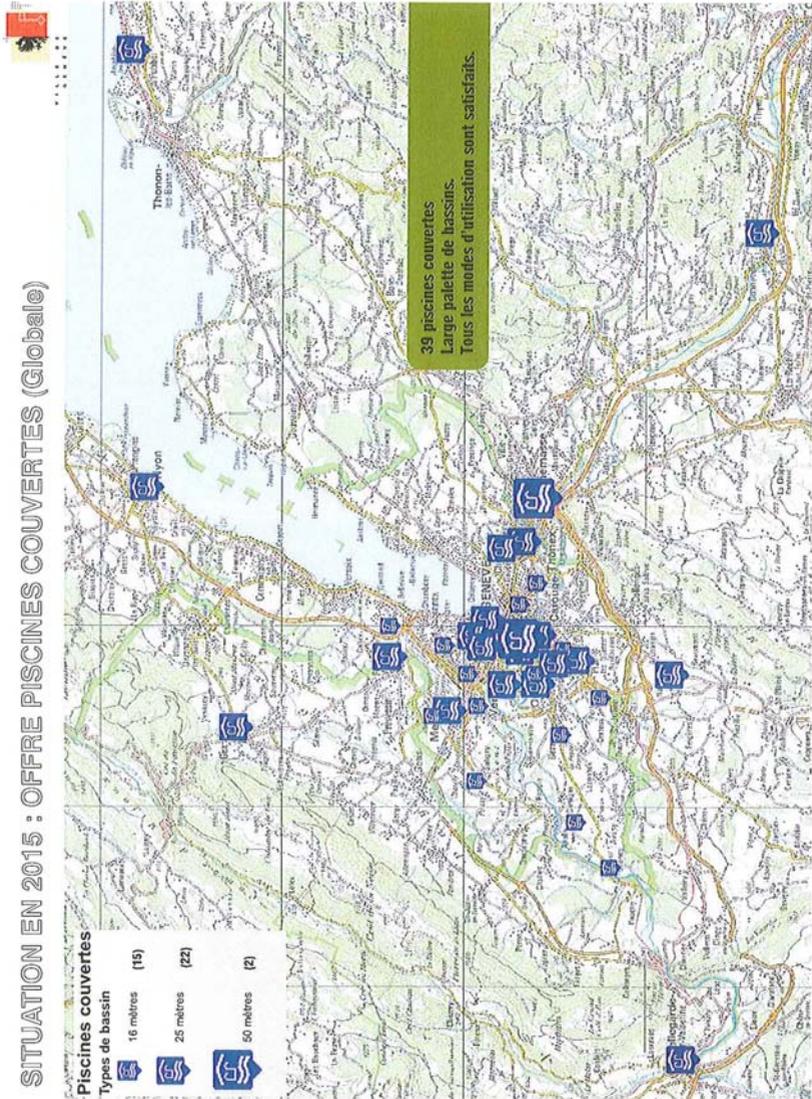
Introduction

- **Piscines couvertes**
 - = piscines ouvertes toute l'année (bassin 25 à 50 m) - OFSPO
- **Planification**
 - = décrire et évaluer une situation, prévoir et quantifier les besoins futurs, établir des stratégies
- **Objectif**
 - = Créer un processus de planification des équipements sportifs dans le cadre du PDcom
- **Phase «préparatoire»**
 - = Tester une méthodologie et finaliser le cahier des charges du projet (révision du Pdcom)

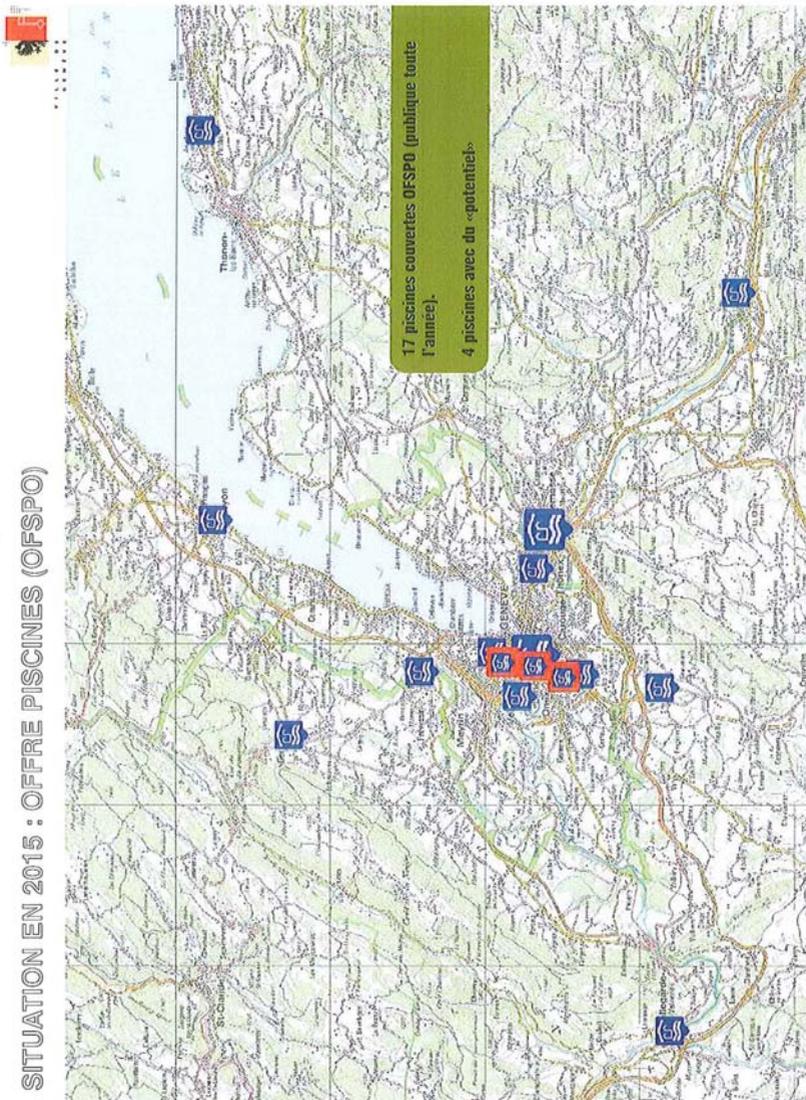


Sommaire

□ Analyse situation 2015



SITUATION EN 2015 : OFFRE PISCINES (OFSP0)



SITUATION EN 2015 : Piscines sous pression ?



SITUATION EN 2015

L'offre correspond-t-elle à la demande ?

Natation = 1er sport

Obligatoire à l'école en suisse et en France

Bon pour la santé

Haut-niveau présent à Genève

Beaucoup d'autres usages (pompiers, police,)

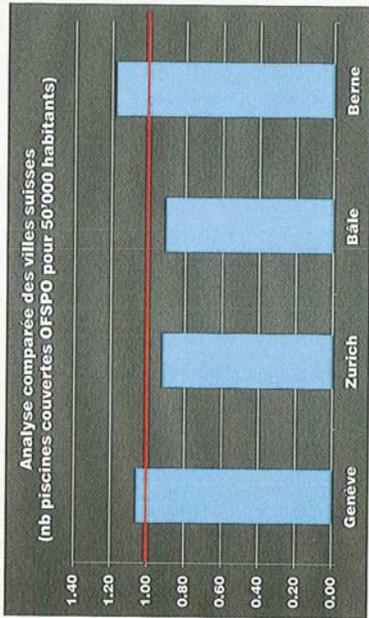
Pratique libre et loisir

Demande grandissante pour baignade extérieure

Demande grandissante pour natation

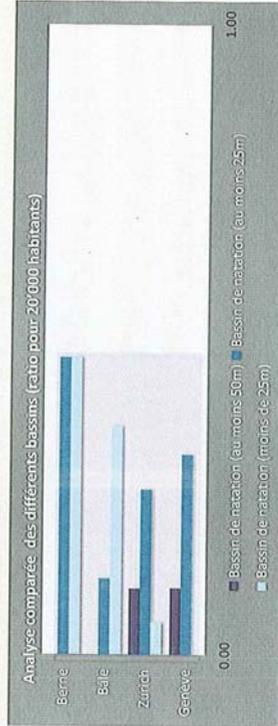
EVALUATION DE LA SITUATION

1 piscine couverte pour 50'000 habitants Directive OFSPD : Piscines couvertes (001, Principes de planification).



Avec 4 piscines couvertes pour 200'000 habitants, la Ville de Genève est bien dotée en piscines couvertes !

NIVEAU D'EQUIPEMENT SUFFISANT EN 2015 MAIS PRESSION OBSERVEE ?!



Genève dispose d'une infrastructure Diversifiée propice à la fois à la compétition, à l'enseignement et à la baignade publique

EVALUATION DE LA SITUATION



Agglomération 946'000 habitants 17 piscines publiques ouvertes à l'année Directive : 19 Manque : 2		
Canton de Genève 474'211 habitants 8 piscines publiques ouvertes à l'année Directive : 9 Manque 1	Genevois Haute - Savoie 269'047 habitants (2010) 4 piscines publiques ouvertes à l'année Directive : 5 Manque 1	Genevois Aïn 101'122 habitants (2010) 2 piscine publique ouverte à l'année Directive : 2 Manque 0



Ville de Genève :
196'150 habitants
4 piscines publiques OFSPO
Directive: 4
Manque 0

Le manque de piscines couvertes publiques (OFSPO) au niveau de l'agglomération semble se répercuter sur le niveau d'utilisation des piscines de la Ville de Genève (Ville-centre).

EVALUATION DE LA SITUATION

FORCES

- Bon niveau d'équipement actuel.
- L'équipement actuel permet des utilisations diversifiées (à la fois la baignade publique, enseignement et compétition).
- Possède 1 des 7 bassins 50 mètres olympique couvert de Suisse.
- Possède du potentiel avec 2 bassins scolaires qui pourraient devenir peut-être des piscines sans OFSPD.
- Bonne répartition géographique des piscines.
- Genève dispose d'un Lac et de deux rivières avec des accès.

En 2015, la Ville de Genève n'a pas besoin de construire une nouvelle piscine pour répondre aux besoins de ses habitants.

Mesures d'optimisation à prendre à court terme ?

**Utilisation du potentiel existant ? Bassins scolaires 25m (Liotard) pourrait-il accueillir du public ?
 Elargissement créneaux horaires de la piscine des Paquis ?**

Ya-t-il dans l'agglomération d'autres piscines avec des créneaux qui pourraient accueillir des clubs (intercommunalité) ?

Et après 2015 ?

FAIBLESSES

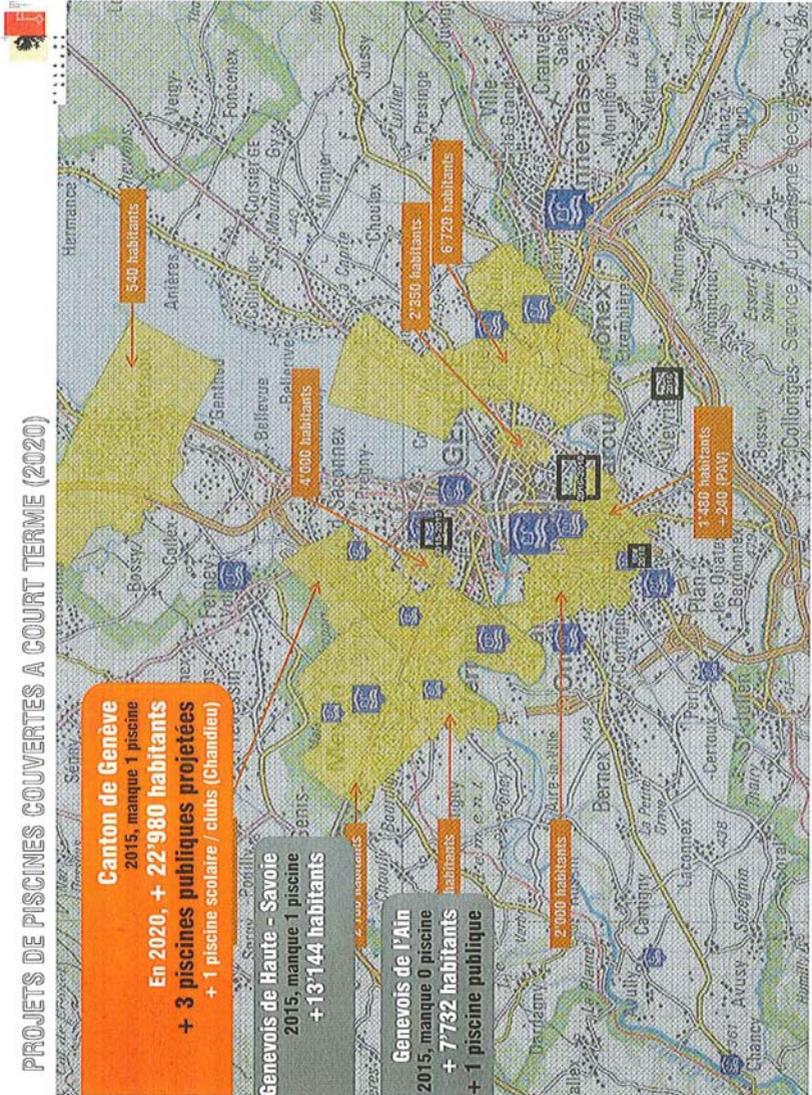
Saturation actuelle liée rôle de ville-centre bien équipée par rapport périphérie moins bien équipée. Absence de coordination intercommunale.

La piscine olympique des Vernets est utilisée plus de la moitié du temps par les clubs alors que c'est la natation en pratique libre qui se développe le plus.

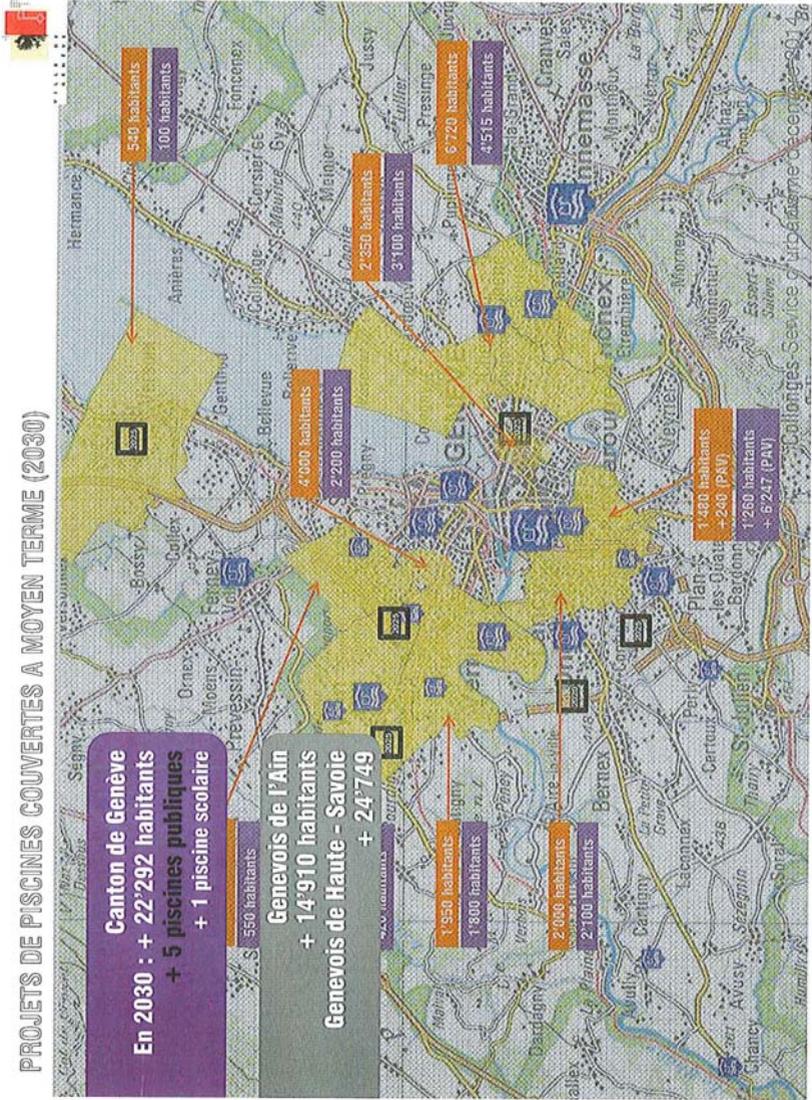
Les potentiel d'heures libres à Liotard et Paquis ne sont pas exploités.

Les équipements sont surtout orientés vers l'enseignement et la compétition. Peu de choses existent pour la baignade publique et ludique (toboggans, bien-être...).

En 2015, la Ville de Genève a des problèmes de saturation de ses piscines du fait du manque de 2 piscines à l'échelle de l'agglomération notamment.

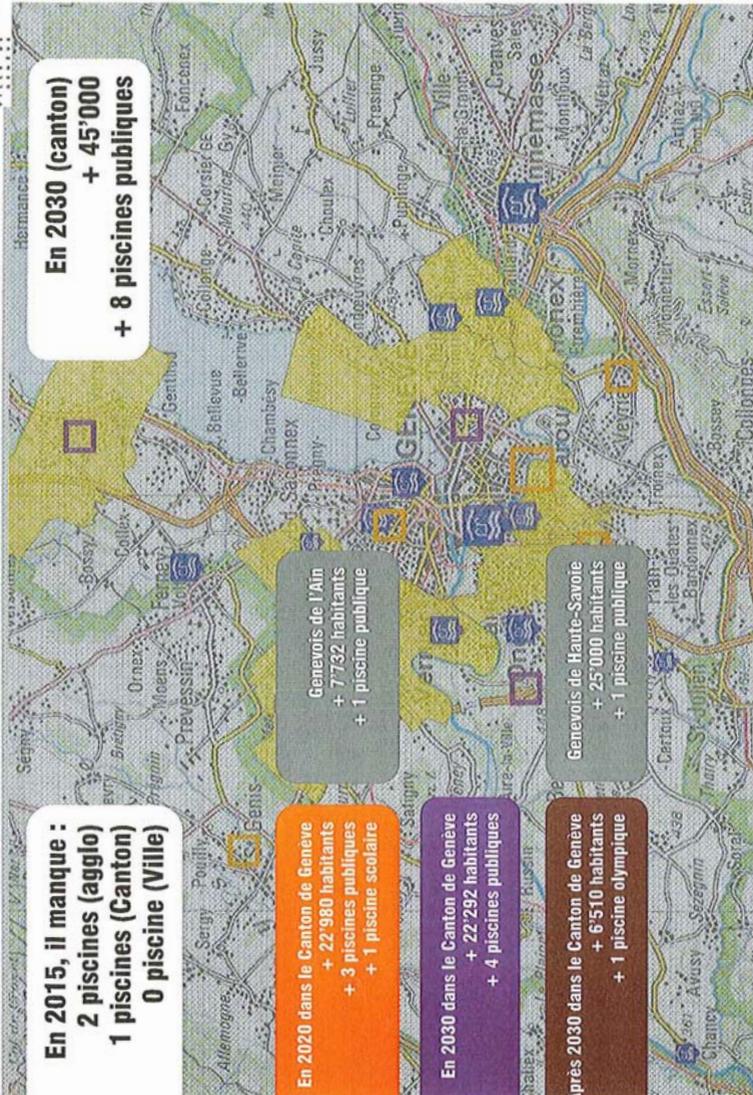


PROJETS DE PISCINES COUVERTES A MOYEN TERME (2030)



Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

PROJETS DE PISCINES COUVERTES SYNTHÈSE





Equipements sportifs de la Ville de Genève:

législature 2015-2020

11^{ème} PFI, M-1106

Enjeux de rénovations et de nouvelles constructions

Commission des sports

Conseil municipal

15 octobre 2015



genève, ville de culture et de sport



Sport en Ville de Genève

- 2/3 des sportifs et sportives déclarent faire du sport au moins **une à deux fois par semaine**.
 - En moyenne, **près de la moitié des usager-e-s habitent la Ville de Genève**, 42% les communes et le Canton, 8% en France et 2% dans d'autres cantons.
 - Budget Ville de Genève (2015): **43 millions**, dont 8.8 en subventions
 - **25 sites** sportifs
 - Près de **130'000 personnes** membres d'associations ou de clubs sportifs
 - Plus de **1'000 personnes** pour les manifestations ou les comités et le soutien technique dans le domaine du sport
 - Entre 2011 et 2015: **22'000 inscrit-e-s aux cours du SPO** et près de **8'000'000 d'entrées** dans les infrastructures sportives
 - ❖ **Terrains extérieurs: 26 terrains** dont 3 aux dimensions championnat de 100 x 64 (A Frontenex/A Varembe /A Bois-des-Frères) et dont la moitié est sur notre territoire; 9 terrains synthétiques
 - Football: **32 clubs en Ville de Genève** sur les 65 clubs à l'échelle du canton (16'000 licenciés dont 9'000 juniors)
 - **268 équipes par semaine**
 - ❖ **Salles multisports:** une salle double avec public et une triple au Bout-du-Monde (hockey sur gazon, basketball et tennis indoor), une triple à la Queue d'Arve (handball et badminton) et une triple au Bois-des-Frères (gymnastique et badminton)
 - **400'000 heures d'entraînement** régulier au sein des salles omnisports, **25'000 entrées tout public pour le badminton**, **400 abonné-e-s au mur de grimpe**
 - ❖ **Piscines:** 5 piscines couvertes de la Ville de Genève dont 2 publiques (7 bassins couverts)
 - Natation: sport no. 1 pratiqué de manière libre; 2ème sport le plus pratiqué à Genève
 - **616'000 entrées publiques** pour les piscines, **59'000 heures d'entraînement** club
- genève, ville de culture et de sport 2.**



Manifestations sportives

Nombre de manifestations sportives organisées PAR, AVEC le soutien ET/ OU la participation du Service des sports de la Ville de Genève : environ 3'000 par an (2014).

EXEMPLES DE GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES ORGANISÉES PAR, AVEC LE SOUTIEN ET/ OU LA PARTICIPATION DU SERVICE DES SPORTS DE LA VILLE DE GENÈVE

Manifestations	Participant-e-s	Spectateurs/trices	Collab. VaG
Marathon Genève	14'050	20'000-30'000	10
Triathlon International de Genève	1'500	10'000	44
Triathlon Championnat d' Europe	3'000	+/- 5'000-10'000	66
Swiss Open	100	1'000-2'000	3-4
Club Beach Tour	30	1'500	0
Coupe de Noël	999	1'000	18
ATP Geneva Open	124	3'000-4'000	15
Vivacitta	300-400	100-200	2
Meeting International de Natation CIG	400	200-300	10
CSI	50	40'000	0



Manifestations sportives (suite)

Manifestations	Participants	Spectateurs/ trices	Collab. VdG
Coupe Davis	16	36'000	1
Championnat d'Europe de Badminton (sourds)	100	600-700	4
Championnat d'Europe Disc Golf	186	300	2
Manifestations	Participants	Spectateurs/ trices	Collab. VdG
Jeux de Genève	3' 600	2'000-3'000	8-10
Tour de Romandie	150-200	30'000-40'000	50
Grand Prix VTT	100	500	19
Urban Geneva	200	2'000-2'500	3
Manifestations	Participants	Spectateurs/ trices	Collab. VdG
Festival Antigél	-	2'000	10
Fête de l'Espoir	-	30'000-40'000	3



Installations sportives de la Ville de Genève

Situés dans la commune :

- Stade du Bois-de-la-Bâtie
- Centre sportif du Bout-du-Monde
- Stade de Richemont
- Tennis club Drizia Miremont
- Centre sportif des Vernets
- Centre sportif de la Queue-d'Arve
- Boulodrome de Plainpalais
- Piscine de Pâquis-Centre
- Piscine de Liotard
- Piscine de Contamines
- Centre sportif de Varembe
- Salle de Billard de Plainpalais
- Salle d'haltérophilie de Sainte-Clotilde
- Tennis de table, Minoteries
- Salles Boxing Club genevois, école du Mail
- Salle de Boxe de la rue de Bâle
- Tennis club de Genève (Parc des Eaux-Vives)

Situés hors de la commune :

- Salle gymnastique, Vernier
- Stade des Libellules, Vernier
- Centre Bois-des-Frères, Vernier
- Centre sportif de Vessy, Veyrier
- Stade de Belle-Idée, Chêne-Bourg
- Stade de Frontenex, Cologny
- Stade de Pré-Picot, Cologny

1 Installation intercommunale:

- Centre sportif des Evaux, géré par la Fondation des Evaux dont la Ville de Genève est membre



Le sport: parent pauvre du PFI

- La Queue-d'Arve est le dernier centre sportif construit en 1990 par la Ville de Genève.
- Depuis une vingtaine d'années, les investissements dans le domaine sportif sont minimes.
- Ils représentent entre 2 et 3 % du montant total des investissements couverts par le PFI.



Préambule: PR-971

Avant de dresser un plan d'intention en matière d'investissements dans le domaine du sport, pour la première fois en Ville de Genève, un inventaire-diagnostic des installations sportives de la Ville de Genève a été réalisé en 2013 (PR-971, délibération 1).

Ce travail mené par des mandataires extérieurs et présenté en mai 2014 à la Commission des sports dresse un état des lieux constructif de l'état de nos équipements sportifs et émet des recommandations de rénovations-réparations et de mise à jour de la sécurité anti-feu.

Un des premiers résultats a été l'élaboration d'un programme d'entretien renforcé mis sur pied avec la DPBA sur plusieurs années et le doublement du budget annuel alloué à l'entretien des installations sportives par la DPBA.

Il fournit une photographie des usager-e-s des centres sportifs et a permis de mener une première enquête sur les pratiques et besoins des sportifs et des sportives en Ville de Genève:

- Les Genevois-es sont très sportifs (3-4 sur 5) et pratiquent surtout le soir (2/3 échantillon)
- Les Genevois-es sont pluri-sportifs
- La pratique individuelle libre en plein air est en augmentation
- Les sports s'orientent vers la recherche du bien-être et de détente



Préambule: PR-971 (suite)

En parallèle, l'échantillonnage genevois de l'enquête sur les pratiques sportives menée par l'OFSP et réalisée en 2014 a permis de confirmer ces tendances.

Au niveau de la fréquentation de nos installations: constat que les piscines et les salles multisports de la Ville de Genève sont saturées.

Enfin, les associations/clubs ont pu exprimer leurs besoins en matière d'équipements, soit: une halle de beach-volley, une salle de tennis de table, une maison des échecs, une salle d'escalade adaptée, un lieu intérieur homologué pour le tennis, une salle dédiée au basket, une salle de musculation pour la préparation physique des équipes, des lieux d'entraînement intérieurs et extérieurs supplémentaires pour le tennis, unihockey, beach-volley, judo, basket, hockey sur gazon, croquet).

A partir de cette photographie, le service des sports a établi des axes d'amélioration dans l'usage des installations et des premières mesures ont été prises comme par exemple l'élargissement des horaires des piscines (ouverture à 7h00 le matin).

La collaboration avec le service des écoles a également été initiée pour optimiser l'usage des salles de gym scolaires.



Préambule: PR-971 (suite)

Ce travail a aussi permis d'établir pour la première fois avec une donnée chiffrée l'effet de débordement assumé par la Ville de Genève à travers l'analyse des usager-e-s de plusieurs centres sportifs:

La plupart des usager-e-s habitent le Grand Genève. Près de la moitié habite la Ville de Genève, 42 % habitent dans les autres communes genevoises, 8% habitent en France et 3% dans les autres cantons suisses.

Des images directrices sont en cours pour les sites sur lesquels des enjeux majeurs de réhabilitation et de développement existent en Ville de Genève:

- Centre sportif du Bout-du-Monde et centre sportif de Vessy
- Centre sportif des Vernets et centre sportif de la Queue-d'Arve (PAV)

Le plan directeur des infrastructures sportives élaboré dans le cadre de la révision du Plan directeur communal de la Ville de Genève permet d'objectiver les données des enquêtes précitées en considérant l'offre actuelle, la comparaison avec d'autres villes suisse, les normes de l'OSPO et les besoins prépondérants identifiés par le service des sports.



A. Réalisations durant la législature 2011-2015

- ✓ Achat d'une patinoire saisonnière pour les Bastions
- ✓ Réalisation de 8 terrains synthétiques : 4 terrains à Vessy et au Bout-du-Monde, terrain B de Frontenex, 1 terrain au Bois-des-Frères, terrain A de Varembeé, terrain de Trembley (fin 2015)
- ✓ Nouveau Skatepark de Plainpalais
- ✓ Réalisation de la piscine scolaire de Chandieu (ouverture 2016)
- ✓ Reprofilage du revêtement hockey sur gazon au Stade de Richemont
- ✓ Remplacement du parquet et complément d'éclairage du Centre Sportif du Bois-des-Frères
- ✓ Rénovation du sol de la salle multisports de la Queue d'Arve (2016)
- ✓ Rénovation des vestiaires du Bout-du-Monde (achevé 2015)



B. Législature 2015-2020: des projets à très court terme

- **Réfection piscine des Pâquis**
 - Réfection complète - 1'700'000 CHF
 - Dépôt du crédit de réalisation courant 2015 selon 11^{ème} PFI (no 050.046.08)
- **Réfection piste du Vélodrome**
 - Remplacement de la piste et du système de chronométrage – 900'000 CHF
 - Dépôt du crédit de réalisation courant 2015 selon 11^{ème} PFI (no 050.059.02)
- **Transformation des terrains de foot Bois-de-la-Bâtie et Libellules**
 - Transformation des terrains en gazon synthétique
 - Dépôt du crédit de réalisation courant 2015 selon 11^{ème} PFI (nos 050.044.06 et 050.060.10)



C. Des projets de rénovations et de constructions à mener durant la législature 2015-2020

1. Un nouveau bâtiment d'accueil et de salles multisports au Bout-du-Monde
2. La rénovation et l'agrandissement des stades de Frontenex et Pré-Picot
3. L'optimisation de l'espace du Bouldrome de la Queue-d'Arve
4. Une construction d'une halle de Tennis au Bois-des-Frères
5. L'agrandissement des vestiaires de terrains de jeu extérieurs (stades)
6. Un nouveau centre sportif, une maison des associations et un lieu d'hébergement pour les sportifs à la route de Vernier 115
7. Un nouveau centre sportif à la gare des Eaux-Vives
8. La transformation en synthétique du terrain de rugby de Vessy – M-1106
9. Une nouvelle patinoire saisonnière
10. Une nouvelle patinoire de compétition au Trèfle-Blanc



1. Pavillon: Salles multisport du Centre Sportif du Bout-du-Monde



Le centre sportif du Bout-du-Monde est le centre sportif de la Ville le plus vétuste, mais aussi un de ceux sur lequel un potentiel de développement existe.

Afin de réhabiliter ce centre sportif, une image directrice est en cours d'élaboration et pourra faire l'objet d'une présentation courant 2016.

L'actuel pavillon décentré par rapport à l'entrée du centre et qui abrite les deux salles multisports est en mauvais état constructif. Il devra soit être rénové, soit être reconstruit.



1. Pavillon: Salles multispport du Centre Sportif du Bout-du-Monde (suite)



➤ L'objectif est de déposer le crédit d'étude et d'organiser le concours d'architecture pour réaliser la première étape de réhabilitation de ce site durant la législature.



2. Agrandissement et rénovation des Stades de Frontenex et Pré-Picot

Avec la perte du terrain des Fourches, un réaménagement complet des deux parcelles (Pré-Picot/ Frontenex) doit être considéré, avec l'agrandissement des vestiaires et une solution relative à la traversée de la route de Frontenex.

Le stade historique de Frontenex est par ailleurs très vétuste et doit être rénové, opération repoussée depuis de nombreuses années.

➤ **L'objectif est de déposer le crédit d'étude et d'organiser le concours d'architecture durant la législature (11^{ème} PFI nos 050.014.17 et 20).**





3. Réaménagement de l'espace du boulodrome de la Queue-d'Arve

Suppression des terrains de jeux de boules en bois et de terrains de jeux de boules ferrées. Conserver les terrains pour la pétanque ; si nécessaire les réaménager en fonction du nouveau plan, voire en supprimer certains.

Dans la zone libérée par les terrains de jeux, création de nouvelles zones sportives (par exemple: mur d'escalade et terrains de squash, etc..).

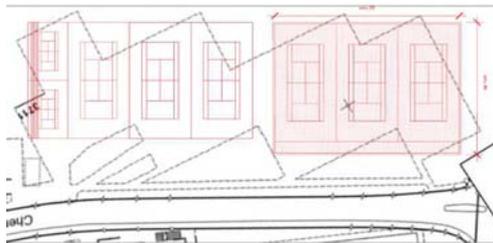
➤ **Une étude de faisabilité est en cours au service des sports et à la DPBA et devrait permettre de déposer un crédit de construction en 2016 pour réaliser cette opération (11^{ème} PFI no 050.059.10).**

genève, ville de culture et de sport 17.





4. Halle de tennis du Bois-des-Frères



Démolition et reconstruction/ assainissement des 6 terrains de tennis situés au Centre Sportif du Bois-des-Frères.

Construction d'une halle pour couvrir 3 terrains en laissant suffisamment d'espace entre les 3 autres terrains pour le montage de tribunes en cas de besoins.

➤ **Cette opération est projetée avec un partenariat privé, le montage est en cours d'étude. Des sondages sur les terrains actuels sont également en cours. (11^{ème} PFI no 050.044.12).**



5. Agrandissement des vestiaires de terrains de jeux extérieurs des stades

Dans le cadre du plan directeur des infrastructures sportives qui est en cours d'élaboration, il a été mis en évidence qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de vestiaires afin de d'utiliser au maximum le potentiel des terrains de football synthétiques et de répondre ainsi aux besoins.

La priorité est donnée à l'agrandissement des vestiaires du stade de Varembe, en sus de ceux des stades de Frontenex et de Pré-Picot, puis ensuite des stades de la Bâtie et des Libellules.

➤ **L'objectif est de déposer le crédit de construction pour l'agrandissement des vestiaires du stade de Varembe durant la législature (11^{ème} PFI no 050.020.08).**





6. Un nouveau centre sportif à Vernier 115



Pour compléter l'offre du centre sportif du Bois-des-Frères existant où se pratiquent notamment tennis et badminton, la Ville de Genève édifiera un centre régional de tennis de table et des terrains de squash, créant ainsi un pôle de jeux de raquettes.

La Maison des associations sportives de la rive droite s'installera dans les futures surfaces de bureaux, créant des synergies dans ce contexte sportif.

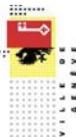
Les sportifs et artistes, en stage ou en résidence, trouveront un hébergement à des conditions financières acceptables, dans une auberge située entre l'aéroport et le centre-ville et connectée au réseau de transports publics.

Un éventuel partenariat avec la Ville de Vernier est à l'étude.

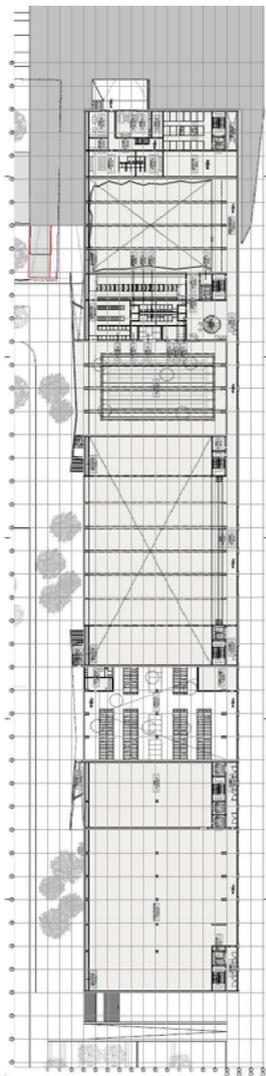
Le concours d'architecture a eu lieu au printemps 2015.



➤ **L'objectif est de déposer le crédit de construction durant la législature.**



7. Un nouveau centre sportif à la Gare des Eaux-Vives

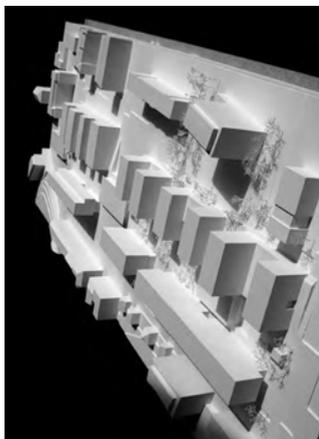


Des équipements sportifs qui représenteront un pôle important en rive gauche de l'agglomération genevoise soit :

- une piscine publique de 25m x 16m;
- une salle triple omnisports;
- une salle pour la pratique de l'escalade de 600 m²;
- Soit 5'500 m² dédiés aux sports.

Le début des travaux est prévu en janvier 2020, après la mise en service du CEVA.

➤ **L'objectif est de déposer le crédit de construction durant la législature. (11^{ème} PFI no 050.065.06).**
 genève, ville de culture et de sport 21.





8. Terrain synthétique rugby de Vessy - M- 1106

M- 1106 du 20 novembre 2013

«Réalisons un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain; rénovons également le terrain actuel»

Invite:

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation d'un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy, pour le rugby et le football américain, avant la fin de l'année 2014;
- la rénovation complète du terrain actuel.



8. Terrain synthétique rugby de Vessy - M- 1106 (suite)

Centre sportif de Vessy

Le complexe de Vessy est équipé de 6 terrains de football de compétition et d'entraînement.

Au centre du site, une zone polyvalente en gazon naturel permet de jouer au baseball et au frisbee.

A côté de la zone polyvalente, un espace de quatre terrains de beach volley est aménagé.

Dix courts de tennis de compétition viennent s'ajouter à la diversité de l'offre. Enfin, une piste de cross de 7.7 km et de 11.7 km, qui longe les bords de l'Arve jusqu'au Bois de Veyrier, délimite le centre sportif.



8. Terrain synthétique rugby de Vessy - M- 1106 (suite)

Terrain de rugby

La particularité de ce centre sportif est d'accueillir un terrain de rugby et de football américain de compétition sur 1 terrain spécifique en gazon naturel.

Ce terrain est occupé actuellement 28h30 par semaine alors que l'on considère que l'utilisation maximale d'un terrain en gazon est de 18h00 par semaine pour le maintenir en bon état.

Près de 600 joueurs et joueuses (rugby et football américain) par semaine.



8. Terrain synthétique rugby de Vessy - M- 1106 (suite)



Le terrain de rugby du Stade de Vessy est surutilisé par des centaines de joueurs et de joueuses chaque semaine.

Le terrain actuel est en très mauvais état, et représente un danger de blessure important. Il est régulièrement fermé pour impraticabilité.

Dans la réflexion sur le futur des centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy, il convient de réfléchir à une optimisation des installations pour que le plus grand nombre de sportifs et sportives puissent en profiter.

Aussi il est prévu de remplacer le terrain actuel par un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain.



➤ **L'objectif est de déposer le crédit de réalisation durant la législature. (11^{ème} PFI no 050.047.12).**



9. Patinoire saisonnière



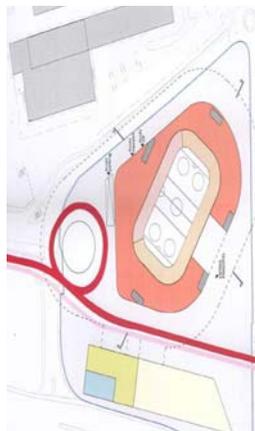
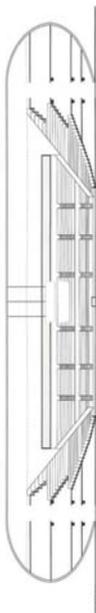
A l'instar de la patinoire saisonnière des Bastions, le DCS et le DCSS réfléchissent à munir le centre ville d'une nouvelle patinoire saisonnière.

Une étude est en cours.

➤ **Si le besoin est avéré, l'objectif est de déposer le crédit d'achat en 2016. (11^{ème} PFI no 050.012.32)**



10. Une nouvelle patinoire de compétition au Trèfle-Blanc



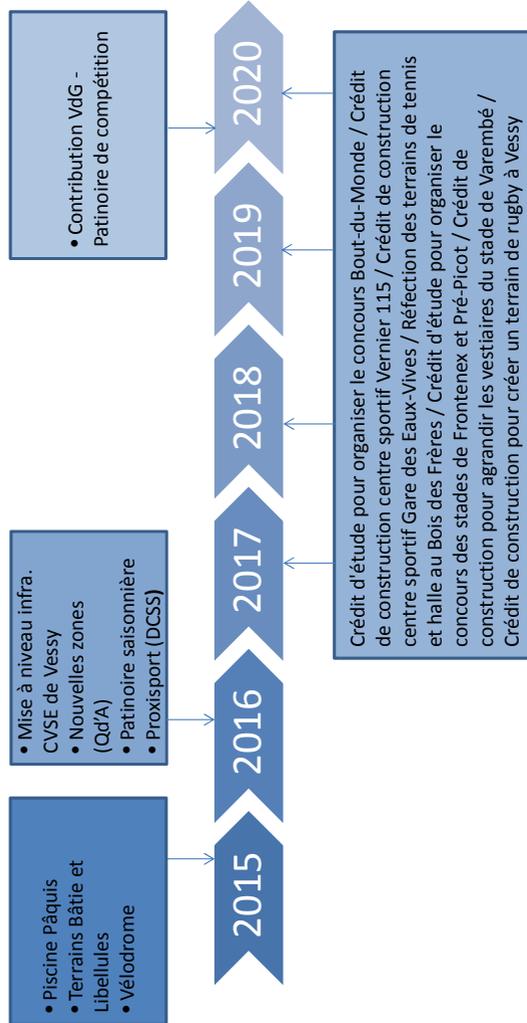
Ce projet est piloté par le Canton qui est propriétaire des terrains situés au Trèfle-Blanc. La Ville de Genève prévoit de participer à hauteur de 5 millions de francs à ce nouveau projet prévu d'ici à la fin de la législature. (11^{ème} PFI no 050.068.04)

Les surfaces de glace récupérées aux Vernets permettront de répondre aux besoins publics et des autres sports de glace (patinage artistique).

genève, ville de culture et de sport 27.



Planification des dépôts de crédits d'étude et de réalisation au CM (11^{ème} PFI)





Suite

Présentation courant 2016 à la Commission des sports du Conseil municipal:

- Du plan directeur des infrastructures sportives (pour le PDCOM): situation existante/normes OFSPO/besoins-évolution des pratiques
- De l'image directrice du Bout-du-Monde/ Vessy (réalisation court terme)
- Du Parc des Sports du PAV:
 - Image directrice Queue-d'Arve/Vernets (réalisation à plus long terme)

Les charges de centre de la Ville de Genève

Etude des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes

Rapport final
6 mars 2015

Sur mandat de la Ville de Genève

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Impressum

Citation recommandée

Auteur : Ecoplan
Titre : Les charges de centre de la Ville de Genève
Sous-titre : Etude des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes
Mandant : Conseil administratif de la Ville de Genève
Lieu : Berne
Date : 6 mars 2015

Comité de pilotage

Sami Kanaan, Maire de Genève, Département de la culture et du sport
Sandrine Salerno, Conseillère administrative, Département des finances et du logement

Equipe de projet de la Ville de Genève

Philippe Krebs, Directeur adjoint, Direction du département des finances et du logement
Valentina Wenger-Andreoli, Collaboratrice personnelle, Direction du département des finances et du logement
Carine Bachmann Cheterian, Directrice, Département de la culture et du sport

Equipe de projet Ecoplan

Felix Walter
Christof Rissi
Claudia Peter
Gautier Schaffter
Christoph Lieb

Le rapport reflète l'opinion de l'équipe de projet, laquelle ne recoupe pas nécessairement celle du mandant.

Ecoplan AG – Ecoplan SA

Forschung und Beratung in Wirtschaft und Politik
Recherche et conseil en économie et politique

www.ecoplan.ch

Monbijoustrasse 14
CH - 3011 Bern
Tel +41 31 356 61 61
bern@ecoplan.ch

Schüzengasse 1
Postfach
CH - 6460 Altdorf
Tel +41 41 870 90 60
altdorf@ecoplan.ch

Aperçu

Table des matières	2
Index des abréviations	3
Résumé	4
1 Introduction	9
2 Méthodologie	11
3 Résultats des débordements	20
4 Position dans le contexte d'ensemble	38
Bibliographie.....	52
Annexes.....	1
A1 Classification des services de la Ville de Genève	3
A2 Calculs des coûts « overhead ».....	5
A3 Aperçu des clés de répartition.....	9
A4 Détermination de la clé de répartition des coûts du réseau routier en Ville de Genève	11
A5 Clés de répartition basées sur les statistiques sur les pendulaires.....	16
A6 Calcul des coûts externes du trafic	19
A7 Calculs des débordements par service	28

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Table des matières

Table des matières	2
Index des abréviations	3
Résumé	4
1 Introduction	9
2 Méthodologie	11
2.1 Terminologie et délimitation de l'étude	11
2.2 Territoires considérés	12
2.3 Sélection des services et prestations avec débordements	13
2.4 Calculs des effets de débordements	14
2.5 Calculs des charges de centre nettes	18
2.6 Récapitulatif de la méthodologie	19
3 Résultats des débordements	20
3.1 Aperçu des résultats	20
3.2 Département des finances et du logement	26
3.3 Département des constructions et de l'aménagement	27
3.4 Département de la culture et du sport	29
3.5 Département de l'environnement urbain et de la sécurité	33
3.6 Département de la cohésion sociale et de la solidarité	35
4 Position dans le contexte d'ensemble	38
4.1 Touristes	38
4.2 Avantages et désavantages de site	39
4.2.1 Avantages de site	39
4.2.2 Désavantages de site : Estimation des coûts externes du trafic	42
4.3 Effets réciproques : Avantages issus des communes périphériques	44
4.4 Résultat global : Charges de centre nettes de la Ville de Genève	45
4.5 Péréquation financière	47
4.5.1 Péréquation liée à l'imposition des personnes physiques	47
4.5.2 Péréquation des personnes morales	47
4.5.3 Renforcement de la péréquation intercommunale (LRPFI)	48
4.5.4 Synthèse des dispositifs de péréquation intercommunale existants	49
4.5.5 Imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères	49
4.6 Synthèse	50
Bibliographie	52

Index des abréviations

ARE	Office fédéral du développement territorial
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales
BGE	Bibliothèque de Genève
CAS	Centre d'action sociale
CJB	Conservatoire et jardin botaniques
DFIN	Direction financière
DRH	Direction des ressources humaines
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
LOM	Logistique et manifestations
MAH	Musée d'art et d'histoire
MEG	Musée d'ethnographie
MHN	Muséum d'histoire naturelle
SAT	Service de décors de théâtre
SEC	Service culturel
SIS	Service d'incendie et de secours
SPC	Service de promotion culturelle
TC	Transports collectifs
TIM	Transport individuel motorisé
UCD	Unité de collecte des déchets
VVP	Voirie – Ville propre

Résumé

Contexte

La Ville de Genève fournit, dans des domaines variés, d'importantes prestations, dont profitent également les usagers qui résident en dehors de la Ville. Tant que les usagers externes ne participent pas proportionnellement au financement des prestations (par exemple à travers les billets d'entrée, une imposition sur le lieu de travail ou des contributions de leur commune de domicile), ils génèrent des charges de centre pour la Ville de Genève.

La présente étude vise à établir un état des lieux des prestations offertes par la Ville de Genève ainsi qu'à calculer, sur la base d'une méthodologie ayant déjà fait ses preuves (études pour les villes de Berne et Saint-Gall), les charges de centre qui s'y rapportent.

Pour les calculs des effets de débordements, les territoires suivants ont été considérés : canton de Genève, canton de Vaud, France voisine (départements de l'Ain et de Haute-Savoie) et Autres / Touristes. Afin de pouvoir répartir les charges sur les différents territoires considérés et calculer ainsi les débordements qu'ils génèrent, il a fallu établir pour chaque prestation, respectivement pour chaque service, une clé de répartition appropriée. Dans la présente étude, les clés de répartition qui s'appliquent sont issues des sources suivantes : statistiques sur les usagers, estimations sur la base d'un modèle de transport, analogies tirées de statistiques existantes, ou *best guess* (là où aucune donnée valable ni aucune analogie ne pouvait raisonnablement être établie).

Effets de débordements

Globalement, des effets de débordements pour un montant total de près de CHF 290 mios ont été constatées. Près de 60% de ce montant, soit environ CHF 170 mios, sont générés par les autres communes du canton de Genève. Des effets de débordements notables sont à relever dans les domaines suivants (voir également la figure à la page suivante):

- Culture et sport : La Ville de Genève entretient de nombreux musées et subventionne des institutions théâtrales et musicales dont la réputation dépasse les frontières de la Ville. Ces institutions ne sont ou ne peuvent être financées que dans une faible mesure par les billets d'entrée. La Ville de Genève met également à disposition d'importantes infrastructures sportives et soutient financièrement diverses manifestations au bénéfice d'usagers, respectivement de visiteurs, de toute la région.
- Transport et infrastructures publiques : Les infrastructures publiques municipales, comme les routes et les parcs, sont également dans une large mesure utilisées par les pendulaires de la région mais ne sont financées que par la Ville. En outre, le trafic génère des coûts externes dont la Ville souffre sensiblement (coûts de la santé et dégâts aux bâtiments à cause de la pollution de l'air, bruit lié au trafic).
- Sécurité publique : A travers la police et les pompiers municipaux, la Ville de Genève fournit d'importantes prestations dans le domaine de la sécurité publique qui ne sont que peu ou pas cofinancées par les communes avoisinantes.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7527

Résumé

ECOPLAN

- Des effets de débordements sont également constatés dans le domaine du social, bien que les prestations dans ce domaine soient avant tout fournies au bénéfice de la population de la Ville de Genève.

Dans la figure suivante, les résultats des estimations des effets de débordements sont présentés pour l'ensemble des services considérés, classés par département.

Figure 1 : Aperçu des débordements par service en 2013, en mios de CHF

Département / Service	La Ville paye (coûts nets du service)	La Ville devrait payer (part des coûts selon clé de répartition)	Total des débordements	Débordements selon les territoires			
				Communes GE	Canton VD	France voisine	Autres / touristes
Département des finances et du logement	5.7	3.0	2.7	2.7	0.0	0.0	0.0
Agenda 21 - subventions accordées + Fonds chômage	5.7	3.0	2.7	2.7	0.0	0.0	0.0
Département des constructions et de l'aménagement	52.3	22.4	29.9	17.3	4.1	7.8	0.6
Aménagement urbain et mobilité	12.4	5.5	7.0	4.2	0.9	1.7	0.1
Génie civil	39.9	17.0	22.9	13.1	3.2	6.1	0.5
Département de la culture et du sport	279.3	102.3	177.0	91.1	16.8	26.5	42.6
Service administratif et technique (SAT)*	11.2	4.1	7.0	3.7	1.1	1.0	1.2
Service culturel (SEC)*	66.3	25.8	40.5	29.8	4.0	5.4	1.3
Grand Théâtre de Genève	40.4	14.2	26.1	15.4	4.1	4.1	2.6
Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	8.4	3.6	4.8	2.8	1.2	0.6	0.2
Musée d'art et d'histoire (MAH)	36.3	7.2	29.1	5.1	1.1	4.4	18.5
Musée d'ethnographie (MEG)	9.8	2.1	7.7	1.4	0.3	1.0	5.1
Muséum d'histoire naturelle (MHN)	19.8	4.6	15.3	4.2	1.0	4.6	5.6
Musée Ariana	4.1	0.5	3.6	0.3	0.0	0.1	3.1
Bibliothèques et discothèques mun. (BMU)	22.4	14.5	7.9	6.7	0.2	0.9	0.0
Bibliothèque de Genève (BGE)	18.5	5.9	12.6	4.8	2.5	1.0	4.3
Sports	42.2	19.7	22.4	17.0	1.3	3.6	0.6
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	137.4	77.1	60.3	38.0	13.2	6.5	2.5
Incendie et secours	29.6	23.4	6.2	6.2	0.0	0.0	0.0
Sécurité et espaces publics	24.7	17.8	6.9	3.9	1.6	0.8	0.5
Logistique et manifestations	6.6	2.8	3.7	2.2	0.9	0.5	0.2
Voie - Ville propre	37.1	16.0	21.1	12.5	5.2	2.6	0.9
Service des espaces verts	39.5	17.1	22.4	13.3	5.5	2.7	0.9
Département de la cohésion sociale et de la solidarité	188.5	167.6	20.9	19.2	0.0	1.6	0.0
Service de la petite enfance	94.2	87.6	6.6	5.7	0.0	1.0	0.0
Écoles et institutions pour l'enfance	66.8	62.9	3.8	3.1	0.0	0.7	0.0
Direction social	13.2	6.3	6.9	6.8	0.0	0.0	0.0
Service de la jeunesse	14.3	10.7	3.6	3.6	0.0	0.0	0.0
Total	663.2	372.4	290.7	168.4	34.2	42.5	45.7

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

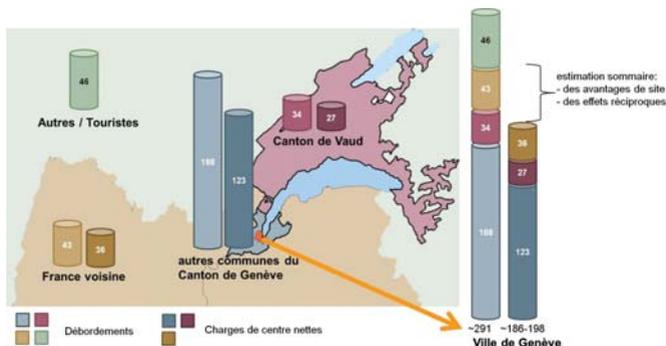
Charges de centre nettes

Pour parvenir aux charges de centre nettes sur la base des débordements, diverses adaptations doivent être effectuées. Dans une vision globale les éléments suivants sont à déduire des effets de débordements :

- La catégorie « Autres / Touristes » génère des débordements estimés à de près de CHF 45 mios. Cependant, ils ne sont pas considérés comme des charges de centres nettes.
- La fonction de centre génère également divers avantages pour la Ville de Genève. Ils ont été estimés, sur la base de valeurs minimales et maximales et par analogie avec d'autres études sur les charges de centre, dans une fourchette allant de CHF 14 à 26 mios.
- De l'autre côté, des « désavantages de site » pourraient également être pris en considération, comme par exemple les coûts externes du trafic, dont la partie attribuable aux « externes » a été estimée à environ CHF 17 mios. Ce montant n'est cependant pas compris dans les calculs de synthèse.
- Il existe également des effets réciproques, autrement dit des avantages que la population de la Ville de Genève tire des prestations d'autres communes sans en supporter entièrement le coût (ce sont donc quasiment des charges de centre générées dans d'autres communes). Ils sont estimés approximativement, sur la base de diverses études et statistiques, à environ CHF 33 mios.

Les charges de centre nettes atteignent ainsi entre CHF 180 mios et CHF 200 mios, comme le montrent les deux figures suivantes. Ceci équivaut à près de CHF 1'000.- par habitant de la Ville de Genève. Sur l'ensemble des charges de centre nettes, près des deux tiers se rapportent aux autres communes du canton de Genève, environ 14% au canton de Vaud et près de 20% à la France voisine.

Figure 2 : Charges de centre nettes selon le territoire en 2013, en mios de CHF



SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7529

Résumé

ECOPLAN

Figure 3 : Résultat total des charges de centre nettes de la Ville de Genève en 2013, en mios de CHF

	Total		Communes GE		Canton VD		France voisine		Autres / Touristes	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Débordements totaux	290.7		168.4		34.2		42.5		45.7	
- Autres / Touristes	-45.7	-45.7							-45.7	-45.7
- Avantages de site	-26.4	-14.1	-18.1	-9.7	-3.5	-1.8	-4.8	-2.6		
- Effets réciproques	-33.1	-33.1	-27.3	-27.3	-4.1	-4.1	-1.7	-1.7		
Charges de centre nettes	185.6	197.9	122.9	131.4	26.6	28.3	36.1	38.2		
en % (arrondi)	100%	100%	66%	66%	14%	14%	19%	19%		
par habitant CHF	969		1'033							

Les charges de centre nettes de la Ville de Genève sont difficilement comparables aux résultats d'autres villes parce que les conditions cadres, notamment la répartition des tâches et les systèmes de subventions cantonales, sont très différentes. Néanmoins, considérant la taille et la fonction de centre de la Ville de Genève, il n'est pas surprenant que le résultat soit légèrement au-dessus des quelques valeurs obtenues pour d'autres villes : pour Berne, les charges nettes ont été estimées dans une fourchette allant de CHF 400.- à 800.- par habitant dans les années 1995, 2003 et 2008. Pour Lausanne, les charges nettes ont été estimées à environ CHF 600.- par habitant (2001/2002) et pour Saint-Gall à CHF 460.- par habitant pour 2010.¹

Epilogue

L'état des lieux des charges de centre de la Ville de Genève a montré que les effets de débordements atteignent près de CHF 290 mios en 2013 ; en prenant les avantages de site et les effets réciproques en considération, le montant des charges de centre nettes atteint entre CHF 180 mios et CHF 200 mios, soit près de CHF 1'000.- par habitant. De ce montant, entre CHF 120 mios et CHF 135 mios sont générés par les autres communes du canton de Genève. Même en prenant en compte le bilan de la péréquation financière intercommunale en faveur de la Ville de Genève, qui atteint environ CHF 13 mios, CHF 110 mios à CHF 120 mios de prestations au bénéfice des autres communes du canton restent ainsi à découvert. De manière analogue, si l'on prend en considération l'imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères, le résultat pour la France voisine s'avère différent : le bilan y est alors plus ou moins équilibré.

Bien que les possibilités de correction des charges de centre ne fassent pas l'objet de la présente étude, nous souhaiterions attirer l'attention sur une étude de la Conférence tripartite

¹ Ecoplan (2011), Zentrumslasten der Stadt St. Gallen 2010, p. 57 et Ecoplan/Arn/Streicher (2010), Financement et compensation des charges dans les agglomérations, p. 95. La méthodologie de l'étude suivante n'est pas comparable car elle ne considère pas les bénéficiaires, mais uniquement les dépenses supplémentaires en comparaison avec le reste du canton : Ecoplan (2013), Charges des centres urbains et charges particulières dans les agglomérations.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

sur les agglomérations (CTA) qui traite largement de la question. Concrètement, les possibilités suivantes y ont été évoquées² :

- Au niveau intercantonal :
 - Règlementation-cadre pour compensation intercantonale
 - Conventions de compensation concrètes
- Au niveau cantonal :
 - Bonus dans la péréquation des ressources
 - Indemnisation forfaitaire (par exemple sur la base d'enquêtes détaillées, statistiques d'utilisation, etc.)
 - Règlementation-cadre pour solutions intercommunales ou régionales
 - Instruments côté revenus : système fiscal, répartition des impôts
- Au niveau intercommunal / régional :
 - Compensation régionale des charges
 - Compensation forfaitaire horizontale des charges
 - Cotisations volontaires
 - "Echange naturel", compensation sous la forme de différentes prestations au sein de domaines différents

Dans le cas d'un renforcement du cofinancement des prestations sujettes à des effets de débordements à travers le canton, d'autres communes du canton de Genève, d'autres cantons ou la France voisine, il serait important de veiller à ce que le principe de l'équivalence fiscale offre également un droit de participation aux parties impliquées dans le financement (équivalence de compétence, financement et usage).

Notons enfin que la présente étude ne représente qu'une base de discussion des questions de répartition des tâches et de la péréquation des charges de centre de la Ville de Genève, le tout s'insérant dans le système actuellement en place, complexe mais également politique.

² EcoPlan/Arn/Strecker (2010), Financement et compensation des charges dans les agglomérations, chapitre 5.3.

1 Introduction

Une importante réforme sur une nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes a récemment été initiée. Parallèlement, le Conseil d'Etat envisage également de modifier les dispositifs de péréquation horizontaux entre communes. La Ville de Genève redoute que cette modification engendre d'importants préjudices financiers pour la Ville. Dès lors et afin de pouvoir donner sa place, dans un tel débat, à l'importance de la Ville et de ses prestations pour le canton de Genève et l'ensemble de la région, elle a mandaté Ecoplan afin d'établir une étude de référence sur les charges de centre de la Ville de Genève.

La Ville de Genève fournit, dans des domaines variés, d'importantes prestations dont profitent également les usagers qui résident en dehors de la Ville. Tant que les usagers externes ne participent pas proportionnellement au financement des prestations (par exemple à travers les billets d'entrée ou les contributions de leur commune de domicile), des charges de centre sont générées pour la Ville de Genève. C'est le cas dans plusieurs domaines des politiques publiques de la Ville, par exemple dans les domaines de la culture, du sport, de la circulation, des infrastructures publiques et de la sécurité publique.

La présente étude vise à établir un état des lieux des prestations offertes par la Ville de Genève ainsi qu'à calculer, sur la base d'une méthodologie ayant déjà fait ses preuves (études pour les villes de Berne, Saint-Gall), les charges de centre qui s'y rapportent.

Bien entendu, les charges de centre de la Ville de Genève ne doivent pas être considérées de manière isolée ; elles font partie d'un contexte global auquel il est nécessaire de donner sa place. Il est en particulier important de garder à l'esprit les éléments contextuels suivants lors de l'interprétation :

- Dans le cadre de la péréquation financière et de la compensation des charges actuelles, la Ville de Genève bénéficie d'un montant de près de CHF 13 mios.
- A travers sa fonction de centre, la Ville ne supporte pas seulement des charges supplémentaires, mais bénéficie également d'avantages de site dans la concurrence entre collectivités territoriales.
- De plus, les habitants de la Ville de Genève profitent également de prestations des communes avoisinantes et génèrent aussi, pour ainsi dire, des « charges de centre » dans ces communes voisines.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- Dans le chapitre 2, la méthodologie utilisée ainsi que la méthode de calcul des charges de centre sont présentées en détail.
- Le chapitre 3 propose un aperçu des débordements des divers services, respectivement des prestations de la Ville de Genève dans son ensemble ainsi que par département.
- Dans le chapitre 4 sont présentés les résultats du calcul des charges de centre dans leur contexte global ; simultanément y sont discutés des aspects liés à la péréquation finan-

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

cière et à la compensation des charges dans le canton, aux avantages de site ainsi qu'aux effets réciproques. La synthèse finale résumant les résultats de l'étude s'y trouve également.

Pour permettre à ce rapport de rester synthétique, plusieurs détails liés à la méthodologie, à l'estimation des clés de répartition ainsi qu'au calcul des charges de centre ont été placés en annexe.

Nous souhaiterions enfin remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des départements de l'administration de la Ville de Genève qui ont, par leurs précieux apports et contributions, participé à la présente étude. Soulignons en particulier la collaboration de Madame Valentina Wenger-Andreoli et de Monsieur Philippe Krebs, du Département des finances et du logement et de Madame Carine Bachmann, du Département de la culture et du sport. Notons enfin que le rapport est le résultat d'une étude indépendante et reflète l'opinion de l'équipe de projet, laquelle ne recoupe pas nécessairement celle du mandant.

2 Méthodologie

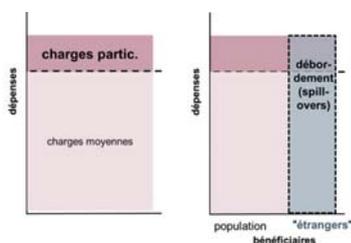
2.1 Terminologie et délimitation de l'étude

La problématique des charges de centre des grandes villes est sans cesse discutée en Suisse. Les termes qui s'y rapportent n'allant pas toujours de soi, ceux considérés comme les plus importants sont définis ci-dessous, en lien avec la délimitation du champ de l'étude :

- Les **charges de centre** sont des prestations fournies par le centre (la ville) dont les *usagers étrangers à la ville profitent* sans en indemniser totalement le coût. On parle ici du phénomène de débordement (« spillover », par exemple les offres culturelles au bénéfice des habitants d'autres communes dont les coûts ne peuvent pas être entièrement couverts par les billets d'entrée, et qui nécessitent donc un financement des pouvoirs publics).
- Les charges de centre ne représentent qu'une partie des **dépenses (ou charges) supplémentaires des centres urbains**. Ne sont pas incluses les « charges particulières » *en faveur de la population de la ville* que les villes assument en raison de caractéristiques structurelles, notamment la structure démographique.³

Cette distinction entre charges de centre et dépenses (ou charges) supplémentaires des centres urbains est représentée graphiquement par la Figure 2-1. La présente étude porte uniquement sur les charges de centre, respectivement les débordements (surface grise dans la figure).

Figure 2-1 : Charges de centre vs. charges particulières des centres urbains



³ Cf. Ecoplan (2013), Zentrums- und Sonderlasten in Agglomerationen, Grundlagenstudie im Rahmen des Monitorings urbaner Raum Schweiz. Cette étude, dans le cadre du Monitoring de l'espace urbain, adopte cette optique des charges particulières des villes-centres.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

En outre, les définitions et précisions suivantes sont importantes à considérer eu égard à la méthodologie :

- Les « **avantages de site** » sont pris en compte de façon globale (réduction des charges par un pourcentage forfaitaire, comme cela a été effectuée pour d'autres études, dont Saint-Gall et Berne) : ce sont les avantages économiques et recettes fiscales pour la Ville de Genève induits par des dépenses de visiteurs en Ville de Genève (p.ex. pour des consommations).
- Les **effets réciproques**, autrement dit les avantages issus des communes périphériques dont profitent les habitants de la Ville (donc l'inverse des charges de centre), sont également pris en compte de façon globale.
- Les **nuisances** dans le domaine de l'environnement (bruit, pollution) engendrées par les visiteurs (notamment par le trafic pendulaire) sont prises en compte par des estimations basés sur des études sur les coûts externes.⁴
- Les charges sont calculées selon les **coûts moyens** par utilisateur (client, personne, etc.) et non pas selon le coût marginal (coûts supplémentaire pour la Ville en comparaison à une situation sans débordement). Cette méthode est appliquée dans d'autres contextes également.

Les charges des centres sont à placer dans le **contexte** du système de fiscalité et de péréquation ainsi que de la répartition des tâches ; afin de pouvoir tirer des conclusions pertinentes, il faut donc tenir compte :

- de la répartition des recettes des personnes physiques et morales ;
- des différents éléments des systèmes de péréquation ;
- des dédommagements des charges des centres existantes ;
- de l'imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères ;
- des paiements facultatifs de communes de l'agglomération.

2.2 Territoires considérés

Dans le cadre de la péréquation financière intercommunale, l'intérêt se porte avant tout sur les prestations que la Ville de Genève fournit au bénéfice d'autres communes du canton de Genève. Ces prestations sont également les plus pertinentes en matière de rétribution des prestations de centre.

En dehors du canton de Genève, on constate des liens étroits avec le canton de Vaud, pour des raisons purement géographiques. Ceci vaut également pour les deux départements frontaliers français de l'Ain et de Haute-Savoie. La population de ces régions profite elle aussi des prestations de la Ville de Genève (par exemple des offres culturelles ou sportives).

⁴ Cf. Ecoplan (2014), Externe Effekte des Verkehrs 2010. Monetarisierung von Umwelt-, Unfall- und Gesundheits-effekten. Schlussbericht. Bern.

Les usagers d'origine externe aux territoires susmentionnés sont regroupés dans la catégorie « Autres/Touristes ». Celle-ci intègre aussi bien les usagers du reste de la Suisse (exceptés donc les cantons de Genève et de Vaud) que ceux provenant de l'étranger (sans la France voisine). De plus amples précisions sur cette catégorie se trouvent au chapitre 4.1.

Figure 2-2 : Régions prises en considération



L'ensemble des explications et calculs repose ainsi sur le découpage territorial suivant:

- Ville de Genève
- Autres communes du canton de Genève
- Canton de Vaud
- France voisine
- Autres/Touristes

2.3 Sélection des services et prestations avec débordements

L'administration de la Ville de Genève, respectivement les services qui la composent, fournissent des prestations au bénéfice de la population de la commune. Il existe toutefois diverses prestations qui ne concernent pas uniquement la population de la Ville de Genève, mais également la population de l'ensemble du canton, les Vaudois, les personnes venant de France voisine ainsi que d'autres régions plus éloignées. Ceci vaut en particulier pour les domaines de la culture et du sport, pour les infrastructures liées aux routes et à leur entretien ainsi que pour les espaces publics, mais aussi pour les prestations dans les domaines de la

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

sécurité et du sauvetage (pompiers, police) tout comme pour les offres dans le domaine du social.

En collaboration avec les départements de la Ville, des estimations ont été établies pour chaque service afin de déterminer si certaines unités étaient touchées par des débordements dans la fourniture de leurs prestations et, le cas échéant, lesquelles. La liste de l'ensemble des estimations se rapportant aux prestations, respectivement aux services et unités qui les fournissent, se trouve en annexe A1.

2.4 Calculs des effets de débordements

a) Procédure générale

En général, on considère les prestations de la Ville de Genève qui comportent des débordements et font partie des charges du centre urbain *par service* et non pas par politique publique. Ceci correspond à la logique des comptes par service de la Ville de Genève et garantit une plus grande régularité dans la comptabilisation.

Des comptes par service 2013 de la Ville de Genève⁵ sont retenus toutes les charges et revenus des services considérés.⁶ Toutes les prestations centrales fournies par d'autres services et intégrées au total des charges (par ex. amortissements, coûts d'entretien, coûts d'intérêts comptables) sont comprises – par imputations internes – dans ces charges.⁷ La méthodologie part du principe qu'il n'existe pas d'autres coûts non comptabilisés ayant un lien direct avec la fourniture des prestations et qui devraient être imputés aux services concernés.⁸

Pour chaque service qui comporte des prestations avec débordements, les données établies sont reportées dans un formulaire de saisie (cf annexe A7). Les étapes de calculs des débordements sont présentées par la Figure 2-3 ci-après.

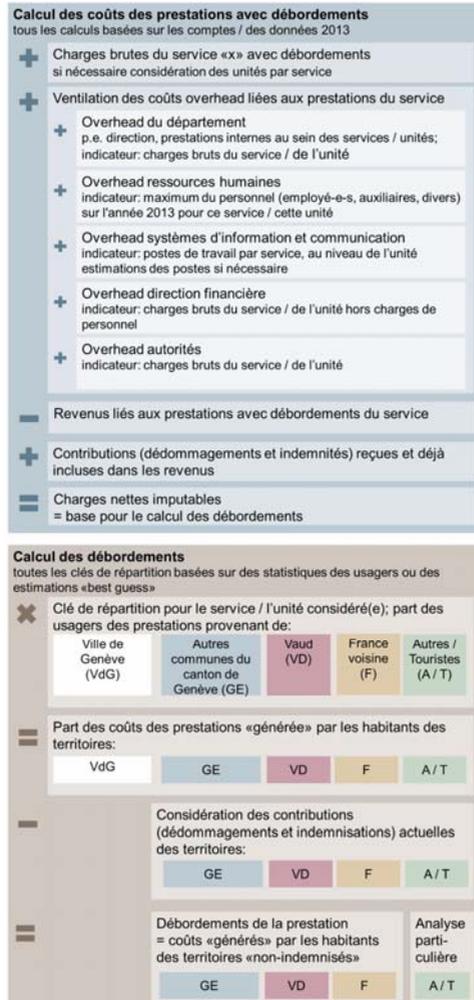
⁵ Ville de Genève, Département des finances et du logement (2014), Comptes budgétaires 2013.

⁶ On s'intéresse ici aux coûts moyens et non aux coûts marginaux des charges de centre, puisqu'il existe dans de nombreux domaines une part importante de coûts fixes qui ne doivent pas seulement être pris en charge par les résidents du centre, mais aussi par les bénéficiaires externes.

⁷ Ces charges des prestations centrales fournies par d'autres services sont incluses dans les comptes suivants : Amortissements : 330, 331, 332 ; Coûts d'entretien : 314, 315 ; Coûts d'intérêts comptables : 390.

⁸ Les revenus du compte 461 « Immeubles du patrimoine administratif » correspondent avec un compte de contre-écritures liées aux charges.

Figure 2-3 : Etapes de calcul des effets de débordements



SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

En principe, le calcul des débordements s'effectue en deux étapes:

- Au cours de la première étape, les coûts des prestations avec débordements sont établis. Comme indiqué dans la figure ci-dessus, de ce premier calcul résultent les charges brutes des services avec débordements, conformément aux comptes 2013 de la Ville. A ces charges brutes sont ajoutés les coûts « overhead » liés à la fourniture de ces prestations (cf. commentaire à la section suivante), alors que les revenus y sont soustraits. Afin d'éviter une double comptabilisation, les éventuels dédommagements et contributions déjà pris en considération dans les revenus y sont enfin ajoutés.⁹
- Au cours de la seconde étape, on calcule les débordements de manière à pouvoir répartir, sur la base des clés de répartition existantes ou estimées pour cette étude, les charges nettes imputables sur les différents territoires que sont la Ville de Genève, le canton de Genève, la France voisine, le canton de Vaud ainsi que ceux regroupés sous « Autres/Touristes ». Des parts de coûts respectives sont alors déduits des éventuels dédommagements et contributions déjà versés. Il en résulte ainsi les coûts « non-indemnisés » générés par les habitants des territoires externes à la Ville de Genève.

b) Ajustement des charges brutes : prise en considération des coûts « overhead »

L'étape la plus importante lors de l'ajustement de la base de coûts pour le calcul des débordements est la prise en considération des coûts « overhead » liés à la fourniture des prestations. Les prestations (administratives) générales et centrales de la Ville, qui bénéficient à tous les services, comme par exemple le Conseil municipal ou l'administration des finances, sont désignées comme charges dites « overhead ». Ces dernières sont générées d'une part au niveau des départements et d'autre part au niveau de l'ensemble de la Ville. Elles sont réparties et ajoutées aux charges des prestations des services. Comme indiqué dans la figure précédente, les coûts « overhead » suivants sont considérés et répartis entre les services en fonction de la méthode la plus pertinente :

⁹ Les subventions et indemnités obtenues sont à déduire des coûts nets des prestations de centre. Il sera donc indiqué si et dans quelle mesure la Ville a obtenu, pour les prestations concernées, des subventions ou indemnités de la Confédération, d'autres communes ou d'autres cantons en 2013. Les comptes concernés par les dédommagements/indemnités de la Confédération sont : 450, 460 ; ceux du canton de Genève : 451 (pas de contributions des autres cantons) ; et ceux des communes genevoises : 452. Pour quelques services, il y a des subventions acquises (460, 461, 469) et des subventions accordées (360, 361) simultanément. Dans ce cas, une vérification avec les services est nécessaire.

Les contributions du fonds intercommunal seront indiquées spécifiquement et distribuées à tous les bénéficiaires cantonaux. Le fonds intercommunal est exclusivement financé par les communes genevoises dont la Ville de Genève, qui contribue à env. 50% (CHF 11.2 mios sur CHF 23 mios en 2013). Sur les CHF 15 mios versés pour l'ensemble des prestations intercommunales, la Ville de Genève touche CHF 3.9 mios. Néanmoins, pour l'analyse des charges de centre, il ne faut pas mélanger les aspects de la péréquation financière et la compensation des charges par les moyens du système de la péréquation financière. Par conséquent, tous les flux du système de péréquation financière qui sont centralement comptabilisés à la direction financière sont exclus de l'analyse présente. Dans l'évaluation globale des charges de centre de la Ville de Genève, il est nécessaire de mettre ces contributions du fonds intercommunal en perspective de l'entier du système de la péréquation financière genevoise.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7539

- Overhead du département : charges nettes de la direction, prestations internes au sein des services/unités, réparties en fonction des charges brutes du service / de l'unité conformément aux comptes 2013.¹⁰
- Overhead Ressources humaines : charges nettes de la Direction des ressources humaines (DRH) réparties selon le maximum du personnel (employé-e-s, auxiliaires, divers) sur l'année 2013 pour le service / l'unité en question, d'après une évaluation ad hoc de la DRH.
- Overhead Systèmes d'information et communication : charges nettes de la direction des systèmes d'information et communication (DSIC) réparties selon les postes de travail par service / unité, d'après une évaluation ad hoc de la DSIC.¹¹
- Overhead Direction financière : charge nettes de la direction financière (DFIN) réparties selon les charges brutes du service / de l'unité, hors charges de personnel.¹²
- Overhead Autorités : charges nettes des autorités réparties selon les charges brutes du service / de l'unité.

Un aperçu des coûts « overhead » se trouve en annexe A2.

c) Calcul des débordements : utilisation de clés de répartition

Afin de pouvoir ventiler les charges nettes imputables sur les différents territoires considérés et de calculer ainsi les débordements qu'ils génèrent, il a fallu établir pour chaque prestation, respectivement pour chaque service, une clé de répartition appropriée. Dans la présente étude, les clés de répartition qui s'appliquent sont issues des sources suivantes :

- Statistiques sur les usagers : données existantes sur l'origine des usagers de prestations publiques, par exemple théâtres, musées, installations sportives. Afin de couvrir le spectre des prestations de certains services, une combinaison de statistiques sur les usagers a parfois été appliquée.
- Estimations sur la base d'un modèle de transport : pour le calcul des débordements liés aux infrastructures routières, un modèle de transport existant a été exploité par une société externe (cf. annexe A4).
- Analogies tirées de statistiques existantes : la statistique sur les pendulaires a par exemple permis d'établir la clé de répartition appliquée à l'utilisation de l'espace public (cf. annexe A5).

¹⁰ Pour les services au sein desquels on ne prend en considération que des unités isolées, les coûts nets de la direction des services sont de surcroît répartis sur les unités en fonction de la même logique. Précision : les autres coûts « overhead » généraux auraient dû être reportés sur les directions, mais cela n'a pas été effectué. Environ 5% des coûts « overhead » généraux n'ont de ce fait pas été inclus dans le coût des prestations concernées par des débordements.

¹¹ Des données détaillées de manière appropriée ne sont pas toujours disponibles pour chaque service / unité. Selon la disponibilité des données, c'est soit le personnel, soit les charges brutes des services / unités qui ont été utilisés comme indicateur.

¹² Il s'agit donc de l'ensemble des charges du service / de l'unité, hors positions 30 des comptes 2013.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

- *Best guess* : là où aucune donnée valable ni aucune analogie ne pouvait raisonnablement être établie sur la base de statistiques existantes, une clé de répartition a été fixée de manière indépendante, en collaboration avec l'administration et selon le principe de prudence.

Un aperçu de l'ensemble des clés de répartition utilisées se trouve en annexe A3.

2.5 Calculs des charges de centre nettes

Pour parvenir aux charges de centre nettes sur la base des débordements, diverses adaptations doivent être effectuées (pour plus de précisions sur les différents points mentionnés ci-dessous, voir les paragraphes correspondants au chapitre 4):

- La catégorie « Autres / Touristes » est certes considérée comme génératrice de débordements, mais elle n'est pas perçue comme charges de centre, au sens strict du terme.
- La fonction de centre génère également divers avantages pour la Ville de Genève, qui, dans un souci de vision d'ensemble, sont à retrancher aux charges de centre.
- Il existe également des effets réciproques, autrement dit des avantages que la population de la Ville de Genève tire des prestations d'autres communes sans en supporter entièrement le coût (ce sont donc quasiment des charges de centre générées dans d'autres communes). Ces avantages sont eux aussi à déduire si l'on souhaite conserver une vision globale.
- En outre, le résultat de la péréquation financière cantonale ainsi que le bénéfice de l'imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères sont également à prendre en considération, même s'ils ne sont pas directement liés aux charges de centre. Il s'agit ici essentiellement de la répartition des ressources et, dans une moindre mesure, de la répartition des charges.

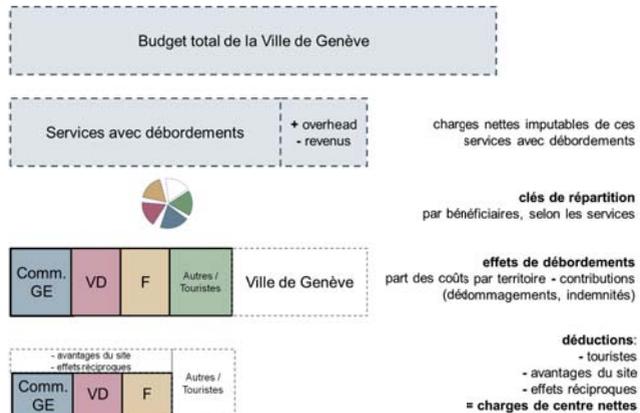
Figure 2-4 : Procédé de calcul des charges de centre nettes

+	Débordements totaux	→ chap. 3
-	Autres / Touristes	→ chap. 4.1
-	Avantages de site	→ chap. 4.2.1
-	Effets réciproques	→ chap. 4.3
=	Charges de centres nettes	→ chap. 4.4

2.6 Récapitulatif de la méthodologie

Le récapitulatif de la méthodologie décrite aux sections précédentes présente succinctement les étapes grâce auxquelles on parvient à passer du budget total de la Ville de Genève aux charges de centre nettes. Ces étapes sont illustrées et résumées par la figure ci-dessous.

Figure 2-5: Récapitulatif de la méthodologie



SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

3 Résultats des débordements

Dans ce chapitre, les résultats des calculs des débordements sont représentés selon la méthodologie du chapitre 2.

Important : Dans cette partie, il ne s'agit pas encore d'une analyse globale. Les chiffres n'indiquent que les effets de débordements. Ce chapitre ne tient pas compte des autres aspects nécessaires à une vision exhaustive, en particulier les offres touristiques (paragraphe 4.1), les avantages de site de la Ville de Genève liés à la fonction de centre (paragraphe 4.2), les effets réciproques (paragraphe 4.3) et le résultat de la péréquation financière et de la compensation des charges en vigueur (paragraphe 4.5).

3.1 Aperçu des résultats

La Figure 3-1 offre un aperçu des débordements pour l'ensemble des services qui sont concernés. La figure est à interpréter de la manière suivante :

- Dans la première colonne sont représentés les départements, respectivement les services.
- La deuxième colonne indique les coûts nets des services. Ces derniers montrent combien la Ville de Genève doit payer pour chaque service après déduction des revenus, auxquels appartiennent également les éventuelles contributions.
- La troisième colonne montre, sur la base de la clé de répartition, ce que la Ville de Genève devrait en principe payer pour le service correspondant si les usagers des prestations des autres communes supportaient eux-mêmes la part des coûts qu'ils génèrent.
- Dans la quatrième colonne se trouve le total des débordements par service. Ceci correspond aussi bien à la somme des débordements pour les différents territoires (communes du canton de Genève, Vaud, France voisine et autres / touristes) qu'à la différence entre les coûts nets par service et la part des coûts de la Ville de Genève selon la clé de répartition.
- Dans les quatre dernières colonnes se trouvent les débordements par territoire.
- Les lignes indiquent les services et la somme par département.

De cette vue d'ensemble peuvent être tirés les constats principaux suivants :

- Globalement, des domaines de prestations pour un montant total de CHF 660 millions se trouvent partiellement concernés par des débordements. Dans ces domaines de prestations, les débordements pour lesquels la Ville de Genève n'obtient pas de compensation

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7543

complète atteignent près de CHF 290 mios. Ceci correspond à environ 25% du budget total de la Ville de Genève pour 2013, et à plus de CHF 1'500.- par habitant de la Ville.¹³

- De l'ensemble des débordements, environ CHF 168 mios ou 58% reviennent au reste de la population du canton de Genève. Les habitants du canton de Vaud génèrent près de CHF 34 mios de débordements, la France voisine CHF 43 mios, les autres territoires ainsi que les touristes CHF 46 mios.
- Plus de 60% des débordements, soit CHF 177 mios, sont générés dans le domaine de la culture et du sport. Les autres débordements concernent principalement le trafic, l'entretien des espaces publics et la sécurité (Départements des constructions et de l'aménagement ainsi que de l'environnement urbain et de la sécurité).

¹³ Les charges brutes de la Ville de Genève en 2013 (CHF 1'257.7 mios) atteignaient, sans recapitalisation des caisses de pensions et de prévoyance (CHF 119.5 mios), CHF 1'138.2 mios. Selon L'OFS, la population permanente de la Ville de Genève en 2013 atteignait 191'557 personnes.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

3. Résultats des débordements

ECOPLAN

Figure 3-1 : Aperçu des débordements par service en 2013, en mios de CHF

Département / Service	La Ville paye (coûts nets du service)	La Ville devrait payer (part des coûts selon clé de répartition)	Total des débordements	Débordements selon les territoires			
				Communes GE	Canton VD	France voisine	Autres / touristes
Département des finances et du logement	5.7	3.0	2.7	2.7	0.0	0.0	0.0
Agenda 21 - subventions accordées + Fonds chômage	5.7	3.0	2.7	2.7	0.0	0.0	0.0
Département des constructions et de l'aménagement	52.3	22.4	29.9	17.3	4.1	7.8	0.6
Aménagement urbain et mobilité	12.4	5.5	7.0	4.2	0.9	1.7	0.1
Génie civil	39.9	17.0	22.9	13.1	3.2	6.1	0.5
Département de la culture et du sport	279.3	102.3	177.0	91.1	16.8	26.5	42.6
Service administratif et technique (SAT)*	11.2	4.1	7.0	3.7	1.1	1.0	1.2
Service culturel (SEC)*	66.3	25.8	40.5	29.8	4.0	5.4	1.3
Grand Théâtre de Genève	40.4	14.2	26.1	15.4	4.1	4.1	2.6
Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	8.4	3.6	4.8	2.8	1.2	0.6	0.2
Musée d'art et d'histoire (MAH)	36.3	7.2	29.1	5.1	1.1	4.4	18.5
Musée d'ethnographie (MEG)	9.8	2.1	7.7	1.4	0.3	1.0	5.1
Muséum d'histoire naturelle (MHN)	19.8	4.6	15.3	4.2	1.0	4.6	5.6
Musée Ariana	4.1	0.5	3.6	0.3	0.0	0.1	3.1
Bibliothèques et discothèques mun. (BML)	22.4	14.5	7.9	6.7	0.2	0.9	0.0
Bibliothèque de Genève (BGE)	18.5	5.9	12.6	4.8	2.5	1.0	4.3
Sports	42.2	19.7	22.4	17.0	1.3	3.6	0.6
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	137.4	77.1	60.3	38.0	13.2	6.5	2.5
Incendie et secours	29.6	23.4	6.2	6.2	0.0	0.0	0.0
Sécurité et espaces publics	24.7	17.8	6.9	3.9	1.6	0.8	0.5
Logistique et manifestations	6.6	2.8	3.7	2.2	0.9	0.5	0.2
Voie - Ville propre	37.1	16.0	21.1	12.5	5.2	2.6	0.9
Service des espaces verts	39.5	17.1	22.4	13.3	5.5	2.7	0.9
Département de la cohésion sociale et de la solidarité	188.5	167.6	20.9	19.2	0.0	1.6	0.0
Service de la petite enfance	94.2	87.6	6.6	5.7	0.0	1.0	0.0
Écoles et institutions pour l'enfance	66.8	62.9	3.8	3.1	0.0	0.7	0.0
Direction social	13.2	6.3	6.9	6.8	0.0	0.0	0.0
Service de la jeunesse	14.3	10.7	3.6	3.6	0.0	0.0	0.0
Total	663.2	372.4	290.7	168.4	34.2	42.5	45.7

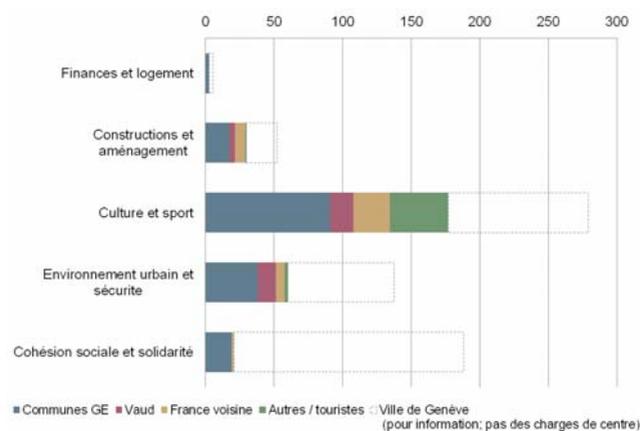
* Remarque : Pour le SAT sont incluses l'unité Art et culture admin. et l'unité Scènes culturelles. Au SEC sont ajoutés l'unité Ateliers de décors de théâtre du SAT et les comptes 35/36 de la Direction de la culture et du sport et du SPC (voir annexe A3).

Les figures suivantes présentent graphiquement les débordements par département et par territoire, aussi bien absolus qu'en pourcentage.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
 Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7545

Figure 3-2 : Débordements par département en 2013, différenciés selon le territoire, en mios de CHF

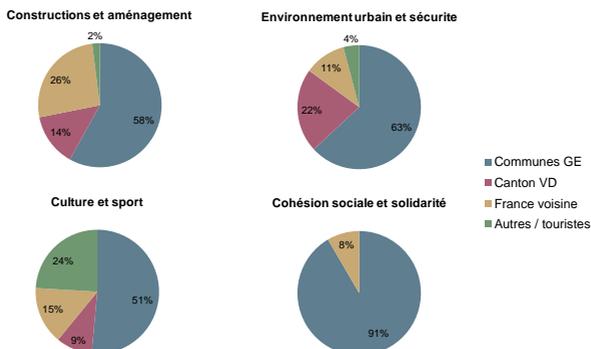


Débordements totaux par département	Communes GE	Canton VD	France voisine	Autres / Touristes	Ville de Genève
Finances et logement	3	-	-	-	3
Constructions et aménagement	30	4	8	1	22
Culture et sport	177	17	27	43	102
Environnement urbain et s	60	13	7	2	77
Cohésion sociale et solida	21	0	2	-	168
Total	291	34	43	46	372

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure 3-3 : Débordements par département en 2013, différenciés selon le territoire, en pourcents



Remarque : Au sein du Département des Finances et du Logement, l'ensemble des débordements est généré par les communes du canton de Genève.

Dans la figure 3-2 présentée précédemment, les débordements sont notamment comparés aux coûts que la Ville de Genève devrait supporter selon la clé de répartition qui s'applique. En moyenne, si l'on considère toutes les prestations avec débordements de l'ensemble des départements, la Ville de Genève ne devrait supporter, dans une situation de financement complet par l'utilisateur, que 56% des coûts qui sont actuellement à sa charge. La situation la plus extrême se présente au Département de la culture et du sport. Les prestations de ce Département, dont le montant s'élève à près de CHF 280 millions, sont fournies – selon les statistiques sur les usagers – pour près des deux tiers au bénéfice d'usagers extérieurs. Autrement dit, un tiers seulement des prestations de la Ville de Genève dans les domaines de la culture et du sport bénéficie aux habitants de la Ville de Genève. La situation est par contre différente en ce qui concerne le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, où 90% des prestations sont fournies au bénéfice de la population de la Ville de Genève. La part des débordements y est de ce fait nettement plus faible.

La structure des usagers et, de ce fait, le territoire auquel les débordements sont attribués diffèrent selon les départements : dans tous les départements, c'est la population des autres communes du canton de Genève qui, en dehors de la population de la Ville de Genève, profite le plus des prestations de la Ville (cf. Figure 3-3). Leur part des débordements est supérieure à 50% dans tous les départements, et s'avère particulièrement élevée dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité (plus de 90%).

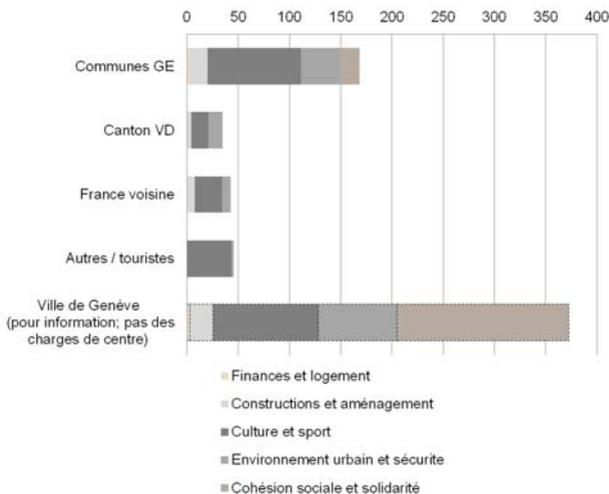
SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7547

Les usagers issus du canton de Vaud et des départements de France voisine profitent surtout, en dehors des prestations dans les domaines de la culture et du sport, des prestations du Département de l'environnement urbain et de la sécurité ainsi que de celles du Département des constructions et de l'aménagement (cf. Figure 3-4).

Figure 3-4 : Débordements par territoire en 2013, différenciés selon le département, en mios de CHF

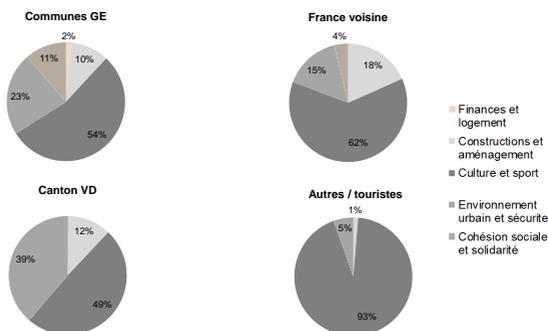


	Prestations totales par territoire	Finances et logement	Constructions et aménagement	Culture et sport	Environnement urbain et sécurité	Cohésion sociale et solidarité
Communes GE	168	3	17	91	38	19
Canton VD	34	-	4	17	13	0
France voisine	43	-	8	27	7	2
Autres / touristes	46	-	1	43	2	-
Ville de Genève	372	3	22	102	77	168
Total	663	6	52	279	137	188

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure 3-5 : Débordements par territoire en 2013, différenciés par département, en pourcents



3.2 Département des finances et du logement

Au sein du Département des finances et du logement, il n'existe presque aucune prestation concernée directement par des débordements. Le département revêt quasiment exclusivement un caractère de prestataire de services internes à l'administration municipale. Le Département comprend notamment les postes en charge de la gestion du personnel (Direction ressources humaines), ceux en charge de l'acquisition et de l'entretien des moyens d'information et de communication (Direction Systèmes d'information et communication) ainsi que le traitement central des finances de la ville (Direction financière). Les coûts de ces directions sont, comme représenté dans la Figure 2-3, répartis en tant que coûts Overhead à travers l'ensemble des services, respectivement des unités de l'ensemble des départements, et sont donc indirectement imputés aux charges de centre.¹⁴

Dans ce département, les effets de débordements ne sont directement générés qu'à travers les subventions accordées par le service Agenda 21 ainsi que par le Fonds chômage. Le Service Agenda 21 – Ville durable est chargé de la politique municipale en matière de développement durable. Grâce au Fonds chômage, des projets novateurs sont soutenus visant à l'insertion socioprofessionnelle de toute personne en recherche d'emploi. La clé de répartition se base sur les données disponibles sur l'origine des bénéficiaires du fonds de chômage.

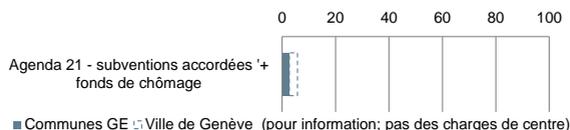
¹⁴ En revanche, l'ensemble des coûts engendrés par le prélèvement d'impôts et de taxes ont été exclus de l'étude.

Figure 3-6 : Service/unité avec débordements au Département des finances et du logement

Service/Unité	Clé de répartition
Agenda 21 (subventions accordées) et fonds de chômage	Bénéficiaires du fonds de chômage

Les effets de débordements du service Agenda 21 et du Fonds chômage s'élèvent à CHF 2.7 mio\$ et reviennent uniquement à la population du reste du canton de Genève. Ils correspondent à près de 50% des prestations de ce service.

Figure 3-7 : Débordements dans le Département des finances et du logement en 2013, en mio\$ de CHF



Remarque : Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

3.3 Département des constructions et de l'aménagement

Une grande partie des prestations offertes par le Département des constructions et de l'aménagement ne bénéficie qu'à la population de la Ville de Genève. C'est pourquoi il n'existe pas de débordements au sein des services « Urbanisme », « Direction du patrimoine bâti » et « Energie ».

La situation est différente pour le service « Aménagement urbain et mobilité » et en partie également pour le service « Génie civil ». Les routes municipales, pour lesquelles l'unité « Routes et ouvrages d'art » finance l'entretien et l'exploitation, sont également partiellement utilisées par des usagers externes. Il en va de même pour l'infrastructure des transports publics, dont ne bénéficient pas seulement les habitants de la Ville de Genève. La clé de répartition se fonde ici sur l'évaluation d'un modèle de transport généré spécialement pour cette étude, et qui permet de rendre compte de l'origine des usagers de la route (cf. explications en annexe A4). Les parts des usagers du service « Aménagement urbain et mobilité » ont été déterminées de la même manière. Ce service s'occupe de la conception et du développement des études et projets dans le domaine de l'espace public ; il livre ainsi d'importantes bases pour la construction et l'aménagement de l'infrastructure des routes.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

L'unité « Monuments et fontaines » entretient les fontaines et plus de 330 points d'eau en Ville de Genève, dont profitent toutes les personnes se trouvant sur le territoire de la Ville de Genève, parmi lesquelles les pendulaires et les touristes. C'est pourquoi la répartition des usagers se base sur la statistique des pendulaires (cf. annexe A5).

Une particularité de ce Département réside dans le fait que le service de voirie, autrefois sous compétence cantonale, a été intégré à la Ville de Genève. Cette dernière est donc devenue responsable de 52.8 kilomètres de routes principales du réseau routier à caractère cantonal appartenant, en partie du moins, au champ d'activité du canton.¹⁵

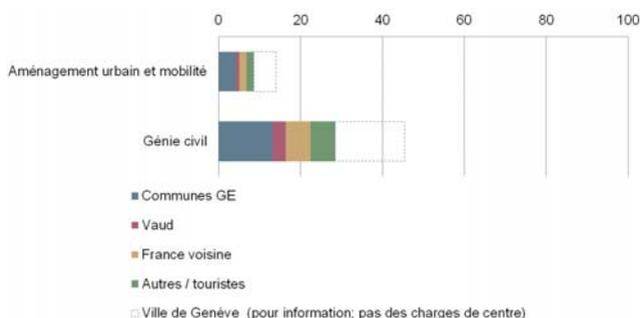
Illustration 3-8 : Services/unités avec débordements au Département des constructions et de l'aménagement

Service/Unité	Clé de répartition
Aménagement urbain et mobilité	selon le modèle de transport (cf. annexe A4)
Génie civil - Routes et ouvrages d'art	selon le modèle de transport (cf. annexe A4)
Génie civil - Monuments et fontaines	selon les statistiques sur les pendulaires (cf. annexe A5)

Les effets de débordements du service « Génie civil » sont évalués à près de CHF 23 millions, alors que ceux du service « Aménagement urbain et mobilité » s'élèvent à CHF 7 millions. La structure des usagers des deux services est similaire. La majeure partie des débordements bénéficie aux usagers d'autres communes du canton de Genève ; suivent les usagers de la catégorie « autres/touristes » ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de la France voisine et du canton de Vaud. Dans les deux services, les effets de débordements s'élèvent à 55% des prestations fournies par la Ville de Genève dans ce domaine.

¹⁵ Ville de Genève (2007), Rapport Ville – Etat sur la question des Frais d'entretien des routes.

Figure 3-9 : Débordements dans le Département des constructions et de l'aménagement en 2013, en mios de CHF



Remarque : Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

3.4 Département de la culture et du sport

Dans le domaine de la culture et du sport, la grande majorité des prestations fournies sont concernées par des effets de débordements. L'ensemble des musées, bibliothèques ainsi que le Grand Théâtre de Genève ont un public dont l'origine dépasse largement les frontières de la Ville de Genève. Il en est de même pour les autres institutions culturelles qui bénéficient de subventions. En Ville de Genève, cinq musées sont directement rattachés au Département de la culture et du sport. Ces musées attirent un important public externe. Hormis ces musées, le réseau des Bibliothèques municipales (BM) et la Bibliothèque de Genève (BGE) se trouvent également sous l'égide du Département.

En dehors de l'exploitation des institutions mentionnées précédemment, la Ville de Genève subventionne également des manifestations culturelles, la création artistique et des mesures d'accès à la culture (rubrique « Subventions culturelles »). L'offre culturelle subventionnée s'adresse à un large public – des jeunes aux seniors, en passant par les familles – et a pour objectif d'offrir un accès à la culture et un soutien à la création artistique à la population et aux artistes du canton et de la région. Les touristes et visiteurs profitent également de cette offre. De ce fait, les offres ne sont pas limitées à la population de la Ville de Genève.

Le Service des sports entretient et développe les infrastructures sportives (piscines, centres sportifs, patinoires, etc.) dont profitent les particuliers ainsi que les clubs sportifs de tout le canton. Les grandes manifestations sportives attirent même un public suprarégional.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Les clés de répartition appliquées à ces services ont été déterminées sur la base des statistiques des usagers. Dans le domaine des musées et des bibliothèques, c'est le rapport annuel « Connaissance des publics 2013 » qui représente une base essentielle pour les calculs, alors que dans le domaine du sport, les données émanent de la publication « étude des besoins et des pratiques sportives ». Concernant les subventions dans le domaine de la culture, une valeur moyenne a été formée à partir des statistiques sur les usagers des institutions culturelles bénéficiant des subventions en question.

Illustration 3-10 : Services/unités avec débordements au Département de la culture et du sport

Service/Unité	Clé de répartition
Subventions culturelles Service culturel (SEC) Ateliers et décors (unité SAT) Subventions du service promotion culturelle (SPC) Subventions de la Direction	Valeur moyenne issue des statistiques sur les visiteurs des institutions suivantes : - Théâtre du Poche - AmStramGram - Comédie de Genève - Grand Théâtre
Grand Théâtre de Genève	Analyse effectuée par le Grand Théâtre sur la base du fichier des abonné-e-s au 9 janvier 2014 (8'234 abonnements, qui donnent lieu à environ 52'000 entrées durant la saison 2013/2014)
Conservatoire et jardin botaniques (CJB) - Communication, Diffusion et Médiation¹⁶	Clé de répartition identique à celle du service « Espace verts », cf. annexe A5.
Musées: - Musée d'art et d'histoire (MAH) - Musée d'ethnographie (MEG) - Muséum d'histoire naturelle (MHN) - Musée Ariana	Connaissance des publics 2013. Rapport annuel.
Bibliothèques - Bibliothèques et discothèques mun. (BMU) - Bibliothèque de Genève (BGE)	Statistiques des usagers : - Connaissance des publics 2013. Rapport annuel. - Analyse des cartes lecteurs.
Sport - Subventions - Prestations sportives et écoles de sport pour les jeunes - Piscines et Patinoires - Stades et salles - Prestations sportives	Statistiques des usagers de diverses installations sportives, issues de : Etude des besoins et des pratiques sportives

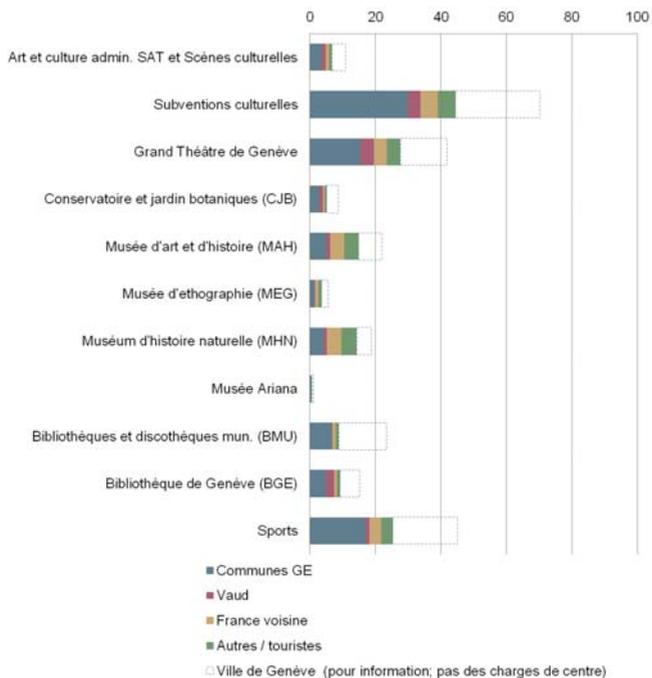
¹⁶ Pour les calculs des effets de débordements issu des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), nous ne considérons que la partie publique « Communication, Diffusion et Médiation ». Les travaux orientés vers la recherche regroupés sous « Conservation Patrimoniale, Recherches » ne sont donc pas considérés comme susceptibles de faire l'objet des effets de débordements, même s'il est clair que l'importance et la signification des CJB dans le domaine scientifique dépasse les frontières de la Ville, puisqu'ils jouent un rôle particulièrement important au niveau national (Flore de Suisse, Flore des lichens, travaux de génétique des populations, etc.) comme international (Flore du Paraguay, travaux de systématique, nomenclature de référence mondiale, etc.).

Comme le montre la Figure 3-11, au sein du Département de la culture et du sport, la plus grande partie des débordements revient aux subventions culturelles (23%), suivies par le Musée d'art et d'histoire (16%) ainsi que par le Grand Théâtre de Genève (15%). Ces trois domaines génèrent à eux seuls des effets de débordements chiffrés à CHF 96 mios. Quant au domaine du sport, il engendre des effets de débordements atteignant CHF 22 mios, soit près de 13% du total.

La figure qui suit illustre également la mesure dans laquelle l'origine des usagers externes des prestations offertes par le Département de la culture et du sport varie selon les services. Alors que les bénéficiaires externes des subventions culturelles ainsi que les usagers du Musée d'art et d'histoire, du Grand Théâtre de Genève et du domaine du sport sont en majeure partie issus des autres communes du canton de Genève, le public du MAH, du MHN et de l'Ariana est relativement plus international.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
 Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure 3-11 : Débordements dans le Département de la culture et du sport en 2013, en mios de CHF



Remarque : Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

3.5 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Au sein du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, deux types de prestations peuvent globalement être considérés comme sujets à débordements : d'un côté se trouvent celles fournies dans le domaine du sauvetage et de la sécurité pour lesquelles des unités publiques interviennent de manière ponctuelle en cas de danger ou pour assurer la sécurité de l'espace public ; de l'autre côté se trouvent les services en charge de l'entretien de l'espace public, de celui des rues et des espaces verts.

Le premier type de prestations est fourni par les sapeurs-pompiers professionnels englobe également des interventions en dehors de la Ville de Genève. Ce sont de ce fait les interventions en fonction des régions qui ont permis d'établir la clé de répartition. A noter que les communes du canton de Genève participent financièrement aux frais de fonctionnement du service Incendies et secours, dans une proportion toutefois inférieure aux coûts d'intervention qui les concernent.¹⁷

Les unités « Nettoyement des voiries » et « Gestion des incivilités » ainsi que le Service des espaces verts sont eux responsables du nettoyage de l'espace public, de l'élimination des déchets ainsi que de l'entretien de plus de 330 hectares d'espaces verts. L'unité « Ateliers généraux » est quant à elle en charge de la gestion des W.-C. publics. Ces prestations profitent non seulement aux habitants de la Ville de Genève, mais également tous ceux qui se trouvent à un moment ou à un autre sur le territoire de la Ville (pendulaires, visiteurs venus faire leurs achats, touristes, etc.) C'est pourquoi les clés de répartition ont été générées sur la base des statistiques sur les pendulaires.

¹⁷ Les autres communes couvrent près de 31% des dépenses du SIS, alors que le volume des interventions effectuées sur leurs territoires atteint 42%. Il a été proposé d'augmenter, en trois étapes, la part du financement des autres communes à 33%. Afin de régler la gouvernance dans le domaine du feu, la création d'un établissement intercommunal de droit public avait été envisagée avec le projet «ConvergenceS». Le processus a toutefois été arrêté. La question de la gouvernance et du financement intercommunal du domaine du feu reste donc à éclaircir.

Source : Commission technique et financière chargée d'examiner les projets de budgets de fonctionnement et d'investissement du SIS (2014), Rapport concernant la demande de la Ville de Genève d'une adaptation de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure 3-12: Services/unités avec débordements au Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Service/Unité	Clé de répartition ¹⁸
Incendie et secours – Sapeurs-pompiers professionnels ¹⁹	Interventions des sapeurs-pompiers professionnels selon le Rapport concernant la demande de la Ville de Genève d'une adaptation de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS.
Sécurité et espace publics – Police Municipale	Propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.
Logistique et manifestations – Unité ateliers généraux ²⁰	Clé de répartition identique à celle de l'Unité nettoyage des voiries, c.-à-d. propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.
Voirie Ville Propre – Unité nettoyage des voiries ²¹	Propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.
Voirie Ville Propre – Unité gestion des incivilités	Propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.
Service des espaces verts	Clé de répartition identique à celle de l'Unité nettoyage des voiries, c.-à-d. propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.

Au sein du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, près de trois quart des débordements (CHF 43.5 mios) concernent les services Voirie – Ville propre et des espaces verts. Puisque la même statistique des usagers s'applique à ces deux services, la répartition des débordements dans ces domaines présente également une structure identique. Contrairement aux autres services avec débordements, le Service « Incendie et secours » fournit lui des prestations dont les débordements ne concernent que les autres communes du canton.

La part des débordements par rapport aux coûts de la Ville de Genève varie et s'avère être relativement faible dans les services « Incendie et secours » et « Sécurité et espace publics », atteignant 20-30%, alors que cette proportion est de 57% dans les autres services avec débordements.

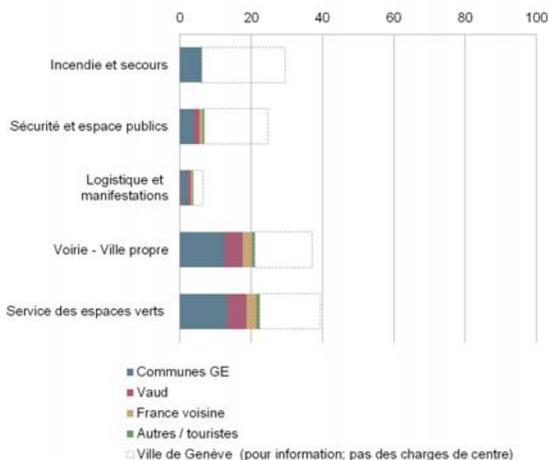
¹⁸ Les propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires se trouvent en annexe A5.

¹⁹ Les unités suivantes du service « Incendie et secours » n'ont pas été prises en considération : « Pompiers volontaires » (interventions uniquement en Ville de Genève), « Protection civile » (financée aux 2/3 par la commune, 1/3 par le canton ; seuls les coûts de la prise en charge des sans-abris d'un montant de CHF 160'000.- sont considérés dans le département 5, Direction social, le reste étant mis à l'écart), « Ambulance » (tarifs selon la loi, ne financent pas l'ensemble, interventions partielles des ambulances de la Ville également dans d'autres communes).

²⁰ L'Unité « Gestion des véhicules » est attribuée à la direction du département et est donc incluse dans l'overhead du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

²¹ L'Unité collecte des déchets (UCD) est la seule unité de la Voirie – Ville propre (VVP) dont les bénéficiaires sont uniquement les habitants de la ville, à part l'activité de viabilité hivernale. Les coûts de viabilité hivernale atteignent entre 2011 et 2014 respectivement CHF 150'000.- et CHF 310'000.-. Ils n'ont pas été considérés dans la présente évaluation.

Figure 3-13 : **Débordements dans le Département de l'environnement urbain et de la sécurité, en mios de CHF**



Remarque: Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

3.6 Département de la cohésion sociale et de la solidarité

La Ville de Genève finance différentes structures d'accueil pour la petite enfance ainsi que des écoles et institutions pour l'enfance. Celles-ci s'adressent prioritairement aux enfants domiciliés en Ville de Genève. S'agissant des crèches, le débordement a été calculé sur la base de la fréquentation effective. Dans le domaine des écoles, la clé de répartition a été établie sur la base de la répartition des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève en fonction de leur lieu de domicile et grâce aux indications de l'administration municipale. La Direction du service social contribue à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants en créant du lien et en leur permettant de participer pleinement à la vie sociale. Elle octroie en outre des aides financières à la Nouvelles Roseraie – une institution proposant aux aînés des séjours à des conditions très avantageuses ainsi que des prestations spécifiques pour les seniors. De plus, elle s'investit contre l'exclusion sociale et vient en aide aux personnes sans abri. La Ville de Genève collabore également avec 15 maisons de quartier et offre ainsi des activités diverses à une large couche de la population.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

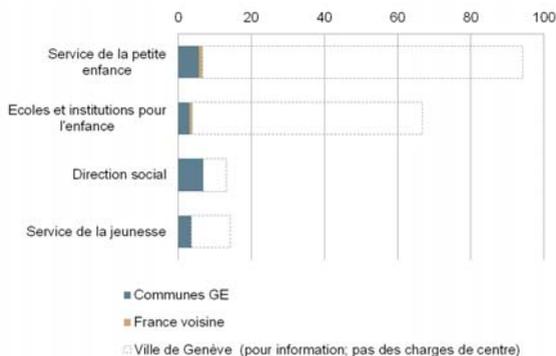
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité, la Ville de Genève dispose en partie d'offres dont l'ensemble de la population du canton peut profiter. Par conséquent, les clés de répartition ont, selon les cas, été établies soit sur la base des proportions de la population de la Ville et du canton de Genève, soit d'après l'expérience de l'administration municipale.

Abbildung 3-14: Services/unités avec débordements au Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Service/Unité	Clé de répartition
Service de la petite enfance	Fréquentation effective selon le rapport Ville de Genève (2011), La petite enfance en Ville de Genève.
Ecoles et institutions pour l'enfance	Répartition des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève en fonction de leur lieu de domicile, situation au 6 novembre 2014.
Direction social – Aides financières, Nouvelle Roseraie	Selon les indications du Département.
Direction social – Espace Aîné-e-s	Selon les indications du Département.
Direction social – Lutte contre l'exclusion + Sans abri	Clé de répartition selon les proportions de la population de la Ville et du canton de Genève.
Service de la jeunesse – Maisons de quartier	Selon les indications du Département.

Figure 3-15 : Débordements dans le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, en mios de CHF



Remarque: Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7559

Au sein du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, les débordements sont globalement faibles. Leur valeur atteint entre CHF 3.6 mios et CHF 6.6 mios par service, et en total environ CHF 21 mios. Cela ne correspond qu'à un dixième des débordements du département de la culture et du sport. Ceci est notamment lié au fait que certaines institutions indiquent déjà dans leurs règlements que les places sont réservées aux habitants de la Ville de Genève.²² De plus, les prestations à débordements ne profitent presque qu'aux usagers des autres communes du canton de Genève (91%).

²² Voir par exemple Ville de Genève (2011), La petite enfance en Ville de Genève. Contexte et indicateurs, p. 16.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

4 Position dans le contexte d'ensemble

Dans ce chapitre sont présentés les résultats des débordements des prestations de la Ville de Genève dans un contexte d'ensemble, au sein duquel il est tenu compte des éléments suivants :

- Touristes (chapitre 4.1)
- Avantages de site (chapitre 4.2)
- Effets réciproques : Avantages issus des communes périphériques (chapitre 4.3)

Les charges de centre nettes de la Ville de Genève sont calculées dans le chapitre 4.4.

Enfin, la péréquation financière est présentée (chapitre 4.5), ainsi qu'une synthèse (chapitre 4.6).

4.1 Touristes

Suivant les prestations de centre fournies par la Ville de Genève, une part plus ou moins importante des usagers s'avère être d'origine externe à la région. Ces usagers sont regroupés sous la catégorie « Autres/Touristes » (visiteurs nationaux et internationaux). Bien que les débordements générés par ces usagers aient été établis, ils devraient toutefois être écartés des calculs des charges de centre nettes ; les infrastructures touristiques au sens classique du terme n'appartiennent en effet pas aux charges de centres sujettes à indemnisation. Cette mise à l'écart permet une distinction méthodologique claire entre, d'un côté, les prestations que la Ville de Genève fournit en tant que destination touristique et, de l'autre côté, des prestations qu'elle fournit en tant que centre pour la région. Cette méthode va également de pair avec une estimation prudente des charges de centre. Une logique similaire a été appliquée à l'étude sur les charges de centre de la ville de Berne.²³

Il est néanmoins clair que cette problématique n'affecte pas tous les départements et services de la même manière. Pour le Département de la culture et du sport, alors que les musées attirent beaucoup de touristes (catégorie « Autres/Touriste »), le public des bibliothèques est quant à lui avant tout constituée d'étudiant extérieurs au canton et non pas de touristes au sens classique du terme. Il en va de même dans le domaine du sport. Alors que les manifestations importantes attirent un grand nombre de visiteur en Ville de Genève, les infrastructures sportives s'adressent prioritairement à un public provenant de la Ville et de la région.

Pour ces raisons, les débordements générés par les usagers « Autres/Touristes » ne sont pas complètement exclus, mais plutôt considérés comme une catégorie particulière dans l'analyse d'ensemble (cf. chapitres 4.4 et 4.6).

²³ Ecoplan (1997), *Zentrumslasten und -nutzen im Kanton Bern*, p. 33.

4.2 Avantages et désavantages de site

4.2.1 Avantages de site

L'offre d'une ville peut également générer des «avantages de site» liés à sa localisation²⁴ :

- Avantages dus à un accès facilité
- Avantages politiques dus aux possibilités de participation
- Avantages financiers en termes de places de travail, de revenus et de recettes fiscales de la commune
- Avantages liés à l'image de marque

Toutefois, ces avantages sont simultanément à relativiser :

- Les institutions du centre ne paient souvent pas d'impôts (ex. théâtres, etc.).
- Les impôts supplémentaires générés par les salariés reviennent partiellement au lieu de domicile, qui souvent se trouve être en dehors de la ville, non pas au centre. A noter toutefois qu'il existe, dans le canton de Genève, un système de répartition des impôts entre la commune de domicile et celle du lieu de travail (voir à ce sujet le chapitre 4.5 sur la péréquation financière et la répartition des charges du canton de Genève).
- L'accès à la ville est dans de nombreux cas relativement bon pour les communes périphériques. Cet accès se détériore de manière notoire pour les communes rurales plus éloignées.
- Les avantages liés à l'image de la région ne se limitent pas au centre.
- Il existe également des « inconvénients de site », comme par exemple le bruit généré par le trafic ou la pollution atmosphérique.

Le bénéfice global généré par les avantages de site est difficile à quantifier. Dans l'étude menée par Ecoplan pour la Ville de Saint-Gall en 2000, l'avantage de site selon l'offre de prestations a été évalué entre 5% et 15% des prestations du centre.²⁵ D'autres études partent d'un ordre de grandeur allant de 0% à 20%.²⁶ Pour les villes-centres du canton de Berne, les avantages de site ont été estimés entre 3.1% et 5.1%.²⁷ Dans une étude sur la ville de Schaffhouse, l'Université de Zurich et Infras ont augmenté les avantages de sites de 5% par rapport à l'étude d'Ecoplan datant de 2000, la ville de Schaffhouse profitant d'un accès clair

²⁴ Cf. Ecoplan (2000), Zentrumslasten St. Gallen sowie Universität Zürich/Infras (2004), Zentrumslasten und -nutzen der Stadt Schaffhausen, p. 68.

²⁵ Cf. Ecoplan (2000), Zentrumslasten Stadt St.Gallen.

²⁶ Cf. Seco (1999), Bericht über die Kernstädte.

²⁷ Cf. Ecoplan (1997), Zentrumslasten und -Nutzen, sowie KPG (2005), Zentrumslasten/-nutzen (Basis 2003).

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

rement meilleur.²⁸ En ce qui concerne les conventions intercantionales pour les charges culturelles entre les cantons d'Argovie, de Lucerne, d'Uri, de Zoug et de Zurich, les avantages de sites ont été déduits sur la base d'un forfait, à hauteur de 25% des coûts imputables.²⁹ Occasionnellement, on a renoncé à une quantification des avantages de site pour ne les considérer que sous l'angle qualitatif.³⁰ La quantification des avantages de site est globalement relativement incertaine et repose, dans les études citées, sur des estimations.

L'avantage de site dont profite Genève grâce à son offre urbaine se reflète dans la capacité fiscale de la Ville (en comparaison avec la capacité fiscale des autres communes), puisque des personnes physiques et morales à forte capacité contributive sont installées sur son territoire. Le canton de Genève équilibre les différences de capacité fiscale entre « ses » communes dans le cadre de la péréquation des ressources : les communes ayant une capacité fiscale inférieure à la moyenne reçoivent des moyens supplémentaires de la part du canton. Cette péréquation des ressources est surtout financée indirectement par les communes à forte capacité fiscale, puisque leurs citoyens contribuent proportionnellement plus à l'impôt cantonal. De ce fait, les avantages de site de la Ville sont déjà, du moins partiellement, équilibrés par la péréquation cantonale des ressources.

Le tableau suivant présente une évaluation approximative des avantages de site, de manière analogue aux études d'Ecoplan pour les villes de Berne et de Saint-Gall. Ces avantages de site sont rapportés aux départements et services concernés.

²⁸ Cf. Universität Zürich/Infras (2004), *Zentrumslasten und -nutzen der Stadt Schaffhausen*, p. 69.

²⁹ Cf. Ecoplan/Arn/Strecker (2010), *Financement et compensation des charges dans les agglomérations*, p. 54.

³⁰ Cf. Fachhochschule Nordwestschweiz (2006), *Zentrumslasten und -nutzen im Kanton Solothurn*.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7563

4. Position dans le contexte d'ensemble

ECOPLAN

Figure 4-1: Évaluation sommaire des avantages de site selon les domaines d'activité³¹

Domaine	Critères					Proportions à appliquer	Application aux départements, respectivement services
	Accès	Image	Pouvoir d'achat / Impôts	Inconvénients de site	Estimation globale		
Circulation	+	+	+	---	env. 0-5%	0%-5%	Département des constructions et de l'aménagement
Culture	++	+++	+	-	env. 10-15%	10%-15%	Département de la culture et du sport, excepté le domaine du sport
Sport et loisirs	++	++	+	--	env. 5-10%	5%-10%	Domaine du sport
Sécurité	+++	++	++	0	env. 10-15%	10%-15%	Incendie et secours Sécurité et espace publics
Approvisionnement et élimination	0	0	0	0	0%	0%-5%	Logistique et manifestations Voierie - Ville propre Service des espaces verts
Éducation	++	+++	+	0	env. 5-10%	5%-10%	Service de la petite enfance Écoles et institutions pour l'enfance
Social	++	+	0	--	env. 0-5%	0%-5%	Direction social Service de la jeunesse
Autres domaines	+	0	0	0	0%	0%-5%	Agenda 21 - Subventions accordées + Fonds chômage

Légende : 0 = pas d'avantage de site

+/++/+++ = avantage de site (importance croissante)

-/--/--- = inconvénient de site (importance croissante)

Dans la figure qui suit, les proportions indiquées ci-dessus sont appliquées aux secteurs d'activités concernés. Nous fournissons toujours une fourchette par domaine. Ce sont les débordements présentés dans la Figure 3-1, page 22, qui servent de base de calcul.

³¹ Cf. Ecoplan (2000), Zentrumslasten Stadt St.Gallen.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure 4-2: Intervalles des avantages de site en 2013, en mios de CHF

Départements resp. services	Proportions à appliquer		Total		Communes GE		Canton VD		France voisine	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.
- Département des constructions et de l'aménagement	0%	5%	0.0	1.5	0.0	0.9	0.0	0.2	0.0	0.4
- Département de la culture et du sport - aller ausser domaine du sport	10%	15%	11.3	16.9	7.4	11.1	1.6	2.3	2.3	3.4
- Domaine du sport	5%	10%	1.1	2.2	0.8	1.7	0.1	0.1	0.2	0.4
- Incendie et secours	10%	15%	1.3	1.9	1.0	1.5	0.2	0.2	0.1	0.1
- Sécurité et espace publics										
- Logistique et manifestations										
- Voirie - Ville propre	0%	5%	0.0	2.3	0.0	1.4	0.0	0.6	0.0	0.3
- Service des espaces verts										
- Service de la petite enfance	5%	10%	0.5	1.0	0.4	0.9	0.0	0.0	0.1	0.2
- Ecoles et institutions pour l'enfance										
- Direction social	0%	5%	0.0	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
- Service de la jeunesse										
- Agenda 21 - subventions accordées* + fonds de chômage	0%	5%	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total			14.1	26.4	9.7	18.1	1.8	3.5	2.6	4.8

Remarques : La catégorie « Touristes/Autres » n'est plus appliquée, puisque comme expliqué au chapitre 4.1, ces usagers ne sont plus considérés dans le calcul des charges de centre hertes. Ils ne sont de ce fait pas non plus inclus dans le total. La fourchette des avantages de site est calculée de la manière suivante : multiplication des débordements (selon la Figure 3-1) avec la part maximale et minimale de chaque territoire.

Sur la base de ces éléments, nous déduisons forfaitairement, mais de manière différenciée selon les services, un avantage de site de 0% à 15%. Nous partons donc du principe que les avantages de site de la Ville de Genève atteignent au total entre CHF 14.1 mios et CHF 26.4 mios (5% à 9%), qui sont à prendre en considération dans un souci de vue d'ensemble.

4.2.2 Désavantages de site : Estimation des coûts externes du trafic

Dans l'idée d'un calcul illustratif et d'une estimation approximative, les coûts externes du trafic ont été estimés pour la Ville de Genève, ainsi que la part de ces coûts « attribuables » aux usagers externes. Les calculs sont détaillés dans l'annexe A6 et se basent sur des études officielles de l'ARE au niveau fédéral ainsi que sur le modèle de trafic de Genève.³²

³² Il s'agit d'estimations et non d'une étude précise des coûts externes du trafic. Diverses hypothèses sont donc posées. Les effets réciproques (effets des habitants de la Ville au détriment des « externes ») ne sont pas calculés.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7565

Les éléments suivants sont considérés comme ayant des effets (coûts) essentiellement locaux : les coûts de la santé et les dégâts aux bâtiments dus à la pollution de l'air, le bruit ainsi que des coûts supplémentaires dans les espaces urbains.³³

Au total, le trafic dans la Ville de Genève génère des coûts externes de type « local » d'environ CHF 30 mios, dont **approximativement CHF 17 mios sont générés par des usagers externes** (voir Figure 4-3 et Figure 4-4). Ces coûts pourraient donc être considérés comme une charge de centre dans ce domaine, voir un « désavantage de site » qui pourrait être pris en considération.

Nous considérons toutefois ces calculs sous l'angle illustratif ; dans l'idée de limiter avant tout l'étude aux effets financiers directs, ce montant n'est pas explicitement pris en considération dans les calculs de synthèse.

En outre, des coûts essentiellement voire entièrement non-locaux ont été également estimés. Ces derniers concernent les effets liés au climat, aux processus en amont et en aval³⁴ ainsi qu'aux accidents.³⁵ Le total de ces coûts est estimé à CHF 27 mios.

Figure 4-3 : Estimations des coûts externes du trafic dans la Ville de Genève, en mios de CHF

en mio CHF	Transports individuels motorisés (TIM)	Transports en commun (TC)	TIM+TC
<i>véh /km</i>	276,1	10,2	
Coûts de type "local"			
Coûts de la santé dus à la pollution de l'air	11,0	2,0	12,9
Dégâts aux bâtiments dus à la pollution de l'air	2,3	0,4	2,7
Bruit	6,3	1,3	7,6
Coûts supplémentaires dans les espaces urbains	7,2	0,4	7,6
Total	26,7	4,0	30,7
Coûts de type "non-local"			
Climat	5,6	0,6	6,2
Processus en amont et en aval	3,0	1,0	4,0
Accidents	15,0	1,3	16,3
Total	23,6	3,0	26,6

³³ Pertes de temps dues à des effets de barrage et coûts de la requalification de traversées de localités fortement chargées (coûts de réparations).

³⁴ Coûts engendrés par la pollution climatique et atmosphérique liée à la production, l'entretien et l'élimination de véhicules, d'agents énergétiques (carburant, électricité) et d'infrastructures.

³⁵ Les dépenses de santé sont partiellement supportées à l'échelle cantonale ou nationale ; pour les coûts immatériels, un contre-calcul devrait être effectué, les habitants de la Ville de Genève n'étant pas seulement « victimes », mais également cause de ces coûts.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure 4-4 : Estimation des débordements liés aux coûts externes du trafic dans la Ville de Genève, en mio de CHF

en mio CHF	Transports individuels motorisés (TIM)	Transports en commun (TC)	TIM+TC
Coûts de type "local"	26.7	4.05	30.7
Débordement	55.8%	54.3%	
	14.9	2.2	17.1
Répartition approximative			
Communes GE	9.1	1.8	10.9
Canton VD	1.8	0.2	2.0
France voisine	3.6	0.2	3.8
Autre/touristes	0.3	0.0	0.3

4.3 Effets réciproques : Avantages issus des communes périphériques

Les effets réciproques (c'est-à-dire les avantages que tire la ville-centre des prestations des communes périphériques), ont été évalués dans le cas des villes-centres du canton de Berne pour l'année 2003 sur la base d'enquêtes auprès des communes. Ils s'élèvent à près de 9% des charges brutes.³⁶ En dehors de l'étude effectuée par l'Université de Zurich et Infrass³⁷, il n'existe à notre connaissance aucune autre étude ayant pour objectif de quantifier les avantages de centre. Même cette dernière se base sur l'étude d'Ecoplan pour Berne et finit par reprendre, sur la base de relevés ponctuels dans trois communes, la valeur supérieure de l'étude bernoise (12%).

L'importance des effets réciproques dépend fortement de la structure des domaines d'activité. En ce qui concerne celui de la circulation par exemple, c'est le nombre de pendulaires se déplaçant vers l'extérieur de la Ville de Genève qui est déterminant. Dans le domaine de la culture et du sport, il est pertinent de savoir s'il existe, en dehors de la Ville de Genève, d'autres centres secondaires disposant également d'institutions culturelles susceptibles d'attirer un public provenant de la Ville. De telles considérations s'appliquent à l'ensemble des départements.

Le tableau ci-dessous présente la manière dont les proportions ont été estimées de manière différenciée selon les départements et services. Les approximations se basent sur :

- les chiffres de l'étude de Berne³⁸ (effets réciproques en % des débordements) ;

³⁶ Berne, Bienne, Thoue et Burdgorf ont été pris en considération, mais pas Langenthal, qui n'a pas de périphérie définie (cf. KPG (2005), Zentrumslasten/-nutzen (Basis 2003), p. 48).

³⁷ Cf. Universität Zürich/Infras (2004), Zentrumslasten und -nutzen der Stadt Schaffhausen, p. 63-67.

³⁸ KPG (2005), Zentrumslasten/-nutzen (Basis 2003).

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7567

4. Position dans le contexte d'ensemble

ECOPLAN

- les proportions de pendulaires sortants (pour les transports, donc pour le département des constructions et de l'aménagement) ;
- les clés de répartition selon l'annexe A5 (pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité).

Figure 4-5 : Effets réciproques selon le département et le territoire en 2013, en pourcent et valeur absolue en mios de CHF

Département...		Total	Territoires			Remarques / sources
			Communes GE	Canton VD	France voisine	
des finances et du logement	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	pas d'effets réciproques dans ce domaine
	mio CHF	0.0	0.0	0.0	0.0	
des constructions et de l'aménagement	%	18.2%	15.1%	2.2%	0.9%	Source: Statistiques des pendulaires, pendulaires sortants
	mio CHF	5.4	4.5	0.7	0.3	
de la culture et du sport : <u>Culture</u>	%	11.1%	9.2%	1.4%	0.6%	Source: Effets réciproques de l'étude de Berne
	mio CHF	17.1	14.1	2.1	0.9	
de la culture et du sport : <u>Sport</u>	%	29.5%	24.4%	3.6%	1.5%	Source: Effets réciproques de l'étude de Berne adaptés
	mio CHF	6.6	5.5	0.8	0.3	
de l'environnement urbain et de la sécurité: <u>sécurité et espace publics</u>	%	9.3%	7.7%	1.1%	0.5%	Source: Clé de répartition, annexe A3; et statistiques des pendulaires sortants
	mio CHF	0.6	0.5	0.1	0.0	
de l'environnement urbain et de la sécurité: <u>Reste</u> (voiries ecc)	%	4.2%	3.5%	0.5%	0.2%	Source: Clé de répartition, annexe A3; et statistiques des pendulaires sortants
	mio CHF	2.0	1.6	0.2	0.1	
de la cohésion sociale et de la solidarité	%	6.2%	5.1%	0.8%	0.3%	Source: Effets réciproques de l'étude de Berne
	mio CHF	1.3	1.1	0.2	0.1	
Total	%	11.4%	9.4%	1.4%	0.6%	en relation avec le total des débordements
	mio CHF	33.1	27.3	4.1	1.7	

Nous déduisons forfaitairement un effet réciproque, différencié selon les départements et les territoires. En total, l'effet réciproque est estimé à CHF 33 millions, donc environ 11% des débordements. Ce pourcentage figure dans la marge des estimations citées pour d'autres villes.

4.4 Résultat global : Charges de centre nettes de la Ville de Genève

La Ville de Genève se trouve confrontée à des effets de débordements d'environ CHF 290 mios. Afin d'établir les charges de centres nettes, les soustractions suivantes ont été effectuées, comme le montre la figure 4-3 :

- La part des charges générées par les touristes a été éliminée.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

- La Ville profite d'avantages de site, ces derniers ayant été estimés sur la base de valeurs minimales et maximales, par analogie avec d'autres études sur les charges de centre.
- Les habitants de la Ville profitent d'un effet réciproque qui est estimé approximativement sur la base de diverses études et statistiques.

C'est ainsi que les charges de centre nettes atteignent CHF 185 mios à CHF 198 mios. Ceci équivaut à près de CHF 1'000.- par habitant de la Ville de Genève.

Sur l'ensemble des charges de centre nettes, près des deux tiers se rapportent aux autres communes du canton de Genève, environ 14% au canton de Vaud et près de 20% à la France voisine. La catégorie « Autres / Touristes » génère quant à elle des débordements de près de CHF 45 mios, mais qui ne sont pas considérés comme des charges de centres nettes.

Figure 4-6 : Résultat total des charges de centre nettes de la Ville de Genève en 2013, en mios de CHF

	Total		Communes GE		Canton VD		France voisine		Autres / Touristes	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Débordements totaux	290.7		168.4		34.2		42.5		45.7	
- Autres / Touristes	-45.7	-45.7							-45.7	-45.7
- Avantages de site	-26.4	-14.1	-18.1	-9.7	-3.5	-1.8	-4.8	-2.6		
- Effets réciproques	-33.1	-33.1	-27.3	-27.3	-4.1	-4.1	-1.7	-1.7		
Charges de centre nettes	185.6	197.9	122.9	131.4	26.6	28.3	36.1	38.2		
en % (arrondi)	100%	100%	66%	66%	14%	14%	19%	19%		
par habitant CHF	969	1'033								

Les charges de centre nettes de la Ville de Genève sont difficilement comparables aux résultats d'autres villes parce que les conditions cadres, notamment la répartition des tâches et les systèmes de subventions cantonales, y sont très différentes.

Néanmoins, considérant la taille et la fonction de centre de la Ville de Genève, il n'est pas surprenant que le résultat soit légèrement au-dessus des valeurs obtenues pour d'autres villes : pour Berne, les charges nettes étaient estimées dans une fourchette allant de CHF 400.- à CHF 800.- par habitant dans les années 1995, 2003 et 2008. Pour Lausanne à environ CHF 600.- par habitant (2001/2002) et pour Saint-Gall à CHF 460.- par habitant pour 2010.³⁹

³⁹ Ecoplan (2011), Zentrumslasten der Stadt St. Gallen 2010 p. 57 et Ecoplan/Arn/Streckler (2010), Financement et compensation des charges dans les agglomérations, p. 95. La méthodologie de l'étude suivante n'est pas comparable car elle ne considère pas les bénéficiaires, mais uniquement les dépenses supplémentaires en comparaison avec le reste du canton: Ecoplan (2013), Charges des centres urbains et charges particulières dans les agglomérations.

4.5 Péréquation financière

La péréquation intercommunale à Genève est basée sur trois volets. Une première péréquation agit sur l'assiette fiscale des personnes physiques. Une seconde péréquation porte sur la production fiscale des personnes morales. Enfin, depuis 2010, une dernière péréquation, tenant compte de certaines prestations fournies et de la capacité financière, est venue compléter le dispositif.

4.5.1 Péréquation liée à l'imposition des personnes physiques

Cette péréquation consiste à répartir l'assiette fiscale des contribuables « personnes physiques » entre la commune de domicile et la commune de travail. La part de l'assiette fiscale imposée dans la commune de domicile dépend de la capacité financière relative de cette commune, mesurée par l'indice général de capacité financière, la part restante de l'assiette fiscale étant ensuite imposée dans la commune de travail. Une commune avec une faible capacité financière imposera 80% de l'assiette fiscale, alors qu'une commune à forte capacité financière n'imposera que le 20%. Relevons que les personnes physiques sans activité professionnelle ne sont pas soumises à cette péréquation.

S'agissant de l'année fiscale 2011⁴⁰, les contribuables domiciliés en Ville de Genève et travaillant dans une autre commune genevoise ont générés des taxations dans les autres communes genevoises pour CHF 34.0 mios. A l'inverse, les contribuables domiciliés dans d'autres communes genevoises et travaillant en Ville de Genève ont produit des rentrées fiscales en Ville de Genève à hauteur de CHF 87.1 mios. Le solde de cette couche péréquative est positif pour la Ville de Genève à hauteur de CHF 53.1 mios.⁴¹

4.5.2 Péréquation des personnes morales

20% de la production fiscale des personnes morales sont versés chaque année dans un « Fonds de péréquation des personnes morales ». Cette dotation est ensuite reversée aux communes en trois distributions : 5% du Fonds, puis à nouveau 5% et enfin 90%. La première distribution est réservée aux communes ayant un taux de centime additionnel très élevé et une valeur de centime additionnel par habitant très faible. La seconde distribution concerne les communes ayant un taux de centime additionnel élevé et une valeur de centime additionnel par habitant faible. Enfin, une dernière distribution concerne toutes les communes, à l'exception de celles qui ont une forte capacité financière.

En 2013, sur les CHF 73.9 mios perçus puis redistribués, la Ville de Genève a reçu CHF 19.4 mios lors de la troisième distribution. Comme CHF 49.0 mios de la dotation proviennent de

⁴⁰ Statistiques les plus récentes transmises par le canton.

⁴¹ Canton de Genève (2015), 2013 – Péréquation des impôts entre les communes genevoises.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

contribuables « personnes morales » domiciliés en Ville de Genève, la contribution nette de la Ville de Genève en faveur des autres communes du canton est de CHF 29.7 mios.⁴²

4.5.3 Renforcement de la péréquation intercommunale (LRPFI)

A compter de 2010, un dispositif complémentaire de péréquation a été mis en œuvre. Il est composé d'une péréquation des ressources reprenant les principes de la péréquation financière de la péréquation intercantonale (RPT), de mécanismes de compensation de charges et de l'alimentation d'un Fonds intercommunal.

a) Péréquation des ressources

Un dispositif de péréquation des ressources prélève auprès des communes favorisées des contributions, qui sont ensuite redistribuées aux communes moins favorisées. 1% des recettes fiscales théoriques sont ainsi mobilisées.

En 2013, la Ville de Genève a contribué à hauteur de CHF 8.9 mios à cette péréquation des ressources.

b) Mécanismes de compensation des charges

Deux dispositifs de compensation de charges ont été prévus par le législateur cantonal.

Le premier dispositif prévoit un financement par les communes d'un montant de CHF 10'000.- par année et par place de crèche à plein-temps. Le pot commun virtuel ainsi mis à contribution est alimenté de manière proportionnelle au nombre d'habitants et à la valeur de production d'un centime additionnel. En 2013, la Ville de Genève a perçu à ce titre CHF 23.9 mios et a contribué à hauteur de CHF 21.1 mios, entraînant un effet net positif de CHF 2.8 mios.

Le second dispositif reconnaît explicitement le rôle de Ville-centre à la ville de Genève par l'institution d'une compensation ad hoc. Cette compensation a été arrêtée à 0,4 équivalent-centime. Ainsi, toujours en 2013, la Ville de Genève a perçu le montant de CHF 6.6 mios des autres communes genevoises.

c) Fonds intercommunal (FI)

Les communes alimentent annuellement un Fonds intercommunal à hauteur de CHF 23.0 mios. Ici également, la répartition entre communes est réalisée proportionnellement au nombre d'habitants et à la valeur de production d'un centime d'impôt. En 2013, la Ville de Genève a contribué à ce Fonds à hauteur de CHF 11.2 mios.

⁴² Canton de Genève (2015), 2013 – Péréquation des impôts entre les communes genevoises.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7571

4. Position dans le contexte d'ensemble

ECOPLAN

Sur une base discrétionnaire, la Ville de Genève peut bénéficier ensuite de contributions du Fonds intercommunal. En 2013, la Ville de Genève a ainsi touché un montant total de CHF 3.9 mios du Fonds intercommunal.⁴³

4.5.4 Synthèse des dispositifs de péréquation intercommunale existants

Le tableau suivant donne l'aperçu du résultat financier des trois volets de péréquation intercommunale.

Figure 4-7: Aperçu du résultat financier des péréquations intercommunales

Volets de péréquation intercommunale	Solde pour la Ville de Genève en mios de CHF*
Personnes physiques (données 2011)	+ 53.1
Personnes morales (données 2013)	- 29.7
LRPFI sans contributions FI** (données 2013)	
– Péréquation des ressources	-8.9
– Mécanismes de compensation des charges :	
o Crèches	+2.8
o Compensation ad hoc	+6.6
– Fonds intercommunal (FI)	-11.2
– Total LRPFI	-10.8
Total	+ 12.6

* Des erreurs d'arrondis peuvent survenir dans les sommes

** Les contributions à la Ville de Genève provenant du Fonds intercommunal sont directement incluses dans les calculs des effets de débordements par service.

4.5.5 Imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères

Depuis 1972, les travailleurs et travailleuses frontaliers/ères sont imposées à la source sur leur lieu de travail. Une rétrocession aux communes frontalières, se basant sur la masse salariale ainsi imposée, est ensuite effectuée.

En 2013, la Ville de Genève a perçu 77.3 mios de francs de cette imposition à la source. Dans le même temps, elle a participé à hauteur de 32.1 mios de francs à la compensation financière versée aux communes frontalières française. La Ville a donc bénéficié de ce dispositif à hauteur de 45.2 mios de francs.

⁴³ En 2013 par exemple, la Ville de Genève a reçu une contribution de CHF 2.5 mios pour le Grand Théâtre. Les autres participations du Fonds intercommunal étaient : CHF 550'000.- pour le Service culturel, CHF 500'000.- pour le Service de la petite enfance, CHF 170'000.- pour la Promotion culturelle, CHF 136'241.- pour le Service des sports.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

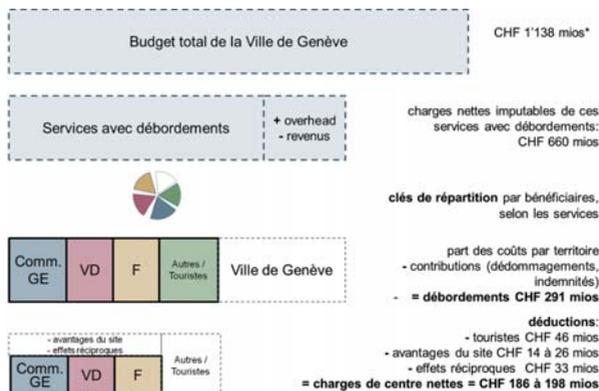
4.6 Synthèse

La Ville de Genève fournit, dans de nombreux domaines, des prestations dont profitent également des usagers externes à son territoire, sans pour autant que ces derniers en indemnisent entièrement le coût. D'une telle situation résultent donc des charges de centre pour lesquelles la Ville de Genève supporte des **débordements** de près de CHF 290 mios qui ne sont pas indemnisés, ce qui est l'équivalent d'environ 25% du budget total de la Ville de Genève.

Mais face à ces charges de centre se trouvent également des avantages de site, ainsi que des contre-prestations des autres territoires. En ce sens et dans un souci de vision d'ensemble, les débordements doivent s'en voir réduits. De l'autre côté, des « désavantages du site » pourraient également être pris en considération, comme par exemple les coûts externes du trafic, dont la partie attribuable aux « externes » a été estimée à environ CHF 17 mios. Ce montant n'est cependant pas compris dans les calculs de synthèse. En outre, la Ville de Genève fournit, en tant que destination touristique, des prestations qui ne doivent pas être mises à la charge des habitants des régions alentours.

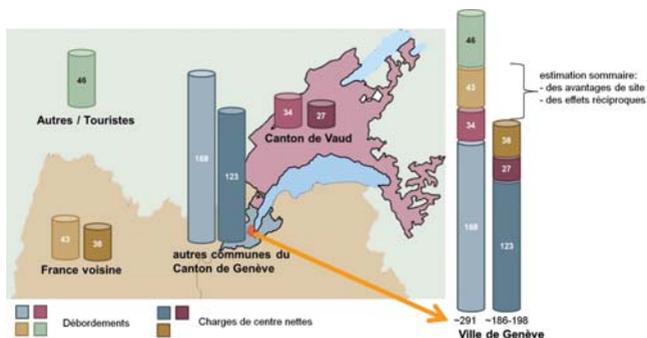
C'est pourquoi les **charges de centre nettes** atteignent un montant total de CHF 180 mios à CHF 200 mios, dont CHF 120 mios à CHF 135 mios sont générés par les usagers issus des autres communes du canton de Genève. Ces résultats sont illustrés par les deux figures suivantes :

Figure 4-8: Charges de centre relatives au budget total de la Ville de Genève



* Les charges brutes de la Ville de Genève en 2013 sans recapitalisation des caisses de pensions et de prévoyance.

Figure 4-9 : Charges de centre nettes selon le territoire, en mios de CHF



Remarque : sont indiquées à chaque fois les valeurs minimales.

Ce résultat peut dès lors être comparé aux indemnités perçues dans le cadre de la péréquation financière. Sur la base du chapitre 4.5, ces dernières atteignent près de CHF 13 mios au bénéfice de la Ville de Genève en 2013. Les charges de centre de la Ville de Genève dépassent donc clairement le résultat net issu de la péréquation financière cantonale, bien que celle-ci ne soit que dans une mesure limitée à considérer comme un mécanisme de compensation des charges de centre. Il s'agit ici bien plus d'une compensation des ressources, qu'il est important, eu égard au sens actuel des systèmes de péréquation financière et des charges, de distinguer d'une compensation des charges. Même en prenant en considération le bilan de la péréquation financière cantonale en faveur de la Ville de Genève, CHF 110 mios à CHF 120 mios de prestations au bénéfice des autres communes du canton restent ainsi à découvert. De manière analogue, si l'on prend en considération l'imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères, le résultat pour la France voisine s'avère différent : le bilan y est alors plus ou moins équilibré.

Les possibilités de correction des charges de centre ne faisant pas l'objet de la présente étude, elles ne sont traitées que de manière globale dans l'épilogue du résumé (voir page 7).

Bibliographie

- Canton de Genève (2015)
2013 – Péréquation des impôts entre les communes genevoises.
- Commission technique et financière chargée d'examiner les projets de budgets de fonctionnement et d'investissement du SIS (2014)
Rapport concernant la demande de la Ville de Genève d'une adaptation de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS.
- Ecoplan (1997)
Zentrumslasten und –nutzen im Kanton Bern. Bern.
- Ecoplan (2000)
Zentrumslasten Stadt St.Gallen. Bern.
- Ecoplan (2011)
Zentrumslasten der Stadt St. Gallen 2010.
- Ecoplan (2013)
Charges des centres urbains et charges particulières dans les agglomérations (en allemand : Zentrums- und Sonderlasten in Agglomerationen. Grundlagenstudie im Rahmen des Monitorings urbaner Raum Schweiz). Bern.
- Ecoplan (2014)
Externe Effekte des Verkehrs 2010. Monetarisierung von Umwelt-, Unfall- und Gesundheitseffekten. Schlussbericht. Bern.
- Ecoplan (2015)
SURPRICE: Sustainable mobility through road user charges. Swiss contribution: Comprehensive Road User Charging (RUC). Programme international de recherche ERA NET SURPRICE. Etude de cas „Coûts, bénéfices et effets de répartition d'une solution de péage urbain dans la région de Berne". Forschungsprojekt ASTRA 2010/018 auf Antrag des Bundesamtes für Strassen (ASTRA).
- Ecoplan, Arn Daniel, Strecker Mirjam (2010)
Financement et compensation des charges dans les agglomérations.
- Ecoplan, Infrac (2008)
Externe Kosten des Verkehrs in der Schweiz. Aktualisierung für das Jahr 2005 mit Bandbreiten. Studie im Auftrag des Bundesamtes für Raumentwicklung und des Bundesamtes für Umwelt. Bern.
- Ecoplan, Infrac (2014)
Externe Effekte des Verkehrs 2010. Monetarisierung von Umwelt-, Unfall- und Gesundheitseffekten. Studie im Auftrag des Bundesamtes für Raumentwicklung (ARE). Bern, Zürich und Altdorf.
- Fachhochschule Nordwestschweiz (2006)
Zentrumslasten und -nutzen im Kanton Solothurn.

- i Consulting SA (2013)
Etude des besoins et des pratiques sportives. Ville de Genève.
- KPG (2005)
Zentrumslasten/-nutzen.
- RGR Robert-Grandpierre et Rapp SA (2014)
Véhicules*KM en Ville de Genève. Détermination de la part du trafic de transit, Origine-Destination et interne à la Ville de Genève. Note technique modélisation. 25 novembre 2014.
- Seco (1999)
Bericht über die Kernstädte.
- Universität Zürich, Infrac (2004)
Zentrumslasten und -nutzen der Stadt Schaffhausen.
- Ville de Genève (2007)
Rapport Ville – Etat sur la question des Frais d'entretien des routes.
- Ville de Genève (2011)
La petite enfance en Ville de Genève. Contexte et indicateurs.
- Ville de Genève (2013)
Connaissance des publics 2013. Rapport annuel.
- Ville de Genève, Département des finances et du logement (2014)
Comptes 2013 par service.

7576

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Les charges de centre de la Ville de Genève

Etude des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes

Rapport final - Annexes
6 mars 2015

Sur mandat de la Ville de Genève

Table des matières - Annexes

A1	Classification des services de la Ville de Genève	3
A2	Calculs des coûts « overhead »	5
A3	Aperçu des clés de répartition.....	9
A4	Détermination de la clé de répartition des coûts du réseau routier en Ville de Genève	11
A4.1	Problématique	11
A4.2	Méthodologie.....	11
A4.3	Résultats	12
A4.4	Détermination de la clé de répartition	13
A4.5	Limites et estimation prudente	14
A5	Clés de répartition basées sur les statistiques sur les pendulaires.....	16
A5.1	Sécurité et espaces publics : détermination de la clé de répartition.....	16
A5.2	Autres services avec clé de répartition basée sur les statistiques sur les pendulaires	18
A6	Calcul des coûts externes du trafic	19
A6.1	Démarche.....	19
A6.2	Données sur le trafic	19
A6.3	Données sur le débordement.....	20
A6.4	Données sur les coûts externes	21
A6.5	Résultats	25
A7	Calculs des débordements par service	28

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

A1 Classification des services de la Ville de Genève

Compte selon les „Comptes par service 2013 + Autorités	Nom du service ou de la unité	Classification
A	Autorités	Overhead général
Département des finances et du logement		
1000	Direction départ. finances et logement	Overhead du département
1003	Taxe professionnelle	Sans débordements
1100	Direction financière	Overhead général
1200	Gérance immobilière municipale	Sans débordements
1300	Direction ressources humaines	Overhead général
1400 - 365	Agenda 21 subventions accordées	Débordements
1400020	+ Fonds chômage	Débordements
1500	Dr. Systèmes d'information et communic.	Overhead général
Département des constructions et de l'aménagement		
2001	Direction constructions et aménagement	Overhead du département
2202	Urbanisme	Sans débordements
2400	Direction du patrimoine bâti	Sans débordements
2403	Energie	Sans débordements
2601	Aménagement urbain et mobilité	Débordements
2602	Génie civil	Débordements partiels
26020000	Direction du génie civil	Overhead du service
26020100	Assainissement des eaux	Sans débordements
26020200	Routes et ouvrages d'art	Débordements
26020300	Monuments et fontaines	Débordements
Département de la culture et du sport		
3001	Direction de la culture et du sport	Overhead du département, sauf subventions accordées
310100 / 3101100	Art et culture admin. SAT et Scènes culturelles	Débordements
3105	Service de la promotion culturelle (SPC)	Overhead du département, sauf subventions accordées
3106	Subventions culturelles	Débordements
	-SEC	Débordements
3101200	-part du SAT (Service de décors de théâtre)	Débordements
	-35/36 du SPC	Débordements
	-35/36 de la Direction	Débordements
3110	Grand Théâtre de Genève	Débordements
3201	Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	Débordements partiels
	Communication, Diffusion et Médiation	Débordements
	Conservation Patrimoniale, Recherches	Sans débordements
3202	Musée d'art et d'histoire (MAH)	Débordements
3203	Musée d'ethnographie (MEG)	Débordements
3204	Muséum d'histoire naturelle (MHN)	Débordements
3205	Musée Ariana	Débordements
3301	Bibliothèques et discothèques mun. (BMU)	Débordements
3302	Bibliothèque de Genève (BGE)	Débordements
3401	Sports	Débordements
34010-3	Direction	Overhead du service
34014-5	Prestations sportives et écoles de sport pour les jeunes	Débordements
34016-7	Piscines et Patinoires	Débordements
34018	Stades et salles	Débordements
340191	Prestations sportives	Débordements
340192	Développement et communication	Overhead du service

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7579

A1 Classification des services de la Ville de Genève

ECOPLAN

Compte selon les «Comptes par service 2013»	Nom du service ou de la unité	Classification
Département de l'environnement urbain et de la sécurité		
4001	Dir. Environnement urbain et sécurité	Overhead du département
4003	Incendie et secours	Débordements partiels
40030000	Direction et secrétariat	Overhead du service
40031000	Unité RF	Overhead du service
40032000	Logistique	Overhead du service
40033000	Sapeurs-pompiers professionnels	Débordements
40034000	Protection civile	Débordements partiels
40035000	Sapeurs-pompiers volontaires	Sans débordements
40035200	Ambulanciers	Sans débordements
4007	Sécurité et espace publics	Débordements partiels
	Direction	Overhead du service
	Police municipale	Débordements
	Domaine public	Sans débordements
4009	Logistique et manifestations	Débordements partiels
40090000	LCM - Administration et direction	Overhead du service
40090001	LCM - Unité matériel de fête	Sans débordements
40090002	LCM - Unité gestion des véhicules	Overhead du département
40090004	LCM - Unité ateliers généraux	Débordements
4010	Voies - Ville propre	Débordements partiels
40100000	Direction	Overhead du service
40100002	Unité de collecte des déchets	Sans débordements
40100002	Unité nettoyage des voiries	Débordements
40100003	Unité gestion des incivilités	Débordements
4011	Service des espaces verts	Débordements
Département de la cohésion sociale et de la solidarité		
5001	Dir. cohésion sociale et solidarité	Overhead du département
5002	Service de la petite enfance	Débordements
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	Débordements
5005	Etat civil	Sans débordements
5006	Pompes funèbres, cimetières & crématoires	Sans débordements
5007	Direction social	Débordements partiels
50070000	Direction - action sociale centralisée	Overhead du service
50070001	Action communautaire (CAS)	Sans débordements
50070002	Aides financières	Sans débordements
50070002-364	Aides financiers, Nouvelle Roseale	Débordements
50070003	Immeubles avec infirmeries	Sans débordements
50070004	Espace Atné-e-s	Débordements
50070005	Lutte contre l'exclusion	Débordements
	+ Sans abri du SIS	Débordements
5008	Service de la jeunesse	Débordements partiels
5008 - 361, 365	Maisons de quartier	Débordements
5008 - 30	part du personnel (4/15)	Débordements

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

A2 Calculs des coûts « overhead »

a) Coûts overhead des départements

Figure A2-1 : Aperçu des coûts overhead des départements

	Overhead du département	
	net en CHF en % des charges	
Finances et logement	2'951'157	2.0%
Constructions et aménagement	7'883'644	11.2%
Culture et sport	7'459'170	2.6%
Environnement urbain et sécurité	7'019'335	3.4%
Cohésion sociale et solidarité	4'658'399	1.9%
Total	29'971'705	

Figure A2-2 : Coûts overhead du département finances et logement

Coûts / frais généraux	Charges	Revenus	Coûts nets
1000 Direction départ. finances et logements	3'012'901	2'382'848	630'054
Déductions:			0
436300 Dédommagement des tiers (banque cantonal)		-2'001'594	2'001'594
441 Parts à des recettes cantonales		-319'509	319'509
Total Overhead général	3'012'901	61'745	2'951'157
Base pour la ventilation:			
Charges totales du Dép.	374'515'341		
- déduction récapitalisation des caisses de pensions et de prévoyance	-119'509'223		
- déduction direction financière	-115'548'797		
- addition frais personnel et imputations internes direction financière	8'154'650		
Overhead du dép.	-3'012'901		
Base pour la ventilation	144'599'069		
Overhead [en % des charges]			2.0%

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7581

A2 Calculs des coûts « overhead »

ECOPLAN

Figure A2-3 : Coûts overhead du département constructions et aménagement

	Coûts / frais généraux	Charges	Revenus	Coûts nets
2001	Direction constructions et aménagement (pas de déductions)	8'038'898	155'254	7'883'644
	Total Overhead général	8'038'898	155'254	7'883'644
	Base pour la ventilation:			
	Charges totales du Dép.	78'614'680		
	Overhead du dép.	8'038'898		
	Base pour la ventilation	70'575'782		
	Overhead [en % des charges]	11.2%		

Figure A2-4 : Coûts overhead du département culture et sport

	Coûts / frais généraux	Charges	Revenus	Coûts nets
3001	Direction de la culture et du sport	5'919'435	116'760	5'802'675
3105	Service de la promotion culturelle (SPC)	3'666'609	504'910	3'161'699
	Déductions:			
	36 - Subventions de la direction de la culture et du sport	-648'798		-648'798
	36 - Subventions du SPC	-856'406		-856'406
	Total Overhead général	8'080'840	621'670	7'459'170
	Base pour la ventilation:			
	Charges totales du Dép.	300'075'694		
	Overhead du dép.	8'080'840		
	Base pour la ventilation	291'994'854		
	Overhead [en % des charges]	2.6%		

Figure A2-5 : Coûts overhead du département environnement urbain et sécurité

	Coûts / frais généraux	Charges	Revenus	Coûts nets
4001	Dir. Environnement urbain et sécurité	2'436'993	127	2'436'866
4009002	LOM - Unité gestion des véhicules part de l'overhead du service LOM (34%) (pas de déductions)	4'635'398 1'578'432	52'929	4'582'469
	Total Overhead général	8'650'823	53'056	7'019'335
	Base pour la ventilation:			
	Charges totales du Dép.	213'987'502		
	Overhead du dép.	8'650'823		
	Base pour la ventilation	205'336'679		
	Overhead [en % des charges]	3.4%		

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

A2 Calculs des coûts « overhead »

ECOPLAN

Figure A2-6 : Coûts overhead du département cohésion sociale et solidarité

	Coûts / frais généraux	Charges	Revenus	Coûts nets
5001	Dir. Cohésion sociale et solidarité	17'021'364	126'988	16'894'376
Déductions:				
36	Subventions accordées de la direction	-12'235'977		-12'235'977
	Total Overhead général	4'785'388	126'988	4'658'399
Base pour la ventilation:				
	Charges totales du Dép.	249'966'154		
	Overhead du dép.	4'785'388		
	Base pour la ventilation	245'180'767		
	Overhead [en % des charges]	1.9%		

Remarque : Les subventions accordées de la direction sont ventilées par service.

b) Coûts overhead « général »**Figure A2-7 : Overhead Ressources humaines**

	Coûts / frais généraux	Overhead du dép.	Charges	Revenus	Coûts nets
1300	Total des charges et revenus		141'012'134	3'614'947	137'397'187
	- déduction récapitulation des caisses de pensions et de prévoyance		-119'509'223		-119'509'223
	Overhead du dép.	2.0%	438'858		438'858
	Total direction ressources humaines		21'941'769	3'614'947	18'326'822
	Total des postes B2013				4'233
	Overhead ressources humaines ventilé par poste				4'330

Figure A2-8 : Overhead Systèmes d'information et communication

	Coûts / frais généraux	Overhead du dép.	Charges	Revenus	Coûts nets
15	Total des charges et revenus		19'693'884	133'182	19'560'702
	Overhead du dép.	2.0%	401'937		401'937
	Total Dir. Systèmes d'information et communic.		20'095'821	133'182	19'962'639
	Total postes de travail informatiques				3'129
	Overhead système d'information ventilé par ordinateur				6'330

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7583

A2 Calculs des coûts « overhead »

ECOPLAN

Figure A2-9 : Overhead Direction financière

	Coûts / frais généraux	Overhead du dép.	Charges	Revenus	Coûts nets
1100010	Direction financière, seulement:				
301 à 309	- frais de personnel		6'987'981		6'987'981
31 à 33	- autres charges		21'628'558		21'628'558
390 à 392	- imputations internes		1'166'669		1'166'669
420 à 421	Revenus intérêts			2'368'316	-2'368'316
436	Rembt diverses assurances			189'742	-189'742
490 à 492	Revenus imp ^o int. (yc i répartis)			17'922'087	-17'922'087
	- overhead du département	2.0%	607'853		607'853
Total Overhead général à ventilé par des charges			30'391'060	20'480'146	9'910'914
Base pour la ventilation:					
	Charges totales de la Ville de Genève (sauf charges personnel)		678'499'803		
	- déduction charges "overhead autorités" (sauf charges personnel)		-25'886'231		
	- déduction récapitalisation des caisses de pensions et de prévoyance		-119'509'223		
	- déduction charges direction financière (sauf charges personnel)		-23'260'460		
	Base pour la ventilation		509'843'889		
	Overhead ventilé en % des charges, sauf charges personnel				1.9%

Figure A2-10 : Overhead Autorités

	Coûts / frais généraux	Overhead du dép.	Charges	Revenus	Coûts nets
A	Total des Autorités				
			40'524'464	17'473'022	23'051'441
Base pour la ventilation:					
	Charges totales de la Ville de Genève		1'257'683'835		
	- déduction charges "overhead général"		-40'524'464		
	- déduction récapitalisation des caisses de pensions et de prévoyance		-119'509'223		
	- déduction direction financière (sans comptes 30 et 39)		-107'394'147		
	Base pour la ventilation		990'256'001		
	Overhead ventilé en % des charges				2.3%

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

A3 Aperçu des clés de répartition

ECOPLAN

A3 Aperçu des clés de répartition

Compte selon les Comptes par service 2013	Nom du service ou de l'unité	Clé de répartition					Source	
		Ville de Genève	Autres communes du canton de Genève	Canton de Vaud	France voisine	Autres / Frontière		
Département des finances et du logement								
1400	Agenda 21 - Subventions accordées						Service Agenda 21 (2014), Rapport annuel 2013, Fonds chômage	
1400020	+ Fonds chômage	52%	48%	0%	0%	0%		
Département des constructions et de l'aménagement								
2601	Aménagement urbain et mobilité	44%	34%	7%	14%	1%	Etude RGR (cf. annexe A4), avec adaptations d'Ecoplan	
2602	Génie civil							
26020200	Routes et ouvrages d'art	44%	34%	7%	14%	1%	Etude RGR (cf. annexe A4), avec adaptations d'Ecoplan	
26020300	Monuments et fontaines	43%	34%	14%	7%	2%		
Département de la culture et du sport								
310100	3101100	Art et culture admin. SAT et Scènes culturelles	37%	33%	10%	9%	11%	Analyse de la billetterie pour la saison 13/14 des concerts du dimanche Valeur moyenne issue des statistiques sur les usagers suivantes : - Statistique sur le lieu de résidence des abonné(e)s du Théâtre du Poète pour la saison 2014-2015 - Statistique sur la provenance des abonné(e)s de la Comédie de Genève - AmBiancam, abonnements pour la saison 2013/14 Analyse effectuée par le Grand Théâtre sur la base du fichier des abonné(e)s au 9 janvier 2014 (8234 abonnements, qui donnent lieu à environ 52000 entrées durant la saison 2013/2014)
		Subventions culturelles						
		-SEC						
3101200		Trafic voirie SAT (ateliers de décors)	39%	45%	6%	8%	2%	
		-35/36 du CPC						
		-35/36 de la Direction						
3110		Grand Théâtre de Genève	36%	39%	10%	10%	6%	
3201		Conservatoire et jardin botaniques (C-B)						
CJB-P		Communication, Diffusion et Médiation	43%	34%	14%	7%	2%	Calculs propres d'Ecoplan basés sur la statistique des pendulaires (annexe A5)
CJB-R		Conservation Patrimoniale et Recherche	41%	59%	0%	0%	0%	
3202		Musée d'art et d'histoire (MAH)	20%	14%	3%	12%	51%	Connaissance des publics 2013, Rapport annuel, p.43, figure A5.
3203		Musée d'ethnographie (MEG)	21%	14%	3%	10%	62%	
3204		Muséum d'histoire naturelle (MHN)	23%	21%	5%	23%	28%	Connaissance des publics 2013, Rapport annuel, p. 14, figure 6.
3205		Musée Ariana	13%	8%	1%	3%	75%	
3301		Bibliothèques et discothèques mun. (BMU)	62%	33%	1%	4%	0%	Connaissance des publics 2013, Rapport annuel, p. 35.
3302		Bibliothèque de Genève (BGE)	33%	27%	13%	5%	22%	
3401		Sports						
		35/36 de la Direction	32%	44%	12%	12%	0%	Chapitre 4, page 7 du document pdf sur les clés liées au sport
34014-5		Prestations sportives et écoles de sport pour les jeunes	46%	46%	1%	6%	1%	
34016-7		Piscines et Patinoires	50%	36%	1%	9%	4%	Chapitre 2, page 3 du document pdf sur les clés liées au sport
34018		Stades et salles	47%	42%	3%	8%	0%	
340191		Prestations sportives	55%	37%	2%	6%	0%	Chapitre 3, page 4 du document pdf sur les clés liées au sport

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7585

A3 Aperçu des clés de répartition

ECOPLAN

Compte selon les Comptes par service 2013	Nom du service ou de l'unité	Clé de répartition					Source
		Ville de Genève	Autres communes du canton de Genève	Canton de Vaud	France voisine	Autres / Touristes	
Département de l'environnement urbain et de la sécurité							
4003	Incendie et secours						
	Sapeurs-pompiers professionnels	58%	42%	0%	0%	0%	Commission technique et financière chargée d'examiner les projets de budgets de fonctionnement et d'investissement du SIS (2014). Rapport concernant la demande de la Ville de Genève d'une adaptation de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS.
4002000							
4007	Sécurité et espace publics						
	Police municipale	72%	16%	7%	3%	2%	Calculs propres d'Ecoplan basés sur la statistique des pendulaires (annexe A5)
4009	Logistique et manifestations						
40090004	Ateliers généraux	43%	34%	14%	7%	2%	Clé de répartition identique à celle de l'unité Nettoyement des voiries
4010	Voie - Ville propre						
40100002	Unité nettoyage des voiries	43%	34%	14%	7%	2%	Calculs propres d'Ecoplan basés sur la statistique des pendulaires (annexe A5)
40100003	Unité gestion des incivilités	43%	34%	14%	7%	2%	Calculs propres d'Ecoplan basés sur la statistique des pendulaires (annexe A5)
4011	Service des espaces verts	43%	34%	14%	7%	2%	Calculs propres d'Ecoplan basés sur la statistique des pendulaires (annexe A5)
Département de la cohésion sociale et de la solidarité							
5002	Service de la petite enfance	93%	6%	0%	1%	0%	Fréquentation effective selon le rapport Ville de Genève (2011). La petite enfance en Ville de Genève
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	94%	5%	0%	1%	0%	Répartition des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève en fonction de leur lieu de domicile. Situation au 6 novembre 2014.
5007	Direction social						
50070004	Espace Aîné-e-s	66%	34%	0%	0%	0%	Selon les données du dép. 5
50070002-364	Aides financières, Nouvelle Roseérale	50%	45%	5%	0%	0%	Selon les données du dép. 5
50070005	Lutte contre l'exclusion + Sans abri	41%	59%	0%	0%	0%	Clé de répartition selon les proportions de la population en Ville de Genève et dans le canton de Genève
5008	Service de la jeunesse						
5008 - 361, 365	Maisons de quartier	75%	25%	0%	0%	0%	Selon les données du dép. 5
5008 - 30	Proportion du personnel 4/15						

A4 Détermination de la clé de répartition des coûts du réseau routier en Ville de Genève

A4.1 Problématique

Comme indiqué dans la méthodologie générale de l'étude, pour chaque prestation, il s'agit de déterminer quel territoire a perçu, en 2013, quelle part de la prestation considérée. Au cas particulier, nous devons donc déterminer comment se répartit l'utilisation du réseau routier de la Ville de Genève (VdG) en fonction de l'origine des usagers. Cela nous permet ainsi de calculer une clé de répartition pour les coûts du réseau routier de la Ville de Genève en fonction des débordements, autrement dit la part de la prestation à la charge de la ville mais dont des usagers extérieurs font usage.

A4.2 Méthodologie⁴⁴

Puisqu'il est très complexe de répondre de manière exacte à la problématique, certaines simplifications et hypothèses ont dû être définies afin d'obtenir une estimation néanmoins réaliste des déplacements effectués sur le réseau routier de la Ville de Genève. Nous postulons ainsi l'hypothèse selon laquelle le lieu d'origine du trajet⁴⁵ correspond au domicile de l'utilisateur et que le trafic ayant la Ville de Genève pour origine est donc généré par les habitants de la ville eux-mêmes, alors que les déplacements passant par ou aboutissant sur le territoire de la ville mais ayant une origine extérieure à ce périmètre sont générés par des usagers non domiciliés en Ville de Genève.⁴⁶

La méthodologie que nous avons adoptée repose sur les données fournies par le Modèle Multimodal Transfrontalier MMT, datant de 2010 mais bénéficiant d'un calibrage effectué en 2014 pour l'heure de pointe du matin (HPM) – entre 07H00 et 08H00, du lundi au vendredi – dont nous avons fait usage. Sont pris en considération l'ensemble des moyens de transport individuels motorisés (TIM), soit les automobiles et les deux-roues motorisés (scooters, motocycles).

Le bureau d'ingénieurs RGR a ainsi été mandaté afin de déterminer la répartition de l'utilisation du réseau routier en Ville de Genève lors de cette « pointe du matin » selon l'origine et la destination des pendulaires, regroupées en 6 zones distinctes : Ville de Ge-

⁴⁴ Pour plus de précisions sur la méthodologie et les résultats présentés ci-après, voir : RGR Ingénieurs Conseils SA (2014). Véhicules*km en Ville de Genève : Détermination de la part du trafic de transit, Origine-Destination et interne à la Ville de Genève. Note technique modélisation

⁴⁵ Plus précisément: L'origine d'un voyage de la pointe du matin.

⁴⁶ D'autre part, si l'hypothèse selon laquelle l'origine du déplacement constitue le lieu de résidence de l'utilisateur s'avère probablement vérifiée dans la majorité des cas, elle induit toutefois une certaine marge d'erreur qui n'a pas pu être prise en compte au cas particulier. Il n'empêche pas que les données et résultats obtenus, sous réserve des limitations qui viennent d'être évoquées, peuvent tout à fait être considérés comme des estimations cohérentes et pertinentes.

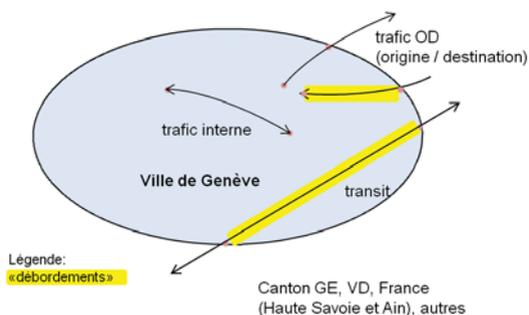
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

nève, reste du canton de Genève, France Haute-Savoie, France Ain, Canton de Vaud et autre. Sur la base de cette distinction, le trafic lui-même est classifié de la manière suivante (voir figure suivante) :

- (1) Trafic OD [Origine/Destination] avec Origine hors VdG – Destination VdG, autrement dit l'ensemble des mouvements partant de l'extérieur pour arriver en Ville de Genève ;
- (2) Trafic OD avec Origine VdG – Destination hors VdG, soit le trafic circulant de l'intérieur de la ville vers l'extérieur ;
- (3) Trafic interne, constitué de l'ensemble des mouvements ayant à la fois pour origine et destination le territoire de la Ville de Genève ;
- (4) Trafic de transit, dont l'origine et la destination sont externes à la Ville de Genève, mais dont une partie du trajet s'effectue sur le territoire de cette dernière.

Il est bien évident que seule la partie de ces trajets effectuée sur le territoire même de la Ville de Genève (en jaune sur l'illustration) est prise en considération dans le calcul de la clé de répartition.

Figure A4-1 : Classification du trafic selon le lieu d'origine et de destination



A4.3 Résultats

En additionnant l'ensemble du trafic individuel motorisé sur tous les tronçons de la Ville de Genève pendant l'heure de pointe du matin, et en tenant compte de la longueur des trajets parcourus, le nombre de véhicules*km s'élève à 75'583, répartis de la manière suivante :

- (1) 40'942 soit 54% de trafic OD Origine hors VdG – Destination VdG (en rose sur les illustrations 2 et 3) ;

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

- (2) 14'720 soit 19% de trafic OD Origine VdG – Destination hors VdG (en vert) ;
- 12'750 soit 17% de trafic interne (en brun clair) ;
- 7'171 soit 9% de trafic de transit (en gris).

La répartition détaillée de ces données, nécessaires au calcul des débordements et de la clé de répartition, figure dans le tableau suivant.

Figure A4-2 : Matrice des déplacements utilisant le réseau routier de la Ville de Genève, selon le lieu d'origine et de destination (en véh*km)

Origine	Destination						Somme
	1 - VdG	2 - Canton Ge	3 - F-Hte-Savoie	4 - F-Ain	5 - Canton Vd	6 - Autre	
1 - VdG	12'750	11'602	1'193	360	1'357	208	27'470
2 - Canton Ge	20'010	3'941	130	13	473	13	24'580
3 - F-Hte-Savoie	12'331	756		400	99		13'586
4 - F-Ain	3'665	258	269				4'192
5 - Canton Vd	4'050	771	9				4'830
6 - Autre	886	39					925

A4.4 Détermination de la clé de répartition

De manière à pouvoir établir la clé de répartition des coûts, il faut dans un premier temps déterminer l'ampleur des débordements (en brun foncé sur les illustrations 2 et 3), autrement dit la part des trajets effectués sur le territoire de la ville de Genève ayant une origine extérieure à ce périmètre. Pour ce faire, l'on considère l'ensemble du trafic de transit (4) ainsi que le trafic OD (1) dont la destination est la Ville de Genève (respectivement en gris et rose sur les illustrations 2 et 3), soit 64% du trafic total.

Figure A4-3 : Proportions des différentes catégories de trafic selon l'origine et la destination et calcul des débordements

Trafic	véh*km TIM	Proportion
(1) Destination VdG	40'942	54%
(2) Origine VdG	14'720	19%
OD total	55'662	74%
(3) Interne	12'750	17%
(4) Transit	7'171	9%
Total	75'583	100%
Débordements (1 + 4)	48'113	64%

Le trafic OD dont l'origine est la Ville de Genève (2), ainsi que le trafic interne (3) (respectivement en vert et en gris sur les illustrations 2 et 3) représentent quant à eux 36% du trafic total, et ne constituent donc pas de débordements puisqu'ils sont considérés comme étant générés par des résidents de la Ville de Genève.

Sur la base de ces résultats, une première clé de répartition a pu être établie :

- Ville de Genève : 36%
- Canton de Genève : 33%
- France Haute-Savoie : 18%
- France Ain : 6%
- Canton de Vaud : 6%
- Autre : 1%

A4.5 Limites et estimation prudente

Comme mentionné précédemment, la méthodologie employée repose sur certaines suppositions et hypothèses certes inévitables, mais dont il faut toutefois avoir conscience lors de l'interprétation des résultats. D'une part, les données exploitées portant sur la pointe du matin, elles ne sont pas forcément représentatives de l'ensemble du trafic effectué sur le territoire de la Ville de Genève pendant la journée, en semaine comme le weekend. Du point de vue des spécialistes de la Ville comme du Canton de Genève, il n'existe pas d'estimations permettant de conclure sur des débordements plus importants ou moins importants en dehors de cette pointe du matin. Il est clair que le trafic lié aux loisirs et aux achats est nettement plus important en dehors de l'heure de pointe du matin. Si le nombre de déplacements pour ces motifs ayant pour origine l'extérieur de la Ville de Genève est certes inférieur à celui des déplacements liés au trafic pendulaire vers la ville, cela n'implique pas forcément qu'il en soit de même pour le nombre de véhicules*km. A noter également qu'au regard des diffé-

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

rences de prix, il est probable que le trafic lié aux achats qui provient de la France à destination de la Ville de Genève soit relativement modeste.

Deux options se présentent alors, eu égard à l'utilisation du réseau routier de la Ville de Genève : maintenir la valeur globale de 64% de débordements, faute de données plus précises, ou adopter une position plus prudente consistant à réduire cette valeur par des facteurs de correction, option que nous proposons d'adopter. Ainsi, afin d'obtenir une estimation du trafic global (donc 7 jours, 24 heures) sur la base des trajets pendulaires (déterminés en fonction de la répartition par origine selon l'heure de pointe du matin), les facteurs de pondération⁴⁷ suivants sont à appliquer, conduisant à des valeurs plus prudentes:

- Différenciation du trafic de destination par origine : facteur 1.25 pour la France, sinon 2.5
- Facteur 3 pour tous les autres (trafic en provenance, interne et de transit)

De ces hypothèses résultent **des débordements s'élevant à 56%**, répartis de la manière suivante :

- 34% pour la Canton de GE
- 14% pour la France
- 7% pour le Canton de VD
- 1% pour les autres territoires

Figure A4-4 : Estimation corrigée du calcul des débordements

Type de trafic	Origine						Total
	1 - VdG	2 - Canton Ge	3 - F-Hte-Savoie	4 - F-Ain	5 - Canton Vd	6 - Autre	
Destination hors VdG	14720						14720
Destination VdG		20010	12331	3665	4050	886	40942
Interne	12750						12750
Transit		4570	1255	527	780	39	7171
correction pour 24h/7jours							
facteur par origine	3.00	2.50	1.25	1.25	2.50	2.50	
facteur pour transit		3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	
chiffre pondérée	82410	63735	19179	6162	12465	2332	186283
parts	44.2%	34.2%	10.3%	3.3%	6.7%	1.3%	
France total				13.6%			
débordements		63735	19179	6162	12465	2332	103873
...en % du total		34.2%	10.3%	3.3%	6.7%	1.3%	55.8%
...en % du débordement		61.4%	18.5%	5.9%	12.0%	2.2%	100%

⁴⁷ Bases de ces estimations: le trafic pendulaire constitue approximativement un tiers du trafic global, donc le facteur 3 est appliqué, avec les adaptations suivantes.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7591

A5 Clés de répartition basées sur les statistiques sur les pendulaires

A5.1 Sécurité et espaces publics : détermination de la clé de répartition

a) Statistiques sur les pendulaires

Il n'existe pas de statistiques portant directement sur les bénéficiaires de la sécurité et des espaces publics en Ville de Genève. Sur la base d'études similaires (nous nous référons ici aux études sur les cinq villes du canton de Berne et sur la ville de Saint-Gall), nous proposons la démarche suivante, qui consiste à définir la clé de répartition sur la base des statistiques concernant les pendulaires de la Ville de Genève :

Figure A5-1 : Répartition des pendulaires entrants et sortants selon leur lieu d'origine, respectivement de destination

	données...		
	originales	arrondies	
Pendulaires entrants			
Reste du canton de Genève	55'297	55'297	38%
Canton de Vaud	14'992	14'992	10%
Reste de la Suisse	2'796	12'122	8%
Inconnu, indéterminé	9'326		
Total	82'410	82'410	57%
<i>Source : OFS - Relevé structurel 2012</i>			
France	62'157	62'157	43%
<i>Source : Insee - recensement de la population 2011</i>			
Somme	144'567	144'600	100%
		en % des pendulaires...	
Pendulaires sortants:		entrants	sortants
Reste du canton de Genève	21'788	15%	79%
Canton de Vaud	3'244	2%	12%
Reste de la Suisse	1'107	1%	4%
Inconnu, indéterminé	1'320	1%	5%
Total	27'459	27'500	100%
<i>Source : OFS - Relevé structurel 2012</i>			

Remarque : Les « inconnus » des pendulaires entrants sont intégrés à la catégorie « reste de la Suisse ».

b) Estimations

Le nombre et la répartition des bénéficiaires sont estimés sur la base de statistiques existantes, ces derniers étant pondérés en fonction de leur importance pour la prestation « sécurité et espaces publics » :

- la population résidente (et leurs bâtiments / appartements) profite de la sécurité pendant 24 heures par jour, sur les 7 jours de la semaine ;

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

- les pendulaires entrants en profitent pendant env. 8 heures par jour, pendant 5 jours sur 7 ; les pendulaires sortants doivent quant à eux être déduits ;
- l'importance des visiteurs pour achats (env. 2 heures) et pour loisirs (env. 5 heures) est difficile à évaluer pour la Ville de Genève ; sur la base du Microrecensement Mobilité et Transports, ces types de pendulaires ont été estimés à 37% (achats) et 90% (loisirs) des pendulaires entrants.
- les touristes sont quant à eux estimés sur la base des nuitées en Ville de Genève (5'500 par jour), en ajoutant une estimation grossière pour les touristes sans nuitée (touristes de passage / de jour) ;

Figure A5-2 : Estimations pour „Sécurité et espace publics“⁴⁸

Bénéficiaires		heures	jours	pondération (heures*jours)	ville	externes	touristes
Population de la ville	189'000	24	7	168	31'752'000		
Pendulaires entrants	144'600	8	5	40		5'784'000	
moins pend.sortant	-27'500	8	5	40	-1'100'000		
Visiteurs pour achats	53'502	2	6	12		642'024	
Visiteurs pour loisirs	130'140	5	7	35		4'554'900	
Touristes	10'000	12	7	84			840'000
Total pondéré				42'472'324	30'652'000	10'980'924	840'000
				100%	72.2%	25.9%	2.0%
Effet réciproque					-1'100'000		
Base de calcul = débordements					11'820'924		
en % du débordement						-9.3%	

Le tableau montre aussi le calcul des effets réciproques qui a été utilisé pour les estimations dans le chapitre 4.3 (les pendulaires sortants, exprimés en pourcentage du débordement).

Enfin, pour pouvoir construire la clé de répartition, il faut encore subdiviser les externes afin de pouvoir les attribuer aux catégories « personnes des autres communes du canton de Genève », « personnes de la France voisine », personnes du canton de Vaud et « autres ». Cette répartition est effectuée sur la base des proportions fournies par le modèle multimodal transfrontalier (voir annexe A4). De ce calcul résulte la clé de répartition finale suivante :

- Ville de Genève : 72.2%
- Canton de Genève : 15.9%
- France : 6.6%
- Canton de VD : 3.3%
- Autres / Touristes : 2.0%

⁴⁸ Pour information : dans le cas de la ville de Berne, la partie « ville » était de 85%.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
 Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7593

A5.2 Autres services avec clé de répartition basée sur les statistiques sur les pendulaires

Concernant le calcul de la clé de répartition portant sur les prestations « Voirie – Ville propre », la méthode est similaire à celle présentée ci-dessus. Seules les pondérations ont été adaptées : la population a un poids réduit tandis que la pondération des visiteurs est relativement plus élevée.

Cette clé de répartition a également été utilisée pour les services suivants :

- Logistique et manifestations – Unité ateliers généraux
- Service des espaces verts
- Génie civil - Monuments et fontaines
- Conservatoire et jardin botaniques (CJB) - Communication, Diffusion et Médiation

Figure A5-3 : Estimations pour „Voirie – Ville propre“

Bénéficiaires		heures	jours	pondération (heures*jours)	ville	externes	touristes
Population de la ville	189'000	4	7	28	5'292'000		
Pendulaires entrants	144'600	2	5	10		1'446'000	
moins pend. sortants	-27'500	2	5	10	-275'000		
Visiteurs pour achats	53'502	1	6	6		321'012	
Visiteurs pour loisirs	130'140	5	7	35		4'554'900	
Touristes	10'000	4	7	28			280'000
Total pondéré				11'618'912	5'017'000	6'321'912	280'000
				100%	43.2%	54.4%	2.4%
Effet réciproque					-275'000		
Base de calcul = débordements					6'601'912		
en % du débordement					-4.2%		

En subdivisant à nouveau la catégorie « externes » sur la base de la clé de répartition établie pour l'usage du réseau routier en Ville de Genève (voir annexe A4), nous obtenons finalement la clé de répartition suivante :

- Ville de Genève : 43.2%
- Canton de Genève : 33.6%
- France : 13.9%
- Canton de VD : 6.9%
- Autres / Touristes : 2.4%

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

A6 Calcul des coûts externes du trafic

A6.1 Démarche

Dans l'idée d'un calcul illustratif et d'une estimation approximative, les coûts externes du trafic sont estimés pour la Ville de Genève, ainsi que la part de ces coûts attribuable aux usagers externes.

- Le transport de marchandises n'est pas pris en considération (il sert à l'approvisionnement de la Ville et ne peut être considéré comme une charge de centre ; en outre, les données manquent sur ce type de transport)
- La mobilité douce n'est pas considérée (les données de base sont insuffisantes)
- On renonce au calcul des effets réciproques ; les coûts externes générés par les habitants de la Ville de Genève à la charge de citoyens externes ne sont ainsi pas calculés
- Il s'agit d'estimations approximatives et non d'une étude précise des coûts externes du trafic. Diverses hypothèses simplificatrices sont donc posées.

A6.2 Données sur le trafic

La base des calculs repose sur des estimations du trafic annuel sur le territoire de la Ville de Genève.

Après avoir contacté les spécialistes au sein de l'administration de la Ville et du Canton, Ecoplan s'est basé sur les calculs du modèle de trafic (voir annexe A4). Celui-ci livre des données sur la période de pointe du matin. C'est sur la base de ces dernières que le trafic annuel a été estimé.⁴⁹

⁴⁹ La méthodologie que nous avons adoptée repose sur les données fournies par le Modèle Multimodal Transfrontalier MMT, datant de 2010 mais bénéficiant d'un calibrage effectué en 2014 pour l'heure de pointe du matin (HPM). Sur la base du microrecensement et d'autres données, une part de 9% pour les TIM (pour une heure) et une part de 22% pour les TC (2 heures) a été estimée, en accord avec M. Damien Cataldi, de la Direction générale des transports du canton de Genève. En outre, un facteur de 0.9 est appliqué pour calculer le trafic d'une journée moyenne sur la base du trafic d'un jour ouvrable.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7595

Figure A6-1 : Estimation des kilomètres sur le territoire de la Ville de Genève

	mio voy*km TC	mio véh*km TIM
km période de pointe (modèle de trafic)	0.145	0.076
part du trafic journalier ouvrable approx.	22.0%	9.0%
trafic journalier ouvrable	0.66	0.84
semaine	4,16	5.29
année	217.00	276.07

Pour les transports collectifs (TC), la répartition entre train, bus, autobus et trolleybus a été estimée sur la base de statistiques existantes (voir la première colonne sur la Figure A6-2).⁵⁰ Grâce aux taux d'occupation, les kilomètres-passager sont finalement convertis en kilomètres-véhicule.

Figure A6-2 : Estimation des parts du TC sur le territoire de la Ville de Genève

	part estimée	mio voy*km	Taux d'occupation ¹	mio véh*km
train	5%	10.8	104.6	0.1
tram	45%	97.6	36.9	2.6
autobus	30%	65.1	12.7	5.1
trolleybus	20%	43.4	18.4	2.4
Total	100%	217.0		10.2

¹ source: Rapport annuel de gestion 2013 TPG, train: moyenne suisse (Ecoplan 2014, p. 538).

A6.3 Données sur le débordement

Les données du modèle de trafic ont également permis d'estimer les parts de non-résidents impliqués dans le trafic ayant lieu sur le territoire de la Ville de Genève.

Les données pour les TIM ainsi que les explications relatives aux facteurs appliqués sont contenues dans l'annexe A4. Les données pour les TC sont dérivées de la même manière.

⁵⁰ TPG (2013), Rapport annuel de gestion et Unireso (2013), rapport de gestion, p. 41 ; chiffres estimés par Eco-plan suite à une discussion avec M. Damien Cataldi, de la Direction générale des transports du canton de Genève. Prise en considération également : Enquête sur les flux de déplacements à la frontière, chapitre 6.3 ; Données de fréquentation disponibles sur Internet, sous le lien suivant : <http://ge.ch/transports/guichet-technique/statistiques-de-la-mobilite/les-transports-collectifs/les-donnees-de-frequentation>.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure A6-3 : Estimation des débordements pour les TC (base : modèle de trafic / RGR)

Type de trafic	Origine						Total
	1 - VdG	2 - Canton GE	3 - F-Hte-Savoie	4 - F-Ain	5 - Canton Vd	6 - Autre	
Destination hors VdG	16259						16259
Destination VdG		60735	6922	3191	8073	167	79088
Intrame	42177						42177
Transit		5467	835	230	1052	117	7701
correction pour 24h/7jours							
facteur par origine	3.00	2.50	1.25	1.25	2.50	2.50	
facteur pour transit		3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	
chiffre pondérée	175308	168239	11158	4679	23339	769	383490
parts	45.7%	43.9%	2.9%	1.2%	6.1%	0.2%	
France total				4.1%			
débordements		168239	11158	4679	23339	769	208182
..en % du total		43.9%	2.9%	1.2%	6.1%	0.2%	54.3%
..en % du débordement		80.8%	5.4%	2.2%	11.2%	0.4%	100%

Figure A6-4 : Vue d'ensemble des débordements estimés

	répartition parts du déb.		répartition parts du déb.	
	TIM	TIM	TC	TC
Ville de Genève	44.2%		45.7%	
"Externes"	55.8%	100.0%	54.3%	100.0%
Canton GE	34.2%	61.4%	43.9%	80.8%
Canton VD	6.7%	12.0%	6.1%	11.2%
France	13.6%	24.4%	4.1%	7.6%
Autre/touristes	1.3%	2.2%	0.2%	0.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

A6.4 Données sur les coûts externes

a) Base : Etude réalisée pour l'ensemble de la Suisse

Pour illustration, les deux figures suivantes montrent la méthodologie ainsi que les résultats principaux au niveau de la Suisse.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7597

A6 Calcul des coûts externes du trafic

ECOPLAN

Figure A6-5 : Méthodes de calcul des coûts externes⁵¹

Domaine de coûts	Méthode de calcul
Coûts de la santé dus à la pollution de l'air	Frais de traitement médical, pertes brutes de production, coûts de remplacements, coûts immatériels résultant d'une espérance de vie raccourcie et des maladies provoquées (que les coûts de dommages)
Dégâts aux bâtiments dus à la pollution de l'air	a. Coûts de rénovations supplémentaires (lieux exposés au trafic); b. Coûts résultant de la durée de vie plus courte des façades (lieux non exposés au trafic); c. Coûts supplémentaires de nettoyage (que les coûts de dommages)
Pertes agricoles dues à la pollution de l'air	Diminution des rendements agricoles en raison de la pollution à l'ozone (que les coûts de dommages)
Dégâts aux forêts dus à la pollution de l'air	a. Diminution des rendements sylvicoles en raison de la pollution à l'ozone; b. Diminution des rendements sylvicoles en raison de l'acidification des sols; c. Coûts occasionnés par une augmentation des chutes d'arbres lors de vents violents en raison de l'acidification des sols (que les coûts de dommages)
Pertes de biodiversité dues à la pollution de l'air	Coûts des mesures (virtuelles) de restauration d'écosystèmes riches en espèces (coûts de remplacement)
Bruit	Nuisances (baisse des revenus locatifs) et coûts de la santé (idem que coûts de la santé dus à la pollution de l'air – que les coûts de dommages)
Climat	Coûts des mesures de prévention à prendre pour atteindre les objectifs climatiques internationaux à long terme (coûts de prévention)
Nature et paysage	Coûts des mesures de remplacement: a. Disparition d'habitats naturels: coûts des mesures (virtuelles) de remplacement des surfaces de biotopes et d'écosystèmes perdues (habitats naturels) b. Fragmentation des habitats naturels: coût de la construction (virtuelle) d'ouvrages de liaisons
Dégâts aux sols dus à des substances toxiques	Coût des mesures (virtuelles) d'assainissement des sols contaminés par des substances toxiques (coûts de réparation)
Processus en amont et en aval	Coûts engendrés par la pollution climatique et atmosphérique pour la production, l'entretien et l'élimination de véhicules (moyens de transport), d'agents énergétiques (carburant, électricité) et d'infrastructures
Accidents	Frais de traitement médical, pertes brutes de production, coûts de remplacements, coûts immatériels, frais administratifs, dégâts matériels, coûts d'intervention de la police et frais juridiques (que les coûts de dommages)
Coûts supplémentaires dans les espaces urbains	a. Pertes de temps dues à des effets de barrage pour la mobilité douce (que les coûts des dommages); b. Dégradation des sites et de la qualité de vie: coûts de la requalification de traversées de localités fortement chargées (coûts de réparation)

⁵¹ Ecoplan / Infras (2014), Externe Effekte des Verkehrs 2010, Monetarisierung von Umwelt-, Unfall- und Gesundheitseffekten, Bundesamt für Raumentwicklung, Bern, Zürich und Altdorf, p. 33.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure A6-6 : Vue d'ensemble des effets externes en 2010

en millions de francs	Transport routier		Transport	Transport	Transport	Total	
	Trafic privé personnes et marchandi ses	Mobilité douce	Transports publics	ferroviaire	aérien		par bateau
Santé (pollution de l'air)	1'444	-	60	185	37	29	1'756
Bâtiments (pollution de l'air)	297	-	12	38	8	6	362
Pertes agricoles (pollution de l'air)	52	-	4	1	2	1	59
Dégâts aux forêts (pollution de l'air)	45	-	3	1	1	1	51
Pertes de biodiversité (pollution de l'air)	134	-	7	2	3	3	148
Bruit	1'427	-	37	269	66	-	1'799
Climat	1'234	-	26	4	686	8	1'959
Nature et paysage	750	10	10	119	6	5	900
Dégâts aux sols	113	-	5	24	-	-	142
Processus en amont et en aval	704	34	20	48	108	3	917
Accidents	980	856	7	4	2	0	1'850
Espaces urbains	109	-	3	32	-	-	144
Déduction d'une part des recettes RPLP	-720	-	-	-	-	-	-720
Total	6'570	900	194	727	919	57	9'367
Bénéfices de la mobilité douce en matière de santé	-	-1'281	-	-	-	-	-1'281

Source : Ecoplan / Infras (2014), Externe Effekte des Verkehrs 2010, p. 36 (selon l'approche « mode de transport »).

b) Pour Genève : Sélection des domaines pertinents

Pour la Ville de Genève, la méthodologie suivante a été appliquée afin de s'approcher aux mieux de la situation urbaine, qui est évidemment différente de la moyenne suisse.

- Les coûts imputables aux bouchons ne sont pas pris en considération, car cela nécessiterait une évaluation spéciale du modèle de trafic. De plus, le phénomène ne peut être territorialement délimité (les villes souffrent également des bouchons en dehors de leur territoire et participent à leur formation).
- Les éléments suivants sont considérés comme ayant des effets (coûts) essentiellement locaux :
 - Coûts de la santé dus à la pollution de l'air
 - Dégâts aux bâtiments dus à la pollution de l'air
 - Bruit
 - Coûts supplémentaires dans les espaces urbains
- En outre, les éléments suivants sont considérés de manière subsidiaire comme ayant des effets (coûts) essentiellement voire entièrement non-locaux, respectivement supra locaux, mais ne sont pas ajoutés aux effets externes :
 - Climat

- Processus en amont et en aval
- Accidents⁵²
- Les effets et domaines suivants sont laissés de côté car peu plausibles pour le cas de la Ville de Genève :
 - Pertes agricoles
 - Dégâts aux forêts
 - Pertes de biodiversité
 - Nature et paysage
 - Dégâts aux sols

c) Méthodologie pour déterminer les coûts par kilomètre

Afin de calculer les coûts externes, on doit disposer de taux de coûts par kilomètre-véhicule (km/véh.), respectivement par kilomètre-train. Ces taux ont été déduits de la manière suivante :

- La base de calcul repose sur les taux de coûts effectifs par km/véh. resp. km/train pour l'année 2010, selon Ecoplan et Infrac (2014).⁵³
- Ces taux de coûts reposent sur des valeurs moyennes suisses. Les taux de coûts en Ville de Genève sont toutefois plus élevés, les émissions étant plus importantes en agglomération et la densité de population plus élevée, ayant ainsi pour effet que plus d'individus souffrent des effets négatifs du trafic.
- C'est pourquoi l'importance des coûts externes en ville a été analysée dans le cadre du projet SURPRICE. Les résultats reposent encore toutefois sur les anciens chiffres des coûts externes pour l'année 2005 issus de d'Ecoplan et Infrac (2008).⁵⁴ Par conséquent, les facteurs indiquant dans quelle mesure les coûts externes par km/véh. dans les villes sont plus importants que ceux de la moyenne suisse ont été déterminés sur la base des études SURPRICE et Ecoplan / Infrac (2008).⁵⁵ Ces facteurs ont ensuite été appliqués aux valeurs effectives pour l'année 2010 selon Ecoplan et Infrac (2014).

⁵² Les dépenses de santé sont partiellement supportées à l'échelle cantonale ou nationale ; pour les coûts immatériels, un contre-calcul devrait être effectué, les habitants de la Ville de Genève n'étant pas seulement « victime », mais également cause de ces coûts.

⁵³ Ecoplan, Infrac (2014), Externe Effekte des Verkehrs 2010. Monetarisierung von Umwelt-, Unfall- und Gesundheitseffekten, p. 535 et 538.

⁵⁴ Ecoplan, Infrac (2008), Externe Kosten des Verkehrs in der Schweiz. Aktualisierung für das Jahr 2005 mit Bandbreiten, p. 293 et 295.

⁵⁵ Les valeurs issues de l'étude SURPRICE ont été adaptées, ces dernières représentant une estimation pour l'année 2030 sur la base des prix de 2008. Elles ont ainsi été alignées sur les valeurs et prix de 2005, afin de pouvoir les comparer avec les chiffres issus de l'étude d'Ecoplan et d'Infrac (2008). Puisque SURPRICE ne comprend que le trafic routier, ce sont les résultats des transports publics sur route qui ont été repris pour le trafic ferroviaire ; le facteur a donc été prudemment fixé à 1 (climat, accidents). Pour les coûts supplémentaires dans les espaces urbains, les valeurs issues d'Ecoplan et Infrac (2014) auraient également pu être utilisées, ce qui au-

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

La figure suivante représente ainsi sur les taux de coûts qui résultent du procédé susmentionné.⁵⁶

Figure A6-7 : Chiffres pour les coûts par véh*km ou par train*km utilisés pour le calcul

	TIM	train	tram	autobus	trolleybus
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	par véh*km	par train*km	par véh*km	par véh*km	par véh*km
Coûts de type "local"					
Coûts de la santé dus à la pollution de l'air	0.040	1.065	n/a	0.361	n/a
Dégâts aux bâtiments dus à la pollution de l'air	0.008	0.219	n/a	0.074	n/a
Bruit	0.023	0.828	0.053	0.195	0.017
Coûts supplémentaires dans les espaces urbains	0.026	2.280	0.022	0.018	0.014
Total	0.097	4.391	0.075	0.648	0.031
Coûts de type "non-local"					
Climat	0.020	0.003	-	0.123	-
Processus en amont et en aval	0.011	0.159	0.219	0.051	0.070
Accidents	0.054	0.011	0.162	0.041	0.300
Total	0.085	0.173	0.381	0.215	0.370

n/a = not available

A6.5 Résultats

Au final, le trafic dans la Ville de Genève génère des coûts externes de type « local » dans les domaines de la santé (dus à la pollution de l'air), des dégâts aux bâtiments (dus à la pollution de l'air) et du bruit ainsi que des coûts supplémentaires dans les espaces urbains pour un total d'environ CHF 30 mios, dont approximativement CHF 17 mios sont générés par des usagers externes (voir Figure A6-9). Ces coûts pourraient donc être considérés comme une charge de centre dans ce domaine, voir un « désavantage de site » que l'on pourrait prendre en considération.

rait conduit à des coûts externes nettement plus élevés. C'est par mesure de précaution que nous y avons renoncé.

⁵⁶ Pour le TIM, c'est une moyenne par km/véh. pour les voitures, motos et vélomoteurs qui s'applique.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7601

A6 Calcul des coûts externes du trafic

ECOPLAN

Figure A6-8 : Estimation des coûts externes du trafic dans la Ville de Genève

en mio CHF	Transports individuels motorisés (TIM)	Transports en commun (TC)	TIM+TC
véh*km	276.1	10.2	
Coûts de type "local"			
Coûts de la santé dus à la pollution de l'air	11.0	2.0	12.9
Dégâts aux bâtiments dus à la pollution de l'air	2.3	0.4	2.7
Bruit	6.3	1.3	7.6
Coûts supplémentaires dans les espaces urbains	7.2	0.4	7.6
Total	26.7	4.0	30.7
Coûts de type "non-local"			
Climat	5.6	0.6	6.2
Processus en amont et en aval	3.0	1.0	4.0
Accidents	15.0	1.3	16.3
Total	23.6	3.0	26.6

Figure A6-9 : Vue d'ensemble des estimations pour les effets externes de type « local » du trafic dans la Ville de Genève

		TIM	TC	TIM+TC
Trafic annuel	mio véh*km	276.1	10.24	
Coût par km	CHF	0.097		
		mio CHF	mio véh*km Coût par km	mio CHF
Répartition			train	0.10 4.39 0.46
			tram	2.65 0.07 0.20
			autobus	5.13 0.65 3.32
			trolleybus	2.36 0.03 0.07
Coûts	mio CHF	26.7	Total 10.24 0.40	4.05 30.7
Débordement		55.8%	54.3%	
	mio véh*km	154	6	
	coûts mio CHF	14.9		2.2 17.1 55.6%
Répartition		part mio CHF	part mio CHF	mio CHF part
	Canton GE	61.4% 9.1	80.8%	1.8 10.9 64%
	Canton VD	12.0% 1.8	11.2%	0.2 2.0 12%
	France	24.4% 3.6	7.6%	0.2 3.8 22%
	Autre/touristes	2.2% 0.3	0.4%	0.0 0.3 2%
	Total	100.0% 14.9	100.0%	2.2 17.1 100.0%

En outre, des coûts essentiellement voire entièrement non-locaux ont été estimés ; ces derniers concernent les effets liés au climat, aux processus en amont et en aval et aux accidents. Le total de ces coûts est estimé à CHF 27 mios (voir Figure 4-3). Les coûts de type « non-local » sont ainsi pratiquement aussi importants que les coûts de type « local ». A noter toutefois qu'il s'agit d'estimations approximatives et non d'une étude précise des coûts externes du trafic.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
 Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Figure A6-10 : Estimations des coûts externes de type « non-local » du trafic dans la Ville de Genève

		TIM	TC		TIM+TC		
Trafic annuel	mio véh*km	276.1	10.24				
Coût par km	CHF	0.085					
		mio CHF		mio CHF			
Répartition		train	0.10	0.17	0.02		
		tram	2.65	0.38	1.01		
		autobus	5.13	0.21	1.10		
		trolleybus	2.36	0.37	0.87		
Coûts	mio CHF	23.6	Total	10.24	0.29	3.00	26.6

A7 Calculs des débordements par service

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département des finances et du logement
 Service / Prestation: Agenda 21 - subventions accordées
 Compte: 1400

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr/2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
1	Charges		5'378'386	subventions de l'Agenda21 + Fonds de Chomage selon indication du service
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		5'378'386	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	2.0%	109'769	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		21'648	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	5		Effectifs mensuel selon la DRH, seulement pour le Fonds de chômage
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication			7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'390		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail			seulement pour le Fonds de chômage
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		80'051	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	4'118'036		seulement le Fonds de chômage
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		5'589'853	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	130'122	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		5'719'975	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus			
13	Corrections			
14	Revenus corrigés			12 - 13
15	Charges nettes corrigées		5'719'975	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		5'719'975	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	52.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	48.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud			
18d	pour la part de la France voisine			
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		2'974'387	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		2'745'588	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud			
19d	Part des charges nettes pour la France			
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		2'745'588	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud			19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France			19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		2'745'588	somme 27 - 30
32	Commentaires : Pour Agenda 21, on ne considère que les subventions accordées (groupe 365) ainsi que le changement du bilan du Fonds chômage de 2012 à 2013. En 2013, aucun dépôt pour ce fonds n'a été effectué par la Ville de Genève, raison pour laquelle on ne peut s'appuyer ici sur les Comptes 2013.			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7605

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département des constructions et de l'aménagement
Service / Prestation: Aménagement urbain et mobilité
Compte: 2601

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul des charges			
2	Charges		10'530'979	
3	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		10'530'979	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	11.2%	1'176'359	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		134'215	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	31		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		204'156	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	32		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		129'473	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	6'660'442		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		12'175'182	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	283'417	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		12'458'599	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		19'896	
13	Contributions			
14	Revenus corrigés		19'896	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		12'438'703	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		12'438'703	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	44.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	34.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	7.0%		
18d	pour la part de la France voisine	14.0%		
18e	pour la part des autres / touristes	1.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		5'473'029	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		4'229'159	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		870'709	
19d	Part des charges nettes pour la France		1'741'418	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		124'387	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		4'229'159	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud		870'709	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France		1'741'418	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		124'387	19e - 25
31	Débordements nets total		6'965'674	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département des constructions et de l'aménagement
 Service / Prestation: Génie Civil - Unité "Routes et ouvrages d'art"
 Compte: 26020200

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		34'325'687	
3	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		34'325'687	1 - 2
4	Overhead du service	8.9%	3'043'407	calculs overhead service
5	Overhead du département	11.2%	4'174'302	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		242'453	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventilier	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	56		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		249'151	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventilier	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	39		calculs spécifiques
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		528'978	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventilier (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	27'212'039		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		42'563'977	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	990'816	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		43'554'793	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		5'730'187	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		5'730'187	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		37'824'606	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus		4'462'039	
17	Charges nettes imputables		42'286'645	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	44.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	34.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	7.0%		
18d	pour la part de la France voisine	14.0%		
18e	pour la part des autres / touristes	1.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		18'606'124	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		14'377'459	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		2'960'065	
19d	Part des charges nettes pour la France		5'920'130	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		422'866	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève		4'462'039	
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles		4'462'039	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		12'432'468	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud		2'960'065	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France		5'920'130	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		422'866	19e - 25
31	Débordements nets total		21'735'530	somme 27 - 30
32	Commentaires : Concernant le personnel, l'hypothèse a été posée que "Routes et ouvrages d'art", "Marquages routiers" et "Travaux" font partie de cette unité. Les postes de travail informatiques ont été répartis de manière proportionnelle au personnel.			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7607

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département des constructions et de l'aménagement
Service / Prestation: Génie Civil - Unité "Monuments et fontaines"
Compte: 26020300

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
1	Charges		1'585'050	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		1'585'050	1 - 2
4	Overhead du service	8.9%	140'535	calculs overhead service
5	Overhead du département	11.2%	192'756	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		30'307	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	7		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		31'144	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	5		calculs spécifiques
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		15'718	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	808'588		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		1'995'509	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	46'452	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		2'041'961	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		14'066	
13	Contributions			
14	Revenus corrigés		14'066	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		2'027'895	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		2'027'895	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	43.2%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	33.6%		
18c	pour la part du canton de Vaud	13.9%		
18d	pour la part de la France voisine	6.9%		
18e	pour la part des autres / touristes	2.4%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		876'051	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		681'373	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		281'877	
19d	Part des charges nettes pour la France		139'925	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		48'669	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		681'373	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud		281'877	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France		139'925	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		48'669	19e - 25
31	Débordements nets total		1'151'844	somme 27 - 30
32	Commentaires: Les postes de travail informatiques ont été répartis de manière proportionnelle au personnel.			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Art et culture admin. SAT + Scènes culturelles
Compte 31010000+ 31011000

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		13'260'422	
3	Correction pour les charges sans débordement			
4	Charges corrigées		13'260'422	1 - 2
5	Overhead du service			
6	Overhead du département	2.6%	338'745	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
7	Overhead ressources humaines		521'966	6a * (6b - 6c)
8	6a Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
9	6b Nombre de postes du service	121		Effectifs mensuel selon la DRH
10	6c Correction pour les postes sans débordement			
11	Overhead système d'information et communication		331'243	7a * (7b - 7c)
12	7a Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
13	7b Nombre de postes de travail	52		calculs spécifiques
14	7c Correction pour les ordinateurs sans débordement			
15	Overhead direction financière		112'360	8a * (8b - 8c)
16	8a Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
17	8b Charges brutes du service (sans frais personnel)	5'780'094		sans comptes 30 (colonne L)
18	8c Correction pour les charges sans débordement			
19	Total intermédiaire		14'564'736	somme 4 - 8
20	Overhead autorités	2.3%	339'042	9 * 10; calculs overhead général
21	Charges corrigées y compris overhead		14'903'778	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
22	Revenus		3'740'993	
23	Corrections			
24	Revenus corrigés		3'740'993	12 - 13
25	Charges nettes corrigées		11'162'785	11 - 14
26	Contributions contenues dans les revenus			
27	Charges nettes imputables		11'162'785	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
28	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	37.0%		
29	pour la part des autres communes du canton de Genève	33.0%		
30	pour la part du canton de Vaud	10.0%		
31	pour la part de la France voisine	9.0%		
32	pour la part des autres / touristes	11.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
33	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		4'130'230	18 * 17
34	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		3'683'719	
35	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		1'116'278	
36	Part des charges nettes pour la France		1'004'651	
37	Part des charges nettes pour les autres / touristes		1'227'906	
Dédommagements et indemnités actuelles				
38	Subventions fédérales actuelles			
39	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
40	Contributions du Fonds intercommunal			
41	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
42	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
43	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
44	Autres			
45	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
46	Débordement net autres communes du canton de Genève		3'683'719	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
47	Débordement net canton de Vaud		1'116'278	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
48	Débordement net France		1'004'651	19d - 24
49	Débordement net autres / touristes		1'227'906	19e - 25
50	Débordements nets total		7'032'554	somme 27 - 30
51	Commentaires : Les deux unités Art et culture admin. SAT + Scènes culturelles regroupent 88% des coûts en personnel du SAT. De ce fait, 88% des 137 postes du SAT leur ont été attribués. Les postes de travail informatiques ont été répartis selon la même clé.			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7609

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Subventions culturelles
Compte 3106 (SEC), 3101200 (Ateliers de décors de théâtre), 35/36 du SPC, 35/36 de la Directio

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
	Calcul de charges			
1	Charges		64'926'501	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		64'926'501	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	2.6%	1'658'583	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		822'607	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	190		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		147'248	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	23		calculs spécifiques
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		1'179'014	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	60'651'803		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		68'733'953	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	1'600'007	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		70'333'960	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		4'081'821	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		4'081'821	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		66'252'139	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus		625'501	
17	Charges nettes imputables		66'877'640	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	39.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	45.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	6.0%		
18d	pour la part de la France voisine	8.0%		
18e	pour la part des autres / touristes	2.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		26'082'280	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		30'094'938	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		4'012'658	
19d	Part des charges nettes pour la France		5'350'211	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		1'337'553	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève		75'501	
21a	Contributions du Fonds intercommunal		550'000	
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles		625'501	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		297'59'848	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud		4'012'658	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France		5'350'211	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		1'337'553	19e - 25
31	Débordements nets total		40'460'271	somme 27 - 30
32	Commentaires : Pour le calcul de l'Overhead système d'information et communication, l'ensemble du personnel du SEC ainsi que la partie du SAT selon les coûts de personnel pour l'unité Atelier de décors théâtre ont été inclus, mais pas le personnel de la Direction ou du SPC. Les postes de travail informatiques ont été répartis selon la même clé.			

7610

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
 Service / Prestation: Grand Théâtre de Genève
 Compte: 3110

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		42'702'513	
3	Correction pour les charges sans débordement			
4	Charges corrigées		42'702'513	1 - 2
5	Overhead du service			
6	Overhead du département	2.6%	1'090'859	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
7	Overhead ressources humaines		883'220	6a * (8b - 6c)
8	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
9	Nombre de postes du service	204		Effectifs mensuel selon la DRH
10	Correction pour les postes sans débordement			
11	Overhead système d'information et communication		82'938	7a * (7b - 7c)
12	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
13	Nombre de postes de travail	13		
14	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
15	Overhead direction financière		385'382	8a * (8b - 8c)
16	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
17	Charges brutes du service (sans frais personnel)	19'825'059		sans comptes 30
18	Correction pour les charges sans débordement			
19	Total intermédiaire		45'144'913	somme 4 - 8
20	Overhead autorités	2.3%	1'050'895	9 * 10; calculs overhead général
21	Charges corrigées y compris overhead		46'195'808	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
22	Revenus		5'828'927	
23	Corrections			
24	Revenus corrigés		5'828'927	12 - 13
25	Charges nettes corrigées		40'366'881	11 - 14
26	Contributions contenues dans les revenus		2'500'000	
27	Charges nettes imputables		42'866'881	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
28a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	36.0%		
28b	pour la part des autres communes du canton de Genève	39.0%		
28c	pour la part du canton de Vaud	9.5%		
28d	pour la part de la France voisine	9.5%		
28e	pour la part des autres / touristes	6.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
29a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		15'432'077	18 * 17
29b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		16'718'084	
29c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		4'072'354	
29d	Part des charges nettes pour la France		4'072'354	
29e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		2'572'013	
Dédommagements et indemnités actuelles				
30	Subventions fédérales actuelles			
31	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
32	Contributions du Fonds intercommunal		2'500'000	
33	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
34	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
35	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
36	Autres			
37	Total des dédommagements et indemnités actuelles		2'500'000	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
38	Débordement net autres communes du canton de Genève		15'418'084	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
39	Débordement net canton de Vaud		4'072'354	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
40	Débordement net France		4'072'354	19d - 24
41	Débordement net autres / touristes		2'572'013	19e - 25
42	Débordements nets total		26'134'804	somme 27 - 30
43	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7611

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Communication, Diffusion et Médiation
Compte 3201 (partie publique)

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
Calcul de charges				
1	Charges		8'117'013	partie publique selon indication du département 45.7%
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		8'117'013	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	2.6%	207'354	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		310'322	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	72		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		513'146	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'390		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	80		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		37'481	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	1'928'111.30		sans comptes 30 (colonne L)
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		9'185'316	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	213'818	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		9'399'134	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		995'566	Partie publique selon indication du département 64.2%
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		995'560	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		8'403'574	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus		15'000	
17	Charges nettes imputables		8'418'574	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	43%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	34%		
18c	pour la part du canton de Vaud	14%		
18d	pour la part de la France voisine	7%		
18e	pour la part des autres / touristes	2%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		3'636'824	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		2'828'641	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		1'170'182	
19d	Part des charges nettes pour la France		580'882	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		202'046	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève		15'000	
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles		15'000	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		2'822'078	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud		1'170'182	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		580'882	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		202'046	19e - 25
31	Débordements nets total		4'775'188	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Communication, Diffusion et Médiation
Compte

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
Calcul de charges				
1	Charges		9'644'504	partie publique selon indication du département 54.3%
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		9'644'504	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	2.6%	246'374	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		261'173	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	60.324		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		609'712	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'390		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	96		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		44'534	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	2'290'951		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		10'806'298	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	251'552	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		11'057'849	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		555'156	Partie publique selon indication du département 35.8%
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		555'156	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		10'502'693	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		10'502'693	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	41%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	59%		
18c	pour la part du canton de Vaud			
18d	pour la part de la France voisine			
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		4'306'104	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		6'196'589	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud			
19d	Part des charges nettes pour la France			
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		6'196'589	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud			19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France			19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		6'196'589	somme 27 - 30
32	Commentaires : pas inclus dans les calculs des effets de débordements			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7613

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Musée d'art et d'histoire (MAH)
Compte: 3202

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		34750594	
3	Correction pour les charges sans débordement			
4	Charges corrigées		34750594	1 - 2
5	Overhead du service			
6	Overhead du département	2.6%	887723	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
7	Overhead ressources humaines		930845	6a * (6b - 6c)
8	Charges par poste à ventiler	4330		calculs overhead général
9	Nombre de postes du service	215		Effectifs mensuel selon la DRH
10	Correction pour les postes sans débordement			
11	Overhead système d'information et communication		1'397'193	7a * (7b - 7c)
12	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
13	Nombre de postes de travail	219		
14	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
15	Overhead direction financière		240'920	8a * (8b - 8c)
16	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
17	Charges brutes du service (sans frais personnel)	12'393'581		sans comptes 30
18	Correction pour les charges sans débordement			
19	Total intermédiaire		38'207'275	somme 4 - 8
20	Overhead autorités	2.3%	889'399	9 * 10; calculs overhead général
21	Charges corrigées y compris overhead		39'096'674	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
22	Revenus		2'806'444	
23	Confections			
24	Revenus corrigés		2'806'444	12 - 13
25	Charges nettes corrigées		36'290'231	11 - 14
26	Contributions contenues dans les revenus		60'000	
27	Charges nettes imputables		36'350'231	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
28	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	20.0%		
29	pour la part des autres communes du canton de Genève	14.0%		
30	pour la part du canton de Vaud	3.0%		
31	pour la part de la France voisine	12.0%		
32	pour la part des autres / touristes	51.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
33	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		7'270'046	18 * 17
34	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		5'089'032	
35	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		1'090'507	
36	Part des charges nettes pour la France		4'362'028	
37	Part des charges nettes pour les autres / touristes		18'538'618	
Dédommagements et indemnités actuelles				
38	Subventions fédérales actuelles			
39	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève		60'000	
40	Contributions du Fonds intercommunal			
41	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
42	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
43	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
44	Autres			
45	Total des dédommagements et indemnités actuelles		60'000	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
46	Débordement net autres communes du canton de Genève		5'064'326	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
47	Débordement net canton de Vaud		1'090'507	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
48	Débordement net France		4'362'028	19d - 24
49	Débordement net autres / touristes		18'538'618	19e - 25
50	Débordements nets total		29'055'479	somme 27 - 30
51	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Musée d'ethnographie (MEG)
Compte: 3203

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		8'709'294	
3	Correction pour les charges sans débordement			
4	Charges corrigées		8'709'294	1 - 2
5	Overhead du service			
6	Overhead du département	2.6%	222'484	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
7	Overhead ressources humaines		246'782	6a * (6b - 6c)
8	6a Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
9	6b Nombre de postes du service	57		Effectifs mensuel selon la DRH
10	6c Correction pour les postes sans débordement			
11	7 Overhead système d'information et communication		433'832	7a * (7b - 7c)
12	7a Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
13	7b Nombre de postes de travail	68		
14	7c Correction pour les ordinateurs sans débordement			
15	8 Overhead direction financière		57'070	8a * (8b - 8c)
16	8a Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
17	8b Charges brutes du service (sans frais personnel)	2'935'818		sans comptes 30
18	8c Correction pour les charges sans débordement			
19	9 Total intermédiaire		9'669'461	somme 4 - 8
20	10 Overhead autorités	2.3%	225'088	9 * 10; calculs overhead général
21	11 Charges corrigées y compris overhead		9'894'549	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
22	12 Revenus		99'617	
23	13 Corrections			
24	14 Revenus corrigés		99'617	12 - 13
25	15 Charges nettes corrigées		9'794'933	11 - 14
26	16 Contributions contenues dans les revenus		10'000	
27	17 Charges nettes imputables		9'804'933	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
28	18a Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	21.0%		
29	18b pour la part des autres communes du canton de Genève	14.0%		
30	18c pour la part du canton de Vaud	3.0%		
31	18d pour la part de la France voisine	10.0%		
32	18e pour la part des autres / touristes	52.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
33	19a Part des charges nettes pour la Ville de Genève		2'059'036	18 * 17
34	19b Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		1'372'691	
35	19c Part des charges nettes pour le canton de Vaud		294'148	
36	19d Part des charges nettes pour la France		980'493	
37	19e Part des charges nettes pour les autres / touristes		5'098'565	
Dédommagements et indemnités actuelles				
38	20 Subventions fédérales actuelles			
39	21 Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève		10'000	
40	21a Contributions du Fonds intercommunal			
41	22 Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
42	23 Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
43	24 Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
44	25 Autres			
45	26 Total des dédommagements et indemnités actuelles		10'000	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
46	27 Débordement net autres communes du canton de Genève		1'368'691	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
47	28 Débordement net canton de Vaud		294'148	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
48	29 Débordement net France		980'493	19d - 24
49	30 Débordement net autres / touristes		5'098'565	19e - 25
50	31 Débordements nets total		7'741'897	somme 27 - 30
51	32 Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7615

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Muséum d'histoire naturelle (MHN)
Compte: 3204

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
	Calcul de charges			
1	Charges		17'941'182	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		17'941'182	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	2.6%	458'317	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		528'200	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	122		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		886'803	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	139		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		71'786	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	3'692'850		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		19'886'289	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	462'918	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		20'349'207	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		510'079	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		510'079	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		19'839'129	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus		15'000	
17	Charges nettes imputables		19'854'129	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	23.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	21.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	5.0%		
18d	pour la part de la France voisine	23.0%		
18e	pour la part des autres / touristes	28.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		4'566'450	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		4'169'367	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		992'706	
19d	Part des charges nettes pour la France		4'566'450	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		5'559'156	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève		15'000	
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles		15'000	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		4'162'208	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud		992'706	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France		4'566'450	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		5'559'156	19e - 25
31	Débordements nets total		15'280'520	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
 Service / Prestation: Musée Ariana
 Compte: 3205

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		3'981'775	
3	Correction pour les charges sans débordement			
4	Charges corrigées		3'981'775	1 - 2
5	Overhead du service			
6	Overhead du département	2.6%	101'717	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
7	Overhead ressources humaines		134'215	6a * (6b - 6c)
8	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
9	Nombre de postes du service	31		Effectifs mensuel selon la DRH
10	Correction pour les postes sans débordement			
11	Overhead système d'information et communication		121'218	7a * (7b - 7c)
12	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
13	Nombre de postes de travail	19		
14	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
15	Overhead direction financière		23'304	8a * (8b - 8c)
16	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
17	Charges brutes du service (sans frais personnel)	1'198'813		sans comptes 30
18	Correction pour les charges sans débordement			
19	Total intermédiaire		4'362'228	somme 4 - 8
20	Overhead autorités	2.3%	101'545	9 * 10; calculs overhead général
21	Charges corrigées y compris overhead		4'463'773	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
22	Revenus		316'856	
23	Corrections			
24	Revenus corrigés		316'856	12 - 13
25	Charges nettes corrigées		4'146'917	11 - 14
26	Contributions contenues dans les revenus			
27	Charges nettes imputables		4'146'917	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
28a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	13.0%		
28b	pour la part des autres communes du canton de Genève	8.0%		
28c	pour la part du canton de Vaud	1.0%		
28d	pour la part de la France voisine	3.0%		
28e	pour la part des autres / touristes	75.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
29a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		539'099	18 * 17
29b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		331'753	
29c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		41'469	
29d	Part des charges nettes pour la France		124'408	
29e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		3'110'188	
Dédommagements et indemnités actuelles				
30	Subventions fédérales actuelles			
31	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
32a	Contributions du Fonds intercommunal			
32b	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
32c	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
32d	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
32e	Autres			
32f	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
33	Débordement net autres communes du canton de Genève		331'753	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
34	Débordement net canton de Vaud		41'469	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
35	Débordement net France		124'408	19d - 24
36	Débordement net autres / touristes		3'110'188	19e - 25
37	Débordements nets total		3'607'818	somme 27 - 30
38	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7617

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Bibliothèques et discothèques mun. (BMU)
Compte: 3301

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		20'221'954	
3	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		20'221'954	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	2.6%	516'581	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		757'665	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	175		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		1'671'528	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	262		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		101'972	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	52'457'36		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		23'269'700	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	541'678	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		23'811'378	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		1'389'441	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		1'389'441	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		22'421'937	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus		1'007'351	
17	Charges nettes imputables		23'429'288	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	62.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	33.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	1.0%		
18d	pour la part de la France voisine	4.0%		
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		14'526'158	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		7'731'665	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		234'293	
19d	Part des charges nettes pour la France		937'172	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de		1'007'351	
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles		1'007'351	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		6'724'314	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud		234'293	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France		937'172	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		7'895'778	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
 Service / Prestation: Bibliothèque de Genève (BGE)
 Compte: 3302

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		19'046'139	
3	Correction pour les charges sans débordement			
4	Charges corrigées		19'046'139	1 - 2
5	Overhead du service			
6	Overhead du département	2.6%	486'544	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
7	Overhead ressources humaines		614'791	6a * (6b - 6c)
8	6a Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
9	6b Nombre de postes du service	142		Effectifs mensuel selon la DRH
10	6c Correction pour les postes sans débordement			
11	Overhead système d'information et communication		1'065'440	7a * (7b - 7c)
12	7a Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
13	7b Nombre de postes de travail	167		
14	7c Correction pour les ordinateurs sans débordement			
15	Overhead direction financière		141'082	8a * (8b - 8c)
16	8a Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
17	8b Charges brutes du service (sans frais personnel)	7'257'632		sans comptes 30
18	8c Correction pour les charges sans débordement			
19	Total intermédiaire		21'353'996	somme 4 - 8
20	Overhead autorités	2.3%	497'084	9 * 10; calculs overhead général
21	Charges corrigées y compris overhead		21'851'079	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
22	Revenus		3'341'888	
23	Confections			
24	Revenus corrigés		3'341'888	12 - 13
25	Charges nettes corrigées		18'509'191	11 - 14
26	Contributions contenues dans les revenus		1'003'519	
27	Charges nettes imputables		19'512'710	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
28	18a Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	33.0%		
29	18b pour la part des autres communes du canton de Genève	27.0%		
30	18c pour la part du canton de Vaud	13.0%		
31	18d pour la part de la France voisine	5.0%		
32	18e pour la part des autres / touristes	22.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
33	19a Part des charges nettes pour la Ville de Genève		6'439'194	18 * 17
34	19b Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		5'269'432	
35	19c Part des charges nettes pour le canton de Vaud		2'536'652	
36	19d Part des charges nettes pour la France		975'636	
37	19e Part des charges nettes pour les autres / touristes		4'292'796	
Dédommagements et indemnités actuelles				
38	20 Subventions fédérales actuelles			
39	21 Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève		1'003'519	
40	21a Contributions du Fonds intercommunal			
41	22 Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
42	23 Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
43	24 Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
44	25 Autres			
45	26 Total des dédommagements et indemnités actuelles		1'003'519	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
46	27 Débordement net autres communes du canton de Genève		4'816'848	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
47	28 Débordement net canton de Vaud		2'536'652	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
48	29 Débordement net France		975'636	19d - 24
49	30 Débordement net autres / touristes		4'292'796	19e - 25
50	31 Débordements nets total		12'621'932	somme 27 - 30
51	32 Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7619

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: 35/36 de la Direction
Compte

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		6'513'762	
3	Correction pour les charges sans débordement			
4	Charges corrigées		6'513'762	1 - 2
5	Overhead du service			
6	Overhead du département	2.6%	166'398	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
7	Overhead ressources humaines			6a * (6b - 6c)
8	6a Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
9	6b Nombre de postes du service			seulement subventions
10	6c Correction pour les postes sans débordement			
11	7 Overhead système d'information et communication			7a * (7b - 7c)
12	7a Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
13	7b Nombre de postes de travail			seulement subventions
14	7c Correction pour les ordinateurs sans débordement			
15	8 Overhead direction financière		126'622	8a * (8b - 8c)
16	8a Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
17	8b Charges brutes du service (sans frais personnel)	6'513'762		sans comptes 30
18	8c Correction pour les charges sans débordement			
19	9 Total intermédiaire		6'806'782	somme 4 - 8
20	10 Overhead autorités	2.3%	158'450	9 * 10; calculs overhead général
21	11 Charges corrigées y compris overhead		6'965'232	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
22	12 Revenus		2'806'444	
23	13 Corrections			
24	14 Revenus corrigés		2'806'444	12 - 13
25	15 Charges nettes corrigées		4'158'788	11 - 14
26	16 Contributions contenues dans les revenus		136'241	
27	17 Charges nettes imputables		4'295'029	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
28	18a Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	32.0%		
29	18b pour la part des autres communes du canton de Genève	44.0%		
30	18c pour la part du canton de Vaud	12.0%		
31	18d pour la part de la France voisine	12.0%		
32	18e pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
33	19a Part des charges nettes pour la Ville de Genève		1'374'409	18 * 17
34	19b Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		1'889'813	
35	19c Part des charges nettes pour le canton de Vaud		515'404	
36	19d Part des charges nettes pour la France		515'404	
37	19e Part des charges nettes pour les autres / touristes		515'404	
Dédommagements et indemnités actuelles				
38	20 Subventions fédérales actuelles			
39	21 Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
40	21a Contributions du Fonds intercommunal			
41	22 Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de		136'241	
42	23 Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
43	24 Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
44	25 Autres			
45	26 Total des dédommagements et indemnités actuelles		136'241	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
46	27 Débordement net autres communes du canton de Genève		1'753'572	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
47	28 Débordement net canton de Vaud		515'404	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
48	29 Débordement net France		515'404	19d - 24
49	30 Débordement net autres / touristes			19e - 25
50	31 Débordements nets total		2'784'379	somme 27 - 30
51	32 Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
 Service / Prestation: Prestations sportives et écoles de sport pour les jeunes
 Compte 34014-5

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
	Calcul de charges			
1	Charges		4'001'527	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		4'001'527	1 - 2
4	Overhead du service	14.3%	571'983	calculs overhead service
5	Overhead du département	2.6%	116'833	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		95'092	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	22		Effectifs mensuel selon la DRH, calculs spécifiques
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		48'146	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	8		calculs spécifiques
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		12'260	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	630'680		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		4'845'840	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	112'803	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		4'958'643	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		83'046	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		83'046	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		4'875'597	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		4'875'597	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	46.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	46.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	1.0%		
18d	pour la part de la France voisine	6.0%		
18e	pour la part des autres / touristes	1.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		2'242'775	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		2'242'775	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		48'756	
19d	Part des charges nettes pour la France		292'536	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		48'756	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		2'242'775	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud		48'756	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		292'536	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		48'756	19e - 25
31	Débordements nets total		2'632'823	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7621

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Piscines et Patinoires
Compte 34016-7

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		15'674'196	
3	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		15'674'196	1 - 2
4	Overhead du service	14.3%	2'240'487	calculs overhead service
5	Overhead du département	2.6%	457'641	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		372'481	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	86		Effectifs mensuel selon la DRH, calculs spécifiques
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		188'590	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	30		calculs spécifiques
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		171'595	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	8'827'319		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		19'104'990	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	444'731	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		19'549'721	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		5'069'294	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		5'069'294	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		14'480'427	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		14'480'427	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	50.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	36.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	1.0%		
18d	pour la part de la France voisine	9.0%		
18e	pour la part des autres / touristes	4.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		7'240'214	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		5'212'954	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		144'804	
19d	Part des charges nettes pour la France		1'303'238	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		579'217	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		5'212'954	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud		144'804	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		1'303'238	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		579'217	19e - 25
31	Débordements nets total		7'240'214	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
 Service / Prestation: Stades et salles
 Compte: 34018

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		13'994'187	
3	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		13'994'187	1 - 2
4	Overhead du service	14.3%	2'000'345	calculs overhead service
5	Overhead du département	2.6%	408'589	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		332'558	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	77		Effectifs mensuel selon la DRH, calculs spécifiques
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		168'376	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	26		calculs spécifiques
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		133'182	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	6'851'243		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		17'037'238	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	396'597	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		17'433'835	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		141'346	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		141'346	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		17'292'489	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		17'292'489	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	47.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	42.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	3.0%		
18d	pour la part de la France voisine	8.0%		
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		8'127'470	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		7'262'845	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		518'775	
19d	Part des charges nettes pour la France		1'383'399	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		7'262'845	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud		518'775	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		1'383'399	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		9'165'019	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7623

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la culture et du sport
Service / Prestation: Prestations sportives
Compte: 340191

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
1	Charges		1'856'738	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		1'856'738	1 - 2
4	Overhead du service	14.3%	265'404	calculs overhead service
5	Overhead du département	2.6%	54'211	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		44'124	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	10		Effectifs mensuel selon la DRH, calculs spécifiques
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		22'340	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	4		calculs spécifiques
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		24'370	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	1253'670		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		2'267'188	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	52'776	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		2'319'964	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		975'880	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		975'880	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		1'344'084	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		1'344'084	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	55.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	37.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	2.0%		
18d	pour la part de la France voisine	6.0%		
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		739'246	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		497'311	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		26'882	
19d	Part des charges nettes pour la France		80'645	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		497'311	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud		26'882	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		80'645	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		604'838	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de l'environnement urbain et de la sécurité
 Service / Prestation: Sapeurs-pompiers professionnels
 Compte: 40033000

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		28'236'540	
3	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		28'236'540	1 - 2
4	Overhead du service	40.9%	11'552'619	calculs overhead service
5	Overhead du département	3.4%	1'360'173	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		636'438	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	147		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		939'900	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	147		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		44'884	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	2'308'946		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		42'770'554	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	995'624	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		43'766'178	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		14'205'258	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		14'205'258	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		29'560'920	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus		12'458'616	
17	Charges nettes imputables		42'019'536	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	58.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	42.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud			
18d	pour la part de la France voisine			
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		24'371'331	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		17'648'205	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud			
19d	Part des charges nettes pour la France			
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles		2'445'518	
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève		1'464'099	
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de		10'749'999	
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles		12'458'616	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		6'180'587	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud			19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France			19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		6'180'587	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7625

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Service / Prestation: Police municipale
Compte: parts de 4007 Sécurité et espace publics

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		2'1804'590	
3	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		2'1804'590	1 - 2
4	Overhead du service	8.3%	1'815'826	calculs overhead service
5	Overhead du département	3.4%	807'452	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		593'143	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	137		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		846'530	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	133		calculs spécifiques
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		307'024	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	15'794'133		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		26'174'565	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	609'298	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		26'783'863	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		2'092'841	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		2'092'841	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		24'691'022	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		24'691'022	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	72.2%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	15.9%		
18c	pour la part du canton de Vaud	6.6%		
18d	pour la part de la France voisine	3.3%		
18e	pour la part des autres / touristes	2.0%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		17'826'918	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		3'925'873	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		1'629'607	
19d	Part des charges nettes pour la France		814'804	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		493'820	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		3'925'873	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud		1'629'607	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France		814'804	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		493'820	19e - 25
31	Débordements nets total		6'864'104	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de l'environnement urbain et de la sécurité
 Service / Prestation: Ateliers généraux
 Compte: 40090004

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
1	Charges		4 510'063	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		4 510'063	1 - 2
4	Overhead du service	34.1%	1 535'754	calculs Overhead service
5	Overhead du département	3.4%	206'673	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		64'943	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	15		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		91'920	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	14		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		49'842	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	2'564'005		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		6'459'195	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	150'359	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		6'609'553	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		50'057	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		50'057	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		6'559'497	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		6'559'497	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	43.2%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	33.6%		
18c	pour la part du canton de Vaud	13.9%		
18d	pour la part de la France voisine	6.9%		
18e	pour la part des autres / touristes	2.4%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		2'833'702	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		2'203'991	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		911'770	
19d	Part des charges nettes pour la France		452'605	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		157'428	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		2'203'991	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud		911'770	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		452'605	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		157'428	19e - 25
31	Débordements nets total		3'725'794	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7627

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Service / Prestation: Unité nettoiement des voiries
Compte: 40100002

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
1	Charges		28'836'195	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		28'836'195	1 - 2
4	Overhead du service	8.0%	2'320'019	calculs Overhead services
5	Overhead du département	3.4%	1'065'060	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		952'493	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	220		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		131'237	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	21		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		74'367	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	3'825'618		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		33'379'370	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	777'014	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		34'156'384	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		482'678	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		482'678	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		33'673'706	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		33'673'706	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	43.2%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	33.6%		
18c	pour la part du canton de Vaud	13.9%		
18d	pour la part de la France voisine	6.9%		
18e	pour la part des autres / touristes	2.4%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		14'547'041	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		11'314'365	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		4'680'645	
19d	Part des charges nettes pour la France		2'323'486	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		808'169	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		11'314'365	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud		4'680'645	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		2'323'486	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		808'169	19e - 25
31	Débordements nets total		19'126'655	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de l'environnement urbain et de la sécurité
 Service / Prestation: Unité gestion des incivilités
 Compte: 40100003

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		2'914'300	
3	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		2'914'300	1 - 2
4	Overhead du service	8.0%	234'470	calculs Overhead services
5	Overhead du département	3.4%	107'630	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		99'579	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	23		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		13'263	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	2		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		7'431	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	382'294		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		3'376'683	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	78'603	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		3'455'286	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		49'025	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		49'025	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		3'406'261	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		3'406'261	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	43.2%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	33.6%		
18c	pour la part du canton de Vaud	13.9%		
18d	pour la part de la France voisine	6.9%		
18e	pour la part des autres / touristes	2.4%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		1'471'505	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		1'144'504	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		473'470	
19d	Part des charges nettes pour la France		235'032	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes		81'750	
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		1'144'504	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
28	Débordement net canton de Vaud		473'470	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
29	Débordement net France		235'032	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes		81'750	19e - 25
31	Débordements nets total		1'934'756	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7629

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Service / Prestation: Service des espaces verts
Compte: 4011

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
2	Charges		36'708'998	
3	Correction pour les charges sans débordement			
4	Charges corrigées		36'708'998	1 - 2
5	Overhead du service			
6	Overhead du département	3.4%	1'254'879	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
7	Overhead ressources humaines		1'078'048	6a * (6b - 6c)
8	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
9	Nombre de postes du service	249		Effectifs mensuel selon la DRH
10	Correction pour les postes sans débordement			
11	Overhead système d'information et communication		446'591	7a * (7b - 7c)
12	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
13	Nombre de postes de travail	70		
14	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
15	Overhead direction financière		202'568	8a * (8b - 8c)
16	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
17	Charges brutes du service (sans frais personnel)	10'420'647		sans comptes 30
18	Correction pour les charges sans débordement			
19	Total intermédiaire		39'691'085	somme 4 - 8
20	Overhead autorités	2.3%	923'940	9 * 10; calculs overhead général
21	Charges corrigées y compris overhead		40'615'025	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
22	Revenus		1'145'361	
23	Contributions			
24	Revenus corrigés		1'145'361	12 - 13
25	Charges nettes corrigées		39'469'664	11 - 14
26	Contributions contenues dans les revenus			
27	Charges nettes imputables		39'469'664	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
28	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	43.2%		
29	pour la part des autres communes du canton de Genève	33.6%		
30	pour la part du canton de Vaud	13.9%		
31	pour la part de la France voisine	6.9%		
32	pour la part des autres / touristes	2.4%		
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
33	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		17'050'895	18 * 17
34	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		13'261'807	
35	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		5'486'283	
36	Part des charges nettes pour la France		2'723'407	
37	Part des charges nettes pour les autres / touristes		947'272	
Dédommagements et indemnités actuelles				
38	Subventions fédérales actuelles			
39	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
40	Contributions du Fonds intercommunal			
41	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
42	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
43	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
44	Autres			
45	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
46	Débordement net autres communes du canton de Genève		13'261'807	19b - 22 - (21*18b/(18a+18b)) - (20*18b/(18a+b+c))
47	Débordement net canton de Vaud		5'486'283	19c - 23 - (20*18b/(18a+b+c))
48	Débordement net France		2'723'407	19d - 24
49	Débordement net autres / touristes		947'272	19e - 25
50	Débordements nets total		22'418'769	somme 27 - 30
51	Commentaires - -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la cohésion sociale et de la solidarité
 Service / Prestation: Service de la petite enfance
 Compte: 5002

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
Calcul de charges				
1	Charges		9'144'456	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		9'144'456	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	1.9%	1'737'489	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		199'158	6a * (8b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	46		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		299'854	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	47		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		1'676'318	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	862'342'96		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		95'360'275	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	2'219'822	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		97'580'097	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		3'374'929	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		3'374'929	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		94'205'167	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus		1'396'309	
17	Charges nettes imputables		95'601'476	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	93.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	6.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud			
18d	pour la part de la France voisine	1.0%		
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		88'909'373	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		5'736'089	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud			
19d	Part des charges nettes pour la France		956'015	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles		896'309	
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal		500'000	
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles		1'396'309	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		5'651'464	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud			19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		956'015	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		6'607'479	somme 27 - 30
32	Commentaires: Les subventions des 5 dernières années sont plus basses que les chiffres de 2013 (333'000 CHF pour les subventions fédérales et 428'000 CHF pour le Fonds Intercommunal). Dans le sens d'une estimation prudente des charges de centre, on considère les chiffres de 2013.			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7631

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Service / Prestation: Ecoles et institutions pour l'enfance
Compte: 5003

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
1	Charges		68'216'735	dont CHF 567'390 de subventions accordées par la Direction du département
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		68'216'735	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	1.9%	1'296'108	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		1'078'048	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	249		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		567'809	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	89		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		1'000'956	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	51'491'865		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		72'159'657	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	1'679'752	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		73'839'409	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		7'084'927	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		7'084'927	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		66'754'482	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus		205'941	
17	Charges nettes imputables		66'960'423	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	94.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	5.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud			
18d	pour la part de la France voisine	1.0%		
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		62'942'797	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		3'348'021	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud			
19d	Part des charges nettes pour la France		669'604	
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de		205'941	452
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles		205'941	somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		3'142'080	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud			19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France		669'604	19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		3'811'684	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la cohésion sociale et de la solidarité
 Service / Prestation: Espace Athlé-e-s
 Compte: 50070004

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
1	Calcul de charges			
1	Charges		2'786'032	dont CHF 373'979 de subventions accordées par la Direction du département
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		2'786'032	1 - 2
4	Overhead du service	17.1%	475'318	calculs Overhead service
5	Overhead du département	1.9%	61'965	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		38'966	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	9		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		75'046	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	12		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		36'908	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	1'996'645		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		3'474'234	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	80'874	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		3'555'108	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		154'390	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		154'390	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		3'400'719	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		3'400'719	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	66.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	34.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud			
18d	pour la part de la France voisine			
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		2'244'474	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		1'156'244	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud			
19d	Part des charges nettes pour la France			
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		1'156'244	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud			19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France			19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		1'156'244	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7633

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Service / Prestation: Aides financières, Nouvelle Rosearia
Compte 50070002-364

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
	Calcul de charges			
1	Charges		707'477	
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		707'477	1 - 2
4	Overhead du service	17.1%	120'701	calculs Overhead services
5	Overhead du département	1.9%	15'735	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines			6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service			Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication			7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail			
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		13'753	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	707'477		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		857'666	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	19'965	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		877'631	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus			
13	Corrections			
14	Revenus corrigés			12 - 13
15	Charges nettes corrigées		877'631	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		877'631	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	50.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	45.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud	5.0%		
18d	pour la part de la France voisine			
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		438'815	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		394'934	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud		43'882	
19d	Part des charges nettes pour la France			
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		394'934	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud		43'882	19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France			19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		438'815	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la cohésion sociale et de la solidarité
 Service / Prestation: Lutte contre l'exclusion + Sans abri
 Compte: 50070005

	Etapes de calcul	Indice / clé	Fr./2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
Calcul de charges				
1	Charges		7329813	dont CHF 1'952'100 de subventions accordées par la Direction du département et incl. 160'000 CHF du SIS
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		7329813	1 - 2
4	Overhead du service	17.1%	1'250'521	calculs Overhead services
5	Overhead du département	1.9%	163'025	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		311'725	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	72		Effectifs mensuel selon la DRH, bcp des auxiliaires
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		71'119	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	11		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		90'334	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	4'647'010		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		9'216'537	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	214'545	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		9'431'082	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus		491'844	
13	Corrections			
14	Revenus corrigés		491'844	12 - 13
15	Charges nettes corrigées		8'939'238	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		8'939'238	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	41.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	59.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud			
18d	pour la part de la France voisine			
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		3'665'088	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		5'274'151	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud			
19d	Part des charges nettes pour la France			
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		5'274'151	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud			19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France			19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		5'274'151	somme 27 - 30
32	Commentaires : -			

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

7635

Prestations de centre de la Ville de Genève (formulaire de saisie)

Département: Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Service / Prestation: Maisons de quartier
Compte: 5008 (361, 365 + 4/15 personnel du service)

	Etapes de calcul	Indice / clé	Ft/2013	Calculs / remarques
Calcul des charges nettes imputables				
Calcul de charges				
1	Charges		13'397'845	361, 365 + 4/15 personnel du service; dont CHF 47'595 de subventions accordées par la Direction du département
2	Correction pour les charges sans débordement			
3	Charges corrigées		13'397'845	1 - 2
4	Overhead du service			
5	Overhead du département	1.9%	254'557	(3 + 4) * 5; calculs overhead départements
6	Overhead ressources humaines		17'318	6a * (6b - 6c)
6a	Charges par poste à ventiler	4'330		calculs overhead général
6b	Nombre de postes du service	4		Effectifs mensuel selon la DRH
6c	Correction pour les postes sans débordement			
7	Overhead système d'information et communication		40'831	7a * (7b - 7c)
7a	Charges par poste de travail à ventiler	6'380		calculs overhead général
7b	Nombre de postes de travail	6		
7c	Correction pour les ordinateurs sans débordement			
8	Overhead direction financière		248'484	8a * (8b - 8c)
8a	Pourcentage des charges brutes à ventiler (sans frais personnel)	1.9%		calculs overhead général
8b	Charges brutes du service (sans frais personnel)	12'782'660		sans comptes 30
8c	Correction pour les charges sans débordement			
9	Total intermédiaire		13'959'035	somme 4 - 8
10	Overhead autorités	2.3%	324'942	9 * 10; calculs overhead général
11	Charges corrigées y compris overhead		14'283'976	9 + 10
Prise en compte de revenus et contributions				
12	Revenus			
13	Corrections			
14	Revenus corrigés			12 - 13
15	Charges nettes corrigées		14'283'976	11 - 14
16	Contributions contenues dans les revenus			
17	Charges nettes imputables		14'283'976	16 + 17
Répartition des charges nettes imputables parmi les territoires				
Clé de répartition				
18a	Clé de répartition des charges nettes pour la part de la Ville de Genève	75.0%		
18b	pour la part des autres communes du canton de Genève	25.0%		
18c	pour la part du canton de Vaud			
18d	pour la part de la France voisine			
18e	pour la part des autres / touristes			
Répartition des charges nettes parmi les territoires				
19a	Part des charges nettes pour la Ville de Genève		10'712'983	18 * 17
19b	Part des charges nettes pour les autres communes du canton de Genève		3'570'994	
19c	Part des charges nettes pour le canton de Vaud			
19d	Part des charges nettes pour la France			
19e	Part des charges nettes pour les autres / touristes			
Dédommagements et indemnités actuelles				
20	Subventions fédérales actuelles			
21a	Contributions du Fonds intercommunal			
21	Dédommagements et indemnités actuelles canton de Genève			
22	Dédommagements et indemnités actuelles autres communes du canton de			
23	Dédommagements et indemnités actuelles communes et canton de Vaud			
24	Dédommagements et indemnités actuelles France voisine			
25	Autres			
26	Total des dédommagements et indemnités actuelles			somme 20 - 26
Calcul des débordements				
27	Débordement net autres communes du canton de Genève		3'570'994	19b - 22 - (21*18b)/(18a+18b) - (20*18b)/(18a+b+c)
28	Débordement net canton de Vaud			19c - 23 - (20*18b)/(18a+b+c)
29	Débordement net France			19d - 24
30	Débordement net autres / touristes			19e - 25
31	Débordements nets total		3'570'994	somme 27 - 30
32	Commentaires - -			

M. Jean Rossiaud, président de la commission des travaux et des constructions (Ve). Mesdames et Messieurs, il s'agit de la proposition du Conseil administratif d'un crédit de 2,3 millions de francs destiné au remplacement du fond mobile et à la rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre. Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 27 octobre passé, elle a été traitée en une seule séance le 9 décembre et a été acceptée à l'unanimité.

Je remercie M. Deonna pour son fidèle rapport. La commission a jugé nécessaire d'installer un fond mobile qui soit conforme aux règles fédérales en matière de sécurité. Il y a plus de 8000 enfants qui suivent des cours de natation dans cette piscine. Il est donc nécessaire d'installer un espace où les enfants débutants aient simplement pied pour leur apprendre à nager. Les Verts ont bien sûr accepté cette proposition.

M. Emmanuel Deonna, rapporteur (S). La piscine de l'école de Pâquis-Centre est dans un état de vétusté avancé, à la limite du délabrement. La natation est le sport le plus pratiqué hors club à Genève. Cette piscine de quartier fait face à une forte demande, comme d'autres piscines de quartier avec la même vocation. La natation est aussi le sport où l'on recense le plus de décès. L'apprentissage de la natation par les jeunes enfants nécessite qu'ils aient pied dans tout le bassin. Les professeurs de gymnastique qui encadrent les cours de natation ne sont formés aux premiers secours que dans un cadre où les enfants ont pied. D'où l'importance, comme l'a rappelé M. Rossiaud, d'installer ce fond mobile.

Les principaux éléments techniques à relever sont les suivants: les vérins hydrauliques actuellement en fonction sont victimes de l'usure et les fuites d'huile nécessitent des changements trop fréquents de l'eau du bassin. Cet aspect est important pour comprendre le choix du sol mobile qui va être installé et qui répond à toutes les normes en vigueur ainsi qu'aux meilleurs standards en matière de qualité. Le système de la firme canadienne Spiralift a été installé avec succès au Victoria Hall, il y a à peu près huit ans. Ici il sera installé en milieu humide, ce qui s'effectue déjà ailleurs en Suisse. Ce système présente les avantages d'être uniquement mécanique et compact, nécessitant un entretien très simple grâce à un matériau inoxydable.

A l'occasion des travaux, une opération de désamiantage sera effectuée. Selon les experts, le gros du travail de désamiantage concernera les parois du bassin et les conduites techniques dans lesquelles des particules d'amiantes ont pu se déposer. Il s'agira donc de les nettoyer lors de la pose du faux plafond. Une grande attention a aussi été portée à la question du filtrage de l'eau; avec une fré-

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

quentation atteignant les 1000 personnes par jour, il n'est malheureusement pas toujours possible de maintenir le niveau de propreté de l'eau en utilisant seulement des produits verts. Cependant, la nécessité du remplacement de l'utilisation abusive du chlore par une méthode plus élaborée basée sur les rayons ultraviolets est reconnue.

Pour conclure, le chantier de la piscine de Pâquis-Centre démarrera après l'ouverture du bassin de la nouvelle piscine de Chandieu cet hiver. Le bassin de Chandieu permettra de soulager un peu celui de Varembe qui est totalement surchargé. Un autre nouveau bassin destiné au public est prévu aux Eaux-vives. Pour ce qui est du bassin des Pâquis, il s'agit d'une mise à niveau afin d'assurer sa capacité d'exploitation, et surtout, comme l'a rappelé M. Rossiaud et comme l'ont considéré unanimement tous les commissaires de la commission, afin d'assurer la sécurité des usagers de la piscine.

Premier débat

M. Christo Ivanov (UDC). Je ne vais pas trop rallonger ce qui a été dit par le président de la commission, M. Rossiaud, et par le rapporteur, M. Deonna, néanmoins aucune adaptation n'est prévue pour les piscines de Liotard et de Contamines. Or je pense que ce serait bien que l'on prévienne ça dans un futur proche, car on manque de piscines. De plus, je sais que le magistrat est très investi dans ce programme de piscines, parce qu'on en manque énormément, spécialement sur la rive droite. En effet, il manque un bassin olympique de 50 m qu'on appelle de nos vœux. Nous avons évidemment accepté ce texte à l'unanimité en commission, et je vous remercie d'en faire de même.

M. Laurent Leisi (MCG). En effet, le bassin de la piscine des Pâquis est vétuste et son utilisation est extrêmement intensive. Nous manquons cruellement de bassins et de piscines en ville de Genève, donc le Mouvement citoyens genevois se réjouit vivement de ces travaux. Nous espérons que cette proposition sera acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, comme l'indique le rapport, 8000 enfants suivent des cours de natation dans cette piscine. On est vraiment étonnés de voir cet objet dans un état de délabrement avancé. Il est urgent que ces travaux soient effectués. C'est bien volontiers que nous nous sommes ralliés avec l'ensemble des partis à cette proposition.

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'ajoute que ça tombe bien, parce qu'on va ouvrir la piscine de Chandieu qui permettra de déplacer les cours là-bas pendant qu'on rénove la piscine des Pâquis. C'est un bon projet, modeste, et un très bon investissement. Nous sommes contents de voir ce projet aller de l'avant.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'aimerais tout d'abord remercier la commission des travaux et des constructions pour son travail à la fois rapide, efficace et positif sur cet objet. Il est vrai que l'urgence pour ces travaux a été constatée à l'unanimité. Cela a donné l'occasion de fournir un certain nombre de clarifications sur les enjeux de besoins en matière de piscines et de natation à Genève – au-delà du cadre de Pâquis-Centre –, sur les projets en cours et sur les réponses que nous souhaitons apporter quant au fait qu'heureusement, de plus en plus de Genevoises et Genevois aiment nager de différentes manières; que ce soit la nage pour le plaisir, la natation pour la santé ou encore la natation sportive. Nous avons un succès qui ne se dément pas. Je rappelle que nous avons avancé l'heure d'ouverture des Vernets, le matin de 7 h 30 à 7 h. C'est un créneau qui plaît beaucoup aux gens qui veulent nager avant d'aller au travail, bien que j'avoue que ce ne soit pas le mien à titre personnel. Nous l'avons également fait à Varembeé.

Le bassin de Chandieu est en construction, quasiment terminé, puisqu'il sera inauguré cet automne. Il nous permettra de faire la rocade avec Pâquis-Centre. La véritable augmentation de capacité se fera une fois que le bassin de Chandieu et celui de Pâquis-Centre seront exploités à plein régime. Je me suis engagé devant la commission à évaluer dans quelle mesure on pouvait vraiment exploiter Pâquis-Centre en augmentant les heures d'utilisation par semaine pour le public, c'est-à-dire le soir et le week-end.

En ce qui concerne Liotard et Contamines, les bassins sont malheureusement intégrés à l'école, il est donc difficile à ce stade d'imaginer ouvrir ces bassins sans ouvrir l'école. Cela pose des problèmes d'exploitation, mais on peut bien examiner la situation. Ce ne sont d'ailleurs pas des bassins de 25 m. D'autre part, il y a le bassin des Eaux-Vives, un bassin de 25 m intégré à un projet d'équipements publics à côté de la Nouvelle Comédie, dans le quartier de la gare des Eaux-Vives. Ce projet comprend notamment une crèche – institution de la petite enfance –, des équipements sportifs et d'autres équipements de proximité pour le quartier. C'est un magnifique équipement public sur lequel le Conseil administratif et mon collègue Rémy Pagani travaillent actuellement avec les services concernés, dont ceux de M^{me} Alder et ceux de mon département; on s'en réjouit également.

Je rassure M. Ivanov sur le fait qu'il y ait un projet concret de piscine de 50 m couverte pour les communes de la rive droite. Nous discutons avec nos homo-

Proposition: rénovation de la piscine de Pâquis-Centre

logues des autres communes. L'initiateur est mon collègue Jean-Marc Devaud de Meyrin qui a réuni à Pré-Bois les 10 autres communes de la région, petites et grandes, et qui a élaboré un modèle de cofinancement solidaire tenant compte des différents paramètres de ces communes. On le soutient dans cette démarche. Sur la rive gauche, mon collègue de Lancy, Frédéric Renevey, est en train d'évaluer la possibilité d'exploiter la piscine de Marignac toute l'année, sans la couvrir, en chauffant l'eau, puisque les vestiaires peuvent être fermés et chauffés. L'eau peut être chauffée un certain nombre de jours. On travaille vraiment de manière concertée pour trouver des solutions en vue d'augmenter les capacités. Nous faisons un travail d'orfèvre pour optimiser les créneaux horaires des Vernets, afin de libérer encore d'autres créneaux pour le public. En tout cas je vous remercie de votre soutien à ce crédit.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite juste vous dire quelques mots. Nous avons établi une carte sur l'état sanitaire, si j'ose dire, des 65 écoles. D'ailleurs je vous remercie d'avoir fait droit à cette demande de rénovation de ce bassin. Vous êtes nantis de la proposition pour la rénovation de Pâquis-Centre, et on est en train de rénover les Crêts-de-Champel. On a maintenant une évaluation de l'ensemble des 800 bâtiments dont j'ai la charge: dans l'évaluation Stratus qui vous sera présentée dans quelques jours, ces 65 écoles ont été évaluées et elles sont toutes au-dessus du niveau de 0,5. C'est dire si elles sont bien entretenues. Trois écoles sont en route, qui constituent un patrimoine en bon état, à savoir Pâquis-Centre, les Crêts-de-Champel et une troisième qui nécessitera d'être rénovée à terme. Je me réjouis avec vous de n'avoir pas trop d'investissements à faire sur ces corps de bâtiments. Je vous remercie de votre attention.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (68 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 300 000 francs, destiné au remplacement du fond mobile et à la rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre, parcelle N° 7142, feuille N° 64, secteur Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 300 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 48 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 13 décembre 2011 de 150 000 francs (proposition PR-911, N° PFI 050.046.05), soit un total de 2 450 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement relative à la suppression du porc en milieu scolaire pour la motion M-1215. Monsieur Leisi, si vous souhaitez défendre votre motion d'ordonnancement, c'est à vous.

M. Laurent Leisi (MCG). Oui, quand même! Merci, Monsieur le président. Je reviens à nouveau sur le sujet. Cette motion est factuelle, elle est claire. L'Association des restaurants scolaires de l'Europe qui gère quand même les repas de près de 1500 élèves a clairement spécifié sur sa page qu'elle ne servait strictement aucun menu contenant du porc. Il s'agit donc bien d'une discrimination. Elle se doit d'être sereinement étudiée en commission. Afin d'éviter toute polémique dans cette enceinte et des débats qui seraient peut-être inutiles, nous proposons à nouveau le renvoi direct en commission, sans débat. En refusant de renvoyer cette motion en commission pour qu'elle y soit sereinement étudiée, finalement c'est quand même vous qui alimentez les non-dits et la polémique. Je vous remercie d'avance d'accorder un avis favorable à ce renvoi direct en commission.

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, il est vrai que votre demande est récurrente. Je me suis déjà exprimée sur cet objet en disant qu'il était justement sans objet. Le restaurant scolaire qui est dans le collimateur à travers vos propos, c'est le restaurant scolaire de l'Europe. Sachez qu'effectivement, pour des questions de logistique, il lui était difficile de proposer plusieurs repas. (*Brouhaha.*) J'aimerais pouvoir terminer si c'est possible...

Le Service des écoles s'est entretenu et a travaillé avec cette association, qui s'est engagée à proposer tous les aliments possibles aux enfants, dont notamment le porc, le bœuf, l'agneau, le veau, le végétarien... Je peux donc vous rassurer quant à cela. (*Rires.*) Il n'y a pas d'urgence. Aujourd'hui les restaurants scolaires servent quotidiennement plus de 5000 repas à des enfants, et j'aimerais saluer les associations qui contribuent à une alimentation saine et variée pour tous les enfants qui fréquentent nos établissements. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1215 est refusée par 40 non contre 26 oui (1 abstention).

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) (PR-1139 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Renvoyée à la commission des finances le 7 octobre 2015 par le Conseil municipal, cette proposition a été étudiée le 24 février et le 2 mars 2016, sous la présidence de M. Jacques Pagan. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Jorge Gajardo pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

Séance du 24 février 2016

Audition de MM. Thomas Boyer et Gérard Deshusses, respectivement président et vice-président de la Fondation d'art dramatique

En introduction à l'audition, M. Boyer rappelle que les comptes de la FAD sont composés des états financiers des théâtres de la Comédie et du Poche et de l'état-major de la fondation. Il rappelle aussi que la saison théâtrale s'étend du

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 1788.

1^{er} juillet au 30 juin, alors que les exercices des autorités subventionnantes correspondent à l'année civile.

Il explique aussi que la saison 2013-2014 est la deuxième saison couverte par la convention de subventionnement 2013-2016. Outre l'audit financier de la fiduciaire, les comptes de la FAD ont également été vus par le Contrôle financier de la Ville de Genève qui, dans son rapport du 6 juillet 2015, a émis quelques recommandations, que la FAD a prises en compte dans l'établissement des comptes de la saison 2014-2015:

- calculer la répartition de l'excédent annuel de résultat;
- détailler les jetons de présence du renouvellement de la direction du Poche;
- limiter les travaux de l'organe de révision.

M. Boyer rapporte que la saison 2013-2014 se solde par un excédent de produits de 250 174 francs dont les sources sont la Comédie (178 941 francs), le Poche (avec un excédent de charges de 71 086 francs) et l'état-major (147 francs d'excédent de produits). Cet excédent représente 2,4% des dépenses de la saison. Il précise que, compte tenu des modalités de calcul définies par la convention, 201 204 francs ont été attribués au 30 juin 2014 à la rubrique «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de subventionnement 2013-2016». Il précise que c'est à l'échéance de l'actuelle convention que les compteurs seront remis à zéro.

Dans le détail, l'état-major s'efforce depuis plusieurs années de baisser ses charges: les jetons de présence et frais de personnel sont en baisse de 17 000 francs, les honoraires fiduciaires et divers baissent de 41 000 francs et le renouvellement de la direction du Poche a coûté 57 000 francs de moins que prévu. Tout cela a notamment permis d'absorber la baisse des subventions cantonales de l'année en cours. A la Comédie, les coûts directs des spectacles ont baissé de 293 000 francs, mais les recettes directes ont également baissé de 64 000 francs; les frais généraux de la Comédie ont aussi baissé de 49 000 francs. Le Poche a augmenté les recettes de 38 000 francs du fait de la diminution des charges, et a dissous une provision pour risque de 33 000 francs. Le boni de 178 941 francs enregistré à la Comédie a été attribué à sa saison 2015-2016. M. Boyer ajoute que le règlement de la FAD indique que la réserve statutaire (1,158 million de francs) ne peut pas dépasser 18% des dernières subventions reçues, soit 1,44 million. Il précise qu'en l'absence de capital, la réserve statutaire sert à couvrir les immobilisations (467 000 francs) et le renouvellement des directions des théâtres (243 000 francs).

Il reste donc un montant de 448 000 francs pour faire face à des pertes éventuelles, soit seulement 4,3% du dernier budget (2015-2016). Il précise que, dans ce contexte, la convention de subventionnement actuelle a seulement reconduit les subventions de 2011-2012, sans aucune indexation pour les quatre prochaines saisons; de plus, une baisse des subventions est programmée pour la période

2017-2020 (-2% de la Ville, -5% du Canton). Enfin, aucun budget n'a été alloué pour accompagner le projet «Nouvelle Comédie» mais, en revanche, les ressources de la Comédie actuelle ont été sollicitées pour l'élaborer.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaiterait connaître la position des théâtres de la FAD par rapport à d'autres institutions romandes, comme le Théâtre de Vidy, du point de vue des recettes propres. M. Boyer répond que, à sa connaissance, le rapport subventions-recettes des institutions de la FAD est dans la norme, mais il ne connaît pas les chiffres précis pour Vidy. Il ajoute qu'une part des recettes des théâtres peut provenir de dons, mais en volume moindre par rapport à d'autres secteurs culturels.

Un commissaire note qu'à la page 189 de la proposition PR-1139, le rapport du contrôle financier du 6 juillet 2015 signale que, au terme de la période de subventionnement actuellement en cours, des sommes devraient être rendues aux collectivités subventionnantes. M. Boyer confirme qu'à la fin de l'année 2016, au terme de l'actuelle convention de subventionnement, il est prévu de restituer les subventions non dépensées, sauf ordre contraire.

Un commissaire demande si la FAD veille au respect de la convention collective de travail en vigueur dans les métiers du spectacle. M. Boyer répond que la FAD ne vérifie pas elle-même le contenu des contrats de travail. Par contre, les directions ont pour instruction de respecter la CCT; ceci fait l'objet d'un contrôle interne et aussi de la fiduciaire. La même commissaire demande si la FAD a connaissance du système des *sloops*, mis en place par la nouvelle direction du Poche, où des comédiens travaillent sur deux pièces au même temps, répétant un texte en même temps qu'ils jouent un spectacle. M. Boyer répond que ce sujet a bien été abordé au Conseil de la FAD avec la direction du Poche. Cette dernière a répondu que cette opération est montée dans le respect de la CCT. M. Deshusses confirme que tout a été fait correctement du point de vue contractuel; cependant, certains artistes se sont engagés au-delà de ce qui était demandé à l'origine. Il précise que cela ne devrait pas se reproduire. M. Boyer rapporte en outre que les représentants du Syndicat suisse romand du spectacle s'étaient dits satisfaits des réponses apportées par la direction du Poche.

Un commissaire se réfère aux recommandations successives du Contrôle financier. Il est notamment question d'alléger les procédures de contrôle de l'organe de révision; il croit savoir que le département de la culture et du sport devrait faire des propositions à ce sujet. M. Boyer répond que la Ville a effectivement fait une proposition en ce sens, qui convient parfaitement à la FAD, sachant qu'il y a plusieurs niveaux de contrôle. S'agissant des nouvelles recommandations du Contrôle financier, M. Boyer explique qu'il a été demandé de calculer l'excédent annuel du résultat sur une base annuelle et non sur une base cumulée.

La différence entre une méthode et l'autre est marginale, 700 francs sur un total de 250 000. S'agissant du détail des jetons de présence accordés dans le cadre du renouvellement du Poche, M. Boyer répond qu'un comptage des jetons a été mis en place pour tout groupe de travail futur. Par ailleurs, M. Boyer explique que la Fondation a attiré l'attention des directions des théâtres sur la légitimité des contrôles inopinés dans les caisses des institutions.

Une commissaire se réfère au tableau de bord du Théâtre Le Poche (PR-1139, page 182). Elle remarque un taux de fréquentation de 94%, qui est impressionnant. Elle remarque aussi une baisse des billets délivrés aux porteurs de cartes 20 ans/20 francs entre la saison 2012-2013 et la saison 2013-2014. Elle note également que depuis de nombreuses années il n'y a plus ni stagiaire ni apprenti. Elle souhaite connaître les raisons de ces phénomènes. Sur le taux de fréquentation, M. Boyer répond que Le Poche est une salle à petite jauge, mais qui est bien fréquentée. Le phénomène n'est donc pas inhabituel, mais il est vrai que la saison 2013-2014 était particulièrement bonne. Au sujet de la baisse des 20 ans/20 francs, M. Deshusses répond que la fréquentation de certaines catégories de publics dépend de la programmation proposée. La communication n'est pas en cause. S'agissant des apprentis, M. Boyer se renseignera volontiers, mais il faut savoir que Le Poche est un très petit théâtre. Il est difficile d'y trouver une place de travail, et le personnel n'est pas forcément assez nombreux pour assurer un bon encadrement.

S'agissant des perspectives de programmation, une commissaire souhaiterait savoir ce qui est envisagé à la suite des coupes dans le budget de la Ville. La prochaine saison sera-t-elle réduite d'une production? M. Deshusses répond que la programmation n'est pas encore arrêtée. Cette solution est possible, mais on peut aussi envisager des spectacles de moindre envergure, avec moins de comédiens. M. Boyer évoque aussi la possibilité d'augmenter les spectacles en accueil, ce qui pénaliserait les emplois locaux. Une autre commissaire fait observer que, du fait des coupes municipales et cantonales, la Comédie devrait subir une réduction de 400 000 francs par rapport à l'actuelle saison. M. Boyer ajoute qu'il faut aussi tenir compte du boni supplémentaire, qui a été dégage. M. Triboulet précise que la diminution des subventions elle-même est de 155 000 francs.

Une commissaire souhaiterait savoir quelle pratique comptable a été adoptée pour les invitations et billets gratuits. M. Triboulet répond qu'il n'a pas été possible techniquement de valoriser ces entrées. Il explique que la Ville a accepté qu'ils soient valorisés à 1 franc.

Un commissaire souhaiterait connaître la situation des locaux de répétition, les salles des Pontets, et Caecilia. Il souhaiterait aussi savoir si des répétitions pourraient avoir lieu au Théâtre des Grottes. M. Boyer répond que la salle du chemin des Pontets a été reprise par le Canton, qui a renouvelé sa prestation en nature pour Le Poche. Il précise que cette salle est aussi utilisée par les Marionnettes de

Genève. Il souligne cependant que ce lieu, qui présente des problèmes de fragilité dans la charpente, n'est pas totalement utilisable. Quant à la salle Caecilia, qui appartient à la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, le contrat de bail a été renégo-cié et le loyer revu à la hausse, pour un prix raisonnable. Par contre, le Théâtre des Grottes présente des problèmes de disponibilité.

Après le départ des auditionnés, un commissaire souhaiterait demander à la FAD une clarification au sujet du respect des normes dans les contrats de travail. Le président va envoyer un courrier dans ce sens. Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la suspension de l'étude de la proposition PR-1139 en attendant les compléments d'information souhaités. La suspension est acceptée par 13 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG, 3 S, 2 EàG) et 1 abstention (Ve).

Séance du 2 mars 2016

Discussion et vote

Le président accuse réception des déclarations des directions de la Comédie et du Théâtre Le Poche, reçues par courriel le 1^{er} mars 2016, attestant du respect des contrats de travail et des conventions collectives pendant la saison 2013-2014.

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la proposition PR-1139, qui est adoptée à l'unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 MCG, 3 S, 1 Ve, 2 EàG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M. Jacques Pagan, président de la commission des finances (UDC). Je remercie d'entrée de cause M^{me} Maria Vittoria Romano pour la rapidité de son travail et l'excellence de celui-ci qui traduit très bien l'excellence du travail de la commission, d'ailleurs, d'une manière générale. Je souhaite simplement vous dire ceci: nous avons consacré deux séances de travail à l'examen de ces contrôles de comptes et nous avons auditionné les responsables de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD). A l'issue de ces auditions, quelques questions ont été posées, des documents complémentaires concernant le respect des conventions collectives auprès du personnel et des conditions générales du contrat de travail ont été demandés et obtenus par écrit, qu'il s'agisse de la direction de la Comédie ou de la direction du Théâtre Le Poche. Là-dessus nous avons entériné purement et simplement ces comptes.

Il faut quand même vous dire que le travail de la commission a été singulièrement facilité par la proposition du Conseil administratif qui ne compte pas moins de 191 pages, un très joli petit volume que je vous recommande pour les

fêtes de fin d'année, si vous ne savez pas quoi offrir à vos amis ou à vos relations. Je dois dire que nous avons pris attentivement connaissance des multiples rapports qui constituaient ce document important. Je vous les cite simplement pour vous dire que le travail de la commission des finances a été singulièrement facilité par l'apport de différents documents sur ces comptes que je me permets d'énumérer maintenant: il s'agit du rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire des comptes de la FAD, d'un rapport détaillé de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire des comptes de la saison concernée de la FAD, d'un rapport d'activité de la saison concernée de la FAD, des états financiers consolidés de la saison concernée de la FAD, des comptes de l'état-major de la FAD au 30 juin 2014, des comptes de la Comédie, du rapport d'activité de la Comédie, des comptes et rapports d'activité du Théâtre Le Poche – toujours pour la saison concernée –, ainsi que du rapport du Contrôle financier portant sur les comptes de la saison concernée. Il s'agit de documents assez volumineux et extraordinairement détaillés, dont nous avons bien entendu pris connaissance d'une manière tout à fait approfondie et qui ont facilité notre travail. Nous ne pouvons que vous recommander d'entériner ces comptes conformément à ce qu'a fait la commission des finances. Je vous en remercie.

M^{me} Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S). Je relève juste quelques éléments par rapport à l'audition de la FAD. Comme l'a dit le président de la commission, en plus de l'audit financier de la fiduciaire, il y a aussi eu un contrôle financier de la Ville de Genève. On retrouvera les recommandations dans les comptes 2014-2015 que la commission des finances étudiera bien sûr avec soin.

La saison s'est soldée par un excédent de produit de 250 000 francs et des poussières, ce qui représente quand même 2,4% des dépenses de la saison. Vous savez aussi qu'il y a une convention quadriennale qui arrivera à échéance cette année, et tout excédent devra être reversé à la Ville de Genève. Un travail important a aussi été fait par l'état-major pour baisser les charges. Il est intéressant de souligner qu'à titre d'exemple les honoraires fiduciaires et divers baissent de 41 000 francs et que le renouvellement de la direction du Théâtre Le Poche a coûté 57 000 francs de moins que prévu. Cette gestion rigoureuse a permis d'absorber la baisse des subventions cantonales et communales ainsi que la non-indexation des subventions, restées au même niveau depuis 2012.

En ce qui concerne la Comédie, les recettes ont baissé de 64 000 francs, tandis que le Théâtre Le Poche a vu augmenter ses recettes de 38 000 francs. Il est aussi important de souligner qu'aucun budget n'a été alloué pour accompagner le projet de la Nouvelle Comédie, qui va quand même coûter de l'argent. Par contre, les ressources de la Comédie ont été sollicitées pour élaborer le projet. Le Théâtre Le Poche a eu une saison exceptionnelle, parce que le taux de fréquentation était

de 94%. Il est vrai que la salle est petite, mais c'est quand même quelque chose de très exceptionnel.

Suite à la baisse des subventions cantonales et communales ainsi qu'à la non-indexation des subventions, la fondation a dû réfléchir à la façon d'aller de l'avant pour les prochaines saisons. Ainsi, peut-être qu'il faudra augmenter les spectacles d'accueil, ce qui pénalisera les emplois locaux qui sont si chers à beaucoup de partis ici. La proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances, et nous vous recommandons d'en faire de même.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Nous accepterons évidemment ces comptes, mais j'aimerais faire deux remarques: premièrement, j'ai demandé en commission que désormais l'on nous garantisse le respect des normes dans les contrats de travail. Je ne sais plus si c'était il y a deux ans, mais vous vous rappelez qu'il y avait eu des problèmes de contrat dont les dispositions n'étaient pas respectées. A ce sujet on a eu une réponse, un courriel qui nous disait que c'était bon, que les contrats de travail étaient respectés. Ce n'est pas très sérieux comme réponse, je suis désolé. C'est un peu facile. C'est se laver les mains et se moquer du Conseil municipal.

La deuxième remarque s'adresse finalement un peu aux magistrats. On aimerait avoir des nouvelles quant à la procédure de recrutement du futur nouveau directeur. Ce qu'on a pu constater c'est qu'il y avait une annonce dans *Le Monde* – le journal *Le Monde*. Enfin bon, *Le Monde* c'est le monde... On réclame d'abord plus de transparence dans ce processus et on se pose de nouveau la question de savoir pourquoi aller mettre des annonces très coûteuses, parce que je ne crois pas qu'une annonce dans le journal *Le Monde* soit très bon marché. Vous allez jusque-là chercher un nouveau directeur, et on est très inquiets. D'où viendra le nouveau directeur avec lequel on va finir? De Chine? Du Japon? De Paris? De Hollande? Ou de je ne sais où?

Je crois qu'il y a suffisamment de talents proches de chez nous pour qu'on se préoccupe de ça. On aimerait bien avoir désormais un peu plus de transparence et savoir comment ça se passe, comment c'est fait, combien ça coûte, parce que finalement ces annonces dans les journaux et dans la presse étrangère sont coûteuses. Cela dit, nous accepterons quand même ces comptes, parce que les comptes c'est une chose, ils sont justes. En revanche, j'insiste sur ces deux problématiques que j'ai citées, à savoir les annonces pour le recrutement du nouveau directeur et le fait qu'à l'avenir on aimerait avoir plus de considération quand on pose des questions et quand on demande un certain nombre de documents. En effet, je rappelle que tout le monde peut faire un courriel et dire que oui, c'est

vrai, on respecte les conditions de contrat de travail, cependant un courriel n'a aucune valeur juridique.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). J'écoute mon collègue Daniel Sormanni avec attention, mais je ne peux pas le laisser dire ça. D'abord on parle des comptes 2013-2014, on ne parle pas de la direction de la Nouvelle Comédie. On est sur les comptes 2013-2014 qui ont été approuvés par toutes les instances, fiduciaires et autres.

Je rappelle quand même que la FAD comprend un organe de contrôle. J'ai aussi bien entendu la demande concernant les contrats. J'ai un peu de peine à entendre dire que c'est n'importe quoi lorsque les théâtres répondent qu'on respecte les contrats. Je rappelle aussi qu'au sein de la FAD tous les partis sont représentés, que nous sommes un organe de contrôle et que nous vérifions exactement la validité de tout ce qui est fait du point de vue administratif. Ceci fait suite à l'affaire datant de quelques années concernant des contrats liés à des temps travaillés permettant ou non de toucher le chômage, car il s'agissait bien de ça. Le magistrat Kanaan a réagi et a écrit à tous les théâtres pour dire que ce n'était pas correct, et les choses ont été remises en ordre. La FAD s'estreint à assurer que ces contrats et tous les contrats conclus soient valides. Bien entendu, les Verts, pour notre part, nous accepterons ces comptes.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, notre groupe Ensemble à gauche acceptera bien évidemment les comptes de la FAD 2013-2014, puisque, comme l'a rappelé ma collègue Marie-Pierre Theubet, ces comptes n'ont effectivement présenté aucun problème.

En ce qui concerne la commission des finances, nous avons reçu tous les documents nécessaires détaillés qui ont permis à la commission d'accepter ces comptes à l'unanimité. Là où nous pouvons rejoindre les inquiétudes du Mouvement citoyens genevois, c'est par rapport aux conditions de travail. Nous avons également posé des questions relatives au respect des conventions collectives de travail. Il est vrai que nous n'avons pas encore reçu les réponses demandées par le Mouvement citoyens genevois. Cela dit, nous les recevons bientôt, au prochain budget. Si nous n'avons pas les informations, nous pourrions reposer la question, car notre groupe aussi est très attentif aux questions du droit du travail et des conditions des travailleuses et travailleurs.

A ce sujet, par rapport aux artistes, aux acteurs et actrices culturels, nous avons posé des questions concernant les locaux de répétition. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait une salle au Théâtre des Grottes que nous n'avions plus dans le giron de la Ville. Je crois qu'elle n'est pas utilisée... Si? Alors excusez-moi,

Monsieur le magistrat, je confonds les lieux. Si vous pouviez préciser cela, ce serait bien. Nous avons également posé des questions relatives à l'impact que les coupes budgétaires effectuées par la majorité de droite et d'extrême droite au budget 2015 auraient sur la programmation 2017. En effet, Monsieur le président, nous traitons les comptes de la FAD 2013-2014. Tout ceci est terminé, dépensé et validé. Tous les comptes sont révisés. Il n'y a donc aucun problème là-dessus.

En revanche, en ce qui concerne la programmation 2016-2017, nous avons eu l'information selon laquelle la Comédie aurait un budget de 400 000 francs de réduction, que la diminution totale des subventions à la FAD serait de 155 000 francs et qu'évidemment, si les théâtres devaient faire face à ces coupes budgétaires, ils devraient réduire la voilure. Ce serait aussi des postes de travail en moins. Monsieur le président, permettez-moi de relever tout de même l'incohérence des représentantes et représentants de l'extrême droite, qui disent se soucier des acteurs locaux, mais qui ont procédé aux coupes budgétaires qui auront pour conséquence moins de travail dans la culture.

Je profite de l'occasion qui nous est donnée pour faire un appel utile et pour inviter toutes les personnes qui vivent en ville de Genève à voter deux fois non aux coupes budgétaires le 5 juin. (*Protestations.*)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). J'aimerais juste annoncer la position du Parti socialiste. Je ne vais rien ajouter à ce qui a été dit par mes deux préopinants d'Ensemble à gauche et des Verts. On est dans la même ligne et on regrette les coupes qui apporteront des problèmes à cette fondation. On nous a dit en commission qu'elles induiraient plus de spectacles d'accueil, ce qui veut dire moins de travail pour Genève. Nous accepterons donc les comptes.

M. Stéphane Guex (EàG). Je prends simplement la parole, non pas pour paraphraser ce que vient de dire mon éminente collègue, mais pour vous rappeler que ça a un rapport avec les comptes. Monsieur le président, vous transmettez qu'à la lecture de ce fameux rapport, nous lisons en p. 4 que lorsqu'il s'agit de réduire les productions, de réduire les subventions, etc. M. Deshusses répond que «la programmation n'est pas encore arrêtée. Cette solution est possible, mais on peut aussi envisager des spectacles de moindre envergure, avec moins de comédiens.»

Alors je demande à tous ceux qui ont soutenu les coupes dans la culture: est-ce que vous souhaitez véritablement des spectacles de moindre envergure? Est-ce que vous souhaitez véritablement des spectacles avec moins de comédiens? Est-ce que vous désirez un jour aller voir un spectacle de Shakespeare jouer Roméo et...? Donc repensez-y...

Je ne vais pas faire comme Vera Figurek, mon éminente collègue, en vous rappelant de voter non le 5 juin, parce que, évidemment, ce serait superfétatoire; je vous laisse avec votre conscience. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne le Parti démocrate-chrétien, il sera toujours fidèle à Juliette et à son Roméo. Ne vous faites pas trop de soucis sur les bancs de la gauche. Toutefois, j'aimerais rebondir sur l'intervention de M. Sormanni de tout à l'heure qui évoquait la mise au concours du poste de direction de la Comédie dans *Le Monde*. Je crois qu'effectivement on a là un nouveau profil avec une nouvelle mission, par rapport au fonctionnement d'un instrument qui sera un véritable bateau – un véritable paquebot, je dirais – pour l'ensemble des comédiens et des gens du spectacle.

Je crois qu'il est aussi très important – et là je m'adresse aux magistrats, mais aussi à nos représentants à la FAD – qu'on considère aussi le contexte franco-valdo-genevois pour que dans les engagements à venir, on puisse avoir des personnes qui connaissent ce contexte. Comme l'a dit M. Sormanni, je pense que nous avons des talents en Suisse. Il est également important que l'on puisse les faire émerger, les faire briller, et c'est ce que j'attends personnellement des futurs engagements.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vois que finalement on est dans les comptes 2013-2014, mais que tout le monde parle de tout. Je ne vois donc pas pourquoi je n'aurais pas été légitimé à parler du nouveau directeur de ce nouveau bateau – mais, vous savez, Monsieur Lathion, le bateau coule. Vous le lui transmettez, Monsieur le président. Il est vrai que certains s'inquiètent, mais on pourrait prendre le feuilleton «viens chez moi j'habite chez une copine et je ne paie pas de loyer»... Parce qu'il y en a par ici qui ne paient pas leur loyer et qui se moquent du monde. (*Applaudissements.*) Alors je crois qu'il y a une chose du monde à considérer – comme le journal *Le Monde*, n'est-ce pas, où les annonces coûtent plusieurs milliers d'euros... Je crois qu'il faut quand même savoir raison garder. Je vous rappelle, pour ceux qui l'ont oublié, que le fonctionnement de la Comédie sera entièrement à la charge de la Ville de Genève. Ce ne sera pas 2,75 francs, vous le savez bien. Par conséquent, il faut aussi faire de temps en temps des économies. Et moi je vous dis: votez deux fois oui le 5 juin 2016 à ce budget! J'ai dit! (*Applaudissements.*)

Le président. Essayons de ne pas transformer ma dernière séance en une espèce de chaos. On n'est pas au Molard, quand même! Vous avez la parole, Monsieur Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Vous avez bien entendu tous compris que c'était une démarche en vue de voter deux fois non, vu le ton sur lequel M. Sormanni a prononcé son discours et les arguments qu'il a développés. Je le remercie d'avoir appelé au deuxième degré de voter deux fois non. Personne avec un quotient intellectuel supérieur à celui d'une marmotte ne pourrait croire qu'avec ce type d'argumentation et ce type de discours on convaincrat qui que ce soit de voter deux fois oui à un budget réduit de la manière dont il a été réduit.

S'agissant de l'annonce parue dans *Le Monde*, je signale quand même que ce quotidien a plus de 10 000 lecteurs en Suisse. C'est effectivement un quotidien français, mais il n'est pas complètement inutile de faire passer des annonces pour recruter un directeur de théâtre à Genève dans un quotidien français. Ça s'est fait pour le Grand Théâtre, ça s'est aussi fait précédemment pour la Nouvelle Comédie, ça s'est fait pour le Théâtre Le Poche, ça s'est fait pour l'Orchestre de la Suisse romande et cela se fait régulièrement pour toutes les institutions culturelles de cette Ville et de ce Canton, tant qu'évidemment il y a encore des institutions culturelles à faire diriger par qui que ce soit. Forcément, si chaque année on réduit le budget de la culture et des fonds généraux culturels de 2 ou de 10%, il sera finalement si réduit qu'on pourra non seulement s'abstenir de faire passer des annonces dans *Le Monde* ou dans quelque quotidien que ce soit, mais on pourra également aller recruter nos directeurs de théâtre, à la Brenaz, à Curabilis ou éventuellement à Champ-Dollon, quand on aura réussi à changer de directeur à Champ-Dollon.

Le Parti socialiste vous invite à accepter ces comptes, parce qu'ils rendent compte de la réalité qui a été celle de la saison dont on fait les comptes. Pour le reste, quand il s'agira de voter les budgets et les crédits de la Nouvelle Comédie, on se réjouit d'avoir des discours aussi riches culturellement que ceux que l'on vient d'entendre, ainsi que des appels à soutenir les augmentations de subventions et les augmentations de crédits aussi convaincants que ceux que l'on vient d'entendre de la part du Mouvement citoyens genevois.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. On va rester sur le sujet de la Comédie, bien qu'il soit large, pour remercier l'accueil favorable à ces comptes de la saison 2013-2014 et pour profiter de ce qui a été dit afin de rappeler premièrement que Genève est la ville de Suisse avec la plus forte fréquentation de théâtres, en fonction de sa population. Les Genevoises et Genevois sont vraiment friands de théâtre, toutes scènes confondues. Nous avons d'ailleurs une vingtaine de scènes théâtrales, rien que celles qui sont liées à la Ville, de près ou de loin. J'aimerais insister sur ce point.

Nous avons plus de fréquentation de théâtres que d'autres villes suisses, et je m'en réjouis. Elle a augmenté ces dernières années. C'est la première constata-

tion. La deuxième concerne la Nouvelle Comédie – et je vous remercie encore une fois vous-mêmes ainsi que le Grand Conseil d'avoir accepté les crédits – qui ouvrira en principe en 2019. Il est normal que nous ne cherchions pas qu'à Genève, et là je m'adresse à M. Sormanni. Heureusement, nous cherchons large et c'est le cas en général des postes à responsabilité dans le domaine culturel. D'ailleurs je parie que si je me contentais de ne faire une annonce qu'à Genève pour l'Opéra, vous me critiqueriez, Monsieur Sormanni – à juste titre d'ailleurs.

Concernant la Nouvelle Comédie, c'est une scène qui doit être en lien avec les grandes scènes européennes. C'est aussi pour cela qu'on y met les moyens, car cette scène a vraiment une ambition de scène européenne. De plus, aujourd'hui la barrière des langues n'existe plus dans le domaine du théâtre, puisqu'on peut voir des pièces en langues étrangères sous-titrées, cela se fait de plus en plus. Quand vous allez au Festival du théâtre à Avignon, festival a priori francophone, vous voyez des pièces provenant de toute l'Europe, et c'est passionnant. Nous avons vraiment besoin et envie d'une scène qui rayonne et qui fasse rayonner Genève dans le domaine des arts de la scène. Rien que pour la Genève internationale c'est souhaitable, parce que je sais que dans la Genève internationale il y a aussi des gens qui adorent l'art lyrique au Grand Théâtre et tant mieux, mais il y a aussi des gens qui adorent l'art dramatique et qui se réjouissent d'aller à la Nouvelle Comédie.

Effectivement, nous avons publié des annonces par un certain nombre de vecteurs, soit internet, soit papier, mais je vous rassure, Monsieur Sormanni, *Le Monde* a été envisagé, et ça a été annulé, parce que la parution d'une annonce y est beaucoup trop chère. Il n'y a donc pas eu d'annonce dans *Le Monde*. Il y a eu des annonces publiées via d'autres médias, mais nous avons quand même fait des économies et avons été attentifs à ne pas utiliser des médias trop chers non plus.

Ensuite, j'aimerais quand même préciser que je n'accepte pas le reproche de manque de transparence. S'il y a une structure qui soit surveillée et transparente de A à Z, c'est bien la FAD. Vous y êtes tous représentés, donc je vous recommande peut-être de vous adresser à votre représentant du Mouvement citoyens genevois, M. Pastore, qui est d'ailleurs très investi à la FAD, et on s'en réjouit. Tout est transparent, tant les décisions que le cahier des charges. Je pense qu'il n'y a rien à reprocher à la structure.

Quant au Théâtre des Grottes, pour répondre à M^{me} Figurek, effectivement il existe toujours, bien qu'il n'ait pas de direction permanente. Il est mis à disposition de petites formations qui font différentes expériences dans toute sorte d'arts de la scène. C'est une très bonne structure pour une petite formation qui cherche un peu son public. Elle est toujours mise à la disposition des artistes. Je vous remercie d'accepter ces comptes de manière convaincue et à l'unanimité.

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Le président. La parole n'étant plus demandée, je vous fais voter l'article unique de la délibération.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (68 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2013-2014 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève (PR-1100 A1)¹.

Rapport de M^{me} Marie Barbey-Chappuis.

Le rapport PR-1100 A a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 29 avril 2015. La commission s'est réunie les 14 octobre et 4 novembre 2015 et le 16 mars 2016 sous la présidence de M. Jean Rossiaud. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste pour la qualité de son travail.

Séance du 14 octobre 2015

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Pierre Liaudat, chef du Service Voirie – Ville propre, et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du magistrat

M. Barazzone rappelle que la proposition PR-1100 a été de nouveau renvoyée en commission par le plénum afin que les groupes politiques puissent bénéficier de quelques précisions à son sujet. Ainsi, il faut savoir qu'il existe 120 écopoints sur le domaine public et privé de la Ville de Genève. Ces centres de récupération des déchets permettent aux habitants de trier l'aluminium, le fer-blanc, le verre (blanc et coloré), les piles et le PET.

Il explique que la proposition PR-1100 poursuit trois objectifs:

- il s'agit tout d'abord de rénover les écopoints de base comprenant la récupération du verre, du PET, de l'aluminium, du fer-blanc et des textiles;
- le crédit demandé sert également à financer l'équipement d'écopoints complets (offre de base complétée par des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et du papier/carton) dans les nouveaux quartiers/immeubles de la ville;
- enfin, un projet pilote d'écopoint complet sur le domaine public pourrait voir le jour si le Conseil municipal approuve la proposition PR-1100. L'écopoint en question serait mis en place à la rue du Perron.

Il faut savoir que les écopoints complets ne sont installés en Ville que dans les nouveaux quartiers/immeubles en construction. Ces centres de récupération sont

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 5712.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

aménagés à proximité des immeubles afin de remplacer des locaux à poubelles généralement trop petits pour pouvoir effectuer le tri des déchets. En plus de faciliter le recyclage des déchets aux habitants, le système des écopoints présente l'avantage d'optimiser l'action de la Voirie grâce à un système de capteurs qui indique l'état de remplissage du terrier.

Ceci étant précisé, il semble qu'une partie des incompréhensions du Conseil municipal concerne le projet pilote de la rue du Perron. M. Barazzone comprend que les représentants du département de l'environnement urbain et de la sécurité et du département des constructions et de l'aménagement aient pu donner l'impression, en commission, que le système des écopoints complets pourrait être étendu à l'ensemble du domaine public. Cela n'est pas le cas. La seule exception concerne la rue du Perron. Comme de nombreux habitants se sont plaints du fait que les poubelles étaient déposées dans la cour de l'immeuble N° 7, le Conseil administratif a décidé d'installer un écopoint complet dans le secteur. Les résidents pourront, dès lors, trier leurs déchets en bas du muret de la place du Perron. Ce projet pilote permettra de tester l'efficacité des écopoints complets sur le domaine public. Le bilan qui sera tiré de cette expérience sera envoyé au Conseil municipal afin de décider des opérations à mener par la suite.

Le magistrat précise enfin que la Ville intervient dans le financement d'un écopoint dans deux cas de figure. Le premier apparaît lorsque le Canton somme un propriétaire d'aménager un écopoint. Si ce dernier déborde sur le domaine public, la collectivité finance une partie de l'installation. Le second cas de figure se présente au moment de la construction de nouveaux immeubles. Lorsque le Canton décide d'équiper le lieu d'un écopoint complet, la Ville préfinance l'aménagement pour qu'il soit prêt à temps. Cette solution permet aux propriétaires de trouver les fonds nécessaires pour rembourser la collectivité. En parallèle, le Conseil administratif a décidé de lancer une étude pour connaître les conséquences sociales des écopoints. Alors que plusieurs villes suisses ont déjà adopté ce type de démarche, on peut noter que la Ville a déjà reçu de bons retours de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) qui se dit prête à collaborer dans ce programme.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les coûts du projet pilote sont inclus dans le montant de la proposition PR-1100 qui est de 2 835 000 francs. M. Barazzone confirme que les coûts du projet font partie du montant global.

Le même commissaire remarque qu'il existe en Ville de Genève de vieux immeubles qui ne disposent même pas de locaux à poubelles. Face à cette situation, il serait intéressant de connaître les moyens que compte employer la municipalité pour amener les habitants à faire du tri sélectif.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

M. Barazzone révèle que le Conseil administratif a modifié le règlement sur la gestion pour répondre, entre autres, à cette problématique. Le nouveau règlement qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015 demande aux propriétaires d'immeubles d'équiper les cours d'immeubles de poubelles pour le papier/carton, les déchets organiques et les ordures ménagères. Lorsque le propriétaire ne dispose pas de place pour aménager des locaux, une équipe du département se rend sur place pour essayer de trouver une solution adéquate. Le département a déjà envoyé plus de 1000 lettres pour informer les propriétaires du nouveau règlement. On peut également relever que la Ville augmentera le nombre d'écopoints de base en fonction du quadrillage du terrain.

A la question de savoir comment le département procède face à des propriétaires d'immeubles réfractaires, M. Barazzone répond qu'il existe des sanctions à ce sujet prévues par le règlement. Avant d'arriver à cette solution, il est toutefois clair que le département essaiera de collaborer avec les propriétaires pour trouver un arrangement. M. Liaudat ajoute que le département travaillera d'abord avec les propriétaires consentant à équiper leur immeuble de centres de tri. Les discussions que le département engagera avec eux permettront peut-être de trouver des solutions à moindre coût.

M. Barazzone souligne, dans le même ordre d'idées, que le Canton a effectué plusieurs tests dans des quartiers en introduisant de nouvelles poubelles vertes aérées. Associé à un sac biodégradable perméable à l'air, ce système évite la pourriture des déchets de cuisine et la production d'odeurs nauséabondes. Si le test est concluant, ce module sera progressivement généralisé à tout le canton afin de réduire la quantité de déchets incinérés. Ce système aura également des avantages financiers sachant que la Ville dépense entre 13 et 14 millions de francs chaque année pour incinérer des poubelles comportant environ 30% de déchets organiques.

Une commissaire souhaiterait connaître les critères qui permettent d'identifier le type d'écopoint à aménager dans un quartier. Alors que la Voirie se charge actuellement de récolter les ordures ménagères et le papier/carton, l'apparition croissante d'écopoints peut se révéler problématique pour des personnes qui ne souhaitent pas se déplacer trop loin pour faire du tri. Comme les propos du magistrat laissent penser que ce système pourrait remplacer à la longue le travail de la Voirie, cette commissaire aimerait connaître la volonté du Conseil administratif en la matière. Enfin, il serait intéressant de savoir de quelle façon compte collaborer l'IMAD dans ce domaine.

M. Barazzone tient à préciser que la mise en place des écopoints dans les nouveaux quartiers est imposée au départ par le Canton. Situés à environ 150 m des immeubles, ces installations devraient permettre à de nombreux citoyens de trier leurs déchets. La Ville peut avoir un intérêt à financer une partie de ces éco-

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

points dans la mesure où leur présence n'est plus discutée. L'enjeu actuel est de trouver une solution adéquate pour aménager ces structures. En ce qui concerne l'avis de l'IMAD, on peut relever que le département a reçu un préavis positif de manière informelle. Dès lors qu'une personne dépendante est prise en charge par l'IMAD, cette dernière est aidée dans toutes les démarches de la vie quotidienne. On peut donc imaginer que le tri des déchets dans les écopoints pourrait être pris en charge par les collaborateurs de l'IMAD. Ceci dit, il faut bien comprendre que le Conseil administratif n'a pas la volonté de réinventer le système. La proposition d'aujourd'hui est d'effectuer un test sur le domaine public en installant un écopoint complet à la rue du Perron.

Une commissaire voudrait savoir si le choix de la rue du Perron émane du département ou s'il répond à une demande bien précise. Il serait également intéressant de connaître les coûts de la mise en place de cette structure ainsi que le délai de réalisation des travaux.

M. Barazzone rétorque que l'agencement d'un écopoint à la rue du Perron répond à une demande formelle des habitants et de la GIM. Après analyse du terrain, le DEUS et la département des constructions et de l'aménagement ont conclu que la mise en place d'un écopoint dans ce secteur était pertinente. Il est clair que le Conseil municipal aura le dernier mot sur cette question. On peut très bien imaginer que le projet pilote ne débouche pas sur d'autres installations situées sur le domaine public. Pour l'instant, les deux départements concernés veulent mener cette expérience pour avoir un vrai bilan sur la question. M. Liaudat ajoute que l'écopoint de la rue du Perron pourrait être emménagé avant l'été prochain. Les coûts du projet se situeraient entre 80 000 et 100 000 francs.

Le président demande si le Conseil administratif a l'intention de proposer le projet pilote au Conseil municipal dans une nouvelle proposition avec un budget plus limité.

M. Barazzone affirme que le montant total de la proposition PR-1100 comprend le renouvellement des écopoints de base et le préfinancement d'écopoints complets. La mise en place de l'écopoint complet à la rue du Perron rentre dans ce montant. Il n'y a donc pas de demande de coûts supplémentaires. La confusion vient du fait que cet écopoint n'est pas indiqué dans la proposition PR-1100. Cette absence vient du fait que les services ont déterminé la possibilité d'introduire un écopoint sur le domaine public après le dépôt de l'objet. Encore une fois, la proposition du Perron est une exception parmi les écopoints complets qui seront aménagés en Ville de Genève. Il n'y aura donc pas de demande de coût supplémentaire pour cet aménagement.

Le président remarque que la proposition PR-1100 affirme, en page 4, la volonté de la Ville de s'accorder avec l'Agenda 21. A ce sujet, il aimerait connaître la politique du Conseil administratif en matière de réduction des déchets.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

M. Barazzone déclare que la politique du Conseil administratif consiste à réduire au maximum les matières recyclables qui arriveront à l'usine d'incinération des ordures ménagères des Cheneviers. Ces matières (PET, papier, aluminium, verre, etc.) doivent pouvoir être recyclées dans un second temps.

Le président souhaiterait savoir comment la Ville compte réduire la masse de déchets avant les opérations de recyclage. Dans un contexte où apparaissent des nouveaux points de recyclage, on pourrait s'interroger sur la manière de diminuer la production de déchets en amont.

M. Barazzone concède que la municipalité doit gérer les conséquences de décisions qui sont prises en amont. La diminution du nombre de déchets produits par les ménages devrait être prise en charge au niveau national, voire européen, par l'instauration de standards. Dans ce domaine, la marge de manœuvre de la municipalité est relativement faible.

Un commissaire tient à souligner que le rapport de la proposition PR-1100 a été renvoyé en commission parce que deux questions posées en plénière par des élus n'ont jamais reçu de réponse. Pour rappel, ces questions concernent la liste des écopoints complets existants et celle des écopoints prévus dans la proposition du Conseil administratif. Ensuite, il semble que le débat sur cet objet a dérapé en plénière suite aux propos des services du magistrat affirmant que l'objectif des écopoints était de remplacer à terme le ramassage des poubelles devant les immeubles. On peut relever par ailleurs qu'il n'existe aucune mention du projet pilote à la rue Perron dans les notes de séance de l'audition des services. Face à ces éléments, le magistrat aurait intérêt à apporter des éclaircissements pour éviter un nouvel accrochage au cours des prochaines séances plénières.

M. Barazzone estime que le débat a dérapé parce que les services ont laissé sous-entendre que la mise en place d'écopoints pouvait être généralisée sur le domaine public. Le fait de renvoyer l'objet en commission offre donc la possibilité au magistrat de dissiper ce malentendu. Ainsi, il faut savoir qu'il existe cinq écopoints complets situés sur le domaine privé de la Ville de Genève. Le seul écopoint que la Ville propose de construire se trouve sur le domaine du Perron. Ensuite, l'argent restant dans la proposition PR-1100 doit permettre à la Ville de négocier la mise en place d'écopoints au fur et à mesure que les quartiers se construisent. Il n'est pas possible de définir le nombre de projets que la Ville pourra préfinancer puisque cette démarche dépend des prochains PLQ qui seront réalisés ainsi que des autorisations de construire qui seront octroyées. En ce qui concerne les écopoints de base, la commission recevra bientôt une liste complète et détaillée de ces installations.

Le même commissaire aimerait avoir la confirmation que le Conseil administratif n'a pas prévu à terme de supprimer le ramassage des poubelles devant les immeubles. M. Barazzone confirme ce propos. L'écopoint complet du Perron

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

représentera la seule exception à ce sujet si la commission accepte de voter cette proposition. Après cette phase test, la décision de poursuivre cette démarche dans d'autres quartiers appartiendra au Conseil municipal.

Une commissaire voudrait connaître le nombre d'écopoints de base à rénover compris dans la proposition PR-1100. M. Liaudat lui répond que le projet propose d'enterrer une dizaine d'écopoints de base existants. Il reste ensuite une centaine d'écopoints de base à rénover. Enfin, la proposition PR-1100 comprend l'installation d'un écopoint complet sur le site du Perron.

La même commissaire souhaiterait savoir où se trouvent ces écopoints et depuis quand ils sont implantés. Elle demande s'il existe un bilan d'utilisation pratique de l'ensemble des écopoints existants. Ce bilan pourrait comprendre, entre autres, les problèmes de volume, le rapport des usagers aux installations et leur utilisation par les cafés-restaurants. M. Barazzone lui révèle qu'il existe cinq écopoints complets enterrés. Une liste détaillée sur leur situation et leur date de création sera envoyée à la commission (cf. annexe). M. Liaudat lui explique que les débordements sont parfois dus à la fréquence des vidanges. Plus fréquemment, les usagers et les employés de restaurant préfèrent déposer leurs sacs devant le conteneur au lieu de les mettre à l'intérieur alors qu'il reste de la place. Il arrive aussi que les conteneurs débordent. Dans ce cas, la Voirie augmente la fréquence de vidange ou essaie d'installer des conteneurs supplémentaires lorsque le terrain le permet. Les équipes de la Voirie sont chargées de contrôler la propreté de ces sites. M. Barazzone ajoute que l'équipement d'un écopoint complet à la rue du Perron donnera des réponses à ce sujet. Le bilan permettra de voir si la Voirie devra jouer le rôle de la police pour faire respecter le bon usage des conteneurs.

La commissaire voudrait avoir des précisions sur l'utilisation des conteneurs par les commerçants. M. Liaudat atteste que les commerçants ont le droit d'utiliser les conteneurs. La motion Fluri adoptée par le Parlement fédéral l'année passée devra maintenir le monopole d'Etat pour les déchets urbains produits par les petites et moyennes entreprises.

En conséquence, toutes les entreprises allant jusqu'à 250 ETP resteront soumises au monopole d'élimination des pouvoirs publics. Elles ne pourront pas livrer les déchets non valorisables directement à l'usine d'incinération des ordures ménagères et la municipalité pourra facturer leur système d'évacuation. Actuellement, le texte de la nouvelle ordonnance est en phase de consultation.

La même commissaire aimerait savoir si les demandes du département des constructions et de l'aménagement en termes de réaménagement intègrent les besoins de tri et de recyclage d'un quartier. M. Liaudat confirme que le département des constructions et de l'aménagement travaille en étroite collaboration avec le SEVE. Il existe un groupe de travail auquel participe des collaborateurs du Service des espaces verts (SEVE), du Service du génie civil, du Service d'urba-

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

nisme et du Service de l'aménagement. Ainsi, la question de l'installation d'un écopoint se pose à chaque fois qu'un PLQ apparaît. Une étude est menée en ce sens afin de déterminer la pertinence d'une telle installation et le type d'écopoint à mettre en place.

S'agissant du préfinancement d'écopoints complets par la municipalité, M. Barazzone note que les écopoints complets peuvent se trouver à proximité du domaine public. D'autre part, les utilisateurs de ces installations peuvent habiter dans des immeubles situés aux alentours. Ainsi, on peut considérer que les écopoints sont des infrastructures d'utilité publique indépendamment du territoire où ils sont placés. Cela dit, il faut savoir que la municipalité essaie de faire en sorte que les privés paient les frais y relatifs. Elle intervient lorsque le financement des écopoints est difficile à concrétiser. Cela dit, ce n'est pas la proposition PR-1100 qui permet ce procédé mais le Canton. Ce dernier prévoit des écopoints complets dans chaque nouveau plan d'aménagement. La seule question qui se pose pour la Ville consiste à donner ou non des moyens financiers limités au Conseil administratif en vue d'apporter une aide aux propriétaires. L'enjeu de cette démarche est d'éviter qu'un nouveau quartier se retrouve sans centre de tri par faute de moyens ou de mauvaise volonté des propriétaires d'immeubles.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi il est nécessaire de créer un nouvel écopoint complet à la rue du Perron pour mener une étude test alors qu'il existe déjà cinq écopoints complets en ville de Genève. M. Barazzone lui explique que les cinq écopoints existants fonctionnent très bien puisqu'ils ont été créés au même moment que l'aménagement de leur quartier respectif. Ces installations sont efficaces car elles rentrent dans un projet établi dès le départ pour faciliter le recyclage. La différence avec le site du Perron est qu'il n'existe actuellement pas d'endroit pour permettre aux habitants de trier leurs déchets correctement. La mise en place d'un écopoint complet dans ce secteur servira de test pour connaître la pertinence d'une telle installation dans un milieu déjà bâti.

Le commissaire déduit de ces propos que la Ville a pour volonté de créer un nouveau système où la Voirie ne ramasserait plus les ordures au pied des immeubles. M. Barazzone lui répond par la négative. Le Conseil administratif n'a pas l'intention d'installer des écopoints complets sur le domaine public. La proposition du Perron consiste à voir dans quelle mesure un écopoint peut régler les problèmes de tri dans un secteur jugé problématique. Il s'agit là d'un test unique qui n'engage pas la Ville à équiper d'autres centres de recyclage sur le domaine public.

Le commissaire comprend que la proposition PR-1100 ne comprend aucun autre écopoint complet. M. Barazzone répète que la proposition PR-1100 comprend des montants qui permettront de préfinancer des écopoints complets situés dans des nouveaux quartiers. Le seul écopoint complet qui se trouvera sur le domaine privé sera celui du Perron.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Un commissaire voudrait connaître l'emplacement exact de l'écopoint du Perron. Il se demande également si la commission des monuments et des sites pourrait refuser une telle installation. M. Liaudat lui rétorque que l'écopoint sera placé à côté de la benne enterrée. Pour ce faire, le département demandera une autorisation de construire en bonne et due forme.

Discussion de la commission

Une commissaire socialiste propose d'auditionner des représentants de l'IMAD. Il serait intéressant d'avoir un avis formel sur les propos relatifs à la mobilité des personnes âgées.

La majorité de la commission juge que l'audition de représentants de l'IMAD est prématurée étant donné qu'elle n'a tenu que des propos informels devant le magistrat.

Le président met au vote l'audition de représentants de l'IMAD dans le cadre de la PR-1100, qui est refusée par 9 non (1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 oui (4 S, 1 EàG).

La commission décide d'attendre les renseignements du département avant de poursuivre les travaux.

Séance du 4 novembre 2015

Audition complémentaire de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Pierre Liaudat, chef du Service Voirie – Ville propre, et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du magistrat

M. Barazzone annonce avoir envoyé à la commission la liste complète des écopoints en ville de Genève et le plan d'implantation du projet pilote qui pourrait avoir lieu au site du Perron. La Ville de Genève comprend 78 écopoints de base enterrés et 37 écopoints de base aériens. A ce jour, aucun équipement complet n'est situé sur le domaine public. Les cinq derniers écopoints complets enterrés se trouvent à l'avenue d'Aire 100, à l'avenue Blanc 7, à la rue Edouard-Rod 4C, à l'allée Pic-Pic 2 et au chemin des Sports 74. En ce qui concerne le projet pilote, le dispositif enterré se situerait à la rue de la Rôtisserie en face du magasin Interdiscount. Les places de parc vélo qui se trouvent actuellement sur le site seront bien évidemment compensées ailleurs.

Un commissaire fait part de sa surprise quant à l'emplacement de l'écopoint du Perron. Il apparaît peu pertinent d'installer des conteneurs à l'endroit où peuvent passer des touristes. Il aurait peut-être été plus judicieux de placer

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

l'installation dans le parking de l'Alhambra. M. Liaudat note que l'emplacement choisi permettra aux passants de jeter leurs détritrus. Si les conteneurs étaient implantés du côté du parking, le dispositif aurait certainement moins de succès. M. Barazzone précise que le département étudiera la possibilité de placer l'écopoint dans un autre endroit du site si la commission le demande. Les remarques des commissaires seront transmises aux services concernés. Dans l'hypothèse où la proposition PR-1100 était votée, l'idéal serait d'effectuer un test d'une année pour avoir un bilan représentatif du dispositif dans les différentes saisons.

Discussion de la commission

La commissaire socialiste désirerait connaître le coût du projet d'écopoint complet sur le site du Perron. Elle aimerait également que le texte de la proposition PR-1100 précise qu'il s'agit là d'un projet pilote indépendant des autres écopoints demandés. Il est important que la proposition PR-1100 ne débouche pas sur l'aménagement d'autres écopoints complets sur le domaine public.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que le positionnement de l'écopoint complet au Perron ne lui paraît pas très efficient. La commission pourrait émettre une recommandation demandant un emplacement alternatif. Il propose à la commission de reporter la discussion sur cet objet à la prochaine séance.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois tient à garantir la relevée des ordures au pied des immeubles par la Voirie. Le Mouvement citoyens genevois refuse que la Ville crée un écopoint complet au Perron alors qu'il existe déjà cinq écopoints complets qui pourraient faire l'objet d'une étude. Contrairement aux services offerts par la Voirie, la création d'écopoints n'apparaît pas comme la meilleure des solutions pour les citoyens souffrant de problèmes de mobilité.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose à la commission de rédiger un amendement pour répondre à la question de l'écopoint complet. Il serait malvenu que la commission allonge l'étude d'un objet qui a déjà été traité en profondeur. Tous les éléments sont disponibles pour procéder au vote de la proposition PR-1100.

Une commissaire socialiste estime qu'elle n'a pas les informations nécessaires pour décider d'un changement d'emplacement de l'écopoint complet du Perron. Le meilleur moyen d'éclaircir ce point serait d'auditionner les services de M. Pagani. Nonobstant, la volonté de maintenir les tâches de la Voirie n'empêche pas la possibilité de tenter une expérience à partir du moment où cette dernière est dissociée du programme. Ainsi, il est primordial que la proposition PR-1100 explicite l'aspect marginal de cette expérience au Perron en le dissociant des différents articles.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Un commissaire du Parti libéral-radical précise que la Ville n'a pas encore effectué de bilan concernant les écopoints complets parce qu'il n'en existe tout simplement pas sur le territoire public. Le Parti libéral-radical regrette que l'écopoint ait été situé dans un emplacement sans explications. La commission peut donc écrire un e-mail à M. Pagani pour avoir des éclaircissements à ce sujet. Il est demandé au président de suspendre cet objet dans l'attente d'une réponse du magistrat.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien confirme que le projet peut attendre encore une séance. On peut toutefois regretter que les commissaires n'aient pas profité de la présence de M. Barazzone pour lui poser des questions. Il ne faut pas oublier que le projet test du Perron fait suite aux demandes des habitants et de la Gérance immobilière municipale.

Le président met aux voix la proposition d'écrire au département des constructions et de l'aménagement pour savoir comment a été choisi l'emplacement de l'écopoint du Perron. L'unanimité de la commission accepte cette proposition.

Séance du 16 mars 2016

Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement

M. Macherel précise que la politique de tri des déchets est menée par le département de l'environnement et de la sécurité. Le département offre, pour sa part, un appui logistique: il met à disposition les infrastructures; il gère la coordination avec les réseaux en sous-sol; il s'occupe d'aménager les lieux. Ce dernier point peut apparaître dans de nouveaux projets d'aménagement ou suite à une demande de la population. Il faut savoir que les sites existants ont été réalisés grâce au vote d'une proposition de crédit par le Conseil municipal il y a une dizaine d'années. A chaque nouvelle construction d'immeubles, le département négocie avec les promoteurs la mise en place de sites enterrés à proximité immédiate des habitants. Les ordures ménagères sont intégrées à ces sites pour faciliter le tri des ordures. Ce procédé ne concerne que les nouveaux bâtiments afin d'ancrer les habitudes de recyclage dès le départ.

La présente demande de crédit a trois objectifs principaux: poursuivre l'implantation des écopoints, et les signaler par des totems, procéder à leur agrandissement lorsque cela est nécessaire et enterrer ceux qui se trouvent encore en surface. Il faut savoir que le taux de valorisation stagne à 35% depuis plusieurs années, ce qui est insuffisant en regard du plan de gestion des déchets 2014-2017 établi par le Canton. Face à cette situation, la Ville s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers urbains de 50%. Ce taux a été négocié avec la Confédération pour permettre au Canton d'éviter la taxe

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

au sac. Face à la situation actuelle, la Ville a décidé de mener de nouvelles campagnes de publicité et de mettre à disposition de nouvelles infrastructures afin d'amener la population à augmenter le tri des déchets. Comme les écopoints de base sont aujourd'hui insuffisants en nombre et en capacité pour répondre aux besoins, la demande de crédit propose donc de compléter l'offre existante par des écopoints de base pour les déchets valorisables et des écopoints complets (ces derniers étant proposés au moment de la construction de nouveaux quartiers/immeubles).

Aujourd'hui, l'objet qui fait débat concerne le site du Perron. Il faut savoir que cette demande n'était pas prévue au départ, la proposition devant permettre avant tout la poursuite de l'implantation des écopoints. Le projet du Perron a été inséré à la proposition suite aux réclamations récurrentes des habitants du secteur. Ces personnes demandent depuis trois ans la mise en place d'un site enterré, étant donné que les immeubles ne disposent pas de local à ordures adéquat et que la rue se trouve en pente. Comme le camion de la Voirie ne peut pas accéder au site, les ordures sont déposées au bas de la rue, ce qui n'est bien évidemment pas acceptable. Face à cette situation, le département des constructions et de l'aménagement propose de centraliser un système de gestion et de tri des déchets. L'incorporation des ordures ménagères pourrait être envisagée pour faciliter les habitudes. L'idée est de tester la mise en place d'un écopoint complet pour voir si cette solution répond au besoin du secteur de manière adéquate. Ce procédé constitue un essai qui permettra de voir si les habitants peuvent changer leurs habitudes. Pour l'instant, il est clair que le département des constructions et de l'aménagement n'a pas la volonté d'installer des écopoints complets sur des sites déjà existants.

La première étude qui a été menée propose d'intégrer le site dans le projet de réaménagement de la rue de la Rôtisserie. Cette solution n'apparaît pas comme la meilleure puisque l'écopoint sera trop visible. M. Macherel préfère étudier une solution qui s'insérerait dans le cadre de l'aménagement futur de la partie arrière de l'Alhambra. Même si des places de stationnement ont été rétablies, la place devra de toute façon être réaménagée. Ce procédé s'avère pertinent sachant qu'une benne enterrée pour la Voirie se trouve à proximité du lieu. Enfin, on peut relever que l'emplacement se trouve à équidistance des différents immeubles d'habitation du secteur. Si le site du Perron bloque le vote de la proposition, M. Macherel s'engage à retirer cette proposition.

Questions des commissaires

Le président a le sentiment que la Ville se trouve malheureusement dans un ancien système de pensée. Des villes comme San Francisco mènent actuellement des politiques «zéro déchet» grâce à la création de recycleries de quartier notamment. Face à ces nouveautés, la Ville devrait revoir ses perspectives d'avenir.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

M. Pagani note que la remarque du président fait référence à des programmes politiques établis sur quinze à vingt ans. Dans le cas présent, l'on se trouve dans une phase de concrétisation de décisions qui ont été prises avant la législature actuelle. L'objectif d'un taux de recyclage de 50% représente un nouveau pas dans le recyclage des déchets. Une autre politique en matière de tri pourrait voir le jour au moment des prochaines élections si un parti proposait un tout nouveau programme.

Un commissaire aimerait savoir comment le département des constructions et de l'aménagement négocie avec les promoteurs au moment de la construction de nouveaux immeubles.

M. Macherel explique que le promoteur doit mettre à disposition un local si le projet ne se réalise pas. Il doit trouver un moyen de ventiler ce local (enterré ou en surface) et gérer une problématique de stockage de déchets à l'intérieur du bâti. Ce procédé est compliqué car il faut s'adapter à une situation de levées des ordures ménagères au porte-à-porte tous les jours. Dans le cas inverse, le promoteur doit financer les écopoints installés devant son immeuble par le département des constructions et de l'aménagement. Chaque situation est différente puisque certains immeubles peuvent bénéficier de la mise en place d'un écopoint lors de la construction d'immeubles voisins. Dans ce genre de cas, des cofinancements sont possibles.

Le même commissaire aimerait avoir la confirmation que le premier emplacement de l'écopoint du Perron a été abandonné. M. Macherel confirme ce propos. La proposition permettra de financer les autres écopoints. Si la commission accepte le projet, le département des constructions et de l'aménagement reprendra contact avec les locataires pour leur proposer la seconde option choisie, à savoir la centralisation des déchets à l'arrière du site de l'Alhambra. Cette solution constituerait un test pour connaître les besoins sociaux des habitants des immeubles.

Enfin, le commissaire demande si des conteneurs existent pour récupérer les capsules de café. M. Macherel lui répond par l'affirmative. Ces conteneurs sont plus petits que les autres.

Un commissaire aimerait avoir la confirmation que les écopoints seront équipés pour les déchets recyclables et ménagers. M. Macherel précise que ces écopoints complets sont mis en place uniquement au moment de la création de nouveaux quartiers/immeubles. Le centre-ville n'est pas concerné par ce type d'équipement.

Le commissaire en déduit que la Voirie ne se chargera plus de la levée des déchets ménagers au pied des immeubles des nouveaux quartiers. M. Pagani lui répond par l'affirmative.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Le même commissaire doute que les personnes à mobilité réduite des nouveaux quartiers pourront effectuer 150 m de déplacement pour procéder au tri de leurs déchets. M. Pagani estime que la descente au sous-sol pour recycler les déchets est tout autant compliquée. Pour l'instant, le recyclage des déchets dans les écopoints semble tout à fait probant. Aucune pétition n'a été envoyée à la Ville pour se plaindre de leur emplacement.

Un commissaire aimerait savoir où en est exactement le taux de recyclage. M. Macherel révèle que le taux de recyclage s'élevait à 37% en 2015. Le commissaire demande si la proposition a pour but d'atteindre l'objectif fixé à 50%. M. Macherel lui répond par l'affirmative. L'objectif est d'éviter toute discussion par rapport à la taxe au sac. L'idéal serait d'atteindre le taux désiré de 50% dans les cinq à huit ans. Bien que le Canton se trouve à un taux de 43%, il faut garder à l'esprit que la Ville représente la moitié du bassin de population.

Un commissaire note que le site du Perron représente une exception, raison pour laquelle il aimerait avoir des précisions sur les pétitionnaires. M. Macherel indique qu'il s'agit des locataires de l'immeuble sis 7, rue du Perron. Ces personnes demandent instamment qu'une solution soit trouvée pour la levée des déchets. L'accumulation des déchets pose problème aux habitants qui habitent le long de la rue du Perron. La réponse donnée par Voirie – Ville propre réside dans une centralisation des déchets situés à l'extérieur des bâtiments. Cette solution qui représente un essai permettra de voir l'efficacité d'un écopoint complet au centre-ville. Ceci étant précisé, il faut bien garder à l'esprit que l'objectif principal de la proposition réside dans la poursuite de l'implantation des écopoints dans les quartiers qui en manquent.

Une commissaire demande s'il est envisageable d'aménager des conteneurs cadenassés pour le compost. Cette solution permettrait de lever et nettoyer le conteneur régulièrement. M. Macherel note que la proposition PR-1100 propose une benne pour les déchets organiques. Il est donc possible que cette solution s'installe. Une société avec laquelle discute le département des constructions et de l'aménagement travaille sur les problèmes d'odeurs des déchets organiques.

Un autre commissaire demande quels sont les matériaux recyclés dans les écopoints. M. Macherel indique que les écopoints de base se chargent de recycler le verre, le PET, l'alu/fer-blanc, les textiles, les piles, les capsules de café, le carton et les déchets organiques. Dans les nouveaux quartiers, les écopoints accueillent également les ordures ménagères.

Le président demande si le Conseil administratif mène une étude sur les nouvelles manières de trier et recycler les déchets dans une écologie industrielle. M. Macherel rappelle que le déchet était valorisé au début du XX^e siècle. Les agriculteurs venaient chercher les déchets dans les villes pour les utiliser comme

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

engrais ou bois de chauffage. Aujourd'hui, la situation est difficile étant donné que les déchets ne sont plus exclusivement organiques. L'arrivée du plastique et des matériaux composites ont amené les autorités à créer des déchèteries enterrées. Il a fallu attendre le début des années 1960 pour voir la construction des premières usines d'incinération. Alors que la Ville a dû payer des millions de francs pour décontaminer les terres polluées il y a une vingtaine d'années, il faut maintenant réfléchir aux types de matériaux à utiliser. Cela dit, cette réflexion mettra des années à aboutir. Pour l'instant, la Ville propose de trier, séparer et réutiliser un certain nombre de matériaux.

Discussion sur la proposition PR-1100

Le président estime que le nouveau site répond mieux aux attentes de la commission. Il explique que l'emplacement des conteneurs a été déplacé sur une partie du parking située derrière l'Alhambra. Les conteneurs seront installés au moment où la place de l'Alhambra sera mise en travaux. Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute que cet essai répond à une forte demande des locataires du secteur.

Le président demande si la commission désire maintenir la proposition PR-1100 en l'état ou si elle préfère la séparer en deux parties.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare qu'il souhaite maintenir la proposition PR-1100 en l'état. La commission a été écoutée par le département qui offre toutes les garanties pour que l'écopoint du Perron soit situé dans un nouvel endroit plus adéquat.

Un commissaire du Parti socialiste n'a pas l'impression d'avoir reçu toutes les réponses à ses interrogations. La durabilité de l'écopoint du Perron n'est pas claire. On ne sait pas s'il s'agit d'une phase test ou d'une réponse définitive aux habitants du secteur. Par ailleurs, il est étonnant que certains locataires du centre-ville puissent bénéficier d'un tel aménagement et pas d'autres.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois constate que le discours de M. Barazzone n'est pas le même que celui de MM. Pagani et Macherel. Alors que M. Barazzone a affirmé que les déchets continueront à être levés au pied des immeubles, M. Pagani a laissé entendre que les écopoints remplaceraient progressivement cette pratique. Le commissaire en déduit de ce manque de cohérence que le Conseil administratif souhaite mettre fin au ramassage des déchets au pied des immeubles. Cette solution serait regrettable pour bon nombre d'employés de la Voirie. Il est dès lors d'avis de séparer l'objet du Perron des autres propositions de la proposition PR-1100.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que M. Barazzone est venu devant la commission avec un projet pilote spécifique au

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Perron. Comme la commission a refusé le lieu proposé, M. Pagani a proposé une solution alternative.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il ne s'agit pas d'un projet pilote dès le moment où les autres sites du centre-ville seront exclus de la démarche. La proposition du Perron répond à une demande précise d'habitants et ne rentre donc pas dans une politique éventuelle de mise en place d'écopoints complets au centre-ville.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que la proposition PR-1100 concerne avant tout la poursuite de la politique de mise en place des écopoints. Maintenant que le Conseil administratif a pris en compte la demande de la commission, il n'y a pas de raison pour séparer le projet en deux.

Le président met aux voix le vote de la proposition PR-1100, qui est acceptée par 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 EàG) contre 3 non (1 Ve, 2 MCG) et 3 abstentions (S).

Conclusion

Suite à son renvoi en commission, la proposition PR-1100 a fait l'objet d'une étude attentive des commissaires des travaux qui a permis de dissiper certains malentendus. Cette proposition poursuit trois objectifs:

- rénover les écopoints de base comprenant la récupération du verre, du PET, de l'aluminium, du fer-blanc et des textiles;
- financer l'équipement d'écopoints complets (offre de base complétée par des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et du papier/carton) dans les nouveaux quartiers/immeubles de la Ville;
- implanter un projet pilote d'écopoint complet sur le domaine public pour les habitants de la rue du Perron.

A la demande des commissaires, l'emplacement du projet pilote du Perron, initialement imaginé à la rue de la Rôtisserie, a été déplacé derrière l'Alhambra afin de mieux s'insérer dans le paysage urbain.

Le Conseil administratif a par ailleurs confirmé, lors des auditions, qu'il n'était pas envisagé de supprimer le ramassage des poubelles devant les immeubles. L'écopoint complet du Perron, qui répond à une demande répétée des habitants, représentera la seule exception à ce sujet si la commission accepte de voter cette proposition. Après cette phase test, la décision de poursuivre cette démarche dans d'autres quartiers appartiendra au Conseil municipal.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission vous propose d'accepter cette proposition PR-1100.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs, destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 835 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaire aux aménagements projetés.

Annexe: liste des écopoints en ville de Genève

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Écopoints - Ville de Genève

Identifiant	Emplacement	Rive	Secteur	Adresse	Type	Etat	Vers blanc	Vers coloré	Alu	Objets ménagers	Papier	Compost	Piles	Capsules alu	PET	Textile	Remarques	SAISIE
1	Droite	Vermont		Avenue de-BUDE 15	En surface		1	2	1							1		27.05.2010
2	Gauche	Lous-Fave		Rue du Contrat-Social 8	Enterie		1	2	1							1		31.05.2010
3	Gauche	Champol		Avenue Louis-ALBERT 4	Enterie		1	2	1							1		31.05.2010
4	Droite	Baulaz		Rue de Neuchâtel 39	Enterie		1	2	1							1		27.05.2010
5	Gauche	Champol		Rue de Commanes 21	En surface		1	2	1							1		01.05.2010
6	Gauche	Allèzes		Chemin de-ROCHES 24	Enterie		1	2	1							1		01.05.2010
7	Gauche	Allèzes		Avenue de Chamont 5	En surface		1	2	1							1		31.05.2010
8	Gauche	Vermets		Rue DANCIAT 41	Enterie		1	1	2							1		31.05.2010
9	Gauche	Hélivéque		Promenade de Saint-Antoine 8	En surface		1	1	1							1		31.05.2010
10	Droite	Lous-Fave		Avenue SORET 39	En surface		1	1	1							1		31.05.2010
11	Droite	Lous-Fave		Chemin des Ouches 1	Enterie		1	2	1							1		27.05.2010
12	Droite	Lous-Fave		Rue de la Prairie 14	Enterie		1	2	1							1		27.05.2010
13	Droite	Lous-Fave		Rue Lucie-FAYRE 43	En surface		1	1	1							1		27.05.2010
14	Droite	Vermont		Rue du Grand-Pin 20	Enterie		1	1	1							1		27.05.2010
15	Droite	Vermont		Rue du Montanin 65	Enterie		1	2	1							1		27.05.2010
16	Gauche	Champol		Stade de la Côte 81	Enterie		1	1	2							1		01.05.2010
17	Gauche	Vermets		Rue de la Courbonnière 44	En surface		1	2	1							1		31.05.2010
18	Gauche	Allèzes		Rue des Contiers 8	En surface		1	2	1							1		31.05.2010
19	Droite	Lous-Fave		Avenue WENDT 60	Enterie		1	1	2							1		31.05.2010
20	Gauche	Allèzes		Rue François-DUSSAUD 15	En surface		1	1	1							1		31.05.2010
21	Gauche	Champol		Rue de la Colline 26	Enterie		1	1	1							1		01.05.2010
22	Gauche	Allèzes		Chemin RIEL 15A	Enterie		1	2	1							1		01.05.2010
23	Gauche	Vermets		Rue du Village-Suisse 20	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
24	Gauche	Vermets		Rue des Ronzades 9	Enterie		1	1	2							1		31.05.2010
25	Gauche	Vermets		Rue de Moillebeau 3A	Enterie		1	2	1							1		27.05.2010
26	Gauche	Allèzes		Rue Pedro-MEYLAN 1	Enterie		1	1	1							1		01.05.2010
27	Gauche	Champol		Rue des Peupliers 12	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
28	Gauche	Vermont		Rue de Vermont 33	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
29	Droite	Champol		Rue Maurice-BARRAUD 2	Enterie		1	2	1							1		01.05.2010
30	Gauche	Lous-Fave		Avenue SORET 10	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
31	Droite	Lous-Fave		Rue FALLER 11	Enterie		1	1	1							1		27.05.2010
32	Droite	Baulaz		Rue de la Prairie 25	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
33	Gauche	Allèzes		Avenue de la Gare des Eaux-Vives 26	En surface		1	1	1							1		31.05.2010
34	Gauche	Allèzes		Rue du Jurgonnant 5	En surface		1	2	1							2		31.05.2010
35	Gauche	Allèzes		Rue VOILLER 14	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
36	Gauche	Allèzes		Chemin des Tuliers 21	Enterie		1	2	1							1		31.05.2010
37	Gauche	Vermont		Rue Maurice-BALLARD 8	Enterie		1	2	1							1		31.05.2010
38	Droite	Lous-Fave		Rue des Charrières 2	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
39	Droite	Lous-Fave		Rue Cédric-Corcia 15	En surface		1	2	1							1		27.05.2010
40	Droite	Allèzes		Rue du Monchoy 72	Enterie		1	2	2							1		31.05.2010
41	Droite	Vermont		Avenue du Bataillon 16	Enterie		1	1	1							1		27.05.2010
42	Gauche	Hélivéque		Château de Rive 1	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
43	Gauche	Vermets		Rue des Vernets 1	Enterie		1	1	1							1		31.05.2010
44	Droite	Baulaz		Rue Henri-FREDERIC-MEIL 12	Enterie		1	1	1							1		27.05.2010
45	Droite	Lous-Fave		Rue André-CARTIER 38	Enterie		1	1	1							1		27.05.2010
46	Droite	Lous-Fave		Rue Giovanni-COMBINI 8	Enterie		1	2	1							1		01.05.2010
47	Gauche	Champol		Rue de la Madeleine 5	En surface		1	2	1							1		31.05.2010
48	Gauche	Hélivéque			En surface		1	2	1							1		31.05.2010

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (après-midi)
Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de
récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

7671

Identifiant	Emplacement	Rive	Secteur	Adresse	Type	Etat	Vers blanc	Vers coloré	Alu	Occlusifs métalliques	Papier	Compost	Piles	Capsules alu	PET	Textile	Remarques	SAISIE
49		Gauche	Verniers	Boulevard CHAVOST 93	En surface		1	2	1				1			1	Supprimé provisoirement	31.05.2010
50		Droite	Verniers	Rue BOLLACHERE 13	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
51		Droite	Verniers	Rue HOFFMANN 5	En surface		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
52		Droite	Verniers	Chemin MOISE-DUBOULE 17A	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
53		Droite	Verniers	Quai Ernest ANSERMET	En surface		1	2	1				1	1	1		Vers le parc BAUD-BOUY	31.05.2010
54		Gauche	Verniers	Rue du Village-Suisse 34	Enterrée		1	1	1				1	1	1			31.05.2010
55		Droite	Louis-Favre	Rue de la Canonnière 13	Enterrée		1	1	1				1	1	1			27.05.2010
56		Droite	Louis-Favre	Rue du Colombier 11	Enterrée		1	1	1				1	1	1			27.05.2010
57		Droite	Louis-Favre	Avenue DUMAS 3	En surface		1	2	1				1	1	1			31.05.2010
58		Gauche	Champel	Rue VALLIN	Enterrée		1	1	1				1	1	1		A côté du Temple	27.05.2010
59		Droite	Baillères	Place de la Navigation 10	Enterrée		1	1	2				1	1	2			27.05.2010
60		Droite	Verniers	Avenue Eugène-PITTARD 36	En surface		1	2	1				1	1	2			17.10.2012
61		Gauche	Champel	Rue ROTHSCILD 21	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
62		Droite	Verniers	Rue ROTHSCILD 52	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
63		Droite	Verniers	Quai Gustave-ADORF 20	En surface		1	1	1				1	1	2			30.05.2010
64		Gauche	Allières	Quai du Saugay 24	En surface		1	2	1				1	1	2			27.05.2010
65		Droite	Allières	Quai Gustave-ADORF 2	En surface		1	1	1				1	1	2			31.05.2010
66		Droite	Allières	Rue de l'Épicycloïde 1	En surface		1	1	1				1	1	2			31.05.2010
67		Droite	Allières	Rue Charles-STURM 20	Enterrée		1	1	1				1	1	1			01.06.2010
68		Gauche	Hélivetique	Rue Charles-GALLAND 12	Enterrée		1	1	1				1	1	1			01.06.2010
69		Gauche	Hélivetique	Rue de la Madalène 9	Enterrée		1	1	1				1	1	1			31.05.2010
70		Gauche	Verniers	Rue du Petit-Salève 10	Enterrée		1	1	1				1	1	1			01.06.2010
71		Gauche	Champel	Chemin de Sous-Bois 16	En surface		1	1	1				1	1	1			01.06.2010
72		Droite	Verniers	Rue Eugène-MARZANO 22	En surface		1	1	1				1	1	1			31.05.2010
73		Gauche	Verniers	La Vase-Croise 3A	Enterrée		1	1	1				1	1	1			12.11.2010
74		Droite	Baillères	Rue du Condroit 7	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
75		Droite	Baillères	Rue de la Marie 35	Enterrée		1	1	2				1	1	1			31.05.2010
76		Gauche	Allières	Chemin de la Chevrière 40	Enterrée		1	2	1				1	1	1			01.06.2010
77		Gauche	Allières	Rue de l'Épicycloïde 1	Enterrée		1	2	1				1	1	1			01.06.2010
78		Gauche	Champel	Rue de l'Épicycloïde 1	Enterrée		1	2	1				1	1	1			01.06.2010
79		Gauche	Verniers	Boulevard Georges-FAVON	En surface		1	1	1				1	1	1		Vers le site park / Containeurs industriels	31.05.2010
80		Droite	Louis-Favre	Avenue d'Alin 7	Enterrée		1	1	1				1	1	1			27.05.2010
81		Gauche	Verniers	Rue de la Couloir-Blanc 11	Enterrée		1	1	1				1	1	1			31.05.2010
82		Gauche	Verniers	Quai du Chevrol-Blanc 2	En surface		1	1	1				1	1	1			31.05.2010
83		Droite	Baillères	Quai du Mont-Blanc 27	En surface		1	1	1				1	1	1			27.05.2010
84		Gauche	Allières	Ruelle de Fontenex 106	Enterrée		1	1	1				1	1	1			31.05.2010
85		Droite	Louis-Favre	Avenue Ernest-PICTET 32	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
86		Droite	Verniers	Rue FESTALDZ 6	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
87		Gauche	Verniers	Rue des Ros 12	En surface		1	2	1				1	1	2			31.05.2010
88		Droite	Baillères	Rue VOLTARE 13	Enterrée		1	2	1				1	1	1			31.05.2010
89		Gauche	Hélivetique	Boulevard Hélivetique 35	Enterrée		1	2	1				1	1	1			31.05.2010
90		Gauche	Champel	Rue PREVOST-MARTIN 39	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
91		Droite	Verniers	Rue de la Saane 95	Enterrée		1	1	1				1	1	1			27.05.2010
92		Droite	Louis-Favre	Châs Villos 34	Enterrée		1	2	1				1	1	1		Vers les voies CFF	27.05.2010
93		Droite	Louis-Favre	Rue des Châbles	Enterrée		1	1	1				1	1	1			27.05.2010
94		Droite	Louis-Favre	Rue Du-JULIANT 5	Enterrée		1	2	1				1	1	1			31.05.2010
95		Gauche	Verniers	Rue de la Couloir-Blanc 9	En surface		1	1	1				1	1	1			30.05.2010
96		Gauche	Verniers	Rue Glisavert-LELOD 6	Enterrée		1	2	1				1	1	1			27.05.2010
97		Droite	Verniers	Chemin Du-VINCI 3	Enterrée		1	1	1				1	1	1			27.05.2010
98		Gauche	Verniers	Boulevard CHAVOST 6	Enterrée		1	1	2				1	1	2			31.05.2010

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Identifiant	Emplacement	Rive	Secteur	Adresse	Type	Etat	Versé blanc	Versé coloré	Alu	Outils ménagers	Papier	Compost	Piles	Capsules alu	PET	Textile	Remarques	SAISIE
99			Vermont	Rue de Vermont 10	Entente		1	1	1					1				31.05.2010
100	Droite	Droite	Baillaz	Rue des Gares 13	En surface			2	1									27.05.2010
101	Gauche	Gauche	Champoll	Chemin des Cochettes 18	Entente		1	2	1					1	1	1		01.06.2010
102	Gauche	Gauche	Champoll	Chemin des Cèlles-de-Champoll 21	Entente		1	1	1					1	1	1		01.06.2010
103	Droite	Droite	Louis-Favre	Rue des Charmilles 23	Entente		1	2	1					1	1	2		27.05.2010
104	Droite	Droite	Vermont	Chemin Moise-DUBOULE 8	Entente		1	1	1					1	1	1		27.05.2010
105	Droite	Droite	Baillaz	Place des Alpes	Entente		1	1	1					1	1	1		27.05.2010
106	Gauche	Gauche	Champoll	Avenue de Minoret 46	Entente		1	1	1					1	2	1		31.05.2010
107	Droite	Droite	Baillaz	Rue Jean-DASSIER 10	Entente		1	2	2					1	1	1		27.05.2010
108	Droite	Droite	Baillaz	Square PRADIER	Entente		1	1	1					1	1	1		27.05.2010
109	Gauche	Gauche	Montsalvo	Avenue du Mail 55	En surface		1	1	1					1	1	1	Conteneurs industriels	31.05.2010
110	Gauche	Gauche	Champoll	Chemin des Cèlles-de-Champoll 12	Entente		1	1	1					1	1	1		01.06.2010
111	Droite	Droite	Louis-Favre	Rue LAMARQUE 2	Entente		1	2	1					1	1	1		01.06.2010
112	Gauche	Gauche	Vermont	Rue DuRoi-de-BELLY	Entente		1	1	1					1	1	1		01.06.2010
113	Droite	Droite	Louis-Favre	Rue du Lion 37	En surface		1	1	1					1	1	1		07.10.2013
114	Droite	Droite	Louis-Favre	Promenade de l'Europe 61	En surface		1	1	1					1	1	1		07.10.2013
115	Gauche	Gauche	Allières	Quai Gustave-ADOR - Baby plage	En surface		1	1	1					1	1	1	Sites provisoires de juin à septembre	07.07.2014
116	parcelle privée	Gauche	Allières	Chemin de la Florence 8	Entente				1	4								27.06.2013
117	parcelle privée	Gauche	Allières	Chemin de la Florence 9	Entente		1	1	2	1	1	1						27.06.2013
118	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Avenue d'Alvo 73D	Entente				2									20.04.2015
119	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Avenue d'Alvo 73C	Entente				3									20.04.2015
120	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Avenue d'Alvo 100	Entente	Complet	1	1	3	2	1	1	1	1	1	1		27.05.2010
121	parcelle privée	Droite	Vermont	Avenue BLANC 7	Entente	Complet	1	3	1	2	1	1	1	1	2			22.09.2011
122	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Rue Edoard-ROD 4C	Entente	Complet	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1		30.01.2013
123	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Allée Pic-Pic 2	Entente	Complet	1	1	3	2	1	1	1	1	1	1		21.06.2015
124	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Chemin des Sports 74	Entente	Complet	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1		20.04.2015

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

M. Jean Rossiaud, président (Ve). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un crédit de 2,8 millions de francs destiné à l'extension des sites de récupération des déchets, ce que l'on appelle les écopoints. La commission des travaux et des constructions s'est réunie à trois reprises pour traiter cette proposition, le 14 octobre 2015, le 4 novembre 2015 et le 16 mars 2016. Je remercie M^{me} Barbey-Chappuis pour son rapport. En son absence et à la demande du Parti démocrate-chrétien, je vous présente brièvement cet objet. De quoi traite cette proposition du Conseil administratif? Il s'agit principalement de rénover les écopoints de base, comprenant la récupération du verre, du PET, de l'aluminium, du fer-blanc et des textiles.

En second lieu il s'agit de financer l'équipement d'écopoints complets qui permettent également la collecte d'ordures ménagères et de papier/carton. Enfin, la proposition prévoyait initialement qu'un projet pilote d'écopoint complet sur le domaine public soit installé à la rue du Perron. Dans un premier temps, la commission des travaux et des constructions n'a pas été convaincue de cet écopoint complet à la rue du Perron et a renvoyé la copie au Conseil administratif, qui est revenu heureusement avec une autre proposition bien plus convaincante, localisant cet écopoint sur le parking situé à l'arrière de l'Alhambra.

Cette nouvelle proposition a été acceptée par sept oui contre trois non et trois abstentions. En effet, un certain nombre de commissaires ont soutenu la rénovation des écopoints existants, mais n'ont pas été convaincus de la philosophie des écopoints dits complets, notamment en raison du fait que la distance entre les résidents et les lieux de récupération risquait d'être rallongée.

Enfin, la politique de recyclage et le manque de vision du Conseil administratif en matière de valorisation des déchets a fait l'objet d'un certain nombre de critiques. Je reprendrai la parole plus tard pour donner la position des Verts sur cet objet.

Le président. J'ouvre le premier débat et je donne la parole à M^{me} Virginie Studemann.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Hélène Ecuyer, secrétaire.)

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Premier débat

M^{me} Virginie Studemann (S). Merci, Monsieur le président. Le président de la commission des travaux et des constructions a très bien résumé la situation. Il est important de rappeler que lors du vote il n'y a eu que sept oui, ce qui prouve quand même qu'une bonne partie de la commission n'a pas été convaincue sur le point qui fait débat, à savoir l'écopoint complet, évidemment.

Avec l'écopoint complet, on a un vrai souci. On a d'ailleurs eu plusieurs soucis en commission. Je vais en souligner quelques-uns très brièvement, et en fonction de la longueur du débat ou des arguments, on ira dans le détail du projet. Je dirai que, sans doute, le premier point qui nous a frappés est le double discours des conseillers administratifs. On a eu un premier conseiller administratif, M. Barazzone, qui nous a expliqué que le projet pilote de l'écopoint complet à la rue du Perron ne signifiait en aucun cas qu'il n'y aurait plus de ramassage des ordures ménagères en bas des immeubles. On a eu un autre discours lors de l'audition de M. Pagani et de ses services, où l'on a bien compris qu'on était dans une logique de mise en place d'écopoint complet, au fur et à mesure, qui conduisait de fait à ne plus avoir de ramassage des ordures ménagères en bas des immeubles. Cela était justifié, parce que dans le fond il n'y en aurait plus besoin, les ordures ménagères étant dorénavant dans des containers. C'était le premier double discours du Conseil administratif, ce qui fait qu'aujourd'hui on n'a pas de lisibilité sur la volonté politique du Conseil administratif. On ne sait pas très bien où l'on va.

Double discours également, parce qu'on nous explique dans certaines commissions et sur d'autres projets que ces écopoints complets font leur apparition dans des nouveaux quartiers lors de la construction de nouveaux immeubles. Or en même temps on est typiquement loin du nouveau quartier dans le cas qui nous est présenté comme projet pilote à la rue du Perron, puisque c'est en pleine Vieille-Ville. Ce discours en général pose problème, ce qui fait qu'aujourd'hui on n'a toujours pas de vraie proposition du Conseil administratif portant uniquement sur ces écopoints complets qui permettrait un réel débat sur ce qu'ils signifient pour les habitants et qui permettrait également de déterminer ce qu'ils veulent dire dans la pratique.

J'en viens au fameux projet pilote à la rue du Perron. Le Conseil administratif nous l'a présenté comme étant un projet permettant de tester cet écopoint complet et d'en tirer le bilan. Là, on a un problème, car, des écopoints complets, on en a déjà en ville de Genève. A ce stade je n'en citerai qu'un qui permettrait de faire le bilan – bien qu'il ne s'agisse même plus de faire un test, puisqu'il existe et qu'il est utilisé par les habitants –, c'est l'écopoint complet du quartier de Sécheron, qui se situe juste en face de l'espace de quartier de Sécheron. Je dois avouer que je suis commissaire à la commission des travaux et des constructions et que j'en ai donc parlé aussi aux autres commissaires. Je leur ai dit que s'ils ne voulaient

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

pas auditionner ces habitants, qu'ils aillent au moins voir sur place, car je pensais qu'ils avaient des choses à dire. J'ai fait partie de ces élus qui sont allés voir sur place pour discuter avec les habitants.

On se rend compte que cet écopoint complet pose réellement des problèmes, car ça ne fonctionne pas de manière optimale comme cela nous a été vendu. Il y a toute la question de la mobilité, du déplacement des personnes et de leur capacité à amener leurs ordures ménagères jusqu'à ces écopoints complets. Je ferai juste une parenthèse: quand vous êtes immobilisés à un moment donné, si vous ne mettez pas votre papier ou votre verre à l'écopoint, ce n'est pas très grave. Garder son verre dans son appartement une semaine de plus, j'ai envie de dire que ça nous est arrivé à tous ne serait-ce qu'en période de vacances. Ce n'est pas un problème. Or là on est en train de parler d'ordures ménagères, et je le souligne car le dépôt de ces déchets particuliers soulève aussi des questions de salubrité. Dans le fond, on n'a jamais vraiment eu l'occasion de poser ces questions-là. On n'a jamais eu l'occasion d'examiner ce qui avait déjà été fait, d'en faire un bilan et de le confronter à la pratique ainsi qu'à la pratique des habitants.

Le projet pilote de la rue du Perron a été justifié à un moment donné. Ça restera une grande énigme, faute aussi de n'avoir pas pu faire des auditions jusqu'au bout. J'ai même entendu un élu dire que c'était à la demande de la Gérance immobilière municipale (GIM). Alors j'ai bêtement pris mon téléphone, j'ai appelé la GIM et j'ai demandé si elle avait effectivement formulé une quelconque demande. La réponse qu'on m'a donnée est non. Aujourd'hui on nous dit de faire un projet pilote à la rue du Perron, premièrement parce qu'on a besoin d'un projet test, puisqu'on n'en a jamais eu. En l'occurrence c'est faux, car on pourrait le faire au quartier de Sécheron, et deuxièmement parce que ce serait justifié par la demande de la GIM. Or, la GIM me dit que non, ce n'est pas vrai.

Certes il y a eu un problème à la rue du Perron. Si vous le voulez, nous pourrions entrer dans le détail du problème des ordures ménagères des habitants d'un certain immeuble de la rue du Perron. Si vous le voulez, on le fera, mais aujourd'hui on ne peut pas commencer à venir justifier un tel projet en disant que c'est à la demande des habitants et de la GIM, parce que ce n'est pas vrai. Il y a eu un problème d'ordures ménagères, mais entre-temps des solutions ont été trouvées. D'ailleurs il serait peut-être intéressant de les analyser et d'analyser la résistance à ces solutions, parce que parmi les résistances, il y avait notamment des habitants qui râlaient en disant que c'était trop loin.

Il y a un problème: comment va-t-on faire pour amener ces ordures jusqu'à ce point-là? Et là-dessus je pense que ça mériterait une fois de plus une proposition du Conseil administratif qui permette un débat plus en profondeur, parce que quand on nous dit en commission que grosso modo les personnes qui ont des problèmes de mobilité bénéficient des prestations de l'Institution genevoise de

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

maintien à domicile (IMAD) et que dans le fond c'est le personnel de l'IMAD qui déposera les poubelles de ces gens-là, ça nous laisse franchement pantois. On a quand même un petit souci.

Alors pourquoi pas... Il ne s'agit pas de ne pas aller de l'avant, il ne s'agit pas de ne pas réfléchir à la possibilité de ce type d'écopoint complet, mais il s'agit de prendre ça au sérieux. On sait à quel point il ne suffit pas de poser des écopoints pour assurer le tri des déchets. On sait qu'à un moment donné il faut des changements. Il faut des changements de pratique et pour ça il faut que les habitants soient convaincus. Si on leur demande un effort, il faut qu'ils soient convaincus de la nécessité de l'effort et il faut aussi leur demander un effort qui soit proportionnel à la capacité de chacun de changer et de changer ses pratiques. Ce n'est pas en imposant du haut des espèces d'écopoints en disant: «Allez les gars, maintenant vous devez changer, parce que c'est bien pour l'avenir de la planète» que ça va marcher. On le sait, cela ne marche pas comme ça, il ne suffit pas de poser des écopoints en disant aux gens de changer leurs habitudes.

Par rapport à ces interrogations qui demeurent face au manque de visibilité et de lisibilité d'une politique en matière d'écopoint complet, le Parti socialiste, le Mouvement citoyens genevois, Ensemble à gauche et les Verts proposent un amendement.

La présidente. Vous en êtes à sept minutes, Madame; veuillez conclure. (*Rires.*)

Mme Virginie Studemann. Je reprendrai la parole au moment de présenter l'amendement si vous préférez... Cet amendement permettra d'accepter l'ensemble du crédit pour continuer les écopoints, mais en exclura évidemment le projet pilote de l'écopoint de la rue du Perron, afin de pouvoir continuer et attribuer le crédit pour l'ensemble des écopoints. (*Applaudissements.*)

La présidente. Avant de donner la parole à M. Ricou, je signale que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse se réunira à la salle Nicolas-Bogueret à 19 h, durant cinq minutes, pour l'approbation des procès-verbaux.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Madame la présidente de séance. Voilà un projet que le Parti démocrate-chrétien salue; un crédit de près de 3 millions de francs dévolu à un projet portant sur la thématique du développement durable. La gauche a tendance à se gargariser à longueur d'année sur la théorie du développement durable et sur les subventions à dilapider par le Service Agenda 21.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Pour une fois on a un projet très concret qui s'inscrit dans la thématique de l'Agenda 21 et dans celle du développement durable. C'est un projet écologique, parce qu'il incitera au tri des déchets. Il faut savoir qu'actuellement 35% des habitants en ville de Genève trient leurs déchets. L'objectif est d'atteindre les 50%. Si on n'atteint pas cet objectif, que se passera-t-il, Mesdames et Messieurs? On aura un autre mode de levée des déchets triés: la taxe au sac. Or cette taxe n'est pas particulièrement sociale. Je ne comprends pas bien le discours de la gauche et des socialistes qui sont extrêmement critiques vis-à-vis des écopoints et qui délivrent une série d'arguments contre ce tri des déchets. Par ailleurs, ce discours risque de déboucher sur une taxe au sac qui n'est pas particulièrement sociale, puisqu'elle taxe de façon identique tous nos concitoyens qui utilisent ces sacs, quel que soit leur revenu.

Maintenant il faut tout de même clarifier un point concernant l'exemple cité par M^{me} Studemann. Elle peint le diable sur la muraille en relevant la question de la distance entre les habitations et l'écopoint. Ce qui est bien clair et ce qui a été clairement dit en commission, c'est qu'il n'y aura pas de changement en ce qui concerne les quartiers actuels de la ville; la levée des déchets au pied des habitations continuera d'avoir lieu. Il n'y aura donc pas d'écopoint complet prévu pour les déchets ménagers dans les quartiers actuels de la ville, mais bien dans les futurs quartiers, ceux qui se développeront dans le futur, autour du CEVA, au sein desquels ce type de tri de déchets pourra être développé.

C'est également une solution économique, puisqu'elle permettra de centraliser la levée des déchets. En effet, les propositions qui ont été faites permettront d'avoir des cuves plus importantes, réduisant la fréquence des levées, ce qui est un gain en termes de rationalisation.

Enfin, ce projet comprend un volet esthétique, parce qu'avec la poursuite des développements des écopoints et l'enterrement d'un certain nombre de ceux-ci, on verra de moins en moins les détritiques qui s'amoncellent devant les écopoints actuels et qui, sur le plan esthétique, sur le plan des odeurs et sur le plan du bruit aussi, portent préjudice à nos concitoyens.

Ces trois bonnes raisons nous incitent à soutenir cette proposition dans l'espoir d'atteindre l'objectif de 50% de tri des déchets d'ici deux ans; Madame la présidente de séance, voilà la position du Parti démocrate-chrétien par rapport à cette proposition de crédit.

M. Jean Rossiaud (Ve). Je vous donne ici la position des Verts: ils soutiendront l'amendement qu'ils ont proposé avec le Parti socialiste, Ensemble à gauche et le Mouvement citoyens genevois. En effet, nous soutiendrons cette proposition, si l'amendement passe. Les Verts ont décidé de la soutenir, mais sans enthousiasme, car les Verts prônent une tout autre politique en matière de ges-

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

tion municipale, à la fois sur la production et sur la consommation des déchets, qui n'est pas non plus la politique de développement durable défendue dans les années 1970 et 1980 sur laquelle reste encore braqué le Parti démocrate-chrétien par la parole de M. Ricou. Vous transmettez, Madame la présidente de séance.

Genève a fait un certain nombre de progrès en matière de recyclage, mais nous partions de très loin et ce n'est guère glorieux en comparaison suisse et internationale. Nous sommes encore très loin d'un résultat satisfaisant. La politique du Conseil administratif est très attentiste et presque résignée devant l'amoncellement sans fin des ordures de la société de consommation et de la production du gaspillage. Au fond, y a-t-il une politique verte des déchets? Y a-t-il une politique écologique des déchets? Y a-t-il simplement une politique raisonnable et responsable en matière de déchets en Ville de Genève? La réponse des Verts est non. L'expression «écopoint» est complètement surfaite.

Le taux de recyclage des déchets urbains doit encore être amélioré, certes, mais même si nous augmentons notre capacité de récupération dans le même temps, la quantité absolue de déchets ne cesse de croître encore plus vite que ce que nous arrivons à récupérer. Pour les Verts c'est clair, le déchet le mieux recyclé est celui qui n'a pas été produit. Les Verts veulent la mise en place d'une politique ambitieuse en matière de déchets. Celle-ci doit reposer sur les cinq R qui sont à la base de leur programme de législation dans le domaine: réduire, réparer, réutiliser, récupérer et recycler – en dernier lieu.

Concernant la réduction, nous réclamons une politique visant à réduire la production de déchets. Le premier volet de cette politique devrait être la mise en place de stratégies communales en matière d'écologie industrielle ou d'économie circulaire qui, comme le demande l'initiative des Verts suisses, inciteraient les entreprises à produire le moins de déchets possible. Il faut aussi une stratégie de dématérialisation d'un certain nombre de produits.

En ce qui concerne la réutilisation, nous réclamons une politique qui valorise la réutilisation des objets. Dans ce cadre, il s'agit de mener une véritable politique incitative contre l'obsolescence – programmée ou non – des objets, ainsi que de développer systématiquement le troc dans les espaces dévolus aux déchetteries et aux «recycleries» dans les quartiers. La vie de ces objets doit être prolongée en changeant de mains.

Quant à la réparation, nous réclamons une politique qui facilite la réutilisation, encourage et valorise la réparation des objets en multipliant le travail d'artisans autour des déchetteries ou sur les places. Les objets peuvent avoir une deuxième vie. Il faut des «recycleries» autour de nos écopoints.

Concernant la récupération, nous réclamons une politique visant à valoriser la récupération des déchets, c'est-à-dire à étendre la récupération à des objets qui

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

aujourd'hui ne sont pas récupérés. Il faut fondre les plastiques et les transformer en matière première pour les imprimantes en trois dimensions mises à la disposition des artisans et des designers des quartiers.

En ce qui concerne le recyclage – en dernier lieu – il s'agirait peut-être de prévoir la mise sur pied immédiate d'une politique de recyclage qui serait uniquement résiduelle, une fois que la politique des quatre R précédents aurait été mise en œuvre. Effectivement, le recyclage doit être pensé dès la conception et la production, en termes de filière de déchets, de filière de métaux, de filière de déchets organiques, de filière de plastique, etc. pour orienter la récupération vers les entreprises spécialisées, ce qui donnerait aussi énormément de travail à l'économie genevoise.

D'une manière générale, les Verts proposent que la Ville de Genève et ses habitants s'engagent à donner l'exemple et à montrer qu'il est possible de vivre une vie de qualité tout en minimisant les impacts sur l'environnement.

En conclusion, les Verts acceptent cette proposition, notamment si l'amendement est accepté, mais avec modération. Nous reviendrons vers vous pour exiger que vous présentiez devant ce Conseil municipal une politique ambitieuse en matière de réduction des déchets, une politique ambitieuse en matière de réutilisation et de réparation des objets, une politique ambitieuse de valorisation des objets récupérés et enfin, en bout de chaîne, une politique raisonnable en matière de recyclage des déchets. Votre politique était très novatrice dans les années 1980. Nous nous réjouissons d'entrer avec vous dans le XXI^e siècle.

La présidente. La parole est à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Monsieur le président.

La présidente. Merci...

M. Jean-Charles Lathion. Madame la présidente... Chère présidente. J'ai été vraiment très ébahi par le discours que nous venons d'entendre. On a là un programme philosophique très élaboré qui pourrait faire l'objet d'une publication, d'ailleurs je pense que M. Rossiaud a déjà dû en faire, ça se sent, n'est-ce pas... Nous sommes en pleine théorie.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Le président. Ça va, Madame Ecuyer?

M. Jean-Charles Lathion. Monsieur le président, vous m'empêchez de m'exprimer, parce que vous parlez très fort.

Le président. C'est vrai. Excusez-moi, Monsieur le conseiller municipal.

M. Jean-Charles Lathion. Ce que je veux dire, c'est qu'entre la théorie et le sujet bien pratique qu'on nous présente il y a un fossé. Bien sûr que l'on progressera dans le sens des idées généreuses d'un M. Rossiaud, mais là il s'agit d'entretenir les 120 écopoints qui existent déjà. Ils n'ont pas été inventés. On n'est pas en train de développer un grand programme des Verts – j'en conviens –, mais on est tout simplement là pour entretenir ces écopoints existants dans les quartiers et fondamentalement utiles aux citoyens qui les réclament.

La proposition du magistrat comporte aussi le fait d'amener les gens à prendre des habitudes forcément souhaitées par les Verts et les autres partis. Rénover les écopoints de base est donc une nécessité. Ils existent, je vous l'ai dit, il y en a 120. Il y a des travaux à faire, cela fait partie de l'entretien même. Il y a déjà cinq écopoints complets et le département souhaite vraiment aller de l'avant dans ce sens. Quand on reproche au magistrat de ne pas aller de l'avant en menaçant de lui couper certains moyens, ça m'estomaque.

Concernant l'amendement de certains groupes, Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous avez bien saisi, mais ce projet pilote d'écopoint complet du Perron est pratiquement demandé par les habitants qui sont en train de stocker leurs ordures dans la cour du Perron. Qu'est-ce que vous voulez faire? Voulez-vous être à l'écoute des habitants – ce que propose le magistrat? Ou bien voulez-vous vraiment les laisser tomber parce qu'ils habitent ce quartier et parce que finalement on développe des théories? Il n'y a que dans la théorie qu'il n'y a jamais de problème. En revanche, il y a dans la pratique des problèmes à résoudre et c'est ce que cette proposition vous suggère.

Enfin, lorsque j'entends les socialistes et M^{me} Studemann dire que le projet manque de lisibilité, je tiens à préciser à l'ensemble de ce plénum que le chef du département, M. Barazzone, est venu à deux reprises en commission, que nous avons également auditionné M. Pagani et que nous nous sommes aperçus très concrètement que les deux départements s'étaient mis d'accord pour répondre précisément à nos inquiétudes et au problème soulevé par la commission. Si on veut bloquer le progrès ici à Genève, si on veut continuer dans la théorie mais ne pas résoudre finalement les problèmes pratiques des citoyens et si vous voulez

faire comme le proposent nécessairement les Verts, alors acceptez cet amendement. Par contre je pense que vous ferez mauvaise route et, pour notre part, nous ne vous suivrons pas. (*Applaudissements.*)

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, l'heure c'est l'heure... Il est 19 h. Je vous rassure, je n'ai pas d'*after*, mais c'est quand même l'heure d'aller manger. Je vous souhaite un très bon appétit et vous rappelle que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse tient une réunion de cinq minutes dans la salle Nicolas-Bogueret.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	7426
2. Communications du Conseil administratif	7426
3. Communications du bureau du Conseil municipal	7427
4. Questions orales	7428
5. Proposition du Conseil administratif du 4 mai 2016 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève avec abaissement de prix, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 3262, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 793 m ² , sise chemin de la Petite-Boissière 22A, avec dépendances N° 1104 (quote-part inconnue) et N° 1125 (pour 1/10 ^e), par M ^{me} Bénédicte Isabelle Marie Deryckere et M. Koen Marcel Deryckere à M. Gilles Adrien Emile Lakajzen, pour le prix de 3 200 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1184). Troisième débat	7428
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 300 000 francs destiné au remplacement du fond mobile et à la rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre, parcelle N° 7142, feuille N° 64, secteur Genève-Cité (PR-1148 A)	7446
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) (PR-1139 A).	7641
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève (PR-1100 A1)	7654

9. Propositions des conseillers municipaux	7681
10. Interpellations	7681
11. Questions écrites	7681

Le mémorialiste:
Ramzi Touma